Bx DE MAZENOD

LETTRES

AUX OBLATS DE FRANCE

1831 - 1836

Mgr de Mazenod, évêque d'Icosie
(1832-1837)
Tableau conservé à la maison générale des Oblats.

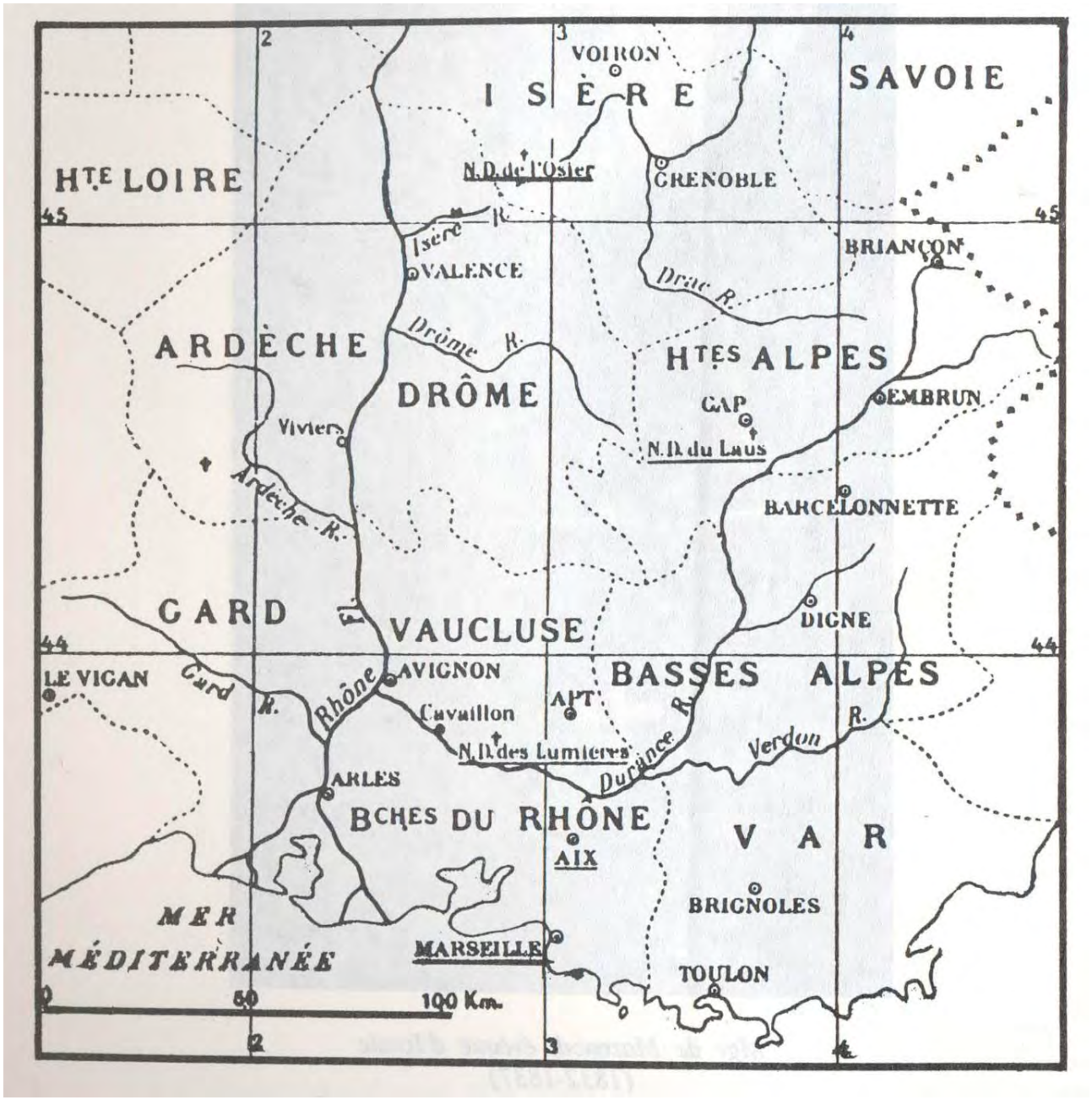

Provence et Dauphiné.
Les noms soulignés indiquent les établissements de la Congrégation en 1837.

Le p. Hippolyte Guibert (1802-1886)
Supérieur du grand séminaire d'Ajaccio (1834-1841).

Introduction

Ce huitième volume des Écrits Oblats *comprend 221 lettres du Fondateur, écrites aux Oblats de France de janvier 1831 à la fin de décembre 1836.*

Comme pour les volumes précédents, il a fallu recomposer la plupart des lettres qui suivent, à partir de brefs extraits copiés par Yenveux et par les premiers biographes du Fondateur. Mais la préparation des prochains volumes s'annonce plus facile. En effet, depuis la lettre n. 491, écrite au p. Casimir Aubert le 11 octobre 1834, on conserve l'original d'une bonne moitié des lettres de Mgr de Mazenod aux Oblats. L'intérêt du lecteur y gagnera également puisque le Fondateur apparaît davantage dans sa spontanéité et l'on y voit mieux la variété des problèmes qu'il devait traiter avec ses fils.

La correspondance des années 1831-1836 tourne presque uniquement autour de deux thèmes: crise personnelle du Fondateur qui se prolonge douloureusement jusqu'en 1836, efforts pour relancer l'expansion de la Congrégation et raviver son esprit.

La crise personnelle du Fondateur prolongée par l'affaire d'Icosie

Au début de mars 1831, après plusieurs mois de repos en Suisse, le p. de Mazenod rentre à Marseille et reprend sans beaucoup d'enthousiasme ses fonctions de vicaire général. Il écrit au p. Mille, le 7 mai 1831: «C'est une guerre de plume à n'en plus finir, avec toutes les puissances de ce monde, grandes et petites, lointaines et rapprochées...» En effet, les autorités civiles, locales et parisiennes, se montrent toujours fort anticléricales. De nombreuses mesures vont dans ce sens: diminution du traitement des évêques et des vicaires généraux, obligation d'enlever les fleurs de lys sur les croix et les églises, surveillance des sermons, opposition aux processions, plaintes contre les cérémonies religieuses jugées trop peu solennelles à l'occasion de la fête du Roi ou du service anniversaire des victimes de la Révolution de Juillet 1830, etc.

Lors des élections de juillet 1831, les pères de Mazenod et Tempier sont même soupçonnés d'avoir écrit un pamphlet contre le Maire. Ceux-ci se dirigeaient alors vers Fribourg. Mis au courant de cette grave accusation, ils rentrent en hâte à Marseille pour se défendre. Le préfet Thomas, qui sera le grand adversaire du Fondateur au cours des années 1831-1835, ne croit pas lui-même à cette accusation qui n'aura d'ailleurs pas de suites. Il écrit cependant au Ministre des Cultes, le 26 juillet 1831: «Je désire que [Mazenod et Tempier] reprennent bien vite la route de Fribourg; car quoiqu'ils n'aient pas fait de pamphlets électoraux, je ne continue pas moins de les tenir pour des prêtres dont l'absence serait un bienfait. »

Mais un événement plus grave s'était produit au mois de mai. Le Conseil d'arrondissement de Marseille avait demandé au Gouvernement de supprimer l'évêché de Marseille à la mort de Mgr Fortuné. Le vieil évêque, alors âgé de 83 ans, défendit son siège, d'abord en encourageant des lettres de protestation du clergé et des catholiques contre ce projet puis, en 1832, en proposant une solution concrète à Grégoire XVI. Il lui écrit, le 11 mars: «Je suis excessivement vieux, très Saint-Père, et je ne puis pas me flatter que Dieu prolongera encore longtemps mon existence... Ce qui m'afflige, ce n 'est pas de devoir bientôt mourir, mon pèlerinage a bien assez duré... Mais que deviendra mon pauvre diocèse? Dans le souci que cette pensée me donne, voici ce que Dieu m'inspire. Que votre Sainteté m'accorde, non pas un coadjuteur, cela ne se peut pas, je ne veux point d'ailleurs que le Gouvernement se mêle en rien de cette affaire, mais un évêque in partibus *qui jouisse de ma confiance, de celle de mon clergé et de mon peuple. Pendant le peu de jours qui me restent, cet évêque me soulagera dans l'exercice de mon ministère, mais à ma mort il deviendra le lien de mes ouailles, l'espérance de mon clergé, le soutien de toutes mes institutions. »*

Par crainte que ce projet ne reste lettre morte, Mgr Fortuné envoie le p. Tempier à Rome. Celui-ci présente lui-même au Pape la lettre de l'Evêque de Marseille et explique de vive voix aux autorités romaines la situation de l'Eglise de Marseille.

Après mûres réflexions, mais sans consulter le Gouvernement français, le Pape accède à la demande de Mgr Fortuné, convoque le p. de Mazenod et, le premier octobre, l'élève à l'épiscopat avec le titre d'évêque d'Icosie in partibus infidelium, *tandis que la Congrégation de la Propagande le nomme visiteur apostolique de Tunis et de Tripoli.*

Après trois mois d'absence, l'Évêque d'Icosie rentre à Marseille et reprend ses fonctions. Il remplace son Oncle assez fréquemment pour les visites pastorales et les confirmations, mais il reste assez discret. Tout semble même paisible et le nouvel évêque juge suffisamment bonnes ses relations avec le Préfet et les autorités civiles de la ville.

Quelle n'est pas sa surprise lorsque, à la fin de juillet 1833, il reçoit deux lettres qui le somment d'arriver au plus tôt à Rome où le Pape doit lui faire une communication importante.

C'est avec «serrement de cœur» qu'il quitte Marseille sans savoir ce qui l'attend. Il soupçonne que le Saint-Père veuille le charger de «quelque pénible mission dans quelque contrée de l'Amérique.» Il affirme cependant que «le Pape parlant à un évêque pour le bien de l'Église sera obéi coûte que coûte.»[1]

Les autorités romaines lui découvrent peu à peu la vérité: le Gouvernement français ne veut plus de lui en France. Malgré le climat apparemment serein qui régnait depuis une année à Marseille, Préfet, Maire, autorités civiles et militaires épiaient tous les gestes du Prélat, dénaturaient ses paroles, le dénonçaient à Paris et l'accusaient d'activités politiques, d'avoir peut-être même été mêlé à l'assassinat du commissaire central de police de Marseille. Dans leurs rapports, l'Ambassadeur de France à Rome et l'Internonce à Paris avaient fait pression pour que Grégoire XVI rappelle l'Evêque d'Icosie à Rome ou l'expédie en Afrique.

Mgr de Mazenod prendra quatre mois pour se disculper et obtenir du Pape la permission de rentrer en France au début du mois de décembre 1833, contre la volonté de l'Ambassadeur. «Prison pour prison, écrit l'Évêque au p. Tempier, le 8 septembre 1833, j'aime autant essayer de celle dont me menacent Messieurs les Ministres... Cependant... ils me font perdre mon temps, mon argent et ma santé. Que Dieu le leur pardonne! mais j'en ai de l'humeur.»

Il continue alors de travailler à côté de son oncle, même si officiellement il n 'est plus reconnu comme vicaire général de Marseille. En effet, le Ministre des Cultes avait écrit à Mgr Fortuné, le 13 septembre 1833: «Mgr de Mazenod n'ayant sollicité ni reçu l'autorisation du Gouvernement pour accepter la collation d'un évêché in partibus *se trouve légalement, d'après les articles 32 et 33 de la loi du 18 germinal an X, dans l'impossibilité d'exercer aucune fonction ecclésiastique dans le royaume et de continuer à remplir celles de vicaire général, qui ont dû cesser dès le moment de son installation comme évêque d'Icosie. J'ai dû, en conséquence, donner ordre à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône de suspendre toute délivrance de mandat en sa faveur.»*

Ces affirmations du Ministre posaient le problème dans toute sa gravité. Ce n'était plus seulement une question personnelle entre Mgr d'Icosie et le Gouvernement, mais une question de principes dans laquelle l'indépendance de l'Église elle-même était méconnue.

[1] Lettres au p. Courtes, 31 juillet 1833, et au p. Tempier, 8 août 1833.

Peu de temps après son retour à Marseille, en décembre 1833, l'Évêque d'Icosie décide de se défendre devant les tribunaux. L'affaire avance rapidement lorsque, au début de janvier 1834, le cardinal Bernettifait écrire de Rome une lettre officieuse dans laquelle il invite l'Évêque à ne pas aller de l'avant dans ce procès et à vivre le plus possible dans la retraite, selon la volonté expresse du Gouvernement. «La conduite qu'on tient ici, écrit le correspondant romain, est tout à fait indépendante de l'opinion personnelle qu'on a de vous. On vous juge comme un évêque ayant toutes les qualités nécessaires pour faire aimer l'Eglise en temps de paix, la faire craindre en des moments de guerre, lui faire honneur dans les deux cas, même par le martyre; mais on ne vous trouve pas assez souple et assez accommodant pour plaire dans un temps qui n'est ni de paix ni de guerre.»[2]

Mgr de Mazenod se désiste alors et se montre le moins possible en public. Il préside quand même quelques cérémonies religieuses à Marseille et fait quelques visites pastorales dans le diocèse d'Avignon. C'est encore trop. On fait tout savoir à Paris et le Gouvernement prend les mesures nécessaires pour le forcer de s'expatrier en le radiant, comme étranger, de la liste des électeurs. L'Évêque d'Icosie connaît cette mesure au début du mois de septembre 1834 et, sans tarder, il interjette de nouveau appel contre cette décision; il met également les Evêques de France au courant de la persécution qu'on lui fait. Il écrit enfin à Rome pour expliquer le motif de la reprise de son procès malgré les conseils reçus. Mgr Capaccini lui répond aussitôt, au nom du Pape, de se désister de nouveau. La lettre du Prélat renferme même quelques expressions qui laissent croire que le Pape est mécontent.

C'est le moment crucial du drame de Mgr de Mazenod. Lui, si romain, semble abandonné par la Curie, tandis que la police peut désormais le chasser de France à n'importe quel moment et le séparer de tout ce qui lui est cher: son oncle Fortuné, Tempier, ses Oblats, etc. Rey écrit avec raison que l'année 1834 a été pour le Fondateur une année d'agonie[3]*. Ses lettres aux Oblats restent cependant très discrètes à ce sujet. Si, pendant ses 4 mois de séjour à Rome en 1833, il écrit 34 lettres au p. Tempier dans lesquelles il raconte en détail toutes les accusations qu'on porte contre lui ou les démarches qu'il fait pour se défendre, pour toute l'année 1834 on ne conserve de lui que 21 lettres aux Oblats où il est rarement question de ses difficultés personnelles.*

Il passe l'hiver 1834-1835 à Marseille; mais au printemps, voyant sa position intenable, il fait nommer M. F.-H. Chaix vicaire général et il part pour l'Osier et N.-D. du Laus. Il y restera jusqu'à la fin du mois d'octobre.

C'est alors que le p. Guibert, récemment nommé supérieur du grand séminaire d'Ajaccio, se rend à Paris afin d'obtenir des subsides pour cet établissement. En fils dévoué et en diplomate consommé, il rencontre le Roi, la Reine, les Ministres, dissipe auprès d'eux les malentendus et les griefs formulés contre l'Evêque d'Icosie et négocie avec habileté une réconciliation. En janvier 1836, accompagné de son cher fils et avocat, l'Évêque d'Icosie prête serment à Louis-Philippe et le Gouvernement enregistre la bulle qui l'avait élevé à la dignité épiscopale.

Au cours de ces trois années de lutte avec les autorités civiles, les réactions du Fondateur sont fort différentes de celles des années 1827-1830. Il reste plutôt serein, quelquefois enjoué, souvent même énergique et batailleur selon son tempérament. Il prend surtout deux résolutions auxquelles il s'accroche avec fermeté: soumission à la volonté de Dieu et refus de devenir évêque résidentiel.

---

[2] Lettre citée par RAMBERT, I, 641-642.
[3] 3 REY, **I**, 608.

Il prend la première résolution lors de sa retraite de préparation à l'épiscopat en 1832. Il écrit au p. Tempier, le 10 octobre: «C'estprécisément sur ce point que la vertu de l'Esprit Saint fixe davantage ma volonté, et c'est le fruit que j'attends et que j'espère de ma retraite, c'est-à-dire que, dans cette dernière phase de ma vie, il me semble que je suis bien résolu, moyennant la surabondance de grâces que je vais recevoir, de tâcher, par une application assidue, de tellement me conformer à la volonté de Dieu, qu'il n'y ait pas une fibre de mon être qui s'en écarte sciemment. Je vous le dis sans façon, parce que vous êtes mon directeur et, aussi, pour que vous me le rappeliez, s'il le faut, tous les jours de ma vie en qualité de mon admoniteur.»

Il ne savait pas alors tout ce que son titre d'évêque d'Icosie allait lui occasionner de souffrances et, par suite, lui demander de patience et d'abandon à Dieu. Sans aucun doute cependant il tint parole[4]*. Lorsque, d'une façon inattendue, il est appelé d'urgence à Rome, en 1833, il écrit au p. Courtes, le 31 juillet: «Le Pape sera obéi coûte que coûte.» Il voit évidemment la volonté de Dieu dans cet appel du Saint-Père. En apprenant à Rome toutes les accusations qu'on avait portées contre lui et se voyant dans l'impossibilité de rentrer tout de suite à Marseille, il écrit au p. Tempier, le 24 octobre: «...il n'y a point de regrets à avoir quand on a fait pour le mieux. Dieu se sert même de l'erreur des hommes pour parvenir à ses fins. J'ignore ce qu'il demande de moi; tout ce que je sais, c'est qu'il gouverne par sa sagesse ceux qui n'ont d'autre but que de travailler pour sa gloire. Mon attrait me porte au repos. Justement fatigué de l'injustice des hommes, j'agis en conséquence, parce que j'y vois un bien pour mon âme, ne dussé-je l'obtenir que pour un temps. Si Dieu en a décidé autrement, il conduira les événements et inclinera la volonté de ses créatures de façon à ce qu'on arrive à ses fins.»*

Seconde résolution: refus de devenir évêque résidentiel. Au moment de sa consécration, en 1832, le Fondateur écrit aux Pères et Frères de Billens, le 24 octobre, que le motif déterminant de l'acquiescement «de sa volonté à la détermination de son oncle a été le bien qui pourrait en résulter pour la Congrégation.» Lors de son rappel à Rome en 1833, il déclare au p. Tempier, le 21 août, que «c'est sans aucune prétention à la future succession» qu'il a accepté d'être évêque à côté de son oncle: «Ils m'offriraient [le siège] de Paris que je les remercierais.» Cette décision devient refus catégorique lorsque Guibert lui parle de réconciliation et de désignation à un siège hors de Marseille ou, au moins, au titre d'auxiliaire de Mgr Fortuné. Au fil de ses réflexions, dans ses lettres au p. Tempier, il expose toute une série de motifs de refus: désir de repos et de vie régulière dans une communauté oblate pour se préparer à la mort[5]*, impuissance à faire quelque bien*[6]*, ingratitude des Marseillais*[7]*, injustice des hommes qui a aigri son caractère, alors que «dans un temps» il se sentait capable de l'œuvre des plus grands évêques*[8]*, âge trop avancé*[9]*, incapacité de «pactiser avec l'erreur»*[10]*, etc. Le 25 août 1835 il livre toute sa pensée au p. Tempier et explique les motifs profonds qu'il a de refuser un siège hors de Marseille «avec ses goûts actuels» et la position où il se trouve à l'égard du Gouvernement. Ce serait aller contre sa conscience, contre son bonheur et contre son honneur. Il développe longuement ces trois points. Parmi les motifs de conscience qui lui font refuser un siège, il précise: «Les hommes, toujours injustes dans leurs jugements, ont conclu de ce que j'avais fait en ma vie beaucoup de choses difficiles où d'autres peut-être auraient échoué, que je suis entreprenant par caractère et qu'il me faut de l'action et du mouvement. C'est tout le contraire. Si j'ai mis de l'activité, si je me suis donné du mouvement, si j'ai entrepris des choses difficiles et les ai amenées à bien, c'est par devoir, c'est qu'il m'était impossible de me*

[4] Cf.: lettres nn. 379, 469, 470, 509, etc.
[5] Cf.: lettres nn. 390, 415, 435, 455, 465, 469, 536, 542, 548.
[6] Cf.: lettre n. 465.
[7] Cf.: lettre n. 528.
[8] Cf.: lettre n. 535
[9] Cf.: lettre n. 535.
[10] Cf.: lettre n. 536.

refuser à une sorte d'évidence qui me prouvait que telle était la mission que la Providence me donnait; mais, par le fond de mon caractère, j'ai toujours eu une grande aversion pour toutes sortes d'affaires. Je n'ai jamais conçu comment on peut faire un pas, la moindre démarche, par ambition... Dans le commencement de mon ministère j'ai sacrifié mon attrait pour faire du bien aux hommes. J'ai pris des mesures inspirées par le zèle pour leur en faire encore après ma mort par ceux que j'ai associés à mes travaux. Ils seront plus heureux que moi, et j'espère que le bon Dieu leur procurera les consolations qui m'ont été refusées...

Pour son honneur, l'Évêque d'Icosie affirme qu'il doit rester près de son vieil oncle, du p. Tempier et des Oblats. «Ne voyez-vous pas encore, continue-t-il, que mon honneur serait aussi compromis que mon bonheur dans la nouvelle carrière où l'on veut me pousser? D'abord, tout le monde dira que j'ai vendu mon adhésion pour un siège, que c'est là où tendaient mes vœux, etc. Le Gouvernement lui-même, me croyant capable de cette indignité, croira m'acheter à ce prix et se persuadera pouvoir exiger des complaisances que ma conscience et ma délicatesse se refuseraient également à lui accorder...» Enfin, il conclut qu'il prêtera serment au Gouvernement à condition de rester simple vicaire général de Marseille ou suffragant de son oncle.

Le 26 août 1835, il confirme ses réflexions du jour précédent. Il prêtera serment à condition de demeurer à Marseille: «Si je suis plus traitable sur ce point, confie-t-il, c'est que la bonne santé de mon Oncle et l'espérance fondée que nous avons de le conserver encore de longues années, me donnent le temps de respirer et de réfléchir sur ce que j'aurais à faire si je ne mourais pas avant lui, comme j'ai déjà failli le faire deux fois et comme cela pourrait bien m'arriver. En attendant ma position serait fixée convenablement et mon cœur satisfait...»

Le Gouvernement ne nommait alors aucun évêque auxiliaire. Selon ses vœux, le Fondateur prêta donc serment à titre personnel et continua à aider son Oncle comme vicaire général honoraire jusqu'à sa nomination au siège de Marseille en 1837.

Efforts pour relancer le développement de la Congrégation et pour raviver son esprit

La Congrégation, comme le Fondateur, vivait alors une période de crise: peu de vocations solides, beaucoup de sorties, impossibilité de prêcher des missions par suite de la Révolution de Juillet 1830, difficulté de faire une fondation hors de France, etc.

Apparemment, la situation ne change guère entre 1831 et 1836. S'il y avait eu 4 décès et 10 sorties au cours de la période 1826-1830, on constate 2 décès (Capmas et Pons) et 13 sorties en 1831-1836. Le nombre de Pères et de Frères passe toutefois de 34 à 39, puisqu'il y a quand même une dizaine d'entrées au noviciat chaque année dont près de la moitié font la profession.

En 1831-1833, le Fondateur correspond surtout avec le p. Mille, en Suisse. C'est là qu'habitent les novices et les scolastiques, c'est là également qu'on réussit encore à prêcher. En France, les Pères doivent s'occuper comme ils peuvent ou travailler en paroisse. «Je suis parfaitement de votre avis sur les inconvénients du ministère des paroisses, écrit le p. de Mazenod au p. Tempier, le 14 janvier 1831. La nécessité à laquelle on est réduit est une lourde croix pour moi et je voudrais, pour tout au monde, n'en être pas réduit à cette extrémité. » Le p. Honorât surtout souffre d'inaction. Il propose une espèce de prédication itinérante, faite par des missionnaires isolés, de façon à ne pas attirer l'attention: «Plein de zèle pour le salut des âmes, écrit le Fondateur au p. Tempier, le 20 janvier 1831, il voudrait prêcher aux pauvres, de pays en pays, persuadé que son ministère ne serait pas infructueux. »

A N.-D. du Laus, le p. Guibert et ses collaborateurs accueillent les prêtres qui viennent faire leur retraite et aident les curés des alentours, tout en invitant le clergé à partir pour les missions

d'Amérique où les Evêques demandent de l'aide. Le supérieur du Laus presse également le Supérieur Général de trouver de nouveaux champs d'apostolat: «Il faut un élément au zèle d'une Congrégation naissante, écrit-il en 1832, le repos nous serait mortel. »[11] *Le p. de Mazenod frappe alors, sans succès, à plusieurs portes: en Sardaigne et dans le Valais en 1831*[12]*, à Rome*[13] *et en Algérie*[14] *en 1832 et 1833.*

Plusieurs Pères insistent pour être envoyés aux missions étrangères, tels Ricard, Touche, Bernard, Tempier[15]*. Le Fondateur trouve même «qu'ily en a trop qui y pensent.»*[16] *Il écrit au p. Tempier, le 21 novembre 1833: «Ne nous pressons pas trop, [attendons] la Providence... C'est vraiment une manie de vouloir donner naissance à des enfants avant d'être nubiles. Commencez par garnir la ruche puis vous enverrez des essaims.»*

La situation change en 1834. Rey écrit que ce fut pour le Fondateur une année d'agonie, mais la croix est source de vie: l'année 1834 s'avère d'une exceptionnelle fécondité pour la Congrégation[17]*. On recommence alors à prêcher des missions dans tous les diocèses, en outre deux œuvres importantes sont offertes et acceptées: le grand séminaire d'Ajaccio et le sanctuaire de N.-D. de l'Osier. Le p. Guibert est nommé supérieur du grand séminaire d'Ajaccio et le p. Guigues supérieur de l'Osier. C'est là que ces deux Pères donneront, en peu d'années, toute la mesure de leur talent et de leur zèle avant de devenir évêques, l'un en France (Viviers, Tours et Paris), l'autre à Bytown, future capitale du Canada.*

Ces fondations et la reprise des missions apportent un regain de vie et le Fondateur juge bon de faire redémarrer la Congrégation sur une bonne voie. Il insiste sur deux points: application presque exclusive à la fin principale de l'Institut et renouveau de la vie religieuse selon toute les rigueurs de la Règle. Presque toutes ses lettres sont alors adressées aux supérieurs et traitent de ces thèmes, à ses yeux essentiels. Le p. Tempier, supérieur du grand séminaire de Marseille et du scolasticat oblat, reste le principal confident: 85 lettres lui sont envoyées entre 1831 et 1836, 49 au p. Courtes, supérieur de la maison d'Aix, 32 au p. Mille, supérieur de Billens puis de N.-D. du Laus, 21 au p. Guigues à N.-D. de l'Osier, 18 au p. Casimir Aubert, maître des novices[18]*.*

Dans beaucoup de lettres, le Fondateur parle des missions pour rappeler qu'il s'agit de la fin principale de la Congrégation[19]*. Il fixe lui-même l'agenda des missions à prêcher*[20]*, il s'émerveille de leur succès et des «miracles» qu'elles produisent toujours*[21]*, il insiste sur la préparation sérieuse des sermons*[22]*, il préfère les missions aux sermons isolés*[23]*, voire même aux retraites*[24]*. Il s'oppose*

---

[11] Lettre au Fondateur, citée par PAGUELLE DE FOLLENAY *Vie du cardinal Guiberu* I, 271-272.
[12] Lettres nn. 383, 400.
[13] Lettres nn. 425, 462.
[14] Lettres du Fondateur au cardinal Pedicini, 10 avril 1832 et 14 septembre 1833; Mgr Fortuné de Mazenod au Prince de Polignac, 12 juillet 1830, au Grand-Aumônier, 11 juillet 1830.
[15] Lettres du Fondateur au p. Mille, 25 septembre 1831, au p. Tempier, 21 novembre 1833.
[16] Lettre au p. Courtes, 29 novembre 1831.
[17] REY, I, 608.
[18] La correspondance entre le Fondateur et le p. Guibert, supérieur de N.-D. du Laus, puis d'Ajaccio, fut alors abondante et avait été conservée. Paguelle de Follenay l'eut entre les mains à la fin du siècle dernier et il en cite plusieurs extraits, mais rien n'a été retrouvé depuis lors. Le p. Honorât, supérieur du Calvaire à Marseille, recevait conseils et avis de vive voix.
[19] Lettres nn. 500, 569.
[20] Lettres nn. 498, 500, 503, 514, 593.
[21] Lettres nn. 502, 503, 510, 568.
[22] Lettres nn. 378, 389, 532, 546, 563.
[23] Lettre n. 502.
[24] Lettre n. 504.

au ministère auprès des religieuses[25] et ne voit pas d'un bon œil l'apostolat de la plume[26], il refuse un collège à Manosque: «Cet établissement n'est pas dans nos attributions, écrit-il au p. Mille, le 16 mai 1836, ...il distrairait encore quelques-uns de nos sujets, déjà si rares, du ministère principal de la Congrégation.» Le Supérieur Général fait une exception pour les Pères qui s'occupent des novices ou de l'enseignement au scolasticat et dans les grands séminaires. Il se voit alors contraint d'insister sur le devoir d'état des professeurs et des éducateurs[27], de reprocher au maître des novices d'être allé en missions[28], de reprendre sans cesse le p. Mille qui, en Suisse, prêche trop et ne s'occupe pas assez des novices et des scolastiques[29]: « Vous êtes aussi bon missionnaire que mauvais supérieur», lui écrit-il le 21 avril 1832.

Mais le Fondateur veut surtout renouveler la Congrégation dans son esprit. Il rappelle sans cesse la nécessité d'une bonne formation des novices et de la stricte observance des Règles par tous les membres de la Société. Au Calvaire «les circonstances d'une part, de l'autre les maladies, la mort et quelques autres raisons avaient concouru à démonter nos observances» écrit le p. de Mazenod au p. Courtes le 6 mars 1831. Il constate les mêmes irrégularités dans toutes les maisons[30]. Au maître des novices et aux directeurs des scolastiques il demande de faire étudier le plus possible les sujets[31], de veiller surtout à la formation spirituelle[32], à la régularité[33], au détachement[34], à la méditation des Règles et de la grandeur de la vocation oblate[35]. Aux supérieurs il recommande d'écrire chaque mois, de convoquer régulièrement leur conseil, de tenir strictement les livres de comptabilité, d'être le modèle de leurs sujets[36].

Après la visite canonique de N.-D. de l'Osier et de N.-D. du Laus, au cours de l'été 1836, il écrit au p. Mille, les 23-25 août: «Le rapprochement de ce qui a été pratiqué par nous avec les abus que nos jeunes supérieurs locaux ont laissé introduire dans nos maisons et encouragé de leurs exemples, ne m'inspire que des pensées pénibles. Les supérieurs locaux, à force d'agir d'après leurs idées, sont tout-à-l'heure parvenus à refaire la Congrégation. Aussi, je ne reconnais plus mon esprit dans les maisons que je viens de visiter, et comment s'y trouverait-il puisqu'on ne s'est jamais mis en peine de me consulter? Ne vous ai-je pas assez dit, à vous autres jeunes supérieurs, que la nécessité m'a forcé de vous mettre à la tête de nos communautés longtemps avant que vous fussiez en état de gouverner, que votre grand défaut a été de suivre votre propre esprit, au lieu de puiser votre règle de conduite dans ce qui avait été pratiqué avant vous. Si vous aviez eu soin de marcher sur nos traces, vous n 'auriez pas introduit tant d'abus que j'ai toutes sortes de peines à déraciner...»

A l'été 1836, le noviciat passe du Laus à Aix, puis d'Aix à Marseille. Le p. Casimir Aubert s'en plaint. Le Fondateur lui répond le 26 septembre: «La mort inopinée de notre à jamais regrettable p. Pons et la fuite coupable du p. Pachiaudi me mettent dans la nécessité de t'appeler au grand séminaire de Marseille. Dès lors le noviciat te suivra à Marseille. Ce n'est point par instabilité d'idées que je change ainsi de projet; mais qui peut se cabrer contre les événements les plus imprévus ? Qui peut résister à la puissance même de Dieu ? La marche de la Providence est un

---

[25] Lettres nn. 510, 563, 566, 567, 586.
[26] Lettres nn. 392, 568.
[27] Lettres nn. 404, 550.
[28] Lettres nn. 557, 559, 564.
[29] Lettres nn. 392, 393, 397.
[30] Lettres nn. 378, 390.
[31] Lettres nn. 377, 387, 389, 393, 401, 442. Le Fondateur est cependant mécontent du p. Reinaud qui s'est inscrit à l'Université d'Aix, cf. lettre n. 504.
[32] Lettres nn. 393, 397, 443, 534.
[33] Lettres nn. 378, 555, 571.
[34] Lettre n. 388.
[35] Lettres nn. 406, 407, 494, 547.
[36] Lettres nn. 501, 513, 541, 547, 568, 569, 571, 572, 573.

grand mystère pour moi. Notre devoir est de nous soumettre à ce qu'elle peut avoir de rigoureux et de pénible, sans jamais néanmoins nous déconcerter, lors même qu'elle nous jette dans [les] plus grands embarras. Quand nous ne pouvons pas faire route à pleines voiles, il faut louvoyer et faire aller le vaisseau avec quelques voiles seulement, fut-ce même avec la plus petite qu'on hisse en haut du mât et qu'on nomme perroquet. Tout ce que j'exige dans ces conjonctures pénibles et embarrassantes, c'est que le pilote commande dans la tempête, c'est que tout l'équipage obéisse en silence et que l'on m'épargne les réclamations qui ne sont pas de saison dans les cas pressants où chacun doit faire sa manœuvre comme il peut, dans le poste qui lui est assigné.»

Ces sages réflexions nous dépeignent bien le Fondateur avec son caractère énergique, mais aussi avec sa parfaite soumission à la volonté de Dieu. Le Chapitre Général, tenu à Marseille en 1837, sera entièrement consacré à la discipline de la Congrégation. Celle-ci reprendra peu à peu toute sa vigueur et sera prête, en 1841, à affronter les efforts qui lui seront ensuite toujours demandés par son expansion très rapide en Europe et dans trois autres continents. Mgr de Mazenod lui-même, mûri par l'expérience et les souffrances, sera alors prêt à piloter, de main de maître, et pendant 25 ans, les deux navires de la Congrégation et du diocèse de Marseille dont il sera nommé évêque en 1837.

Yvon Beaudoin

1831

377. [Au p. Mille, à Billens].[1]

377. VIII Lettres aux Oblats de France

Les économies du Gouvernement se font aux dépens du clergé. Que les frères scolastiques ne négligent pas l'étude des belles-lettres et de l'italien.

Nice, le 3 janvier 1831.

...Toutes les économies du Gouvernement se font aux dépens du clergé. À Châlons, pour se débarrasser plus tôt du petit séminaire, on y a mis le feu et cent élèves, dont certes ce pauvre diocèse avait grand besoin, sont retournés chez eux. Qu'arrivera-t-il à d'autres établissements? Je n'en sais rien, mais je ne doute pas qu'ils ne finissent par leur enlever tous les secours qui leur étaient fournis.

Vous voyez que bientôt nos chers étudiants seront l'unique ressource de l'Eglise. Je sais que je n'ai pas besoin de leur recommander d'être toujours à la hauteur de leur vocation. Si vous saviez quel pitoyable clergé j'ai rencontré, je ne dis pas où, ils redoubleraient encore de zèle.

Je ne saurais trop recommander de ne jamais négliger l'étude, je ne dis pas seulement de la théologie et de la philosophie, mais des belles-lettres aussi. Il faut combattre les erreurs du siècle avec les armes du temps. Je suis toujours plus étonné de voir tant de jeunes gens dans les rangs ennemis écrire si bien, avec tant d'art et de talent, pour soutenir le mensonge et les déceptions de toute espèce. Il faut se rompre même à ce genre de combat. Que l'on sache bien sa langue, qu'on s'exerce à la manier. Ce sera un temps bien employé. Faites sortir du feu de la pierre; il faut frapper pour cela, l'étincelle n'est produite que par le choc. Mais ne perdez jamais de vue que c'est pour Dieu que vous travaillez, que la gloire de son saint nom y est intéressée, que l'Église réclame ce service de vous. C'est vous dire de surnaturaliser vos études, de les sanctifier par une grande droiture d'intention, laissant tout amour-propre de côté, ne vous recherchant en rien; par ce moyen les auteurs profanes peuvent vous élever à Dieu comme les Pères de l'Église.

Je recommande au f. Semeria de ne pas négliger la langue italienne qui peut nous être un jour très nécessaire, et ceux d'entre vous qui en savaient déjà quelque chose feraient bien de ne pas perdre ce qu'ils en savent et de s'y perfectionner.

378. [Au p. Courtès, à Aix].[2]

378. VIII Lettres aux Oblats de France

La régularité de la communauté de Billens devrait être imitée dans les autres maisons. P. Bernard.

[Nice, le] 10 janvier 1831.

...Je n'aurais pas quitté Billens, vrai paradis sur terre, où les vertus et la vie angélique de tous ceux qui l'habitent feraient le bonheur de ma vie et me consoleraient des imperfections et du peu de régularité de tant d'autres qui seraient pourtant tenus de

---

[1] YENVEUX, VIII, 173, 177; REY, I, 506.
[2] YENVEUX, II, 58; III, 66; IV, 4.

leur donner l'exemple. Quand je parle de régularité, j'entends la fidélité à se conformer à l'esprit et à la lettre des Règles, qui obligent à travailler très sérieusement à devenir des hommes plus parfaits et beaucoup plus parfaits que le commun des ecclésiastiques.

Je trépigne d'être empêché de pouvoir le rappeler de vive voix à tous ceux qui ne le comprennent pas et qui s'imaginent avoir rempli toute justice en demeurant à cent piques de ce qu'ils doivent être. Je romps sur cet article qui me chagrine trop. Il m'est impossible de me faire à l'idée que chacun ne se dise pas qu'il doit absolument se mettre à la hauteur de ses devoirs. L'essentiel est qu'on se rompe à l'obéissance et à une indifférence absolue pour tel ou tel emploi, pour tel ou tel supérieur; sans cela on n'a rien obtenu.

... Je pense que celui-ci doit avoir provision de sermons, puisqu'il avait demandé le loisir pour en faire. Je crains pourtant que le temps qu'il emploie à la lecture et aux commentaires des journaux ne l'ait beaucoup détourné de cette occupation que j'avais pourtant imposée comme un devoir. Je prie le père Bernard de grossir son capital.

379. [Au p. Mille, à Billens].[1]

379. VIII Lettres aux Oblats de France

Tenir les comptes en règle et faire l'histoire de la maison. Décès du p. Capmas.

Nice, le 10 janvier 1831.

...Je vous recommande de tenir vos comptes bien en règle parce que je veux y voir clair. Occupez-vous aussi de faire exactement l'histoire de votre établissement et de noter jour par jour les petits événements: par exemple, la visite de l'Évêque, les entretiens et les sujets d'entretiens avec le député de Lausanne ou tel autre personnage. Presque tout ce que vous me mandez dans vos lettres peut être inséré dans ces notes. C'est un devoir que je vous impose; mettez-le au nombre de vos devoirs indispensables. Les services journaliers que vous rendez à la paroisse ne doivent pas être oubliés, ainsi que les traits remarquables de charité, de mortification, d'humilité, de ferveur des membres de votre communauté; mais cette partie doit rester ignorée de tout le monde, elle ne doit être manifestée que lorsqu'il en sera temps. Ne manquez pas de me [le] faire savoir dès que vous serez sur votre courant, et mettez-vous à l'œuvre tout de suite. Ce n'est pas un simple conseil que je vous donne, mais une obéissance formelle. Quittez autre Chose s'il le faut pour vous mettre à celle-là.

... [Le p. Grassi] m'a encore écrit dans le même sens[2]. Attendons donc avec patience et résignation le moment du Seigneur, mais ne cessons pas de lui demander avec instance que nous soyons rendus dignes de faire sa sainte volonté. Le bon Dieu veut nous faire marcher par la voie des épreuves et des tribulations: acceptons tout de sa main. Nous avons besoin de nous bien établir dans ces grands principes, car dans ce moment même nous sommes menacés d'un grand malheur. Peut-être à ces heures-ci

---

[1] YENVEUX, VI, 119; VII, 32, 266; IX, 60.

[2] Allusion au p. Grassi de Turin avec qui le Fondateur était en correspondance en vue d'un établissement en Sardaigne (REY, I, 502-503).

notre cher p. Capmas[1] n'est plus. Je reçois aujourd'hui une lettre qui m'annonce qu'il est à toute extrémité. Cependant, au moment du départ du courrier, il avait un peu repris sa connaissance, mais ce peu de mieux ne me laisse pas grand espoir. Jugez si je suis à mon aise. Et de trois jours je ne puis plus avoir de nouvelles! Ce sont là de grands chagrins que je sens jusqu'au fond de l'âme.

Vous connaissez le sujet et vous comprenez comme moi quelle perte fera la Congrégation si le Seigneur nous l'enlève. Mais il est le Maître de tout et de tous!

13 janvier.

Je n'ai pas voulu laisser partir ma lettre par le courrier d'avant-hier pour être à même de vous donner les nouvelles que j'attendais aujourd'hui de Marseille. Je n'espérais pas qu'elles fussent autres que ce qu'elles sont. Je vous annonce donc avec douleur que le Seigneur a appelé à lui notre cher p. Capmas le 10 courant, à midi et demi, après une agonie longue et pénible. On me mande que, hors d'état de se faire comprendre à cause de l'extrême faiblesse où il était réduit, il entrait néanmoins avec beaucoup de piété dans tous les sentiments qu'on lui suggérait. Il a été déposé dans le caveau du séminaire à Saint-Just. Je vous demande de lui accorder vos suffrages avec toute la ferveur dont vous êtes capables. Demandez à Dieu pour moi la grâce d'une entière résignation aux desseins de la divine Providence. *Dominus dédit, Dominus abstulit*[2], il est de notre devoir d'ajouter: *sit nomen Domini benedictum.*

380. [Au p. Tempier, à Marseille].[3]

380. VIII Lettres aux Oblats de France

Maladie du p. Capmas. Souffrance du Fondateur, mais soumission à la volonté de Dieu. Testament des Oblats.

Nice [le] 11 janvier 1831.

Vous comprendrez aisément, mon cher ami, dans quelle peine je suis par rapport à l'état presque désespéré de notre pauvre p. Capmas. J'attends avec autant d'impatience que d'anxiété le courrier de jeudi qui me fixera vraisemblablement sur son sort. Il faut avouer que la maladie et la mort frappent chez nous avec un discernement qui démonterait des hommes moins soumis à la volonté de Dieu que nous le sommes. J'en fais sans crainte la reflexion, parce qu'il me semble que je suis assez établi dans cette habitude de conformité aux desseins impénétrables de la divine Providence, quoique je ne me vante certes pas d'être insensible aux coups qui semblent parfois devoir nous accabler. Ce genre de perfection me serait offert que je n'en voudrais pas. Je dis plus, elle est pour moi, en quelque sorte, un sujet de scandale lorsque je la vois préconisée dans certaines histoires où, sans doute, on l'attribue faussement à des hommes que l'on s'efforce, non sans mensonge, de placer en dehors de la nature humaine et que l'on calomnie, à mon avis, d'une manière cruelle. Jésus-Christ, notre unique modèle, ne nous a pas donné cet exemple. J'adore son frémissement et ses larmes sur le bord de la tombe de Lazare autant que je dédaigne et

---

[1] Le p. Capmas était entré au noviciat à l'âge de 39 ans. Il avait été pendant quelques mois maître des novices, puis missionnaire dans les Hautes-Alpes et enfin aumônier des soldats malades au Lazaret de Marseille.
[2] Jb, 1, 21.
[3] YENVEUX, V, 91; VI, 136, 139; RAMBERT, I, 571; REY, I, 501-502.

abhorre le stoïcisme, l'insensibilité et l'égoïsme de tous ceux qui voudraient, ce semble, dépasser ce prototype de toute perfection, qui a bien voulu sanctifier toutes les positions de notre triste pèlerinage.

J'attends donc en tremblant la nouvelle que vous me donnerez jeudi, et cette fois, ce qui absorbe toute ma pensée, c'est le bien général de la famille, beaucoup plus que toute considération ou toute affection personnelle. Je me prépare à tout événement par la prière et par l'abandon le plus absolu à la volonté du Maître de nos destinées pour qui nous sommes ici-bas.

Voilà encore un surcroît de souci pour vous, mon pauvre ami. Si le bon Dieu dispose de ce pauvre malade, vous allez vous trouver dans l'embarras, car on dirait que c'est une précaution inutile, en temps de santé, de faire son testament. Je n'ai pas à me reprocher d'avoir négligé les avis convenables. En passant à N.-D. du Laus, je lui avais recommandé de retirer l'argent qu'il laissait éparpillé avec une insouciance incroyable. Il me dit à cette occasion que son intention était d'en laisser une partie à notre famille. Je crois devoir vous faire connaître l'intention qu'il m'a confiée. Prenez vos précautions pour que ses papiers ne soient pas gaspillés. J'en fais sans difficulté ma propriété. Je veux parler de ses sermons, instructions, etc. Défendez à qui que ce soit d'y toucher et, si on a commis déjà quelque indiscrétion, qu'on fasse tout rentrer entre vos mains. Les paresseux ou les incapables sont gens habiles pour se parer des plumes d'autrui. Dieu veuille rendre toutes ces précautions inutiles.

Je suis impatient au dernier point de mon inaction forcée; si demain ou au plus tard samedi 15 je ne reçois point de lettres, je tâche de m'entendre avec le Vicaire Général[1] et je pars.

381. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

381. VIII Lettres aux Oblats de France

Décès du p. Capmas. Suffrages. Testament. Inconvénients du ministère paroissial. Association provençale pour la défense de la religion catholique.

[Nice], le 14 Janvier 1831.

Je ne m'attendais que trop, mon cher Tempier, à la triste nouvelle que vous m'apprenez par votre lettre du 11. Je m'y préparais de mon mieux dès le jour où vous m'annonçâtes un danger dont je prévis l'issue sans me laisser la consolation de la plus mince espérance. Nous voilà donc privés d'un de nos meilleurs sujets, propre à tous les genres de ministère, simple avec cela et obéissant, toujours prêt à accomplir son devoir, s'en acquittant bien et n'ayant pas plus de prétention qu'un enfant. Dieu soit béni! Nous le répéterons dans l'adversité et les plus grands chagrins, comme dans la prospérité et les faveurs. Ce qui augmente ma peine, c'est que notre cher défunt n'ait pas pu recevoir le saint viatique. Je demande à Dieu tous les jours, dans le saint sacrifice, de n'être pas privé de ce bonheur à l'heure de ma mort. Les médecins auraient dû vous prévenir plus tôt du danger; ce n'est pas quand un homme est dans le délire qu'on vient vous avertir; ce sera une leçon pour être un peu plus sur nos gardes une autre fois. Cependant la communion qui lui fut donnée dans la nuit du 1er de l'an aura suppléé au défaut du saint viatique, et notre pauvre malade aura, je l'espère de la

---

[1] Allusion à l'attente de lettres du p. Grassi au sujet d'une fondation en Sardaigne. Celui-ci écrivit le 10, mais sans pouvoir encore donner une réponse positive (REY, I, 502).

[2] YENVEUX, II, 41, 140; III, 32; VI, 139; IX, 61; REY, I, 502, 504; RAMBERT, I, 572, 573.

bonté de Dieu, reçu tous les secours surnaturels et extraordinaires dont il avait besoin dans ce moment extrême. Le Seigneur aura eu égard à la charité qui lui fit briguer la faveur de s'enfermer au Lazaret pour prodiguer les secours de son ministère à tant de soldats atteints de la maladie épidémique d'Afrique; enfin, il est mort dans le sein de la Société, c'est une marque de prédestination. Il ne nous reste plus qu'à lui appliquer les suffrages auxquels il a droit et par le moyen desquels son âme entrera plus tôt dans la pleine possession de ce Dieu si bon, si fidèle à ses promesses, qui fut son partage et qui doit être sa récompense.

S'il était permis d'exprimer d'autres regrets, à la suite d'une si grande perte, je me plaindrais de ce qu'on a négligé de faire ce que j'avais tant recommandé lors de mon passage au Laus et que je n'avais pas oublié dans une, si ce n'est dans plusieurs, de mes lettres de Fribourg. Voilà comment on perd ensuite corps et biens. Ce n'est pas qu'en conscience nous ne pussions, précisément à cause du défaut de dispositions, nous considérer comme les héritiers de notre frère, quand je dis nous, j'entends la famille. L'article 23 du par. 1, ch. 1,2 p., est précis là-dessus, mais c'est pour la conscience, car il ne serait pas possible de faire valoir ce droit au for extérieur. Il suffit pourtant pour vous mettre à l'aise sur bien des choses... Vous pouvez bien dire enfin à ceux à qui vous avez écrit qu'ils ne devaient pas compter sur ce qu'ils auront par le fait car le pauvre défunt m'avait positivement fait connaître ses intentions, qu'il n'a pas eu le temps d'exécuter, parce qu'il a été surpris par la mort qu'il était loin d'attendre si tôt. Je vous le répète que cette volonté clairement manifestée et l'article précité vous mettent à l'aise. Il ne serait pas juste par exemple que, dans un contrat synallagmatique, une seule des parties fût obligée et l'autre ne fût tenue à rien.

Je suis parfaitement de votre avis sur les inconvénients du ministère ,des paroisses. La nécessité à laquelle on est réduit est une lourde croix pour moi et je voudrais, pour tout au monde, n'en être pas réduit à cette extrémité.[1] Mais comment faire? Faut-il laisser des hommes, qui sont en état de travailler, dans l'oisivité? Indépendamment d'autres considérations, je dis non! Avec un peu plus de vertus, il y aurait pourtant moyen d'obvier aux inconvénients; c'est à quoi doivent parvenir les hommes qui ont une conscience et qui sont pénétrés de leurs devoirs. Si on les exposait à ces dangers en temps ordinaire, on aurait tort, mais quand il n'est pas possible de faire autrement, il est indispensable de faire de nécessité vertu. Ce ne sont pas des enfants, ils trouvent assez de ressources dans la pratique de leur Règle pour se maintenir dans la ferveur de leur saint état.

... Une association pour défendre légalement la religion catholique me paraît une chose louable et très conforme à la législation qui régit notre pays. La liberté des opinions et de la presse doit être pour tous, mais il est important que tous ceux qui se mêleront d'écrire soient des gens de mérite et capables de soutenir une lutte contre tant d'ennemis acharnés. Je vois bien quelque inconvénient à ce que vous présidiez ce conseil, cependant s'il devait en résulter un grand bien et que vous fussiez assuré que vos collaborateurs ne sortiraient jamais de la ligne du devoir et ne vous compromettraient pas, on pourrait s'exposer aux chances fâcheuses qu'il ne serait pas difficile de prévoir. Quant au journal,[2] vous connaissez mon opinion sur ce point. Il y a bien longtemps que j'aurais voulu le voir exister; les ressources ne sont plus les mêmes aujourd'hui. Pour mon compte je ne puis plus y consacrer ce que volontiers j'y eusse destiné il y a deux ans. Si on parvient à en établir un, tel qu'il doit être, je ne

---

[1] La Révolution de Juillet rendit impossible, pour un temps, la prédication des missions.
[2] La Gazette du Midi.

verrais pas de difficulté que Jacques[1] lui fournît, de temps en temps, quelques articles, pourvu qu'il restât en dehors de toute...

382. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

382. VIII Lettres aux Oblats de France

Le Fondateur n'approuve pas les projets apostoliques du p. Honorât. On pourra difficilement s'établir en Sardaigne ou à Nice.

[Nice, le] 20 janvier 1831.

Honorât m'a écrit, comme je m'y attendais, mais je ne me propose pas de lui répondre parce que je pense que vous êtes en correspondance avec lui. Vous lui transmettrez donc mon sentiment sur ce qu'il me demande. Plein de zèle pour le salut des âmes, il voudrait prêcher aux pauvres, de pays en pays, persuadé que son ministère ne serait pas infructueux, ne cherchant que la gloire de Dieu sans vouloir retirer d'autre rétribution que son pain quotidien. J'admire ses beaux sentiments, sans en être surpris; ce saint prêtre est à la hauteur de toutes les vertus de son état et capable d'un bien autre dévouement, mais je n'approuve pas davantage son projet de pèlerinage à La Louvesc[3]; outre que ce n'est pas la saison, j'y vois encore d'autres inconvénients.

Je suis ennuyé, au-delà de toute expression, des obstacles absurdes qui se rencontrent dans une affaire d'un ordre supérieur et toute à l'avantage de ceux qui font les difficiles[4]. Ils manquent de missionnaires et ils s'imaginent être abondamment pourvus: c'est ainsi que les laïques entendent les affaires de la religion. Les autorités ecclésiastiques sentent davantage leurs besoins, mais elles sont placées dans une dépendance telle, qu'il leur reste à peine la faculté de solliciter très humblement; elles portent la précaution de la servilité jusqu'à mesurer les démarches qu'elles sont dans le cas de faire et de n'articuler rien dans leurs prières qui puisse contrarier. Jugez d'après cela s'il est facile de faire goûter des raisons quelque péremptoires qu'elles puissent être! Si on n'avait pas en vue des intérêts divins, on serait dégoûté, mais il ne faut avoir rien à se reprocher, c'est ce qui m'a fait tenir pied jusqu'à présent.

---

[1] Le prospectus de l'association était signé par le p. Tempier, par plusieurs laïcs et par Jeancard. Il s'agit donc de Jacques Jeancard, sorti de la Congrégation en 1831, mais qui resta prêtre séculier à Marseille.

[2] YENVEUX, IX, 138; REY, I, 505.

[3] La Louvesc, en Ardèche, où se trouve le tombeau de saint François Régis.

[4] Les autorités religieuses du Piémont ne pouvaient rien décider sans l'accord du Roi. C'est ainsi que le projet d'établissement des Oblats en Sardaigne ne put réussir. Le Fondateur avait écrit au Chevalier de Collegno à ce sujet: « Ce n'est pas d'aujourd'hui que je sais, mon cher ami, combien on rencontre des difficultés quand il s'agit de faire le bien dans ce bas monde, aussi je m'attendais à des obstacles dans le projet que je vous ai communiqué. Mais cette fois c'est autre chose que des obstacles, c'est l'impossibilité d'entamer l'affaire et cependant cette affaire est considérée par les amis de la religion comme tellement importante que, depuis près de neuf ans, on la remet à tout bout de champ sur le tapis. Faut-il renoncer à la poursuivre davantage, ou bien faut-il ne pas se décourager et essayer encore de la faire réussir? À n'écouter que la nature qui se lasse, il semble que je pourrais me mettre le cœur en paix en me rendant témoignage que j'ai fait tout ce qui dépendait de moi et peut-être plus que je n'étais obligé de faire. ... D'après ce que vous me mandiez, il faut absolument renoncer à la Sardaigne, quoique j'eusse déjà fixé sur cette île des regards aussi avides que ceux de saint François Xavier sur la Chine...» Lettre du 19 janvier 1831. YENVEUX, V, 57-59.

383. [Au p. Mille, aux novices et scolastiques de Billens].[1]

383. VIII Lettres aux Oblats de France

Les projets de fondation en Italie ont échoué; prochain départ du Fondateur pour Marseille. Décès du p. Capmas. Prudence dans la correspondance. Seizième anniversaire de la fondation de la Congrégation. Hôtes à Billens. Amitié.

[Nice], le 24 janvier 1831.

... Les projets dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre ont échoué devant les nuages gros de tempêtes qui couvrent l'horizon. Dès lors, il n'y a plus de raison pour que je prolonge mon séjour où je n'ai plus rien à faire. C'est dommage, un vaste champ est fermé à notre zèle et Dieu sait si ceux qui refusent le secours que la Providence leur offrait avaient besoin de notre ministère! Ce ne sera pas notre faute. J'ai fait tout ce qui dépendait de moi, il ne me reste plus qu'à gémir sur la difficulté de faire le bien dans ces circonstances où tant de gens réussissent à faire le mal, et à adorer les desseins de Dieu lors même qu'ils me semblent très rigoureux. C'est la disposition dans laquelle j'ai tâché de me mettre dans le dernier malheur qui vient de nous arriver, car j'ai senti vivement la perte de notre cher p. Capmas. Au chagrin que m'a donné sa mort prématurée, s'est joint le déplaisir de n'avoir pas pu lui rendre les devoirs dont je ne voudrais, en pareille circonstance, ne me décharger sur personne. Les soins ne lui ont certainement pas manqué, mais j'aurais été plus satisfait si j'avais pu recevoir son dernier soupir. Le Seigneur semblait nous avoir envoyé ce sujet pour remplacer le vide affreux de cette autre perte si douloureuse dont nous allons faire dans quelques jours le second anniversaire. Hélas! ce secours a été de peu de durée. Si la santé de Mouchel[2] n'est pas un obstacle à son admission, il faut espérer qu'il remplacera celui-ci pour un plus long espace de temps.

...Désormais vous m'écrirez à Marseille. Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'il ne serait pas prudent de nommer chaque chose par son nom, car la persécution contre la religion va son train. On n'a pas signé un seul acte, une seule lettre, au ministère des affaires ecclésiastiques, qui ne soit oppressif pour l'Église et ses ministres. Et ce n'est rien encore en comparaison de ce qu'ils nous promettent. Ce n'est pas la volonté qui leur manque, il faut leur savoir gré de l'intention, en attendant qu'ils fassent mieux encore[3].

Je célèbre demain l'anniversaire du jour où, il y a seize ans, je quittais la maison maternelle pour aller m'établir à la mission. Le p. Tempier en avait pris possession quelques jours avant. Notre gîte n'était pas si magnifique que le château de Billens, et quelque dépourvus que vous soyez, nous l'étions encore davantage. Mon lit de sangle fut placé dans le petit passage qui conduit à la bibliothèque qui était alors une grande chambre servant de chambre à coucher au p. Tempier et à un autre qu'on ne nomme plus parmi nous[4]; c'était aussi notre salle de communauté. Une lampe formait tout

---

[1] YENVEUX, III, 21-22; V, 82, 123, 179, 180, 198; IX, 61.

[2] Allusion au p. Suzanne, décédé en janvier 1829, et au frère Fr.-P. Mouchel, entré au noviciat à Billens en décembre 1830. Né à Rouen en 1802, le frère Mouchel avait été étudiant en théologie à St-Sulpice, à Paris. Ces trois lignes font partie dans YENVEUX (IX, 61) de la lettre du 14 janvier au p. Tempier; mais il faut les placer ici; elles proviennent de la page 209, lignes 15-20, d'un cahier aujourd'hui disparu, alors que le reste de cette lettre est extrait des pages 208, 210-212.

[3] Dans YENVEUX (V, 123), ce paragraphe est précédé de la date du 17 novembre 1830; il faut cependant le placer ici à cause du contexte et parce qu'il est tiré de la page 209, 6 dernières lignes, du cahier ci-haut mentionné.

[4] Icard.

notre bel éclairage et, quand il fallait se coucher, on la posait sur le seuil de la porte pour qu'elle servît aux trois.

La table qui ornait notre réfectoire était une planche à côté d'une autre, posées sur deux vieux tonneaux. Nous n'avons jamais eu le bonheur d'être si pauvres depuis que nous avons fait vœu de l'être. Nous préludions, sans nous en douter, à l'état parfait où nous vivons si imparfaitement. Mais je remarque, à dessein, cette espèce de dénuement très volontaire puisqu'il eût été facile de le faire cesser en faisant transporter tout ce qu'il fallait de chez ma mère, pour en déduire que le bon Dieu nous dirigeait dès lors, et vraiment, sans que nous y pensassions encore, vers les conseils évangéliques dont nous devions plus tard faire profession. C'est en les pratiquant que nous en avons connu le prix. Je vous assure que nous n'avions rien perdu de notre gaieté; au contraire, comme cette nouvelle manière de vivre formait un contraste assez frappant avec celle que nous venions de quitter, il nous arrivait souvent d'en rire de bien bon cœur. Je devais ce bon souvenir au saint anniversaire de notre premier jour de vie commune. Que je serais heureux de la continuer avec vous!

...Je pense qu'il faut être sobre de ces sortes d'invitations moins à raison de la dépense, qui doit pourtant être aussi calculée dans notre position, qu'à cause de la distribution de la maison. Il n'en est pas à Billens comme dans une maison bâtie exprès pour une communauté. On peut dans celle-ci loger un étranger sans que la communauté soit dérangée le moins du monde. On ne se doute souvent pas qu'il soit sous le même toit, ou si on le voit c'est quand on le veut bien et aux heures que l'on choisit pour cela. A Billens, vous ne pouvez introduire personne sans que la régularité s'en ressente.

Je vous conseille donc à n'inviter personne à venir loger chez vous si ce n'est Mgr l'Évêque ou quelque autre personnage important. Au contraire, la distribution de votre maison doit vous servir d'excuse, et il ne faut pas craindre de l'alléguer pour ne faire aucune invitation; autrement tantôt l'un, tantôt l'autre viendra distraire vos étudiants, les détourner de leurs occupations, de leur Règle et vous gêner vous-même qui ne devez pas avoir du temps de reste. Je n'ai pas besoin non plus de vous recommander de n'aller à Fribourg que pour de graves motifs, cela va sans dire.

Le 25 janvier.

Je viens d'envoyer encore à la poste dans l'espoir qu'on se fût trompé ce matin. Rien, rien de vous; j'en suis vraiment courroucé. Patience; mais je veux vous punir de votre négligence en finissant ma lettre ici quoique j'eusse eu le projet de vous raconter quelques anecdotes de Marseille qui vous auraient amusés. Il m'en coûte néanmoins de laisser tout ce papier blanc sans vous dire encore combien vous m'êtes chers et que c'est bien mal au p. Mille, qui est l'intermédiaire et tout à la fois partie intégrante de la précieuse famille, de me faire languir sur plante, faute d'un aliment nécessaire à mon cœur. Vous les savez, je suis père et quel père! Donc, je ne puis me contenter de la part qu'on donne au supérieur. Si vous pouviez écouter à la porte quand je parle de vous, ou lire ce que j'en écris, vous comprendriez ce que vous m'êtes, mais vous le savez et c'est auprès du bon Dieu que vous me tenez compte de mes sentiments. Et vos vertus, votre dévouement pour la gloire de Dieu et pour le service de l'Eglise, feront ma gloire et ma consolation au milieu de l'assemblée des saints; j'en jouis, en attendant, dans le secret de mon cœur et je vous bénis en me recommandant toujours plus à vos prières et à votre souvenir.

Adieu, encore, mes chers enfants, comme il doit faire froid en Suisse! On me parle de dix degrés à Turin, mais ils n'ont pas de fourneaux. Ici c'est la pluie qui fatigue. Il faut souffrir quelque chose partout.

Tout ce que je sais, c'est que je me trouverais bien partout où je serais avec vous!

384. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

384. VIII Lettres aux Oblats de France

Les Capucins de Marseille doivent renoncer à leur costume.

[Nice,] le 27 janvier 1831.

Je croyais que les Capucins avaient disparu[2]. Comment consentez-vous à vous mettre dans le cas de vous compromettre inutilement pour complaire au caprice de deux vieux frères qui ne veulent pas quitter leur habit. Cela n'est pas raisonnable. Il ne faut pas se cabrer contre les événements et braver, sans aucun avantage pour la bonne cause, une persécution qui donnera bien assez de tablature pour des sujets de toute autre importance. Si l'autorité civile ou militaire mettait la main sur ces religieux et les emprisonnait, vous auriez bonne grâce à réclamer pour eux. Il est inutile de s'exposer à d'autres embarras que ceux bien assez vexants que vous donnent les devoirs de votre charge. De grâce, signifiez au p. Bonaventure qu'il ait à céder à l'orage comme l'ont fait avant lui tant d'autres de ses confrères. S'il veut rester à Marseille, et y être approuvé, qu'il prenne l'habit ecclésiastique, et les deux vieux frères, s'ils veulent garder leur barbe, qu'ils aillent la porter dans des pays où elle ne sera pas un sujet de contradiction. C'est là le sentiment de Monseigneur aussi bien que le mien. Prenez pour cela les moyens les plus efficaces que vous fournit l'autorité qui est entre vos mains.

385. [Au p. Mille, à Billens].[3]

385. VIII Lettres aux Oblats de France

Maladie duf. Mazet. Apostolat du p. Mille qui devra être aidé par un autre prêtre.

[Marseille][4], le 20 février 1831.

...son état me peine entièrement et j'étais loin de penser qu'il en vint au point où il se trouve. Maintenant quel parti prendre? Les docteurs peuvent seuls le décider. S'ils pensent que l'air de son pays natal pourrait le rétablir, il faudra bien en passer par là, malgré tous les inconvénients que ce parti présente. Les études, la piété, l'esprit religieux en souffriront. D'un autre côté, s'il court risque de périr en restant où il est, il

---

[1] YENVEUX , V, 126.

[2] Sur invitation de Mgr Fortuné de Mazenod, les Capucins avaient fait une fondation à Marseille en 1825-1826. Le Gouvernement toléra leur costume et leur barbe parce qu'il désirait préparer des missionnaires pour relever les œuvres françaises au Levant. Mais les libéraux ne tardèrent pas à les dénoncer puisqu'ils étaient toujours une Congrégation non autorisée depuis la Révolution française. En 1828-1829, le Gouvernement exigea leur départ comme celle des Jésuites. Les Mazenod défendirent fermement les Jésuites mais consentirent à laisser partir les Capucins dont le couvent de Marseille allait mal, formé de religieux peu fervents. Cf.: J. LEFLON, Mgr de Mazenod, II, 333-340.

[3] YENVEUX, VI, 128; VIII, 159.

[4] Le p. de Mazenod rentra à Marseille au début du mois de février et son oncle au début du mois de mars.

n'est guère possible de l'exposer à ce malheur si l'on a l'espoir fondé qu'il guérisse dans son pays, car si le mal était si grave qu'il ne pût pas en échapper d'une manière ou d'autre, je n'hésiterais pas à dire qu'il vaudrait mieux qu'il finît ses jours au milieu de ses frères et avec tous les secours que la religion procure à ses enfants. Seulement il serait important de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la contagion et même un trop grand dérangement pour la communauté. J'espère néanmoins que vous ne serez pas réduits à cette extrémité, et peut-être à l'heure qu'il est ce pauvre enfant est-il mieux. Si on avait pu le transporter sans danger, il eût été à propos de consulter M. Récamier qui est un très habile médecin. Vous n'aurez certainement pas oublié de prendre cette précaution pour le f. Mouchel. Pour en revenir à Mazet, je verrais bien de l'embarras pour le voyage, s'il fallait en venir à cette extrémité. Comment l'achemineriez-vous? Je ne pourrais pas consentir à ce qu'un des nôtres l'accompagnât; il faudrait donc être à l'affût de quelque voyageur honnête qui pût s'intéresser à lui, mais il n'est pas aisé d'en rencontrer. Ce qu'il y a donc de mieux à faire c'est de guérir sur place.

...Je remercie le Seigneur des bénédictions qu'il continue de répandre sur vous et sur votre ministère, et j'ai appris avec beaucoup de plaisir votre première apparition sur la chaire de Romont. Tout mon désir est que l'on sente le prix de votre voisinage et que l'on mette souvent votre zèle à l'épreuve, pour cela je sens que vous avez besoin d'un aide, soit pour la messe, soit pour quelques instructions. Si le f. Mouchel reçoit la prêtrise à l'époque que vous me l'avez annoncé, voilà ce secours tout trouvé. On ne le fera pas attendre longtemps, et si le bon Dieu fait disparaître certains obstacles, je pourrais bien vous envoyer un prêtre d'un grand mérite, actuellement supérieur d'un petit séminaire[1].

... Un point encore sur lequel je veux revenir, c'est l'état pitoyable du pauvre Mazet. En définitive, cherchez un moyen de l'acheminer chez lui pour qu'il essaye si le pays natal opérerait quelque changement dans sa cruelle maladie, mais sera-t-il en état d'entreprendre ce voyage tout seul? Il est vrai qu'une fois dans la diligence il n'y aurait plus de risques, puisqu'il y pourrait vivre tout à son aise et sans danger. Je pense que ses parents seraient assez généreux pour lui payer le voyage. Si absolument il ne pouvait pas se risquer à entreprendre tout seul cette course, il faudrait écrire à sa famille pour que quelqu'un vînt le prendre à Genève où vous le feriez accompagner en convenant du jour du rendez-vous, et encore je ne voudrais pas qu'il fût accompagné seulement jusqu'à Genève par un de vous. Jean pourrait être chargé de cette bonne œuvre. J'aurais bien voulu que le docteur Récamier eût été à portée d'être consulté, nous saurions mieux à quoi nous en tenir.

386. [Au p. Courtès, à Aix].[2]

386. VIII Lettres aux Oblats de France

Visite canonique de la maison du Calvaire. P. Martin, p. Roger.

[Marseille,] le 6 mars 1831.

Je suis au Calvaire depuis deux jours malgré les conseils trop pusillanimes qui tendaient à me détourner de cette pensée. Peut-être les aurais-je écoutés davantage si

---

[1] Il s'agit peut-être de J.-F. Allard, directeur au petit séminaire d'Embrun. Ce n'est pourtant qu'en 1837 qu'il obtînt de son évêque l'autorisation d'entrer au noviciat.

[2] YENVEUX, III, 61; IV, 17; VII, 100.

ma conscience ne me faisait un devoir de pourvoir au bien de tous. Les circonstances d'une part, de l'autre les maladies, la mort et quelques autres raisons avaient concouru à démonter nos observances. Avant de mettre le pied dans la maison, j'ai entendu chacun en particulier, j'ai pesé dans la balance du sanctuaire les choses et les personnes, puis la Règle à la main je suis venu rétablir l'ordre sans lequel je n'aurais pas pu entrer. Il faut dire, à la louange de tous, qu'il n'a fallu pour cela qu'une demi-heure d'entretien dans lequel j'ai mis chaque chose à sa place et dès cet instant tout a marché dans la perfection.

Le p. [Martin] seulement, qui n'a pas plus de courage que de bon sens, trouve difficile de concilier le travail qu'on lui a imposé et la régularité que j'exige. Ce n'est pas avec de pareils apôtres qu'on ferait la conquête du monde. Il me semble que si, à vingt-cinq ans, j'avais agi ainsi, j'aurais demandé à Dieu de me faire mourir dans un bain tiède pour me punir de tant de lâcheté.

J'aime mieux notre bon p. Roger[1] qui était tranquillement à Fribourg et qui, sur un seul mot du Provincial], part dans les 24 heures et arrive à Marseille sans savoir seulement ce qu'on voulait faire de lui. C'était tout bonnement pour le nommer aumônier d'une pauvre communauté de pécheresses converties ou en voie de l'être.

387. [Au p. Mille, à Billens].[2]

387. VIII Lettres aux Oblats de France

Fermeté pour préserver les croix. Impiété à Paris. Prochaines ordinations sacerdotales à Billens. Cours de littérature et de philosophie.

[Marseille, le] 19 mars 1831.

... Oh Dieu! pressez-vous bien autour de ce bon Sauveur qui demeure au milieu de vous, redoublez d'amour et d'attention auprès de sa personne divine, appliquez souvent vos lèvres sur l'autel où il repose et prosternez-vous devant lui pour lui rendre tous les devoirs qui lui sont dûs et lui témoigner même extérieurement le désir de réparer tant d'outrages qu'il reçoit en France. Ce n'est pas seulement son image qui est profanée, son propre corps vient d'être foulé aux pieds et dévoré par des monstres dans l'église Saint-Louis à Paris. Je frissonne en vous le répétant. Voilà où nous en sommes dans notre décevante liberté. Nous ici, nous avons défendu comme nous le devions l'arbre sacré de la croix qu'on voulait non seulement nous enlever, mais qu'on prétendait faire arracher de nos propres mains. Deux fois, M. le Maire nous envoya un membre du conseil de ville pour nous déterminer à cette infamie, sous le prétexte que c'était le seul moyen de sauver la ville d'un carnage. Vous pouvez penser quelle fut notre réponse et avec quelle indignation nous repoussâmes cette indigne proposition, ce qui déconcerta le complot des méchants. Je n'oserais pourtant pas assurer qu'ils n'arrivent à leurs fins, si l'impiété continue à être protégée. Toujours est-il que les prêtres de Jésus-Christ ne seront jamais les complices de cet énorme crime, ni les spectateurs de ce nouveau supplice du Sauveur des hommes.

... Au moment où je vous écris. Monseigneur fait une petite ordination de deux diacres et d'un sous-diacre[1] dans sa chapelle; à la Trinité il y aura 16 ou 17 prêtres,

---

[1] Il s'agit d'un père Jésuite. La Compagnie avait un collège à Fribourg.
[2] YENVEUX, IV, 144; VII, 50-51; VIII, 182, 210; REY, I, 507; RAMBERT, I, 574.

mais pas un pour la sainte Vierge Immaculée. Patience, ceux qui sortiront de Billens vaudront chacun pour dix. Je ne puis vous dire avec quelle douce complaisance mon esprit se repose au milieu de vous. C'est là vraiment le lieu de mon repos et je m'y transporte souvent. Je vous recommande de témoigner au p. Mouchel[2] la part que je prends à son bonheur et la satisfaction que j'éprouve au récit que vous me faites de sa conduite édifiante au milieu de vous. Son sacerdoce répandra de nouvelles bénédictions sur une famille capable d'en apprécier les avantages. Bientôt notre cher Pons concourra de son côté à l'augmentation des richesses spirituelles de ses frères. J'espère que vous aurez reçu à temps les dispenses arrivées un peu tard de Rome, mais néanmoins assez tôt encore pour qu'il soit ordonné le samedi-saint, si Mgr l'Evêque de Lausanne fait une ordination ce jour-là comme sans doute vous ne manquerez pas de l'en prier. Viendra ensuite le tour de Dassy et de Ricard, alors vous ferez bâtir une basilique, car il vous faudra des autels en quantité pour satisfaire à la dévotion de tant de nouveaux prêtres. Plaisanterie à part, je ne sais trop comment vous ferez. À votre place je dresserais un petit autel dans le salon du rez-de-chaussée où nous avions déposé la ste Réserve.

Parlons affaires. Nous avons beaucoup ri du plan orgueilleux du f. Ricard. Tant valait-t-il proposer d'acheter un autre château et autant faire que de s'y mettre, il n'aurait pas fallu manquer de choisir le plus beau, le plus vaste et le plus cher de la Suisse. L'argent n'est rien pour lui, il suffit de se baisser pour en prendre. Je n'en dis pas autant de celui de Dassy; celui-ci est raisonnable et je n'hésite pas à l'adopter. Je conçois même qu'il est urgent de s'en occuper. Je n'y mets qu'une condition que je laisse à votre discrétion, parce que seul vous pouvez en juger, c'est que vous puissiez raisonnablement croire que vous ne serez pas troublé dans la possession de votre tranquillité; car vous sentez qu'au cas contraire il serait imprudent de s'exposer à des dépenses inutiles, surtout quand on est déjà épuisé par des efforts précédents. Vous ferez attention qu'il est important de placer la porte des chambres autrement que je les vois sur le plan; il faut qu'elles soient à trois quart ou à demi plan au moins de la cloison mitoyenne des chambres, de façon qu'en s'ouvrant elles couvrent le lit. Je ne vois pas non plus que vous ayez songé à éclairer les deux petits corridors latéraux. Y verra-t-on assez en pratiquant un vitrage au-dessus de la porte de deux cellules? Jugez-en. À défaut, vous pourriez faire une petite ouverture sur le derrière, mais je conçois qu'on n'est pas jaloux d'introduire l'air du nord dans la maison. Veillez ensuite à faire le moins de dépenses possibles. Quant au projet de logement pour le fermier, vous l'ajournerez. J'examinerai la chose sur les lieux, lors de ma première visite. Allons au plus pressant, c'est bien assez pour le moment. Puisque nous en sommes à l'article finance, je vous répondrai qu'il est juste que les rétributions de vos messes soient pour votre maison; mais vous ne trouveriez pas votre compte à recevoir sur les lieux des rétributions à 15 sous, tandis que nous pouvons vous en fournir à 20. Vous tirerez sur moi quand vous aurez une certaine somme à retirer.

Je suis fâché que vous n'ayez pas pu vendre la calèche. Le prix vous aurait servi pour payer la construction des chambres du second étage. Dès que le printemps vous arrivera, vous ferez bien de la faire mettre dans les petites affiches. Le carrossier qui l'avait faite l'achèterait peut-être si nous la lui livrions pour trente-quatre louis. Si le sacrifice d'un louis le déterminait à conclure le marché, il nous conviendrait de le faire, ne fût-ce que pour éviter les droits de banque s'il fallait vous envoyer l'argent

---

[1] Ce paragraphe, copié sans date par YENVEUX (VIII, 210), fait partie de la lettre du 19 mars. Ce jour-là, en effet, Mgr Fortuné fît une ordination de deux diacres (A. Chirac et J.-C. Brun) et d'un sous diacre (P.-H.-J. Martin). Cf.: Registre des Insinuations, Archives archevêché de Marseille, 19 mars 1831.

[2] Ordonné prêtre à Fribourg le 26 février 1831.

d'ici où certes nous n'en avons pas de reste. Vous connaissez l'état des choses, ainsi je ne crains pas que vous abusiez de la liberté que je vous donne de tirer sur moi dès à présent pour les besoins que vous pouvez avoir. Ne faites aucune dépense inutile, n'en faites même point sans que je l'aie approuvée. Mais ne vous faites pas faute du nécessaire. Vous m'avez parlé du compte du tailleur, du cordonnier, il faut aussi payer le boucher, et je ne vois pas que vous ayez de l'argent, les cinquante écus du Lausanne ayant dû faire leur chemin depuis longtemps. Ainsi, mon cher ami, ne vous gênez pas pour tirer sur moi, je ferai honneur à votre traite.

Il me reste à vous parler de vos études. Vous allez bientôt achever le cours de littérature. Je ne voudrais pourtant pas qu'on l'abandonnât entièrement[1]. Pourrait-on s'en occuper encore au moins une fois la semaine, lors même que l'on aura commencé la grande étude de la philosophie. Veillez à ce qu'elle soit bien faite cette philosophie. Il me semble qu'il était convenu que ce serait le f. Aubert qui la professerait, mais que Pons et vous l'aideriez de vos conseils afin que cette classe soit ronflante. C'est je crois après Pâques que l'on devait commencer. Ne différez pas de beaucoup. Si quelqu'un a du goût pour le latin, bien entendu qu'il ait aussi l'aptitude pour réussir, qu'il le cultive, Pons pourrait pousser cet homme de bonne volonté.

Dans votre première lettre parlez-moi au long de vos études. Nous vous enverrons des livres par la première occasion.

388. [Au p. Mille, à Billens].[2]

388. VIII Lettres aux Oblats de France

Détachement de la famille. Pèlerinage de la communauté de Billens à la Part-Dieu.

[Marseille,] le 27 mars 1831.

Je voudrais bien vous donner l'exemple du détachement en ne vous parlant plus de tout ce que la nature demande, je vous avouerai même que cette pensée me vint un jour dans l'oraison, une foule d'exemples se présentèrent à moi pour m'encourager dans cette résolution. Le drap mortuaire qu'on place sur le corps des religieuses de certains Ordres, entr'autres de la Visitation, le jour de la profession, me confirmait davantage, bref je voulais l'équivalent d'un sermon là-dessus en vous annonçant que je ne vous donnerai plus de nouvelles de vos parents[3] jusque à notre première entrevue. Je veux pourtant ne pas vous surprendre et vous donner le temps d'y penser. Mais je puis vous dire que tous sans exception se portent bien. Je ne sais pas où vous en êtes pour les lettres que vous leur écrivez, mais je vous conseille de le faire rarement. Je crains que vous n'excédiez un peu sur ce point, vos parents ayant surtout la facilité de savoir par moi comment vous vous portez. Il y a, convenez-en, un peu d'imperfection là-dessous. Que les parents soient exigeants, c'est tout simple, et certes je le leur pardonne volontiers, mais nous, nous en savons plus qu'eux, parce que nous avons été à une meilleure école. Je pourrais spécifier avec un peu plus de précision, j'aime mieux livrer la chose à vos réflexions. Je sais à qui je parle. Pour adoucir ce que peut avoir de sévère cette doctrine, je ne me contenterai pas aujourd'hui de vous donner des nouvelles de vos parents, je vous parlerai aussi de vos amis, si toutefois on peut donner ce nom à tant de gens dont pas un seul n'a su imiter votre exemple.

---

[1] YENVEUX (VIII, 182) place ici deux lignes que nous avons mises à la fin de la lettre.
[2] YENVEUX, IV, 47-48; V, 266.
[3] Le p. Mille est né à Cassis près de Marseille.

...Pour aller faire une cérémonie vous vous prodiguez trop. Je serais pourtant bien aise que vous ayez fait connaissance de la famille Bremond;je suis charmé de votre pèlerinage à la Part-Dieu[1]. Cela fait du bien à une communauté qui aime à s'édifier et qui sait profiter des bons exemples qu'on lui donne. Il est beau de voir ces pieux solitaires consacrer leur vie à la prière. De quels secours ne sont-ils pas aux ouvriers évangéliques qui suivent sans nul doute dans leur ministère apostolique le Sauveur de plus près, mais qui ont toujours beaucoup à gagner en voyant de près la ferveur et le renoncement au monde de ces admirables enfants de saint Bruno. S'ils connaissaient vos besoins peut-être trouveraient-ils dans les vignes qu'ils doivent posséder de quoi fournir au vin du sacrifice.

389. [Au p. Mille, à Billens].[2]

389. VIII Lettres aux Oblats de France

Les sermons ne doivent pas être longs. Ministère à Billens et à Romont. Développer tous les talents des scolastiques. Préparer un rapport précis sur chaque membre de la communauté.

[Marseille,] le 15 avril 1831.

Je n'approuve pas les Passions de deux heures et demie. Vous avez été trop long d'une grosse heure. Persuadez-vous bien que l'auditoire, quoique puissent dire les flatteurs, et le prédicateur souffrent de ces longs discours. Trois quarts d'heure un sermon ordinaire, une heure un quart une Passion:

voilà le terme, ne vous tirez pas de là. Je vois que vous traitez assez bien la ville de Romont. Sachez pourtant vous ménager, ni trop, ni trop peu. Du reste il est bon qu'ils soient à même d'apprécier l'avantage d'avoir des voisins tels que vous. J'espère qu'ils seront reconnaissants, du moins en procédé.

...Je pense que vous avez toujours refusé toute rétribution pour les sermons que vous avez été dans le cas de leur donner. C'est ainsi qu'il faut faire toutes les fois que vous aurez le bonheur de leur annoncer la parole de Dieu[3].

Je conçois que la paroisse de Billens vous donne beaucoup d'occupations, mais aussi quel bien n'y faites-vous pas! Tout ce que je demande, c'est que les études n'en souffrent pas. Nous vivons dans un siècle où il faut absolument se mettre à même de combattre les mauvaises doctrines autrement que par les seuls bons exemples. Je voudrais que quelques-uns du moins se rendissent propres à la polémique pour laquelle les ennemis de la foi ont tant de facilité et montrent tant de talent. Tenez à ce que l'on parle et que l'on écrive bien. Inventez quelque exercice qui en donne la facilité. Secondez les dispositions de chacun. Cultivez le latin. Je verrais avec plaisir que notre cher Pons formât des écoliers qui réussissent aussi bien que lui. Je lui recommande de pousser ceux qu'il connaîtrait avoir des dispositions pour cela. J'attends avec impatience les détails que vous m'annoncez sur les études. Je ne vous en dis pas davantage sur cet article, sauf à y revenir quand vous m'aurez écrit.

---

[1] Monastère de l'ordre de Cîteaux.

[2] YENVEUX, A, 19; II, 72; VII, 243; VIII, 174.

[3] Ces quatre lignes (A, 19) ont été copiées par Yenveux, mais le p. Estève ne les a pas insérées dans les volumes reliés. Elles portent la date du 11 avril, mais elles font probablement partie de la lettre du 15 puisque l'écriture et le papier sont identiques à ceux du premier paragraphe (YENVEUX, II, 72).

Il est un autre point sur lequel j'attends des détails avec empressement aussi. C'est le rapport du personnel de notre chère communauté; faites-les bien tous passer sous mes yeux, que je les contemple tout à mon aise, l'un après l'autre, que je les voie tels qu'ils sont. Je suis si bien quand je suis avec eux; c'est comme s'ils venaient en direction. J'aime tant à parler d'eux, à les appeler par leur nom. Je les ai tous présents à ma pensée. Dites-le leur bien. Au moment même, je crois les avoir autour de moi, il n'y a vraiment pas de distance pour l'esprit!

390. [Au p. Mille, à Billens].[1]

390. VIII Lettres aux Oblats de France

Travaux d'aménagement de la maison de Billens. Traitement de Mgr F. de Mazenod et des vicaires généraux. Procession du 3 mai. Que le p. Mouchel s'occupe des novices et scolastiques.

[Marseille,] le 7 mai 1831.

... Il faut opter entre des cloisons en briques ou en bois. Je préférerais celles en briques, si elles n'étaient pas si épaisses et que ce ne fût pas beaucoup plus cher. Si en bois vous trouvez une économie qui en vaille la peine, il ne faudrait pas hésiter; alors il conviendrait de bien faire raboter les planches pour y passer une couche grise. Mais je vous recommande instamment de ne faire que le strict nécessaire, nos ressources ont considérablement diminué. Nous ne pouvons plus compter sur les bienfaits de celui[2] à qui on vient d'enlever 12 000 francs de rentes qu'il n'employait qu'en bonnes œuvres, et il avait toujours considéré la nôtre comme devant éminemment être placée dans ce nombre. D'un autre côté, T[empier] et moi perdons également ce que nous avons aussi toujours employé pour la famille; d'autres aussi seront considérablement réduits, ce qui nous oblige tous à ne pas tenter Dieu.

... C'est une guerre de plume à n'en pas finir, avec toutes les puissances de ce monde, grandes et petites, lointaines et rapprochées. C'est une correspondance des plus minutieuses et repétée avec tous ceux qui doivent nous consulter pour laisser sur nous la responsabilité de nos décisions; viennent ensuite des conseils qui durent quatre heures, etc.

Il faut pourtant convenir qu'au milieu de ce tracas, on éprouve quelque consolation. Ainsi, je vous le raconterai pour vous édifier, le 3 mai a été un vrai triomphe pour la croix et il est dû à la résolution que nous avons prise d'honorer toujours notre ministère et de ne reculer devant aucun danger quand il s'agit du devoir. Il était juste, après que nous avions sauvé la croix du dernier outrage, lorsque deux fois avant l'arrivée de Monseigneur le Maire nous avait envoyé un conseiller municipal pour nous supplier de la déplacer, en nous montrant la mine prête à sauter et la ville sur le point d'être ensanglantée si nous nous refusions à une si juste demande, il était juste de ne pas laisser passer la fête de l'invention sans rendre un éclatant hommage au Sauveur crucifié. Il était doux de penser que, tandis que dans la plupart des villes de France le Christ avait été profané et sa croix arrachée du milieu du peuple, la nôtre au centre d'une immense population planait sur toutes les têtes et se montrait comme aux plus beaux jours de son triomphe. Pour seconder la piété de

---

[1] YENVEUX, I, 211-213; VII, 93, 55*; VIII, 158, 172; REY, I, 512, 513; RAMBERT, I, 576-577.
[2] Mgr Fortuné de Mazenod.

notre peuple et réparer autant qu'il était en nous les outrages que Jésus notre Dieu avait endurés en d'autres lieux, nous résolûmes de donner à cette belle fête tout l'éclat qu'on était en droit d'attendre. En conséquence, la grande octave fut annoncée au Calvaire, un arc de triomphe fut élevé au-dessus de la croix, des guirlandes de verdure, des pavillons, des tapisseries ornaient ce saint lieu et fixèrent l'attention des passants ravis de joie aux apprêts d'une cérémonie si conforme à leurs sentiments.

Le Maire seul et quelques adeptes d'une secte ennemie de la religion furent déconcertés. Sur ce, lettres sur lettres, visites et injonctions de la police, menaces et affreux courroux; heureusement que nous avons eu le temps depuis les glorieuses journées de nous pénétrer des pensées de liberté qui doivent nous être acquises comme à tout autre. D'après cela, réponses fermes et résolution déterminée d'user de nos droits. Quoique le Maire eût écrit que dans le cas où Monseigneur ne renoncerait pas à son projet de faire la procession, il le rendrait responsable de tous les événements, la procession eut lieu. Sa menace en aurait peut-être intimidé d'autres, parce que la veille et l'avant-veille il avait laissé parcourir la ville à une bande de polissons qui chantaient la Marseillaise et finirent par casser les vitres dans le quartier de Saint-Jean. Mais notre confiance était dans le Seigneur et dans le bon esprit de notre population. Monseigneur voulut assister à la procession. Jamais on n'en a vu de pareille depuis la mission. L'ordre, la piété, les transports des fidèles à leur comble. L'affluence à la croix dura tout le reste du jour et on eut beaucoup de peine à faire vider le Calvaire, je parle de l'enceinte extérieure, il va sans dire que l'Eglise était pleine aussi, quand à la nuit on voulut la fermer. Il n'arriva rien, soit pendant le cours de la procession, soit après, qui pût donner le moindre chagrin; au contraire, les larmes coulèrent de tous les yeux quand des voix innombrables chantaient à grands cris ces paroles si touchantes dans la circonstance: vive Jésus, vive sa croix! etc. Le vénérable pasteur, Mgr Fortuné de Mazenod, évêque, recueillit des millions de bénédictions, et celui que vous connaissez et qui, comme vous pouvez vous l'imaginer, avait un petit peu contribué à ce beau jour et qui selon l'usage avait eu l'endosse du contentieux et de tout ce qu'il y a de fastidieux dans les discussions d'autorité à autorité, jouissait dans le secret de son cœur de ce qui en résultait de gloire pour Dieu, d'honneur pour l'Église et le premier pasteur, de joie pour tous les fidèles et il était content de sa part dans son petit coin, restant dans son obscurité qu'il voudrait cacher davantage encore, tant il est ennuyé des devoirs que sa position lui impose, tant il soupire après le repos.

C'est le premier mai que Eymar a fait son offrande au Seigneur. Je suis très content de lui et j'espère qu'il se mettra sans peine à la hauteur de nos chers Billensois. Il aura besoin de se mettre à l'étude. Il commencera à lire l'écriture sainte dans l'original, c'est vous dire que vous aurez un hébraïsant dans votre académie.

Je vois avec plaisir que chez vous l'étude, la piété et pour quelques-uns les devoirs du ministère marchent de front, j'en suis ravi et édifié tout ensemble, mais je vous recommande de ménager notre nouveau prêtre; il est essentiel qu'il soigne ses frères, c'est pour lui l'œuvre par excellence, ainsi prenez garde que le reste ne soit au détriment des études générales. J'approuverai bien volontiers son projet de congrégation d'enfants de concert avec Dassy, mais ce ne sera qu'autant que vous le jugerez à propos, que le reste ni sa santé n'en souffriront pas.

391. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

391. VIII Lettres aux Oblats de France

Les Pères d'Aix manquent d'égard envers le Supérieur Général Le p. Courtès devrait venir plus souvent à Marseille. Horaire de la journée à la maison du Calvaire.

[Marseille, le] 17 mai 1831.

Je ne saurais trop louer le détachement des prêtres de notre communauté. Je n'ai pas oublié que lors de mon avant-dernier voyage, M[oreau][2] me voyant entrer dans le chœur, après la prière du soir, renvoya au lendemain pour me voir, et l'autre jour, B[ernard][3] sachant fort bien que je devais venir dîner à une heure, ne se trouva plus à la maison à cette heure-là tant il mit d'empressement pour se rendre à ses occupations. Je remarque ces choses en passant pour apprécier les sentiments de chacun et les féliciter en mon âme de l'élévation de leurs pensées... Cependant, quelque saints que soient ces bons Pères, je serais bien aise que conformément à l'article XII du paragraphe VII, chapitre 1er, troisième partie, tu me fisses connaître une fois par mois où ils en sont.

Il est vraiment fâcheux que l'état de ta santé te rende les voyages si pénibles, car sans cela quel plaisir et quel avantage ne serait-ce pas si tu pouvais de temps en temps venir t'aboucher avec moi. Combien de choses je suis obligé de te laisser ignorer, parce qu'on ne peut pas tout écrire, que je voudrais pourtant que tu susses. Dans ce moment-ci même, je me trouve dans une grande perplexité par rapport à deux individus, et en cette matière je n'aime pas à agir d'après mes lumières, et le sentiment d'un de plus me soulagerait beaucoup.

...Je ne puis garder ici le p. [Martin][4], parce que les occupations qu'il s'est données le détournent trop de ses principaux devoirs qui sont l'accomplissement de sa Règle. Il faut lui fournir les secours nécessaires pour le remonter.

J'ai toujours oublié de te dire que je me suis bien trouvé ici d'établir prime et tierce après l'oraison, et matines et laudes après la prière du soir. On sonne l'examen à 8 h.½, on fait la prière, après vient l'office. À 9h.½ tout est fini. Par ce moyen, on peut se livrer aux autres devoirs de notre ministère, dans la matinée de 6h.¼ à 11h.½ qu'on sonne pour sexte, et de 2h.¼ à 7 heures qu'on se réunit pour l'oraison.

392. [Au p. Mille, à Billens].[5]

392. VIII Lettres aux Oblats de France

Projet d'un ouvrage de controverse par le p. Pons.

---

[1] YENVEUX, A 18; II, 133; IV, 18; VII, 83, 247. Le p. REY (I, 513) résume une lettre au p. Courtès qu'il date du 4 mai, mais qui fait plutôt partie de celle-ci puisque le Fondateur parle de la prochaine procession du Très Saint Sacrement, le 5 juin, et du refus des autorités civiles d'y participer: « Nous tâcherons de faire de notre mieux pour dédommager notre Seigneur de tant d'actes d'apostasie. Du reste, il n'a jamais été guère glorifié par ces assistants obligés. Je suis consolé d'avance de leur absence.»

[2] Moreau était membre de la communauté d'Aix et fut le délégué de la maison au chapitre de septembre 1831.

[3] Yenveux écrit: B. Il s'agit sans doute de Bernard, chargé du ministère dans l'église de la mission.

[4] Dans la lettre du 6 mars, le p. de Mazenod s'était plaint du p. Martin que ne savait pas allier le travail et la régularité.

[5] YENVEUX, II, 38.

[Marseille, le] 27 mai 1831.

...Il paraît que le projet qui m'est proposé par le p. Pons changerait quelque chose au plan dont il m'avait fait part. N'y a-t-il pas un peu de légèreté dans ces divers projets? Ce n'est pas que je n'approuve, et même beaucoup, le sentiment qui inspire notre Pons. Toute ma crainte est que la communauté n'en souffre, car je ne saurais trop vous répéter que tout doit être sacrifié à ce premier devoir. Il faut avant tout qu'il fournisse à ses frères tous les moyens qui sont en son pouvoir pour les faire avancer. La moindre négligence à cet égard serait une faute impardonnable à mes yeux. Ce point essentiel étant sauvé, je consens très volontiers qu'il s'occupe à réfuter et à confondre les ennemis de l'Église. Il rendra la famille plus chère encore aux catholiques du pays. Je vous laisse pourtant le soin de juger l'opportunité de la chose. Le p. Telmon ne demandera pas mieux que de contribuer par ses recherches à la perfection de l'ouvrage, mais il sera plus difficile de faire voyager ces matériaux pour les remettre en d'autres mains et les polir. Outre qu'il n'est pas sûr que Jeancard saisît bien et goûtât les vues de Pons, j'y vois encore quelques autres difficultés. Il n'est pas dit que l'ouvrage ne pût être perfectionné par d'autres que par ceux qui en ont conçu l'idée et qui l'auraient élaborée; mais j'en reviens à mes craintes: que le service de la communauté n'en souffre...

393. [Au p. Mille, en Suisse].[1]

393. VIII Lettres aux Oblats de France

Envoi des frères Eymar et Azan. Conseils pour les bien former.

[Marseille, le] 6 juin 1831.

...Mon intention est que vous donniez à ces jeunes gens tous vos soins. Il s'agit de les former, de leur communiquer notre esprit, de leur inspirer l'amour de la famille sans lequel on ne sera propre à rien de bon. Ils sont neufs à tout cela. Vous devez vous appliquer à cet objet avant toute autre chose et ne vous reposer sur personne de ce soin. Eymard[2] n'a pas reçu jusqu'à présent tous les secours qui lui auraient été nécessaires, ce n'est pas sa faute et je crois qu'il est dans la disposition de bien profiter de tous les sujets d'édification que vous lui donnerez et qu'il recevra de ses frères, il sait que je veux qu'il supplée à ce qu'il a fait imparfaitement, rappelez-le lui encore en lui lisant ce paragraphe de ma lettre. Il est peu exercé dans l'obéissance, et l'on pourrait craindre qu'il ne fût tenté de tenir à ses idées. Je croirais qu'il manque de cette égalité de caractère qui a tant de charmes dans le commerce de la vie, il faut tenir à ce qu'il s'exerce dans le renoncement à sa propre volonté, et à la pratique de la sainte indifférence qui est le pivot de la vie religieuse. Il a besoin de reprendre ses études en sous-œuvre, vous l'examinerez scrupuleusement sur ce point; quoiqu'il en coûte, il faut réparer les brèches d'une éducation interrompue à plusieurs reprises et qui a nécessairement dû beaucoup souffrir de cette alternative du bien et du mal. En somme, il faut qu'à tout prix les sujets, quels qu'ils soient, se prêtent à tout pour perfectionner leurs études et se rendre ainsi propres à servir l'Église qui est attaquée

---

[1] YENVEUX, VIII, 151.

[2] Jacques Eymar fit ses vœux le 1er mai 1831 et fut envoyé à Billens après avoir reçu les ordres mineurs.

dans ses doctrines par des hommes à qui l'habileté ne manque pas. Je me mets peu en peine que l'éducation se prolonge. L'essentiel est que rien ne demeure enfoui, que chacun tire parti de la dose de talents que le Seigneur lui a départis, en un mot que l'on se mette à même de défendre la vérité et le sacré dépôt de la foi, non seulement par la prière, mais par la parole et par les écrits s'il le faut. Il a très bien fait dans ses classes de philosophie et de théologie, n'importe, il vous appartiendra d'examiner s'il ne convient pas qu'il repasse les auteurs latins et qu'il s'occupe quand il sera temps de littérature.

Azan[1] n'a pas la même facilité. Il a fait aussi de mauvaises études, vous verrez ce que vous pourrez tirer de lui. On dit qu'il a beaucoup de vertus, vous avez en main la pierre de touche. Vous l'appliquerez à toutes les parties. Vous sentez que votre tâche devient d'autant plus difficile et qu'il ne vous sera plus possible de vous livrer autant que vous l'avez fait jusqu'à présent aux œuvres extérieures.

... J'avais oublié de vous dire en parlant d'Azan que par une humilité mal entendue, il n'étudiait pas étant au séminaire, afin de ne savoir pas répondre et d'être bafoué. Il lui arrivait souvent de dire en pleine classe, je ne comprends pas, pour passer pour idiot, il se considérait indigne d'être élevé dans les ordres, et il aurait volontiers consenti à rester frère toute sa vie. Il faudra rectifier toutes ces fausses idées et lui faire comprendre qu'aujourd'hui le devoir de tout soldat de Jésus-Christ est de se rendre propre à tout selon la portée de capacité et de talents que le Seigneur a bien voulu accorder à chacun. Donnez à ces nouveaux venus un bon ange qui les aide dans leurs nouvelles carrières et leur fassent goûter dans les rapports qu'ils auront avec eux, à raison de leur petite mission, tout le prix de leur vocation et le charme des vertus qu'ils auront à pratiquer. Vous me rendrez compte de tout cela.

394. [Au p. Courtès, à Aix].[2]

394. VIII Lettres aux Oblats de France

Expulsion du p. Gustave-Léon Reynier.

[Marseille, le] 23 juin 1831[3].

Je viens, mon cher ami, de remplir un devoir bien pénible, mais dont l'accomplissement était hautement réclamé et par ma conscience et par le besoin de la Société. Je viens de congédier Reynier dont la conduite était devenue vraiment scandaleuse sous le rapport du mépris habituel et avoué de toutes les Règles. Il serait trop long d'entrer dans les détails à ce sujet. Je prie Dieu de me pardonner, à raison de la pureté de mes intentions, d'avoir tardé trop longtemps une mesure de stricte justice à l'égard de la Société bien moins que de rigueur pour le malheureux qu'elle a atteint. Il n'a rien voulu faire pour détourner le coup dont il était menacé, et les sentiments tout humains qu'il me manifeste dans cette terrible circonstance me font craindre qu'il ait secrètement nourri dans son cœur le désir de voir arriver cet épouvantable

---

[1] J.-L. Azan était séminariste à Marseille. Il alla commencer son noviciat à Billens et sortit avant de faire des vœux.

[2] YENVEUX, VIII, 274.

[3] YENVEUX, (IV, 127) copie une ligne d'une lettre du 18 juin au p. Courtès: «Les trois postulants sont arrivés le saint jour du Sacré-Cœur, à dix heures du soir». En plus de Eymar et Azan (lettre du 6 juin), trois autres Marseillais et Aixois montèrent à Billens en juin-juillet 1831: Joseph Sicard, J.-A. Bernard et Salluzzo.

dénouement, ce qui aurait constitué ce pauvre enfant dans un état habituel de péché mortel. Cependant il disait la messe tous les jours et il trouvait quelqu'un assez étranger à la connaissance des devoirs indispensables de notre état pour l'absoudre dans cette habitude criminelle sans parier de l'infraction de tous les instants, de toutes les Règles et de toutes les obligations, même d'un ordre supérieur.

Il me reste maintenant à rechercher quel est ce confesseur inhabile pour lui interdire à jamais la confession des religieux de quelque Ordre qu'ils soient.

395. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

395. VIII Lettres aux Oblats de France

Le clergé et les fidèles de Marseille sont attachés au p. de Mazenod.

[Marseille, le] 17 juillet 1831.

On se plaint dans votre communauté que vous ne leur donnez pas assez de quoi manger. Au nom de Dieu, ne mesurez pas leurs estomacs sur le vôtre; ils ont bon appétit, donnez-leur de quoi se rassasier.1

... C'est dans ces occasions que l'on peut voir si le clergé m'est attaché. C'est qu'ils comprennent mon dévouement; ils se sentent plus forts quand je suis avec eux. Mais ce n'est pas seulement le clergé, tous les bons fidèles ont témoigné une satisfaction extraordinaire et je leur en sais gré[2].

396. [Au p. Courtès, à Aix].[3]

396. VIII Lettres aux Oblats de France

Faire soigner au plus tôt le p. Bernard.

[Marseille, le] 21 juillet 1831.

S'il est vrai, mon cher ami, que le p. Bernard soit aussi souffrant qu'on me l'a dit, il faut sur-le-champ le décharger de tout travail, consulter d'Astros et suivre ponctuellement ses ordonnances. Si le docteur pense que le repos de la campagne peut aider à son rétablissement et que la maison de Saint-Just, aux environs de Marseille et éloignée de la mer, puisse être habitée par le malade, envoye-le moi tout de suite. Il ne faut pas s'endormir avec de pareilles menaces: l'excessive maigreur jointe à sa toux et quelle toux! Elle retentit jusqu'à moi. Si le service de l'église doit en souffrir c'est un malheur, mais le plus grand de tous, c'est de voir un homme s'épuiser et tomber dans un marasme mortel. Ne néglige rien à cet égard. On n'a peut-être que trop tardé d'y apporter remède. J'écris deux mots à d'Astros.

---

[1] YENVEUX, VII, 195; Rey, I, 514.

[2] Le p. de Mazenod était passé par Aix les 2 et 3 juillet. Il allait faire la visite canonique de N.-D. du Laus, tout en accompagnant trois postulants qui continuèrent leur route pour Billens. Le Fondateur dut revenir à Marseille où des émeutes avaient éclaté à l'occasion des élections. Il fut accueilli par des manifestations de joie.

[3] YENVEUX, VI, 114.

397. [Au p. Mille, à Billens].[1]

397. VIII Lettres aux Oblats de France

Soins qu'il faut donner aux nouveaux étudiants. Dévotion à Marie.

[Marseille, le] 24 juillet 1831.

Vous avez six nouveaux étudiants[2]. Il faut absolument que vous fassiez pour eux ce que l'on a fait pour vous et mieux encore; tout le bien futur dépend de là, autrement vous formerez de bons prêtres mais vous n'aurez jamais de vrais étudiants. Vous m'entendez, il faut nécessairement que l'on s'occupe d'eux spécialement, qu'ils apprennent ce que les autres savent déjà, qu'il y ait des instructions pour eux seuls, lors même que vous vous persuaderiez que les autres pourraient en profiter. Il est des choses qu'il faut inculquer jusqu'à satiété, c'est ce qui tient aux principes généraux, puis ce qui constitue particulièrement la science à laquelle ils se livrent et à laquelle ils doivent se vouer. J'en connais qui se sont mal trouvés d'avoir négligé ces préliminaires. Que l'expérience nous instruise. Vous n'aurez pas de peine à convenir qu'il n'y a que vous qui puissiez être chargé de ce soin important. À la bonne heure que Ricard vous serve de second, mais la principale sollicitude doit peser sur vous, dès lors il faut enrayer d'un autre côté parce que vous ne pouvez pas tout faire. Il faut d'abord retrancher les courses à Fribourg et plusieurs de celles qui présenteraient un but d'utilité plus réelle. Restez le plus possible avec votre communauté, ne conservez que la direction des affaires temporelles, vous reposant sur quelqu'un autre des détails trop minutieux. Si vous pouvez charger un autre de la classe de théologie, vous n'auriez que plus de temps à donner à votre affaire. Je ne dois pas vous dissimuler que nos nouveaux élèves s'attendent à trouver auprès de vous solide instruction, bonne direction et grands exemples. J'espère qu'ils ne seront pas trompés dans leur attente.

N'oublions pas la sainte Vierge notre patronne; je la crois destinée à apaiser le courroux du ciel par sa puissante médiation auprès de son divin Fils dont les hommes ont méprisé la rédemption. Il faut obtenir par elle que Jésus-Christ prie pour ceux même devenus si nombreux pour lesquels il a dit qu'il ne priait pas. *Non pro mundo rogo*[3]. Cette pensée m'est familière, je vous la communique en vous bénissant et vous embrassant.

398. [Au p. Courtès, à Aix].[4]

398. VIII Lettres aux Oblats de France

Fermeté envers les autorités.

[Marseille, le] 27 juillet 1831.

---

[1] YENVEUX, IV, 90; VIII, 155.

[2] Étudiants scolastiques ou novices. Cf.: Note 47 de la lettre du 23 juin 1831. On a vu également le nom de Eymar, dans la lettre du 6 juin, note 44. Dans le Registre des prises d'habit conservé aux archives générales, n'ont été inscrits, pour la période 1830-1831, que les noms de ceux qui ont fait les premiers vœux.

[3] Jn 17, 9.

[4] YENVEUX, V, 99; REY, 1, 537, note 1.

J'approuve la réserve dans laquelle tu te tiens. La position est difficile, mais avec du sang-froid et de la réflexion tu passeras au milieu des écueils, mais il faut prendre garde de ne jamais sacrifier les principes. Par exemple, il eût fallut plutôt s'exposer à voir fermer l'église que de chanter une grand-messe d'action de grâces pour un des plus grands crimes qui aient été commis depuis que le monde existe[1], dont les conséquences immédiates ont bouleversé l'Europe et le monde entier. C'eût été une action mauvaise, un péché, un énorme scandale, un sacrilège, une profanation, une monstruosité. Je ne suis donc point étonné que le clergé d'Aix se soit refusé à cette injuste injonction, parce qu'on [n']est pas tenu d'obéir quand les supérieurs commandent un péché. Si M. Gai ne réclame pas, comme l'a fait M. de Suffren[2], il manque essentiellement à son devoir. Il serait temps que le diocèse sût à quoi s'en tenir.

399. [Au p. Courtès, à Aix].[3]

399. VIII Lettres aux Oblats de France

Maladie de M. Tavernier.

[Marseille, le] 2 août 1831.

J'ai été atterré de la nouvelle du danger de notre ami Tavernier. Ne me fiant pas à mes prières, j'ai mis tout de suite à contribution toutes nos communautés religieuses: Capucines, Clarisses, Visitandines, etc., tout a prié avec ferveur pour cet ami chéri. J'attends avec une impatience ou pour mieux dire avec anxiété des nouvelles, donne-m'en sans différer. Adieu.

400. [Au p. Tempier, à Marseille].[4]

400. VIII Lettres aux Oblats de France

Joie de revoir les Pères et Frères de Billens. Projet d'établissement dans le Valais.

[Billens,] le 19 août 1831.

Nous fûmes aussi heureux les uns que les autres de nous revoir, après un an d'absence, et une conversation extra régulière s'établit presque malgré moi, mais par une sorte d'entraînement, jusqu'après onze heures... J'ai fait connaissance en route avec un excellent Valaisan[5] qui pourra m'être utile si je me décide, étant sur les lieux, à faire quelque chose dans son pays.

Faites prier les saintes Capucines, pour que je ne mette de ma part aucun obstacle à l'accomplissement de la volonté de Dieu, et pour que personne ne s'oppose

---

[1] M. Rey, vicaire capitulaire d'Aix, avait ordonné une messe solennelle à l'occasion de l'anniversaire des «trois journées glorieuses» de juillet (Révolution de juillet 1830).
[2] M. Gal, vicaire général capitulaire; M. de Suffren, vicaire général honoraire.
[3] YENVEUX, VI, 169.
[4] YENVEUX, VII, 33; REY, I, 514. Le Fondateur arriva à Billens le 17 août. Il y fit la visite canonique de la communauté. On en conserve les Actes datés du 26 août.
[5] Le Fondateur désirait faire un établissement dans le Valais. Le 28 août, il fit dans ce but une visite à Mgr F.-M. Roten, évêque de Sion. Le projet s'avéra cependant impossible parce qu'il fallait une approbation de la Diète pour que des étrangers s'établissement dans le pays.

au bien s'il doit s'opérer par cette voie, mais j'entrevois de grandes difficultés toutes les fois qu'il s'agit d'établir quelque chose de nouveau en pays étranger.

401. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

401. VIII Lettres aux Oblats de France

État des personnes, des études et des affaires de la maison de Billens.

Billens, le 22 août 1831.

... L'ensemble du moins est ce qu'il est possible de s'imaginer de plus parfait. Dans la conférence, je n'ai aperçu que des vertus. Seulement, il paraît que Dassy se laisse trop dominer par son caractère impérieux et son obstination lorsqu'il a conçu quelque idée.

Parlons un peu du ménage. C'est grande pitié. On ne récoltera rien cette année. On a tout semé, je crois trois sacs de blé, on en a recueilli six, sur lesquels il faudra prélever la semence avant de les partager. Tant valait-il laisser le terrain en friche. Il n'y aura pas un fruit de quelque espèce que ce soit. Restent les pommes de terre et les raves, et quelques choux. Je n'entends rien au tripotage qu'ils ont fait pour leurs vaches; ils ont vendu celles qui donnaient du lait pour en acheter de plus jeunes qui ne rendent presque rien. Je n'ai pas encore approfondi ce mystère, mais je soupçonne que Mille a été la dupe du fermier qui n'a en vue que son intérêt, qui n'est pas toujours le même que le nôtre. En attendant, tous les achats de bestiaux, qui appartiennent en commun au maître et au fermier et qui devront être faits aussi à frais communs, l'ont été avec notre bel argent, ce qui augmente toujours la dette du fermier sans lui donner plus de facilité pour s'acquitter. Cependant, on ne peut pas faire autrement que d'acheter des vaches, parce qu'il faut faire manger le foin, presque unique production de ces contrées, mais je voudrais voir en dernier résultat du beurre et des fromages à vendre et l'on ne me montre rien que des bouses. En somme, je suis très mécontent sans savoir à qui m'en prendre positivement.

Tout le monde se porte très bien. Et dans le fait, il n'y a ici d'autre privation que celle du vin qui est commune à tous les habitants. Ils en boivent de temps en temps dans les visites. Du reste, l'on n'y songe pas. Quant à l'ordinaire, il est très bon. Ils ont tous les jours une soupe, dont ils remplissent deux fois leurs assiettes, un bon morceau de bœuf, un plat de choux avec un morceau de petit salé très doux et très agréable au goût auquel on ajoute très souvent de la saucisse du pays. Cela fait trois plats sans compter la saucisse. D'autres fois ils ont un plat de raves à la crème et du fromage pour dessert. Le soir, on leur donne souvent du veau. Le matin à déjeuner et le soir la soupe est de fondation et le pain à discrétion. Vous voyez qu'il n'y a pas sujet de se plaindre.

Avec cela ils travaillent bien, professeurs et écoliers, chacun fait son devoir. Classe de théologie dogmatique et de morale, classe de philosophie, classe d'éloquence sacrée, classe de mathématiques, classe de littérature, classe d'histoire, classe de géographie sans parler de la classe de chant et des cérémonies. Impossible pour le moment de placer l'allemand; la journée, ni la semaine, ne sont pas assez

[1] YENVEUX, VII, 190-191; VIII, 173.

longues. On a très bien divisé toutes ces occupations, de façon qu'on ne perd pas un moment dans la journée.[1]

402. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

402. VIII Lettres aux Oblats de France

Procession du 15 août

Billens, le 24 août 1831.

... Quel excellent peuple que celui de Marseille! Il n'y a pas son pareil bien loin! Oui, cet attentat[3] méritait la punition qui a été justement infligée aux provocateurs et, s'ils reviennent, on fera bien de frapper plus fort, car il est par trop odieux de voir quelques drôles, fiers de l'impunité, insulter la religion et toutes les affections d'une majorité de 140 000 âmes.

403. [Au p. Mille, aux novices et scolastiques de Billens].[4]

403. VIII Lettres aux Oblats de France

Regret de devoir s'éloigner de Billens.

[Genève, le] 17[5] septembre 1831.

Je ne parviendrai jamais, mes chers enfants, à ce point de stoïcisme d'être insensible à la séparation d'une communauté comme la vôtre. Heureusement que je ne connais pas la nécessité d'acquérir ce genre de vertu païenne qui prouve l'absence de toute charité et le défaut absolu de cœur. Nos modèles nous donnent d'autres exemples, je ne comprends que leur doctrine et ne saurait imiter d'autre perfection[6].

Oh! que je vous aime! Je le sens quand je suis avec vous, je le sens quand je suis loin de vous, toujours vous êtes présents à ma pensée et vous vivez réellement dans mon cœur. Hier et aujourd'hui je me suis uni à vos saints exercices. Ce matin j'étais aux pieds de Notre Seigneur dans l'église de Genève à l'instant même que vous entouriez le divin Maître pendant l'office de sexte et l'examen. Je vous voyais en lui, nous étions ainsi, quoique déjà à une grande distance, bien près les uns des autres. Je vous écris vraisemblablement au moment que vous vous entretenez de moi, c'est

---

[1] Le p. Yenveux écrit que ce paragraphe est extrait de l'acte de visite, mais il s'agit sûrement de la continuation de la lettre du 22 août. Le destinataire n'est pas indiqué, mais d'après le contenu, il n'y a pas à s'y tromper.

[2] REY, I, 519.

[3] Le Maire avait demandé de supprimer la procession de la fête de l'Assomption. Mgr Fortuné la fit quand même. Un groupe d'hommes s'en prit aux jeunes filles qui ouvraient la marche et s'emparèrent pour un moment de la croix qui fut défendue avec courage par les catholiques qui suivaient la procession.

[4] YENVEUX, V, 165, 178.

[5] Le p. REY, (I, 515) dit que le Fondateur et son neveu Louis de Boisgelin quittèrent Billens le 12 septembre.

[6] YENVEUX (V, 165) écrit que ce paragraphe est un extrait de l'acte de visite, mais ce texte n'existe pas dans l'acte de visite, de plus il est tiré de la page 218 (5 premières lignes) du cahier de lettres, aujourd'hui disparu, alors que le reste de la lettre du 17 septembre provient de la page 218 (14 dernières lignes).

l'heure de votre récréation après souper. Je m'entretiens de la sorte dans une douée illusion. Comment perdre de vue et oublier le bonheur que j'éprouvais quand vous m'entouriez et que j'aurais voulu être tout entier à chacun de vous? Je tâcherai de me faire un mérite de cette cruelle privation, me résigner à la supporter parce que telle est la volonté de Dieu, voilà tout ce que je dois faire, je me garderai bien d'aller au-delà.

En vous quittant je vais dire vêpres et compiles, matines et laudes qui se prolongeront pendant votre sommeil, je veillerai ainsi en esprit auprès de vous comme Notre Seigneur auprès de ses apôtres, et si je ne puis vous recouvrir de vos couvertures, comme cet aimable Maître le faisait de leurs manteaux lorsqu'ils se découvraient, du moins mes regards vous fixeront pendant votre repos, et cette vue sera pour moi un puissant véhicule à la ferveur, tant l'amour est ingénieux, tant il est puissant pour élever nos âmes. Adieu, je vous presse tous contre mon cœur et vous bénis.

404. [Au p. Mille, à Billens].[1]

404. VIII Lettres aux Oblats de France

Retraite du p. Mille. Importance de sa charge. Études. Le moment n'est pas venu de partir pour les missions étrangères.

[Marseille, le] 25[2] septembre 1831.

... La vie de saint Liguori dont vous voulez faire présent aux bons Pères Chartreux[3]. Je serais heureux de me joindre à vous dans ce mince témoignage de reconnaissance pour le charitable accueil qu'ils vous ont fait et pour les offres indirectes qu'un premier mouvement de compassion leur a inspiré. Vous avez bien fait de ne pas faire semblant de le comprendre. Si c'était autre chose qu'une sainte velléité, connaissant le besoin, ils pourront y remédier d'eux-mêmes. Il faut s'en tenir là. Je me réjouis bien sincèrement des douceurs que vous avez éprouvées dans votre retraite. Je ne me repentirais pas de vous avoir procuré ce bonheur, si vous vous êtes établi dans l'intime conviction que nous ne sommes rien, mais que nous pouvons beaucoup avec le secours de Dieu quand, nous plaçant dans une parfaite indifférence, nous attendons notre direction de l'obéissance qui nous manifeste la volonté du bon Maître que nous servons et qui s'est engagé à nous aider puissamment par sa grâce dans les divers ministères qu'il nous confie. Ainsi, si vous renoncez entièrement à vous-même, à vos goûts, aux raisonnements même que votre esprit pourrait vous suggérer, vous parviendrez à vous acquitter comme il faut de la charge délicate qui vous est imposée. Je ne prétends pas atténuer l'idée que vous vous êtes faite du fardeau qui pèse sur vous. Je conviens au contraire qu'il ne saurait être plus lourd pour vos épaules, mais en vivant dans une grande union avec Dieu, réfléchissant beaucoup sur l'importance de vos fonctions, étudiant la conduite de ceux qui ont réussi dans cette carrière, vous parviendrez aux mêmes résultats. Mais il faut [vous] occuper de votre affaire et vous répéter souvent que Dieu, l'Église et la famille vous demanderont compte *villicationis*

---

[1] YENVEUX, VIII, 154, 158, 193.

[2] Yenveux fait précéder les trois extraits de la même date: 25 septembre. Cela pose un problème. Dans le deuxième paragraphe, le Fondateur parle du C[hapitre] «qui voulait faire un canon sur les études». Or, le Chapitre eut lieu les 28, 29 et 30 septembre. Nous croyons que la lettre a pu être commencée le 25 et terminée seulement après le Chapitre.

[3] Il semble bien que le p. Mille avait fait sa retraite annuelle chez les Chartreux.

tuae[1]. Agir ensuite en toute confiance et redresser tout doucement par l'expérience les petites méprises dont, chemin faisant, vous pourrez vous apercevoir.

J'attends avec impatience d'apprendre que le p. Pons se soit mis à faire travailler. Nous sommes convenus qu'on verrait désormais les traités sur grande dimension et que le professeur n'attendrait plus le moment de la classe pour voir ce qu'il y a à dire. Je ne qualifie pas la faute passée, mais pour l'avenir elle serait incontestablement des plus graves. Je me suis bien gardé d'en parler au C[hapitre] qui voulait faire un canon sur les études, tant avec raison nous y attachons tous de prix. Il faut que le professeur de philosophie force un peu ses écoliers. En tout cas un autre les finira.

Je vous recommande de détourner le p. Ricard de ses projets de voyage outre-mer. Il n'est pas question de cela pour lui; qu'il s'estime heureux de travailler avant le temps dans la vigne du Père de famille. Qu'il marche humblement devant lui sans laisser égarer son esprit sur un avenir qui n'arrivera peut-être jamais. Le p. Tempier n'avait apparemment rien à vous dire quand il vous a entretenu des velléités qui pullulent dans la tête du p. Touche. Occupez-vous de vos études à Billens et que chacun s'efforce à l'envi d'acquérir les vertus de son saint état. On se rendra propre à tous les ministères quand l'obéissance fixera à chacun sa part.

405. [Aux novices et scolastiques, à Billens].[2]

405. VIII Lettres aux Oblats de France

Salutations et prières à l'occasion de la retraite annuelle.

[Marseille, le] 25 octobre 1831.

Vous seriez surpris de ne pas recevoir quelques lignes de moi, très chers amis, par l'occasion de mon neveu, mais je vous rappelle que je suis en retraite. Vous savez que je n'en sortirai qu'après la Toussaint. Je renvoie à cette époque pour répondre à la lettre qui m'est arrivée hier de Billens. Aujourd'hui je ne puis autre chose que de me recommander à vos prières en m'unissant à vos saints exercices...

406. [Au p. Mille, aux Pères et Frères de Billens].[3]

406. VIII Lettres aux Oblats de France

Union dans la prière. Grandeur de notre vocation qui est celle des apôtres. Responsabilité. F. Bernard. Vertus qu'il faut inculquer aux novices. Assesseurs de la maison.

[Marseille, le] 1er novembre 1831.

Pour vous donner une preuve évidente de ma bonne volonté, je ne veux pas sortir de ma retraite sans vous écrire au moins quelques lignes. Vous verrez par là, mes chers, que vous êtes ma première pensée à la descente de la sainte montagne où conformément à la Règle, et d'après le conseil de notre divin Maître, je viens de

---

[1] Lc, 12, 16.
[2] YENVEUX, IV, 183.
[3] YENVEUX, I, 36-38; IV, 17, 180-181; V, 26, 86; VII, 198; VIII, 66-67.

quiescere pusillum[1]. Je dois même avouer que je n'ai pas attendu d'avoir fini mes exercices pour m'occuper de vous. Très souvent vous m'étiez présents, et ce n'était assurément pas pour me distraire. Ce matin entre autres, dans le recueillement des saints mystères célébrés avant l'aurore dans la chapelle du séminaire, vous grossissiez dans ma pensée l'élite de ces fervents disciples qui avaient devancé le jour pour rendre à Dieu des actions de grâces pour le grand bien qui n'a pas été accordé à tous. Ce baiser de paix et toutes les grâces de la communion des saints se sont répandus au loin et seront parvenus jusqu'à vous, je n'en doute pas, parce que le sacrifice d'où elles découlent avait été offert pour vous comme pour les présents. Il n'est pas jusqu'à notre cadet, le plus jeune de notre chère famille, ce bon Pierre[2], qui doit sortir aujourd'hui de l'enfance pour prendre les dimensions de l'homme parfait, qui ne m'occupât délicieusement.

Trouvons-nous ainsi souvent ensemble, en Jésus-Christ, notre centre commun en qui tous nos cœurs se confondent et toutes nos affections se perfectionnent. Très chers, voilà mon bouquet de ce beau jour de fête.

Je quitte ma chambre pour me rendre à l'office pontifical. Oh! que je garderais; volontiers encore ma solitude, mais saint Pierre aussi se serait de grand cœur fixé sur le Thabor. Il lui fut dit ainsi qu'à nous qu'il fallait redescendre dans la plaine. Le repos ne nous est dû et il ne nous sera accordé que dans le ciel.

3 novembre.

Je reprends ma lettre que je voudrais, s'il est possible, faire partir aujourd'hui. Heureusement votre dernière lettre m'est parvenue au moment de ma retraite où Dieu m'a fait la grâce de me mettre dans cet état d'indifférence nécessaire pour ne pas perdre la paix dans les contrariétés et les peines de la vie, et cependant il me semble que mon indignation s'est accrue contre les hommes qui, appelés à la perfection et enrichis par la bonté divine des moyens les plus efficaces pour y parvenir, ne répondent pas à leur vocation. Je suis plein de compassion pour les pauvres pécheurs, pour ces hommes égarés qui n'ont jamais aperçu la lumière que de loin, qui ne connaissent pas Dieu et n'ont par conséquent nulle idée du charme et du bonheur qu'il y a à le servir, à l'aimer, à lui être dévoué, à lui consacrer son existence, mais pour ceux qui n'ignorent pas ces choses et semblent les dédaigner, oh! j'ai besoin de réflexion pour supporter leur ingratitude et leur folie.

J'ai relu nos Règles, pendant ma retraite annuelle, dans un grand recueillement d'esprit, et je suis demeuré convaincu que nous sommes, de tous les hommes, les plus indignes des faveurs du ciel, si nous ne sommes pas pénétrés d'une reconnaissance capable d'inspirer l'héroïsme pour la grâce que Dieu nous a faite. Rien sur la terre n'est au-dessus de notre vocation. Parmi les religieux, les uns sont appelés à un bien, les autres à un autre bien; quelques-uns sont destinés, même indirectement, à la même fin que nous. Mais pour nous, notre fin principale, je dirais presque unique, est la fin même que Jésus-Christ s'est proposée en venant dans le monde, la même fin qu'il a donnée aux Apôtres, à qui, sans aucun doute, il a enseigné la voie la plus parfaite. Aussi, notre humble Société ne reconnaît point d'autre instituteur que Jésus-Christ, qui a parlé par la bouche de son Vicaire, et d'autres Pères que les Apôtres. C'est dit en toutes lettres. Voici quelques traits de ce tableau de la perfection éminente que nos Règles nous demandent:

---

[1] «requiescite pusillum». Mc 6, 31.
[2] Pierre Aubert fit ses vœux le premier novembre 1831.

Sacerdotes... firma pietate praediti... callentes necessitatem emendationis propriae... serio sanctitati suae incumbere habent... debent vivere in voluntate perpetua perfectionis apicem obtinendi. Habent instare viriliter easdem vias quas tot apostoli, quas tot operarii evangelici... qui... tot mora nobis tantarumque virtutum exempla suppeditarunt[1].

Toti erunt etiam missionarii, qui pristinum harumce religiosarum institutionum pietatis ardorem, in pectore suo resuscitent et foveant, necnon istarum [et pia ministeria] et virtutes, et observantissimae vitae exercitationes, puta consiliorum evangelicorum studium, amorem solitudinis et silentii, contemptum omnium vanitatum mundi, substractionem a nugis mente religiosa indignis, divitiarum horrorem, carnis et animae mortificationem, divinum officium palam et communiter recitatum[2] *Si quis noster esse voluerit, propriae perfectionis desiderio flagrabit*[3].

Jam dictum est missionarios, quantum humana patitur fragilitas, imitari debere in omnibus exempla Christi Domini, praecipui Societatis institutoris, necnon apostolorum nostri progenitorum[4].

Virtutes D.N.J.C. [quas] membra Societatis [nostrae] debent in semetipsis ad vivum exprimere, et quolibet mense peculiarem huius divini Exemplaris virtutem sibi eligent, ut modo perfectiori ad hujus virtutis praxim sese exerceant[5].

Odorem amabilium [ejus] virtutum... ubique diffundent[6].

Je suis fâché que Bernard[7] ne sente pas mieux l'avantage de la vie et des exercices du noviciat. Qu'il ne s'y trompe pas, c'est là le fondement de tout le bien qu'il est appelé à faire. Il faut commencer par renoncer à soi-même; il faut faire place pour que le Seigneur construise. Notre boue ne vaut rien pour servir de base à l'édifice. L'abnégation, l'humilité, et ensuite la sainte indifférence pour tout ce que le bon Dieu peut vouloir de nous, et dont il ne nous transmet la connaissance que par la voix des supérieurs, voilà le trésor caché dans la solitude du noviciat. Mon Dieu! que c'est mal se connaître qu'espérer faire quelque chose sans cela! Le zèle le plus vif ne produira que de la fumée d'orgueil. Bien loin de trouver long le peu de temps consacré à se préparer, il faut reconnaître qu'il ne suffit pas pour se dépouiller des restes du vieil homme, orner son âme de tant de vertus qui nous manquent et se disposer ainsi à faire à Dieu une offrande moins indigne que possible de lui. Prêchez donc l'humilité, la défiance de soi-même et inspirez un grand désir de perfection quoiqu'il en puisse coûter à la nature pour y parvenir. C'est un métier de patience et bien souvent assaisonné de chagrins qui vous est imposé. N'importe, l'obéissance rend facile ce qui serait le plus accablant pour la nature livrée à ses propres forces. Surmontez le mal par le bien; ne perdez jamais courage; tous ceux qui ont exercé le même ministère que vous ont éprouvé les mêmes angoisses. Demandez à Dieu ses lumières, faites avec réflexion tout ce qui dépend de vous pour réussir, abandonnez-vous ensuite sans trouble ni inquiétude à la divine Providence qui ne permettra pas que ceux qui espèrent en elle soient confondus.

... Nul doute que le premier assesseur ne doit pas se présenter aux pieds du second assesseur quand il entre tard à l'office. Les charges sont égales en dignité, si

---

[1] Constitutiones et Regulae, 1827, pp. 2 et 3, passim.
[2] Ibid. p. 10: 1 pars, cap. I, art. IV.
[3] Ibid. p. 146: 3 pars, cap. II, parag. 1, 19.
[4] Ibid. p. 70: 2 pars, cap. III, parag. 1.
[5] Ibid. p. 70: 2 pars, cap. II, parag. 2, art. 1.
[6] Ibid. p. 78: 2 pars, cap. III, parag. 1, art. 3.
[7] Jean Antoine Bernard, entre au noviciat le 16 juillet 1831. Il fit ses vœux le 16 juillet 1832.

vous voulez, mais toujours avec la prééminence pour le premier sur le second; ainsi ce n'est pas indistinctement qu'ils président partout où le supérieur n'est pas, mais c'est toujours le premier qui alors est tellement supérieur au second que celui-ci ne peut rien faire sans sa permission, comme tout autre sujet de la communauté.

407. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

407. VIII Lettres aux Oblats de France

Communauté d'Aix. Sainteté des Règles. Est-il vrai que le p. Courtès souffre de ne plus lire L'Avenir?

[Marseille, le] 4 novembre 1831.

Tes deux dernières lettres, mon cher père Courtès, m'ont fait le plus grand plaisir. Je veux parler de celles où tu me rends compte des dispositions de ta communauté et des tiens en particulier. Celle que j'ai reçue depuis ma retraite m'a donné d'autant plus de consolations que je venais de faire les réflexions les plus sérieuses, précisément sur ce qui t'a touché davantage. Jamais peut-être je n'avais mieux senti le prix de la grâce que Dieu nous a faite et jamais je n'avais conçu tant d'estime des moyens qu'il nous a fournis dans la Congrégation pour le bien servir et nous sanctifier.

Ceux qui n'en profiteront pas seront bien coupables. Je te prie d'exprimer à tous nos Pères la satisfaction que j'ai éprouvée à la lecture de ce que tu me disais d'eux. Je les exhorte à lire les Règles avec autant d'attention que je viens de le faire, ils seront peut-être surpris d'y découvrir ce qu'ils n'y ont pas aperçu jusqu'à présent. Quant à moi, voici une des réflexions que j'ai consignée dans mes notes de retraite: «Je me suis dit en méditant sur nos Règles que nous ne saurions jamais assez remercier la bonté divine de nous les avoir données, car Dieu seul en est incontestablement l'auteur. Celui qui les a écrites n'y reconnaît rien du sien; aussi c'est en toute liberté qu'il en porte son jugement, comme d'un ouvrage auquel il est étranger. Mais que dis-je jugement, quand l'Église parle par son chef! Je relève ici les expressions des lettres apostoliques. Je raisonne ensuite sur la valeur que donne à toutes nos œuvres, à toutes nos actions, puisqu'elles sont toutes dirigées par la Règle, le *sedulo servari praecipimus,* émané du Chef de l'Église, du Vicaire de Jésus-Christ. Et sur le *saluberrimi operis* et sur le *quibusdam legibus, efformandis ad pietatem animis adeo opportunis*[2]. Je ne m'étonne plus du *saluberrimi operis,* quand je considère que la fin de notre Institut est la même que Notre Seigneur s'est proposée en venant sur la terre. Je rencontre je ne sais combien de passages qui me prouvent toujours plus la perfection de notre Institut et l'excellence des moyens qu'il nous fournit pour marcher sur les traces de Jésus-Christ et de ses apôtres. Je n'en finirais pas sur cet article.»

... Je te demande de me répondre avec simplicité sur ce que je vais te dire. Si tu as tort, avoue-le sincèrement, si on a exagéré ou même dit faux, repousse comme tu sais le faire l'inculpation.

Je t'ai dit que M. de Montalembert et M. Combalot, qui sont venus ici exploiter la crédulité et la bonhomie de leurs croyants, ont assuré deux choses de toi: que tu n'avais renoncé à *L'Avenir* que forcément, à ton infini grand regret, contraint bien

---

[1] YENVEUX, IV, 15-16; VII, 44*; REY, I, 523; RAMBERT, I, 594.

[2] Extraits du bref d'approbation des Règles, 21 mars 1826, par. 5 et 7, cf. Missions O.M.I., 1952, pp. 167-173.

malgré toi par l'obéissance, et que tu étais un grand partisan de M. Rey[1]. Je laisse ce second chef pour m'attacher au premier, qui me touche davantage. Si je ne savais cela que par ces Messieurs, j'aimerais mieux penser qu'ils ont menti que de croire qu'un homme de ton âge, de ton expérience, qui a réfléchi sur ses devoirs et qui n'est certainement pas un sot, ait pu s'oublier jusqu'à ce point devant un jeune arrogant de vingt ans[2], qui s'arroge la mission de réformer les intelligences et de régenter le monde. C'était beaucoup, c'était trop de lui faire savoir qu'en effet j'avais défendu la lecture de cet ouvrage dangereux, pernicieux, révoltant, qu'on appelle *L'Avenir;* tant valait lui faire lire les actes de notre Chapitre[3]! Mais se mettre à découvert comme des hommes tyrannisés, montrer une imperfection d'obéissance qui ne soumet que l'extérieur sans atteindre le moins du monde le jugement de l'esprit et moins encore la volonté, voilà ce que, même après avoir entendu deux de nos Pères qui, pour s'excuser d'être tombés dans la même faute, m'ont assuré qu'il en était ainsi, «que tu étais à la mort de ne pouvoir plus lire *L'Avenir»,* ce sont ses expressions, et l'autre que «tu avais pleuré», ce sont encore ses expressions, «d'être obligé de te priver de cette lecture», je ne puis me le persuader. En tout cas, maudit soit l'ouvrage qui a pu inspirer de si détestables sentiments à des hommes qui doivent être à l'épreuve d'autres sacrifices que celui-ci!

J'attends de toi une explication consciencieuse sur ce point ou pour t'humilier devant Dieu si tu es coupable, ou pour confondre l'assertion, que je veux croire hasardée, de ceux qui te prêtent cette conduite.

408. [Au p. Mille, à Billens].[4]

408. VIII Lettres aux Oblats de France

Infidélité du f. Saluzzo. Générosité du f. Sicard.

[Marseille,] le 17 novembre 1831.

... J'avais besoin d'apprendre ce que vous me dites sur la ferveur de la retraite pour me consoler de la défection de Saluzzo. Ce qu'il éprouve ne s'appelle point tentations; il a tout à fait succombé par une infidélité déplorable. S'il revient, ce que j'espère faiblement à cause de sa résistance à la grâce de la retraite, il pourra remercier Dieu d'un second appel auquel je l'exhorte d'être plus fidèle qu'au premier, s'il ne veut pas jouer son éternité. *Nemo mittens manum suam ad aratrum, et respiciens retro, aptus est regno Dei*[5]. Et remarquez que le malheureux, à qui le Sauveur fit entendre cette sentence formidable, ne disait point comme Saluzzo qu'il n'était point tenu à suivre ce qui était le plus partait, et non, car au contraire, il assurait qu'il suivrait le Seigneur: *Sequar te. Domine, sed permitte mihi primum renuntiare his quae domi sunt*[6]*;* il n'en fallut pas davantage pour s'entendre dire de la bouche de la Vérité même que, pour cela seul, il n'était pas propre au royaume du ciel, parce qu'ayant été appelé il posait des conditions à son obéissance. Quand je lis ces paroles, qui ne se traduisent

---

[1] Claude REY, vicaire capitulaire d'Aix en 1830, nommé évêque de Dijon en 1831.
[2] Montalembert.
[3] Le canon 7 du chapitre général de 1831 défendait «de recevoir dans la Société aucun journal qui ne serait pas avoué par le Supérieur Général, et notamment l'Avenir, à cause de ses doctrines politiques.»
[4] YENVEUX, VII, 21.
[5] Lc, 9, 62.
[6] Lc, 9, 61.

pas sans un dessein manifeste de la Providence dans le code éternel, je frissonne de la tête aux pieds, car j'y vois la réprobation de tous les infidèles.

Vive Sicard! Voilà un cœur docile aux inspirations de la grâce! Que ne promet pas sa générosité! Oh oui, mon fils, je ratifie la promesse que tu as faite à ton Dieu si bon, si méconnu, et qui trouve à peine quelques disciples parmi tant d'hommes qu'il a rachetés de son sang.

J'embrasse aussi bien tendrement notre cher f. Pierre[1], auquel j'ai déjà fait mon compliment le jour même de sa consécration.

409. [Au p. Courtès, à Aix].[2]

409. VIII Lettres aux Oblats de France

F. de Lamennais part pour Rome. Esprit missionnaire à N.-D. du Laus.

[Marseille, le] 29 novembre 1831.

...Nous attendons M. de Lamennais qui va à Rome. Je ne crois pas qu'û ait l'idée d'aller te voir en passant à Aix; s'il le faisait, je n'ai pas besoin de te recommander d'être très poli avec lui, il mérite toutes sortes d'égards[3].

...Le p. Guibert ne perd pas courage. Il est admirable dans sa constance à poursuivre son entreprise. Si tout n'était pas mort à Aix, je vous demanderais si personne ne tourne ses vues vers l'Amérique[4], je ne dis pas parmi les nôtres, il y en a déjà trop qui y pensent, mais dans le diocèse... Voilà un noviciat ouvert...[5].

410. [Au p. Mille, à Billens].[6]

410. VIII Lettres aux Oblats de France

Le f. Mazet est dispensé de ses vœux.

[Marseille, le] 8 décembre 1831.

... Le somnambulisme de Mazet étant toujours aussi fort, il a lu et écrit à plusieurs reprises dans la plus profonde obscurité, et les médecins m'ayant assure que s'il devait guérir ce ne serait pas avant l'âge de cinquante ans, le Conseil a vu dans cet état une cause plus que suffisante de dispense. La sentence a donc été prononcée.

411. [Au frère scolastique Saluzzo, à Billens].[7]

411. VIII Lettres aux Oblats de France

---

[1] Pierre Aubert qui fit ses vœux le premier novembre.
[2] REY, I, 536; RAMBERT, I, 588.
[3] Lamennais passa par Marseille au début du mois de décembre. Le 3, le p. de Mazenod lui remit une lettre de recommandation pour le card. Pacca, cf.: RAMBERT, I, 588-589.
[4] À N.-D. du Laus, le p. Guibert donnait des retraites au clergé et aux séminaristes et les encourageait à s'en aller missionnaires en Amérique du Nord où les évêques demandaient du secours.
[5] N.-D. du Laus redevint le siège du noviciat, en décembre 1831, cf.: REY, I, 534-535 et Registre des prises d'habit.
[6] YENVEUX, VIII, 249.
[7] YENVEUX, VIII, 289.

Obédience pour la communauté de N.-D. du Laus afin d'étudier sa vocation, sous la direction du p. Guibert.

[Marseille, le] 8 décembre 1831.

La conduite du p. Mille à votre égard a été parfaitement sage. Il ne devait pas céder aux premières atteintes d'une tentation dont il prévoyait les affreuses suites pour vous. Votre vocation avait été jugée par le supérieur du séminaire qui était en même temps votre directeur[1]. Vous étiez si bien persuadé vous-même qu'il ne s'était pas trompé qu'après plusieurs mois d'épreuves aucun doute à ce sujet ne s'était élevé dans votre âme, du moins vous ne me fîtes part d'aucune peine, au contraire, vous me témoignâtes votre contentement lors de mon passage à Billens. Tout à coup vos dispositions changent et les raisons que vous alléguez sont si pitoyables que nul homme de bon sens n'eût pu s'y arrêter le moins du monde. Cependant, il ne s'agissait de rien moins que de renoncer à votre vocation. Que devait faire un bon directeur? Précisément ce qu'a fait le p. Mille.

Maintenant vous persistez dans votre infidélité. La sentence que Notre Seigneur a prononcée d'avance sur ceux qui regardent en arrière, après avoir mis la main à la charrue, ne vous effraye pas, quoique les raisons que vous alléguez soient à peu près de la même trempe que celles qui ne sauvèrent pas le jeune homme de l'Évangile de la malédiction du Sauveur. C'est un très grand malheur, mais il n'est pas en notre pouvoir de l'empêcher; nous déplorerons votre perte, mais nous en serons innocents devant Dieu quand nous aurons fait tout ce que nous aurons pu pour vous détourner d'une résolution évidemment inspirée par l'ennemi de votre salut. Je consens donc que vous quittiez Billens, que vous vous sépariez de ces anges dont la seule présence était une sauvegarde pour votre faible vertu. Vous viendrez d'abord à Notre-Dame du Laus pour vous placer jusqu'à nouvel ordre sous le manteau de notre Bonne Mère. C'est la dernière ressource que j'emploie pour vous sauver. Venez-y avec un cœur droit, invoquez-y avec ferveur cette puissante protectrice, demandez-lui d'accorder au guide que je vous indique dans ce saint lieu les lumières d'en-haut et, à vous, la simplicité et la docilité dont vous avez besoin dans cette circonstance décisive de votre vie. Vous m'écrirez ensuite, ainsi que le p. Guibert sous la direction duquel je vous place, et je donnerai alors une réponse définitive. J'invoque, en attendant, le Seigneur sur vous pour qu'il vous pardonne et vous éclaire.

412. [Au p. Mme, à Billens].[2]

412. VIII Lettres aux Oblats de France

Le p. Mouchel est appelé aux vœux. Frère Saluzzo. Rodriguez. Costume oblat P. Ricard, procureur de la maison de Billens.

[Marseille, le] 19 décembre 1831.

Je commence par le plus important, je veux dire l'affaire du p. Mouchel. Il ne doit s'en prendre qu'à lui du retard que des circonstances au-dessus de ma volonté ont

---

[1] Le p. Tempier, supérieur du grand séminaire de Marseille.
[2] YENVEUX, IV, 86; VI, 24; VII, 52*; VIII, 102-103, 107.

mis à l'accomplissement de ce que je suppose être ses vœux; s'il avait repondu à l'appel de Dieu avec plus de simplicité, qu'il n'eut pas voulu, pour ainsi dire, argumenter avec le Maître, vous n'auriez pas cru nécessaire d'en appeler à mon jugement pour fixer tant d'incertitudes et prononcer sur tant d'incidents imprévus, et il aurait eu la consolation de faire son offrande à Jésus notre Sauveur au pied de sa crèche, dans la belle nuit de son apparition dans le monde. Je ne veux pourtant pas le trop éloigner du mystère qu'il aurait tant honoré par son oblation. Jésus est toujours pauvre et obéissant même dans sa manifestation aux gentils qui viennent l'adorer à Bethléem; ne s'étant pas présenté avec les bergers il pourra se mettre à la suite des mages et offrir avec eux l'or, l'encens et la myrrhe. Vous comprenez que je suppose de la part du p. Mouchel les dispositions indispensables pour une pareille consécration. Tout bien réfléchi de ma part, en un mot, je n'y mets pas d'oppositions ou si vous voulez, pour parler plus exactement, je consens à son admission. Maintenant vous avez bien fait de lui montrer la lettre de M. Cadus, la chose est faite, dès lors, dit le proverbe, les conseils sont pris, mais si vous voulez savoir mon sentiment, je pense que, vu le caractère de l'individu, ses perplexités, ses peines, vous auriez mieux fait de la jeter au feu. Vous voyez qu'elle n'a produit que du trouble et cet état m'aurait détourné, s'il s'était agi de tout autre, de donner mon consentement parce que parlant en général ce n'est pas ainsi que l'on doit se donner à Dieu.

Vous ne me dites rien de Saluzzo, qu'en avez-vous fait? Ma lettre, me disiez-vous la dernière fois que vous m'avez parlé de lui, ne lui avait pas fait grande impression. J'en conclus qu'il est bien malade. Je le plains de toute mon âme. Mon dernier remède était de le placer sous la protection de la sainte Vierge en le faisant passer quelques temps à Notre-Dame. Qu'en est-il de lui? A-t-il ouvert les yeux? s'est-il endurci? Lors même qu'il aurait enfin aperçu le précipice, je pense qu'il lui serait utile de venir à Notre-Dame, à moins que vous ne le jugiez tellement raffermi qu'il n'ait plus à vous donner des inquiétudes.

Laissez que je me repose un peu sur l'aimable Sicard pour me consoler de ce qu'a de pénible le spectacle d'une âme infidèle qui se débat si mal avec la chair et le sang qui veulent l'emporter sur la grâce, et tous ces bons amis toujours présents à ma pensée et qui vivent dans mon cœur, qu'ils soient bénis de Dieu et tous ceux qui marcheront sur leurs traces.

...Je vous dirai que toutes les explications de Rodriguez nous sont applicables et que, ne connaissant rien de plus parfait dans la matière que ses divers traités, il faut en général s'en tenir à ses décisions; néanmoins, la citation qui se trouve de la direction[1] ne s'applique qu'à ce point particulier.

... Quant au costume je ne puis rien vous dire pour le moment; ce qui est certain, c'est que le manteau de drap n'en est pas. C'est une enveloppe qui ne fait pas partie du costume, car s'il fallait choisir un manteau, ce serait un manteau de cérémonie qu'on ne fût pas obligé de quitter à l'antichambre, ainsi on peut sans difficulté se servir indistinctement de manteaux ou de roupes selon le besoin, cependant comme nous sommes exposés à voyager et que les manteaux sont plus utiles en voyage, [s']il s'agit de faire une enveloppe, on pourrait donner la préférence au manteau, en ne s'écartant pas, pour la qualité, des règles de la pauvreté.

Le p. Ricard sera chargé de la procure dans la stricte rigueur, vous comprenez ce que cela veut dire, car il faut que le supérieur pratique l'obéissance et la pauvreté comme tous les autres. Vous direz au p. Ricard qu'il a sans doute oublié ce que je lui avais dit: c'est que quatre fois par an, et plus souvent s'il le jugeait à propos, mais

[1] Phrase peu claire, probablement mal copiée par la copiste de Yenveux.

toujours de rigueur quatre fois par an, il devait m'écrire pour s'acquitter du devoir de sa charge et m'en rendre compte.

1832

413. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

413. VIII Lettres aux Oblats de France

Lettre du Pape Grégoire XVI. Un Père de N.-D. du Laus est envoyé à Aix.

[Marseille, le] 7 janvier 1832.

Le Souverain Pontife a répondu à la lettre que je lui avais écrite de Fribourg[2], dans le style touchant et tout paternel de ses prédécesseurs; au premier jour je te ferai passer copie de cette pièce précieuse pour notre Congrégation. Vous la lirez en communauté. Vous serez sans aucun doute aussi touché que nous l'avons été. Le Pape a voulu signer le bref de sa propre main, ce qui est une marque signalée de protection et une faveur très rare que je te fais remarquer pour notre consolation.

Je n'en connais pas de plus grande ici-bas que de recevoir des éloges, l'approbation et l'encouragement de la bouche du Vicaire de Jésus-Christ, gouvernant ainsi directement la famille dont il est le chef, ainsi qu'il l'est de toute l'Église, lui traçant la marche qu'elle doit suivre et mettant en quelque manière le sceau de l'infaillibilité à son existence comme à ses œuvres.

Pour être reconnaissant, comme il est de notre devoir de l'être, et pour répondre en même temps aux intentions du Chef de l'Église, vous direz pendant neuf jours en communauté un *pater* et un *ave,* suivis de l'oraison *pro Papa.* On continuera ensuite de dire toujours à l'avenir cette oraison à la prière du soir.

...Je sens bien, mon cher ami, que tu ne tireras pas grand parti du sujet[3] que je t'ai envoyé dernièrement, aussi n'était-ce pas précisément un secours que je prétendais te procurer. Il a fallu le retirer de N.-D. [du Laus] parce que sa santé souffrait du froid cuisant qu'il fait dans cette contrée. Il s'était précédemment persuadé que le climat de Marseille ne valait rien non plus pour sa poitrine. Il ne nous restait donc plus à choisir et il fallait l'appeler à Aix. Il y est arrivé, et si j'en juge par sa lettre, il est dans la disposition de s'y bien conduire. J'espère qu'il tiendra parole, mais cette maudite nature, quand on l'écoute trop, expose les faibles à de rudes tentations. Or je crois devoir te dire, pour ta règle, que notre cher Frère est sujet à caution sur ce point. Il n'est pas croyable jusqu'où il a porté autrefois les précautions à ce sujet. Il fallait qu'il regardât la mort comme un bien grand malheur et qu'il eût bien perdu de vue qu'elle nous ouvre les portes du ciel, pour s'imposer tant de sacrifices pour l'éviter. De si grandes précautions n'ont pu être prises sans un notable détriment de l'homme intérieur. Aussi les vertus se sont-elles considérablement affaiblies. Je ne sais même

---

[1] YENVEUX, III, 174; IV, 201; VIII, 194; REY, I, 532; RAMBERT, I, 596-597.

[2] Le Fondateur avait écrit à Grégoire XVI en septembre, à l'occasion de son élection. Le Saint-Père répondit le 10 décembre 1831.

[3] Il s'agit probablement du p. J. L. Richaud ou du p. Telmon. Le p. Richaud avait presque toujours été à Aix et se trouvait à N.-D. du Laus depuis peu. Il put remplacer le p. Martin au Calvaire de Marseille, au début de l'été. Le p. Telmon enseigna au grand séminaire de Marseille pendant les années scolaires 1829-1830, 1830-1831. Les deux apparaissent officiellement parmi les Pères de N.-D. du Laus jusqu'en 1835. Les mots: «trop d'estime de la science» valent pour les deux.

pas s'il avait conservé quelque trace du religieux, du moins [il] était loin d'apprécier la perfection, comme ont pu le faire tous ceux qui servent de modèle en ce genre. La pratique a dû se ressentir nécessairement de l'influence d'une théorie si peu conforme à l'esprit de Jésus-Christ... Les liens d'une même famille se sont relâchés, du moins s'est-on obstiné à passer des mois et des ans sans m'écrire. Peut-être me croyait-on prévenu, excuse ordinaire des imparfaits, tandis qu'en juge impartial et débonnaire je me contentais de gémir...

Tu sais que le fond est bon, mais trop d'estime de la science qu'il a peut-être préférée à la sainteté lui a attire une soustraction de grâce et de lumière; puis, trop de soin de la santé lui a fait négliger bien des choses qu'on n'abandonne jamais impunément. De là un état d'imperfection dont il faut absolument sortir [s'il] ne veut pas s'exposer à tomber de plus haut[1].

414. [Au p. Courtès, à Aix].[2]

414. VIII Lettres aux Oblats de France

Nombreuses occupations du Vicaire Générai

[Marseille], le 3 février 1832.

... Il ne faut pas conclure de mon silence que je ne m'occupe pas de ce qui t'intéresse, mais quand on a des séances de trois heures souvent répétées et tout ce qui s'en suit, quand il faut organiser, traiter, répondre, exécuter, concilier tant d'intérêts divers, sans parler de l'administration ordinaire toujours très compliquée à raison de l'agglomération de notre population, etc., il ne reste vraiment pas le temps de respirer, bien moins d'écrire...

415. [Au p. Courtès, à Aix].[3]

415. VIII Lettres aux Oblats de France

Détachement du, monde. Devoir d'état.

[Marseille,] le 18 février 1832.

...Je n'y pense plus parce que, grâce à Dieu, sans être un saint François de Sales ni une sainte Thérèse, je désire peu de choses et je désire faiblement le peu de choses que je désire. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la figure de ce monde ne m'apparaît que comme une ombre; il me semble habituellement que je n'ai que quelques jours à vivre, et obligé comme je le suis d'agir du matin au soir, je ne le fais que par devoir, dans la disposition d'un homme à qui une pénitence des plus pénibles est imposée par le Maître à qui toute obéissance est due.

416. [Au p. Mille, à Billens].[4]

---

[1] Lettre probablement mal copiée. Le Fondateur passe du «il» au «on» plusieurs fois.
[2] REY, I, 531.
[3] YENVEUX, V, 254; REY, I, 531.
[4] REY, I, 532; RAMBERT, I, 597.

416. VIII Lettres aux Oblats de France

Soumission aux décisions du Saint-Père.

[Marseille,] le 18 février 1832.

...Chez nous il faut avoir assez de simplicité pour renoncer à ses propres opinions lorsqu'elles ne sont pas conformes, je ne dis pas à la décision du Saint-Siège, mais à son sentiment. Nous ne reconnaissons pas d'autre docteur pour nous enseigner et nous nous rangeons à son avis avant même qu'il ait prononcé dogmatiquement[1]...

417. [Au p. Courtès, à Aix].[2]

417. VIII Lettres aux Oblats de France

Nouveaux évoques français. Le p. Courtès ne peut pas devenir vicaire général de Mgr Rey à Dijon.

[Marseille,] le 11 mars 1832.

On m'écrit de Rome en ces termes: «Le veuvage de trois Églises de France a fini hier[3]. Les uns soupirent, les autres murmurent avec aigreur; quant à vous, j'en suis sûr, vous adorerez les jugements de Dieu sur ces malheureuses Églises et vous prierez. Le soir même du jour où le consistoire eut lieu, un courrier vint annoncer la prise d'Ancône par les Français[4]. Les détails qu'on nous a donnés font horreur; il faut remonter aux siècles de barbarie pour trouver des exemples d'une aussi lâche trahison ou plutôt d'une perfidie si révoltante.

...La proposition que vous a faite Mgr Rey exciterait sans doute ma reconnaissance s'il n'avait en vue que de vous donner un témoignage d'estime. J'y suis un peu moins sensible en considérant sa position et les avantages qu'il espérait retirer de vos services. Vous avez bien compris que ce qu'il vous propose est inacceptable. D'abord à cause de votre santé... Je ne vois pas moins de difficulté pour la partie morale. Mgr Rey est institué par le Souverain Pontife, mais qui ne sait pas que cette institution a été extorquée par la violence? Mgr Rey ne s'est-il pas fait l'instrument d'un Gouvernement ennemi de l'Eglise? S'associer à sa faveur serait aux yeux de tous un aveu formel de complicité. L'idée seule me fait horreur...[5]

418. [Au p. Courtès, à Aix].[6]

418. VIII Lettres aux Oblats de France

---

[1] Le Fondateur invitait le p. Mille à renvoyer un postulant trop attaché aux doctrines Lamenaisiennes. Les erreurs de L'Avenir ne furent condamnées par le Pape que le 15 août, par l'encyclique «Mirari vos».

[2] REY, I, 537.

[3] Aix, Avignon et Dijon.

[4] Après 1830, il y eut des troubles révolutionnaires dans toute l'Europe: Belgique, Pologne, Allemagne, Suisse et États Pontificaux. En vue d'aider le Pape, les Autrichiens vinrent occuper les Romagnes au début de l'année 1832. Pour contrebalancer cette intervention, Louis-Philippe fit occuper Ancône, contre la volonté du Souverain Pontife.

[5] Mgr Rey était favorable à Louis-Philippe et au Gouvernement hostile à l'Église.

[6] YENVEUX, II, 7; VIII, 16.

Refus d'un postulant qui n'a pas de «bon sens». Le supérieur d'un grand séminaire est normalement grand vicaire.

[Marseille,] le 23 mars 1832.

...Le bon sens est une qualité trop indispensable pour que nous puissions nous passer de l'exiger des sujets qui se présentent. Que deviennent toutes les bonnes qualités quand le cerveau est blessé? Le doute serait suffisant pour nous détourner d'acquiescer à la demande du bon M. Poët,[1] à plus forte raison après ce que t'a dit le p. Jérôme[2]. Exprime donc à ce bon jeune homme tous mes regrets, mais dis-lui en même temps le motif qui nous décide à ne pas l'agréer.

Il est parfaitement dans l'ordre qu'un Évêque, quel qu'il soit, ayant été à même de connaître une Congrégation dans le cours de plusieurs années qu'elle a opéré, pour ainsi dire sous ses yeux, veuille en enrichir son diocèse en lui confiant la direction de son séminaire[3]. Rien de plus naturel ensuite qu'il donne une marque plus particulière de confiance à celui qu'il aura mis à la tête de ce séminaire et qu'il le fasse son grand vicaire. Je verrais dans cette marche une raison suffisante de dispense, prise dans la double considération du bien du diocèse et de l'avantage de la Congrégation. Il ne me resterait que la difficulté prise dans l'état de ta santé. Tu me rassures à cet égard...

419. [Au p. Guigues, à N.-D. du Laus].[4]

419. VIII Lettres aux Oblats de France

Dévotion à saint Joseph. Quête en faveur des écoles des Frères à Marseille et pour la construction de l'église Saint-Lazare.

[Marseille, le] 23 mars 1832.

C'est très aimable à vous, mon très cher p. Guigues, de vous être rappelé que je vis sous le patronage du grand saint Joseph et de ne m'avoir pas oublié auprès de ce saint le jour de sa fête. Vous ne serez pas surpris à votre tour que je conserve parfaitement le souvenir que vous avez lé bonheur de porter le même nom et que vous en avez toujours senti le prix.

Je crois son âme plus excellente que toutes les intelligences célestes au-dessus desquelles elle est indubitablement placée dans le ciel.

Dans ce séjour bienheureux, Jésus-Christ, Marie et Joseph sont aussi inséparables qu'ils l'étaient sur la terre. Je crois ces choses de la foi la plus certaine, c'est-à-dire aussi certainement que je crois la Conception Immaculée de Marie et par les mêmes raisons, proportions gardées. Vous dirai-je encore une pensée qui m'est chère: je suis très persuadé aussi que le corps de saint Joseph est déjà dans la gloire et

---

[1] Ce M. Poët n'entra pas au noviciat.

[2] P. Jérôme, supérieur de la Retraite Chrétienne à Aix.

[3] Sans doute Mgr Rey, vicaire capitulaire d'Aix, récemment nommé évêque de Dijon, offrit-il la direction du grand séminaire de son diocèse aux Oblats. Le Fondateur semble vouloir l'accepter, même après le jugement porté contre l'Évêque dans sa lettre précédente. Il semble surtout qu'il veuille faire plaisir au p. Courtès, sachant bien que celui-ci ne se déciderait jamais à quitter Aix.

[4] YENVEUX, IV, 153; V, 41. Au début de l'extrait (V, 41), Yenveux écrit: «Au p. Guigues, à Aix». Le p. Guigues était cependant de maison à N.-D. du Laus.

qu'il y est où il doit demeurer toujours. Je l'ai dit de son âme près de Jésus et de Marie: *super choros Angelorum.* Aussi chercheriez-vous en vain de ses reliques sur la terre. On ne vous en présentera pas plus de lui que de sa sainte épouse. On ne possède de l'un et de l'autre pas autre chose que des objets, tandis que la terre est remplie des restes des Apôtres, des saints contemporains du Sauveur, de saint Jean-Baptiste, etc. Jamais personne s'est avisé d'en produire même de fausses de ces deux éminents personnages, ce que je regarde comme une permission de Dieu. Je constate le fait, vous lui donnerez la valeur qu'il vous plaira. Pour moi, il n'est qu'un conformateur[1] de mon sentiment très prononcé dont je fais hautement profession. S'il plaît à votre piété, méditez et je ne doute pas que vous ne l'adoptiez, je veux dire l'ensemble de ma doctrine sur l'archi-saint que nous vénérons de tout notre cœur.

...J'espère que la quête pour nos écoles sera suffisante. J'avais dix mille francs, il en faudra bien près du double en sus. Le seul loyer de la maison coûtera plus de quatre mille.

La Providence viendra à notre secours, mais quel croc-en-jambes pour notre église de Saint-Lazare[2]. Quand nous en avons conçu le projet, nous ne nous attendions pas à la mésaventure des Frères[3]. N'importe, le courage ne manque pas, nous les avons fait passer les premiers parce que les membres vivants de Jésus-Christ, qui sont tous ces pauvres enfants abandonnés, devaient avoir la préférence sur le temple même de Jésus-Christ. Ce bon Maître, qui nous inspire et qui juge nos intentions, ne nous abandonnera pas. Je suis engagé pour trente mille francs. Il tomberait plutôt une pluie d'or que d'être trompé dans notre confiance.

420. [Au p. Mille, à Billens].[4]

420. VIII Lettres aux Oblats de France

Dangers du choléra en Suisse. Prudence. Le p. Mille est bon missionnaire mais mauvais supérieur. Il doit s'occuper des novices et des scolastiques et non pas aller prêcher. Manque de charité entre les frères.

[Marseille,] le 21 avril 1832.

... La première chose dont je veux vous parler, c'est du choléra-morbus que les journaux nous annoncent avoir pénétré en Suisse; c'est un grand sujet d'inquiétude pour moi de vous sentir si près du danger, à une si grande distance de moi. Nous en sommes menacés tout comme vous, et je ne comprends même pas comment il n'est pas déjà arrivé dans nos murs, vu l'absence totale des précautions commandées par la plus simple prudence. Le bon Dieu me fait la grâce de n'en être pas du tout intimidé, mais je .crains pour vous, parce que vous m'avez prouvé que votre zèle n'était pas toujours selon la sagesse. Une grande responsabilité pèse sur vous et n'oubliez pas que la moindre imprudence qui compromette la communauté dont vous êtes chargé, vous serait imputée. En cas d'invasion, ceux qui ne sont pas prêtres doivent être ménagés et

---

[1] La copiste de Yenveux (IV, 153) a écrit: «conformateur», mais il faut vraisemblablement lire: confirmatur. » D'après Larousse il s'agit d'un instrument avec lequel les chapeliers déterminent la mesure et les contours exacts de la tête d'un client.

[2] On faisait alors construire l'église Saint-Lazare pour desservir les nouveaux quartiers près de la porte d'Aix (REY, I, 530, 531).

[3] Le Conseil municipal avait retiré le traitement et les locaux des Frères des Ecoles Chrétiennes.

[4] YENVEUX, II, 119; V, 215; VIII, 156.

les prêtres même doivent remplir les devoirs de charité de leur saint ministère avec les précautions convenables.

Vous aurez soin de me consulter dans les résolutions que vous seriez tenté de prendre. Suppléez à l'insuffisance des prêtres du pays dans les environs de votre habitation, dans une circonférence donnée, mais retendre trop serait aussi déraisonnable que s'il vous prenait fantaisie d'aller donner des secours à Paris. Je vous prêche d'avance la modération et la prudence, parce que vous en avez besoin.

Puisque je suis sur cet article, je vous dirai un mot en passant sur vos œuvres de zèle pendant les quarante heures. Savez-vous la conclusion que j'ai tiré de votre récit? C'est que vous étiez aussi bon missionnaire que mauvais supérieur. Avez-vous appris que les prêtres de Estavayer aient abandonné leur maison composée pourtant de prêtres et d'anciens religieux pour aller prêcher comme vous l'avez fait? Est-ce que l'on doit en conscience quitter son œuvre spéciale pour en embrasser une autre, fût-elle meilleure en apparence? Que dire de cette facilité avec laquelle vous interprétez les intentions du supérieur, d'une manière formellement opposée à ses paroles précises et à son intention bien connue, puisqu'intention il y a! Oh! non, mon cher, ce n'est pas ainsi qu'il faut faire. C'est mal entendre l'obéissance que d'agir toujours en sens contraire de ses prescriptions. On fait du bruit, on s'attire des louanges des hommes, on fait même quelque bien, mais on manque à son devoir, et dès lors quelle récompense attendre des œuvres mêmes les plus éclatantes? Je suis vraiment affligé d'être obligé de vous faire ces observations mais je tiens en main la balance du sanctuaire. Les valeurs y sont réduites à leur plus simple expression; ce qui l'emporte au poids du siècle, souvent ne pèse rien dans celle-là qui a des contrepoids d'une immense valeur. Simple missionnaire, tout ce que vous avez fait eût été admirable si l'obéissance l'avait prescrit, mais, supérieur chargé de l'élite de notre famille que vous devez soigner comme la prunelle de l'œil, vous n'avez pas bien fait, et ceux que vous avez consultés ont eu le tort excusable à leur âge de faire abstraction de vos obligations personnelles pour ne considérer que la chose, inspirés de leur côté par le même zèle qui vous abusait vous-même.

Une fois pour toutes, dites-vous bien que je ne vous ai pas envoyé en Suisse pour exercer le ministère extérieur, mais pour diriger, instruire et soigner constamment la communauté qui vous est confiée; cela a été répété et expliqué trop souvent pour qu'il puisse y avoir jamais l'ombre du doute sur le parti que vous avez à prendre dans l'occasion. Mettez toute votre application à édifier par votre régularité ceux que vous devez travailler à rendre parfaits. Ils vous rendront ce que vous aurez fait pour eux lorsque, parvenus au terme de leurs études, ils commenceront à travailler dans la vigne du Père de famille; c'est alors que vous recueillerez ce que vous semez maintenant; la double part que vous aurez à toutes leurs œuvres vous dédommagera amplement du sacrifice que vous leur faites et Dieu vous récompensera précisément pour ce que vous omettez, je dis mieux, pour ce que vous ne faites pas, en vertu de la sainte obéissance qui peut seule donner le prix à toutes vos actions...

... Oh! combien m'affligent ces petites altercations entre les Frères. Je sais qu'on tâche de vite réparer ces blessures faites à la charité, mais on ne devrait pas tomber dans ces fautes-là qui altèrent toujours une vertu que l'on devrait posséder au suprême degré. Je leur recommande bien de s'étudier à déraciner le genre de ces petites antipathies qui gâtent le cœur... Il m'en coûtera cette année d'être privé de vous voir, mais comment quitter le poste quand on est menacé du choléra?

Dans votre lettre du 19 de ce mois vous me parlez d'abord du choléra-morbus. J'espère que le Seigneur en préservera vos contrées, mais si ce fléau devait s'y montrer, je ne vous donnerai jamais des conseils indignes de votre sainte profession

et, sur cela comme en tout le reste, nous serons toujours d'accord avec Mgr l'Évêque de Lausanne.

421. [Au p. Tempier, à Rome].[1]

421. VIII Lettres aux Oblats de France

Troubles à Marseille à l'occasion du passage de la duchesse de Berry.

[Marseille,] le 6 mai 1832.

...Maintenant tout est en émoi, des soupçons réciproques altèrent l'harmonie. A tout bout de champ les troupes font des démonstrations hostiles. Ce qui a donné lieu à cet état de choses est une levée de boucliers des plus étranges. Trois hommes se sont persuadés de produire un grand effet en hissant un pavillon blanc au haut du clocher de Saint-Laurent[2]. Je suis encore à me demander si ceux qui ont conçu un projet si ridicule ne méritent pas plutôt les petites-maisons que la prison où on les tient au secret.

422. [Au p. Tempier, à Rome].[3]

422. VIII Lettres aux Oblats de France

Fragilité de l'homme et brièveté de la vie.

[Marseille, le] 14 mai 1832.

...Tout passe, tout se détruit. L'homme lui-même n'a pas même le temps de compter ses ruines, il est emporté avant d'avoir profité des leçons qu'elles lui donnent sur sa propre fragilité. Aussi quand je vois tant de gens se démener pour faire un peu

---

[1] REY, I, 543. Le p. Rey ne désigne pas le nom du destinataire de cette lettre. Il s'agit sans doute du p. Tempier qui se trouvait à Rome depuis le 3 mai.
Le Conseil municipal de Marseille avait pris, au début de l'année 1831, une délibération par laquelle il votait la suppression du siège épiscopal à la mort du titulaire. Mgr Fortuné de Mazenod, déjà âgé de 84 ans, écrivit au Pape, le 11 mars 1832: « Je suis excessivement vieux, très Saint-Père, et je ne puis pas me flatter que Dieu prolongera encore longtemps mon existence... Ce qui m'afflige, ce n'est pas de devoir bientôt mourir, mon pèlerinage a bien assez dure... Mais que deviendra mon pauvre diocèse de Marseille, à peine relevé de ses ruines par les mains de votre prédécesseur Pie VII? ...Dans le souci que cette pensée me donne, voici ce que Dieu m'inspire. Que Votre Sainteté m'accorde, non pas un coadjuteur, cela ne se peut pas, je ne veux point d'ailleurs que le Gouvernement se mêle de rien de cette affaire, mais un évêque l»i partibus qui jouisse de ma confiance, de celle de mon clergé et de mon peuple. Pendant le peu de jours qui me restent, cet évêque me soulagera dans l'exercice de mon ministère, mais à ma mort il deviendra le lien de mes ouailles, l'espérance de mon clergé, le soutien de toutes mes institutions. Celui que j'ai en vue, déjà mon grand-vicaire, sera à mon décès indubitablement nommé vicaire capitulaire par mon chapitre dont tous les membres sont remplis d'estime et de vénération pour lui. Il gouvernera ainsi le diocèse avec les pouvoirs d'ordinaire, il animera tout par son zèle, maintiendra par sa présence tout le bien qu'il a déjà opéré, administrera le sacrement de l'ordre et perpétuera par ce moyen le sacerdoce sans interruption, en attendant que des temps meilleurs permettent à Votre Sainteté de pourvoir mon église d'un successeur tel qu'il lui plaira de le choisir...»
Pour réussir dans ce projet, Mgr Fortuné envoya le p. Tempier à Rome.
[2] Ce drapeau blanc, symbole de la monarchie légitime renversée en 1830, avait été hissé sur le clocher de l'église au moment du passage à Marseille de la duchesse de Berry.
[3] YENVEUX, V, 254.

de bruit, j'ai grand-pitié de leur faiblesse, et quoique à peine parvenu à l'âge de cinquante ans je trouverais en moi des difficultés insurmontables pour former un projet quelconque qui dépassât, pour ainsi dire, le jour que je décris dans l'espace en roulant avec la terre que nous habitons. Mais où m'ont entraîné mes réflexions? Revenons où vous êtes. C'est tout de bon à Rome et je vous y vois établi je ne sais trop comment; c'est en quelque sorte par enchantement...

423. [Au p. Mille, à Billens].[1]

423. VIII Lettres aux Oblats de France

Chapelle de la maison oblate de Billens. Les Oblats peuvent faire connaître leur attrait, mais doivent ensuite obéir. Dangers de la désobéissance.

[Marseille,] le 30 mai 1832.

...Ne soyez pas en peine pour la chapelle. Il est parfaitement inutile que vous vous adressiez au Nonce Apostolique pour cela. Nous avons le privilège d'en établir dans l'intérieur de nos maisons. Dressez-la où vous aviez eu le projet de la faire et dites la sainte messe sans autre forme de procès.

Les observations du p. Bernard ne m'ont pas paru déplacées si elles n'ont pas dépassé les bornes tracées dans votre lettre. Rien de plus juste que de faire connaître son attrait, mais aussi, il est dans l'ordre qu'on s'en rapporte à la sagesse et aux lumières que le bon Dieu donne aux supérieurs. Ce serait un grand désordre de nourrir un amour tellement exclusif pour une partie du ministère, qu'on ne pût en être détourné, même momentanément, sans en être troublé. Le supérieur ne peut s'astreindre à aucune condition. Il peut avoir besoin d'un sujet pour ouvrir la porte ou pour balayer et le sujet doit être persuadé qu'il est plus agréable à Dieu en ouvrant la porte et en balayant, qu'il ne le serait si, de son chef, il prêchait ou il confessait. Saint Antoine de Padoue passa plusieurs années à la cuisine sans songer à se plaindre. Il faut de l'abandon dans le service du bon Dieu. Rien de plus commun, hélas! je le dis en frissonnant que de rencontrer de très grands pécheurs parmi les prédicateurs, les confesseurs et tous ces ministres qui sont livrés aux caprices de leur volonté. Les saints se trouvent parmi les obéissants qui reçoivent modestement leurs missions à d'autres conditions. Au nom de Dieu, exercez-vous dans ces pensées. Qui que nous soyons, nous sommes des serviteurs inutiles dans la maison du Père de famille. Nos actions, nos services n'ont de prix qu'autant que nous faisons ce que le Maître demande de nous. Malheur à celui qui dédaignerait les moindres services, parce qu'il se croirait propre aux plus relevés. Son compte serait vite payé. Je dis plus, il aurait bientôt changé de maître: Lucifer pour Jésus-Christ. Croyez-en mon expérience. J'en pourrais citer plus que je n'ai de doigts pour les compter.

J'ai appris avec beaucoup de plaisir le succès de votre première prédication à Fribourg, ne comptez pas trop néanmoins sur ce genre d'applaudissements. Adieu, mon très cher et mes très chers, que votre charité croisse et surabonde toujours davantage. Je vous bénis.

424. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

[1] YENVEUX, II, 55; III, 75-76; IV, 58.

424. VIII Lettres aux Oblats de France

Respect mutuel qui doit exister entre les membres d'une même communauté. État des maisons oblates.

[Marseille, le] 12 juin 1832.

... Si je ne savais par expérience que les communautés les plus saintes et les plus ferventes ne sont pas exemptes de certaines misères, je m'étonnerais qu'il pût se rencontrer des chocs même passagers d'amour-propre parmi nous. Hélas! c'est la triste condition de cette nature qu'il est si difficile de dompter entièrement. À ce sujet, tu feras bien d'inculquer le respect mutuel que l'on se doit et tu feras la guerre à ce ton ricaneur qui ne va pas à des hommes comme nous. J'admire le parti que tu tires de cette circonstance pour écarter le danger de la rencontre de certains individus. Il est reconnu qu'ils ne peuvent pas être associés. C'est une difficulté de plus dans le service.

...La communauté du Calvaire est excellente, il n'est pas possible de mieux marcher que ne le font ces bons Pères. Billens va toujours à merveille et N.-D. du Laus est aussi en première ligne de régularité. Cette maison est devenue de grande importance. Le p. Guibert est à la hauteur de la place qui, grâce à certain Prélat[2], est très difficile.

425. [Au p. Tempier, à Rome].[3]

425. VIII Lettres aux Oblats de France

Projet d'une fondation oblate à Rome.

[Marseille, le] 18 juin 1832.

.. .Je vous ai dit dans ma dernière lettre qu'à Rome autant qu'ailleurs il faut préparer les voies quand on veut réussir, fondé sur ce passage de saint Ignace qu'en toute chose il faut mettre sa confiance en Dieu comme si l'on ne pouvait rien par les hommes et agir avec tant de suite, en employant tous les moyens humains, comme si Dieu ne devait pas s'en mêler. Quoiqu'il en soit, si vous espérez obtenir le gîte que vous désirez[4], vous pouvez différer de quitter Rome. Ce serait une bien bonne chose, mais sur laquelle je conçois peu d'espérance. Il y a apparence qu'alors même qu'on ne repoussât pas d'emblée cette proposition, on désirât voir figurer des Italiens. Vous savez à quoi l'on est réduit sur cet article. Albini, et voilà tout, car Rossi ne sera jamais présentable surtout pour frapper les yeux par une régularité extérieure, toutes ses vertus étant concentrées dans son cœur. A mon avis, il n'y aurait quelque chance de succès qu'en envisageant la chose sous le rapport des séminaires. Léon XII le comprenait, mais le Pape actuel n'étant jamais venu en France ne peut pas connaître la supériorité de notre méthode sur toutes celles pratiquées ailleurs. Si on voulait en

---

[1] YENVEUX, V, 245; IX, 104; REY, I, 533-534.
[2] Mgr Arbaud, évêque de Gap.
[3] YENVEUX, VII, 23, 69.
[4] On avait assigné deux buts au voyage à Rome du p. Tempier: obtenir l'élévation du p. de Mazenod à l'épiscopat et préparer les voies à une fondation oblate. Dans l'audience du Saint-Père, le 19 juin, le p. Tempier demanda clairement au Pape l'autorisation d'établir les Oblats à Rome, dans une maison due à la munificence du Saint-Père. Grégoire XVI répondit que deux demandes semblables lui avaient été faites et qu'il se trouvait bien embarrassé d'y donner suite. Cf.: REY, I, 542.

essayer d'abord dans quelque diocèse des États pontificaux, à Civitàvecchia par exemple qui est je crois du diocèse du cardinal Pacca! Si le cardinal Odescalchi était encore archevêque de Ferrara, il pourrait goûter ce projet, mais aujourd'hui il n'a plus de diocèse. Je le répète, c'est une grande affaire, mais bien difficile, parce qu'il s'agit de vaincre des préjugés de nation et de faire adopter des méthodes inconnues dont les résultats seront immenses pour la régularité du clergé séculier, mais qui contrarieraient trop certaines habitudes pour qu'on ne doive pas s'attendre à de puissants obstacles. Je n'en serais pas déconcerté si je voyais la moindre ouverture, ce qui est le plus à craindre c'est un non tout court qui ne donne lieu à aucune négociation.

426. [Au p. Tempier, à Rome].[1]

426. VIII Lettres aux Oblats de France

Les autorités civiles de Marseille ne permettent plus les processions.

[Marseille,] le 25 juin 1832.

... J'avais besoin de vos consolations dans l'affliction où m'avait plongé la défense arbitraire des processions après que tout était convenu pour que Notre Seigneur fût honoré comme il faut. Puisque vous lisez *La Gazette,* vous y verrez notre circulaire; elle vous donnera la mesure de notre indignation. On a seulement oublié de souligner ce qui était cité de la lettre du Préfet et l'on a omis le dernier paragraphe qui annonçait ce que Monseigneur ferait en compensation de la suppression forcée de la procession du vendredi, fête du Sacré-Cœur. Il dira ce jour-là une messe basse à la cathédrale à laquelle sont invitées de venir communier toutes les âmes ferventes. Nous ferons officier Mgr l'Évêque de Nancy[2] qui est ici depuis plusieurs semaines et qui se livre avec son activité infatigable à toutes les œuvres de prédication ou de ministère auxquelles il est invité.

Apportez-moi la grande vie du vénérable Paul de la Croix[3], je n'ai qu'une petite vie très imparfaite. Si vous trouvez une vie du b. Léonard de Port Maurice, procurez-la moi.

427. [Au p. Tempier, à Rome].[4]

427. VIII Lettres aux Oblats de France

Dangers des concessions en matière de jeûne. Fête du Sacré-Cœur à Marseille.

[Marseille, le] 9 juillet 1832.

...Quant à moi, je vois dans toutes ces concessions, qui ne sont commandées en aucune manière par la nécessité[5], un acte de faiblesse, un vrai sacrifice fait à ce siècle antichrétien pour amadouer le tigre. Vous dirai-je toute ma pensée: on veut passer

---

[1] YENVEUX, IV, 172, 174; REY, I, 543-544.
[2] Mgr de Forbin-Janson.
[3] Le p. Tempier résidait chez les Passionnistes.
[4] YENVEUX, IV, 136, 203; REY, I, 544.
[5] Par crainte du choléra, certains Évêques avaient dispensé leurs diocésains du jeûne.

pour doux et compatissant et, maintenant que le branle est donné, c'est à qui accordera plus de dispenses pour ne pas rester en arrière des autres. Saint Charles n'aurait pas agi ainsi, ni moi non plus qui ne suis pas saint Charles, mais Charles tout court.

Vous savez comment les choses se sont passées ici, mais ce que les journaux n'auraient jamais pu vous dire, c'est la beauté, le touchant, le divin de notre fête du Sacré-Cœur que nous célébrions le jour que vous avez fêté saint Pierre à Rome. Monseigneur a donné la communion pendant deux heures et quart. Tout ce qui était à la cathédrale, et elle était remplie, s'est approché de la Sainte Table. Le soir c'était magnifique. Hélas! nous avons fait de notre mieux pour dédommager notre Sauveur de l'outrage qu'il avait reçu. Adieu, cher ami, je ne vous écrirai plus à moins que vous me donniez un avis contraire[1].

428. [Au p. Courtès, à Aix].[2]

428. VIII Lettres aux Oblats de France

Audience du Saint-Père. Lamennais.

Rome, le 29 août 1832.

On a dû, mon très cher, te donner de Marseille exactement de mes nouvelles. C'est une recommandation que j'ai faite dans toutes mes lettres[3]. J'attendais pour t'écrire de m'être assis dans cette capitale et de m'être mis au courant de *certaines affaires* qui intéressent les personnes que tu connais[4].

Avant même d'avoir vu notre Saint-Père, j'eus connaissance de ses intentions; elles sont telles que je te l'avais dit. C'est sa pensée, c'est sa volonté, il me l'a confirmée de vive voix dans l'audience qu'il m'a accordée avant-hier, qui a duré près de trois quarts d'heure, et à laquelle, par une distinction spéciale, il m'appela lui-même, annonçant à Monseigneur son Maître de chambre que je devais être dans son antichambre et qu'il me fît entrer. C'est ce qui fut fait, au grand étonnement de tous ceux qui étaient venus avant moi et qui eurent bien de la peine à passer dans la matinée. Le Saint-Père prit la parole le premier et il me manifesta ses intentions, pour la personne à laquelle tu prends tant d'intérêt, de la manière la plus aimable. Il me dit en propres termes qu'il s'occupait à trouver les moyens les plus convenables pour parvenir à la fin qu'il se proposait. Il entremêla à son discours des paroles flatteuses qui peuvent faire plaisir dans la bouche du Chef de l'Église, quand celui qui les reçoit a l'esprit de foi et voit Jésus-Christ dans son Vicaire. Tu sens que je n'avais pas un mot à dire, quoique j'aie compris qu'il faudrait prendre patience dans cette affaire comme dans toutes celles qui se traitent ici.

... Le Saint-Père ne se gêna pas pour me faire connaître le jugement qu'il porte sur les dernières doctrines de M. de Lamennais. Il y avait de quoi être fier de m'être prononcé dans le même sens que le Chef de l'Église.

---

[1] Le p. Tempier annonça que sa mission avait réussi. Le p. de Mazenod devait partir pour Rome où il seiait sacré évêque. Celui-ci partit d'Aix le 30 juillet, après avoir nommé le p. Courtès vicaire général de la Congrégation (REY, I, 544; lettre à Mme de Mazenod, 28 juillet).

[2] YENVEUX, III, 207-208; RAMBERT, I, 605-606; REY, I, 545.

[3] Le p. de Mazenod arriva à Rome peu après le 15 août (REY, I, 544). Il écrivit une lettre à Marseille le 18 août, probablement à M. Cailhol, secrétaire à l'évêché, à qui il écrivit encore le 13 et le 27 septembre (YENVEUX, III, 201, écrit: «à X, 18 août»).

[4] Le motif de son voyage à Rome n'était connu que de quelques personnes, dont le p. Courtès.

429. [Aux Pères et Frères, à Billens].[1]

429. VIII Lettres aux Oblats de France

Audience du Saint-Père. Condamnation de Lamennais.

Rome, [le] 11 septembre 1832.

Vous serez curieux de savoir si j'ai vu le Saint-père. C'est à présumer puisque c'est lui qui m'a appelé à Rome. L'audience qu'il m'a donnée a duré trois quarts d'heures. Il s'est montré plein de bonté pour moi et il m'a fait connaître ses intentions d'une manière aussi aimable que précise. Je vous dirai, pour votre règle, qu'il m'a parlé avec une force étonnante contre M. de Lamennais. On ne peut pas le condamner avec une plus grande plénitude de puissance et de conviction. Je m'estimais heureux d'avoir si bien secondé les pensées du Chef de l'Église en prohibant, comme je l'ai fait il y a deux ans, le détestable journal où cet homme dangereux et ses disciples forcenés déposaient le poison de leurs pernicieuses doctrines. Si l'encyclique ne suffit pas pour les réduire, le Pape m'a dit qu'il irait plus loin. Je fais des vœux pour qu'ils se soumettent. Notre Saint-Père le Pape a chargé le cardinal Pacca d'écrire à M. de Lamennais en lui envoyant un exemplaire de l'encyclique. Ce Cardinal, qui me comble de politesse et chez qui je dîne aujourd'hui 11 septembre, avec notre p. Tempier, lui a dit au nom du Pape que par égard il n'avait pas été nommé dans l'encyclique, mais qu'il sût bien que le Saint-Père avait entendu par là condamner ses principes. Tout ce que nous savons jusqu'à présent c'est qu'il a reçu le paquet; il répondra sans doute incessamment; je prie Dieu que ce soit d'une manière satisfaisante.

Ce qu'il y a de bon, c'est que c'est moi qui ai valu à M. de Lamennais d'être en rapport avec l'illustre doyen du Sacré-Collège, par une lettre de recommandation que je lui donnais à Marseille pour ce grand personnage. Il doit à ma recommandation d'avoir eu un médiateur de cette importance. Tout en recommandant le célèbre écrivain au Prince de l'Église le plus distingué, et en relevant les vrais titres de son mérite, vous sentez que j'avais eu soin d'exprimer que j'étais loin de partager toutes ses doctrines. M. de Lamennais put lire cette restriction nécessaire pour l'acquit de ma conscience qui le confirma sans doute dans ce qu'il savait déjà sur mon éloignement pour ces horribles principes de *l'A venir.* Les Evêques de France ont été plus loin, car vous devez avoir appris qu'un grand nombre d'entre eux ont censuré plus de cinquante propositions extraites non seulement de *l'Avenir,* mais de *l'Essai*[2] d'un ouvrage de M. Gerbet[3] et du *Catéchisme du sens commun de M. Rohrbacher*[4]. Cette connaissance doit vous faire tenir sur vos gardes pour ne rien adopter de ces auteurs avant que le Saint-Siège ait prononcé. J'ignore s'il condamnera toutes les propositions censurées par les Evêques, mais je puis assurer que la censure en général a satisfait le Saint-Père. C'est au point que le cardinal Grand Pénitencier[5], en lui rendant compte de l'adhésion de plusieurs Evêques, ayant dit à Sa Sainteté que l'Évêque de Marseille avait répondu qu'il se dispenserait de juger les propositions déjà condamnées puisque

---

[1] YENVEUX, III, 171-172; REY, I, 545; RAMBERT, I, 607.
[2] II s'agit de L'essai sur l'indifférence, de Lamennais.
[3] L'ouvrage de l'abbé Gerbet s'intitulait: Doctrines philosophiques sur la certitude.
[4] La copiste de Yenveux écrit: Rabachet.
[5] Grand Pénitencier: card. De Gregorio.

la censure y est déjà envoyée au Saint-Siège, le Pape lui dit: Oh! je sais par son neveu qu'il est du même sentiment.

Je conclus par ce que j'écrivis l'an passé à M. de Montalembert, qui se plaignait de ma défense à notre Congrégation de lire *l'Avenir,* que pour nous, avant même que le Chef de l'Église prononce dogmatiquement dans une constitution apostolique *ex cathedra,* son opinion comme docteur de cette Eglise, qu'il enseigne par ses décisions journalières sur tous les points de morale ou de dogme, est la plus grande et la première autorité sur la terre à laquelle nous adhérons de cœur et d'esprit, sans attendre les promulgations solennelles que tant de circonstances retardent ou empêchent même. Je vous le répète à vous, mes chers enfants, afin que vous fassiez de ce principe la règle habituelle de votre conduite, et que vous le transmettiez à ceux qui viendront après, comme vous le recevez de moi.

430. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

430. VIII Lettres aux Oblats de France

Nombreuses défections chez les Religieux, même à Rome.

[Rome, le] 15 septembre 1832.

En attendant, pour te consoler, je te rappellerai que du temps du bienheureux Alphonse Marie de Liguori une quantité de sujets entrèrent chez lui pour être faits prêtres et décampèrent aussitôt qu'ils eurent dérobé le sacerdoce. Je te dirai que l'autre jour un Prélat, c'est ainsi que je rends le nom qu'on lui donne en latin, me disait que l'expérience lui a prouvé qu'il ne conservait jamais qu'un tiers de ses élèves, et qu'ils prenaient leurs partis souvent après dix ans de séjour chez lui. Ce matin encore celui chez qui je logeais il y a six ans[2] me racontait des faits de ce genre en quantité. Plusieurs de ceux que j'avais connus ont décampé ou *insalutato hospite*[3] ou sous les plus frivoles prétextes, et il m'assurait que quelques-uns de ceux qui lui restent le fatiguent et lui sont horriblement à charge. D'où je conclus qu'il y a partout un grand nombre de misérables, et que ce serait folie de vouloir être exemptés du sort auquel tous les autres sont soumis. Tu peux lire à tes amis ces réflexions et ces faits pour les consoler dans le chagrin que de pareilles infamies occasionnent toujours à des âmes droites, pénétrées de la sainteté de leurs obligations. Tout en te parlant ainsi je ne laisse pas de frémir à la vue des jugements de Dieu sur de si grands coupables[4].

431. [Au p. Tempier, à Marseille].[5]

431. VIII Lettres aux Oblats de France

---

[1] YENVEUX, VIII, 275.
[2] II s'agit sans doute du supérieur des Lazaristes de S. Sylvestre au Quirinal.
[3] Partir insalutato hospite: partir en toute hâte, sans prendre le temps de dire adieu.
[4] On ne sait de qui exactement le Fondateur parle. D'après le contexte, l'occasion de ces réflexions, de même que de celles du 25 septembre, est peut-être donnée par des difficultés survenues à Billens et par la diminution de sa confiance envers le p. Mille. Mais plusieurs sujets ne se comportaient pas bien en France et furent dispensés de leurs vœux en 1832, 1833 et 1834: Vincent Dumazert, L.-S. Mazet, Barthélémy Bernard et même le p. Jacques Jeancard.
[5] RAMBERT, 1, 608. Le p. Tempier quitta Rome le 20 septembre par voie de mer. Il arriva à Marseille le 27.

Tristesse et isolement à Rome.

Rome, [le] 21 septembre 1832.

Vous vous attendez sans doute, mon cher ami, à m'entendre pousser des gémissements. Pourrait-il en être autrement dans l'affreux isolement où je me trouve? Privé tout à coup de votre douce présence, éloigné de tout ce que j'aime, seul dans une ville où je n'ai rien à voir, et, je puis dire, rien à faire, livré à mes tristes réflexions, fatigué des lenteurs, plus ennuyé encore de tous les embarras de détails auxquels je n'aurais pas voulu seulement penser, voilà ma position; est-elle agréable? Vous me répondrez que je fais la volonté de Dieu et que cela doit me suffire. D'accord pour l'acquiescement de la volonté et de l'esprit; mais cette disposition dans laquelle j'espère me trouver ne m'empêche pas de sentir très vivement toutes les peines attachées à mon état. Un autre, peut-être, les supporterait facilement en se transportant à quelques semaines. D'abord cette pensée ne me vient pas; je suis à cet égard dans une sorte d'apathie et, lors même qu'elle se présenterait, comme je serais réduit à moi seul, dépourvu du charme et du secours qu'aurait pu me procurer tout ce qui m'entoure habituellement, cet objet[1] à mes yeux n'est pour ainsi dire qu'imposant, sévère, silencieux, ne fournissant [matière], du moins dans la disposition où je me trouve, qu'à la contemplation et à une admiration toute concentrée.

432. [Au p. Courtès, à Aix].[2]

432. VIII Lettres aux Oblats de France

Peu de bons sujets dans la Congrégation; beaucoup sont ingrats et infidèles à leur vocation. Billens.

[Rome, le] 25[3] septembre 1832.

Tu es à même de juger maintenant de quelle eau je suis abreuvé dans mes rapports habituels avec certains sujets, hommes sans cœur, sans honneur, sans délicatesse, sans sentiments, sans conscience, pour qui l'apostasie est un jeu, le parjure une chose de rien, qui n'attachent aucun prix à leur réputation, perfides, ingrats... et sur lesquels pourtant je n'ai cessé de répandre sans mesure les bienfaits de tout genre et une excessive bienveillance. S'il était permis de se repentir d'avoir voulu faire le bien, je regretterais volontiers mes plus belles années et l'application malheureuse de tant de grandes pensées que le Seigneur avait placées dans mon cœur sans doute pour qu'elles fussent mieux comprises et autrement appréciées. Dans quel état de dégradation sommes-nous donc tombés! Si saint Ignace n'avait rencontre que de pareils hommes son œuvre serait encore à faire; mais quels athlètes parurent alors! Chaque soldat valait à lui seul une armée! Je ne pousse pas plus loin mes observations, elles me mèneraient au-delà de ce que je veux dire, et je ne me serais même pas permis celles que je viens d'exprimer si j'écrivais à tout autre qu'à toi.

Tu pourras sans difficulté appeler Mille à Notre-Dame et avertir Guibert que tu le mets à sa disposition. Je ne suis pas fâché que tu exerces ton autorité de Vicaire de la Congrégation partout, pour qu'on s'accoutume à ne voir que Dieu dans l'obéissance. Cette manière est propre à donner de la vigueur à la discipline. Je ne ferai donc

---

[1] La consécration épiscopale.
[2] YENVEUX, III, 99; VIII, 14; REY, I, 545-546.
[3] Les extraits de Yenveux sont datés du 25 septembre, celui de Rey, du 21.

qu'annoncer d'ici ce que tu seras dans le cas de prescrire. Ici ceux qui sont dans ma position font comme je suis parfois obligé de faire, mais ils m'ont tous dit qu'ils laissaient à Dieu le jugement de ce grand crime de l'apostasie *a religione:* perpétuité, contrat synallagmatique accepté des deux côtés, serment solennel jusqu'à la mort, etc, il y a injustice, sacrilège, impiété...

433. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

433. VIII Lettres aux Oblats de France

Résignation et obéissance dans l'attente de sa nomination à l'épiscopat.

Rome, [le] 27 septembre 1832.

...Crois que mon obéissance et ma résignation sont mises à une rude épreuve. Combien de fois n'ai-je pas été tenté de m'en aller; j'y aurais presque aperçu un beau côté; mais le respect dû à qui de droit, la déférence pour la volonté de Celui à qui nous devons tous nous soumettre, le mérite de ce sacrifice et l'occasion de faire à Dieu un hommage répété chaque jour de sa propre volonté, l'emportent bien vite sur ces petites lubies de la partie inférieure de l'âme qui se révolte...

434. [Au p. Courtès, à Aix].[2]

434. VIII Lettres aux Oblats de France

Rapports avec Mgr Paillon, nouvel archevêque d'Aix.

[Rome, le] 30 septembre 1832.

...Souviens-toi que tu as quelque chose de sévère dans l'aspect et les propos, qui peuvent faire croire à ceux qui ne te connaissent pas que tu veux montrer par là de l'opposition et du mécontentement; il faut alors racheter ce défaut, si ça en est un, par quelques avances; on conçoit que, dans la position où se trouve le Prélat, il soit un peu susceptible...

435. [Au p. Tempier, à Marseille].[3]

435. VIII Lettres aux Oblats de France

Patience et prière en attendant d'être sacré évêque d'Icosie, le 14 octobre.

[Rome, le] 1er[4] octobre 1832.

---

[1] RAMBERT, I, 608-609; REY, I, 545.
[2] YENVEUX, V, 132.
[3] YENVEUX, IV, 61; RAMBERT, I, 609-610; REY, I, 546-547.
[4] RAMBERT (609-610) écrit: 27 septembre. Il faut préférer la date mise par Rey et Yenveux: 1er octobre, après la fête de saint Michel, le 29 septembre, et après que le Fondateur fut nommé évêque d'Icosie, le 1er octobre.

...Cependant je dois vous dire que le parti de la patience et de la résignation était pris et que la solitude a été pour notre ami[1] une source de consolations spirituelles et de véritable joie intérieure. Il jouit avec délices du silence et de la paix qui règnent autour de lui. Il s'occupe le plus saintement qu'il peut; il ne sort guère que par nécessité, trouvant chez lui tout ce qu'il lui faut pour alimenter sa piété. Il fait surtout usage volontiers fréquemment et longtemps d'une petite tribune à une place qui donne sur l'autel du saint sacrement et, par le fait, si la volonté de Dieu n'était pas qu'il fît autre chose, il s'abandonnerait de tout son cœur à couler ainsi les jours de son pèlerinage. L'archange saint Michel, auquel il s'était particulièrement recommandé le jour que l'Église célèbre sa fête, le conduisit ce jour-là chez M. Cartra avec lequel il eut un assez long entretien. Tout en causant, ce Monsieur lui dit qu'il était bien fâché de n'avoir point parlé le dimanche précédent de l'affaire dont il était chargé, mais que le lendemain ce serait la première dont il s'occuperait et qu'il se proposait de suggérer telle chose:

c'est-à-dire précisément ce qui avait été écrit dans certaine lettre pendant que vous étiez ici. Tant il est vrai qu'il faut suivre toujours la maxime que je lisais hier dans la vie du p. Paul: que le Serviteur de Dieu, et nous le sommes tous, mais surtout certains doivent suivre les inspirations que le Seigneur leur donne.

Avant-hier soir le Pape nomma; hier, la minute lui a été présentée et il l'a signée; ce matin, les deux brefs étaient transcrits sur parchemin.

Si vous vous intéressez à Icosie, mettez-la dans vos diptyques; elle se trouve en Afrique, comme je vous ai dit; la mission de notre ami est pour Tripoli, plus Tunis. La délicatesse du Gouvernement français a sans doute été cause qu'on n'y a pas joint Alger. Le cardinal Odescalchi a été enchanté de la proposition[2]; le jour a été fixé au dimanche 14 de ce mois, jour où l'on célèbre à Rome la fête de la Maternité de la très sainte Vierge. En attendant, priez et faites prier pour moi; n'oubliez pas de faire communier ma mère et ma sœur et toutes les religieuses. Pour plus grande sûreté, je vais écrire à Billens et à Notre-Dame du Laus.

436. [Au p. Tempier, à Marseille].[3]

436. VIII Lettres aux Oblats de France

Dispositions intérieures à la veille du sacre. Icosie serait la ville actuelle d'Alger.

Rome, [le] 10 octobre 1832.

Je suis resté quelque temps indécis, mon cher ami, si je devais me permettre d'interrompre ma retraite pour vous écrire. J'ai pris le parti de le faire par une suite du système que vous me connaissez, qu'il est bon de se mortifier soi-même, mais qu'il est meilleur encore de ne pas imposer aux autres des sacrifices ou des privations qu'ils ne vous demandent pas. Je sais avec quelle anxiété vous devez attendre de mes nouvelles; il serait cruel de vous laisser dans cet état. Je crois donc bien faire d'employer quelques instants du temps libre de ma retraite pour m'entretenir avec vous. Ce que nous avons d'ailleurs à nous dire ne saurait dissiper mon esprit. Ce n'est

---

[1] Le p. de Mazenod parle de lui-même à la troisième personne pour éviter les soupçons du Gouvernement français.

[2] En l'absence du card. Pacca, le Fondateur demanda au Préfet de la S. Cong. des Évêques et Réguliers d'être son consécrateur.

[3] YENVEUX, III, 231; REY, I, 546-547; RAMBERT, I, 611.

pas que je veuille entrer dans les détails qui concernent mes exercices spirituels, nous sommes à une trop grande distance et il y a trop peu d'espace dans une lettre pour entamer un pareil sujet. Il vous suffira de savoir que le bon Dieu est pour moi comme de coutume, c'est-à-dire qu'il se montre tel qu'il est, infiniment bon, infiniment miséricordieux, toutes les fois que je me rapproche de lui; qu'il purifie mon cœur, éclaire ma faible intelligence, excite et perfectionne ma volonté; que je me trouve bien en sa présence, quelle que soit l'impression que me fasse éprouver la communication de son divin Esprit que j'invoque, comme vous pouvez le penser, dans cette Circonstance, avec assiduité et persistance, n'osant pas dire avec ferveur. Ainsi, soit que je considère l'immensité de la bonté de Dieu me prévenant dès mon enfance pour m'amener à opérer les diverses œuvres qu'il m'a confiées dans le cours de ma vie, soit que je médite sur les opérations intérieures de la grâce, toutes si propres à exciter ma reconnaissance et mon amour, soit que je réfléchisse sur mes péchés, mes innombrables infidélités, qui révolteraient les pierres et m'indignent le premier contre moi-même, je sens toujours que j'ai affaire avec mon Père qui est au plus haut des cieux, ayant à sa droite son fils Jésus-Christ, notre Sauveur, qui est notre avocat, notre médiateur, qui ne cesse d'interpeller pour nous, par cette puissante prière qui a droit d'être exaucée et qui l'est toujours, en effet, quand nous n'y mettons point d'obstacle. Or, c'est précisément sur ce point que la vertu de l'Esprit Saint fixe davantage ma volonté, et c'est le fruit que j'attends et que j'espère de ma retraite, c'est-à-dire que, dans cette dernière phase de ma vie, il me semble que je suis bien résolu, moyennant la surabondance de grâces que je vais recevoir, de tâcher, par une application assidue, de tellement me conformer à la volonté de Dieu, qu'il n'y ait pas une fibre de mon être qui s'en écarte sciemment.

Je vous le dis sans façon, parce que vous êtes mon directeur et, aussi, pour que vous me le rappeliez, s'il le faut, tous les jours de ma vie en qualité de mon admoniteur; car vous me connaissez trop bien pour n'être pas persuadé que la grandeur de la dignité à laquelle je vais être élevé, tout indigne que j'en suis, ne changera rien à mes dispositions intérieures ni à mes rapports de confiance et de simplicité religieuse, avec vous d'abord et avec tous les autres ensuite dans les proportions accoutumées. En voilà assez sur cet article.

[Jeudi, 11 octobre].

Si vous saviez ce qu'est Icosie, votre cœur tressaillerait. Son origine remonte aux temps fabuleux; on la prétend bâtie par vingt compagnons d'Hercule qui se fixèrent en ce lieu lors de la fameuse excursion jusqu'aux termes *née plus ultra,* c'est-à-dire, du détroit[1]. Son nom grec veut dire: vingt. Ce qui est plus certain, c'est qu'elle était ville épiscopale dans les beaux jours de l'Église d'Afrique et que Laurentius, son évêque, assista au concile de Carthage tenu l'an 419, en qualité de légat de la Mauritanie césarienne, sa province: *Laurentius Icositanus, Legatus Mauritaniae Ccesariensis,* ce qui fixe à peu près le lieu de son existence, et écoutez bien, le père Hardouin[2] prétend que c'est présentement Alger. Et moi je n'en doute pas plus que lui et vous serez sans doute de mon avis. Je ne manquerai pas d'en faire l'observation au Saint-Père, le jour que j'irai recevoir sa bénédiction. Adieu. Je vous embrasse. Je me porte à merveille. Je puis jeûner et suivre le petit régime de la maison. Nous sommes à jeudi, qu'il y a près d'ici à dimanche! Je mets toute ma confiance en Dieu.

---

[1] Gibraltar.
[2] Hardouin Jean, jésuite et érudit (Quimper 1646 - Paris 1729).

437. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

437. VIII Lettres aux Oblats de France

Grandeur de l'épiscopat. Espoir de vivre saintement.

[Rome,] le 20 octobre 1832.

Le Saint-Esprit, invoqué par tant de saintes âmes, fit acte de présence dans ce grand jour[2], et je vous assure qu'il n'est pas de jour depuis lors, et je pourrais dire qu'il n'y a pas d'heure, qu'il ne fasse éprouver des ineffables impressions dans l'âme de celui qu'il a daigné choisir et sanctifier. Je n'avais pas compté en vain sur son puissant secours, car ma retraite a été toute de confiance. Je me sens comme renouvelé et dans une disposition habituelle que je ne puis exprimer. J'avais été toute ma vie pénétré de respect pour l'épiscopat, je l'avais toujours considéré dans un grand esprit de foi; c'était, pour ainsi dire, un instinct de mon âme. Si je ne m'étais retenu, maintes fois il me serait arrivé de me prosterner aux pieds d'un bon évêque, comme on le fait devant le Pape. J'aurais voulu que tout le monde pensât comme moi, pour rendre à ces successeurs des apôtres de grands hommages. J'étais porté à leur servir de marchepied pour les exalter davantage, et voilà que le Seigneur m'élève moi-même au faîte de cette grandeur et, qui plus est, voilà qu'il me fait comprendre que j'étais encore au-dessous de ce qu'il faut penser de cette plénitude du sacerdoce de Jésus-Christ. Cette conviction très intime de mon âme s'allie fort bien avec le sentiment de ma propre bassesse, de ma misère personnelle et de mon indignité; mais je n'ai pas moins la confiance d'être devenu, par la miséricorde de Dieu, tout autre que je n'étais. Je connais plus clairement mes devoirs et il me semble avoir obtenu, avec le Saint-Esprit, une volonté efficace de m'en acquitter avec fidélité. L'offense de Dieu, que dis-je? la pensée de contrister volontairement le Saint-Esprit me paraît une monstruosité désormais impossible. La vie ne m'est rien; j'avais demandé à Dieu de me faire mourir sous la main des Évêques consécrateurs dès que j'en aurais reçu le Saint-Esprit, si je devais l'offenser par une faute quelconque délibérée. Sans doute j'aurai encore beaucoup à gémir dans le cours de ma vie de beaucoup de misères, mais vraiment j'espère avec confiance n'offenser plus Dieu délibérément, quelque légèrement que ce soit, si toutefois, en un sens, on peut appeler léger ce qui déplaît à .un si bon Père et à une si grande majesté.

438. [Au p. Tempier, à Marseille].[3]

438. VIII Lettres aux Oblats de France

Dernière audience du Pape. Privilèges des Rédemptoristes accordés aux Oblats.

[Rome, le] 24 octobre 1832.

---

[1] REY, I, 548; RAMBERT, I, 615-616.

[2] Le sacre eut lieu dans l'église Saint-Sylvestre au Quirinal par le card. Odescalchi, Mgr Falconieri, archevêque de Ravenne et Mgr Frezza, secrétaire de la Congrégation des Affaires Ecclésiastiques. Le nouvel évêque écrivit le jour même à son oncle Mgr Fortuné de Mazenod.

[3] YENVEUX, II, 136; REY, I, 549.

... Il a été très aimable et, sans me donner le temps de le remercier, il m'a parlé de mon affaire et de tout ce qui se rattachait à mon titre de vicaire ou visiteur apostolique de Tunis et de Tripoli sans aucune obligation de résidence. Ce sujet étant épuisé, je lui ai parlé de la dispense du jeûne dont nous aurions besoin à cause du choléra; il y consent volontiers, mais il m'a dit de m'entendre là-dessus avec le cardinal Lambruschini qui avait été chargé de sa part d'accorder les mêmes dispenses à l'Archevêque de Paris et aux autres Évêques de France. Il est si bien disposé en faveur de nos Évêques qu'il a excusé lui-même ces Prélats de ce qu'ils n'avaient pas fait mention de sa concession pour ne pas se compromettre en ayant l'air, aux yeux de tous les malintentionnés, de correspondre avec lui. J'ai admiré la bonté du Pape... J'ai fait bénir ma croix pour la *Via Crucis.* Je lui ai parlé de nos demandes pour l'Office. Je lui ai expliqué très clairement la chose et l'ai prié de nous confirmer ce que nous avait accordé son prédécesseur Léon XII. En expliquant explicitement la communication des Offices, il n'a pas fait la moindre difficulté, et il n'en aurait pas fait davantage si nous n'avions pas restreint cette communication aux Liguoriens. Il me disait d'en parler au Préfet de la Congrégation des Évêques et Réguliers pour mettre la chose en règle. Lorsque je lui ai montré la supplique que j'avais en main, il l'a lue depuis le premier mot jusqu'au dernier et, sans faire aucune observation[1], il a pris la plume et a écrit au bas, de sa main: *die 24 octobris 1832, annuimus juxta petita. Gregorius PP. XVI.* Ainsi voilà cette affaire terminée à notre gré. J'aurai soin de me faire donner par écrit, avec signature du p. Moffa, quels sont les offices votifs que disent Messieurs du T. S. Rédempteur. Vous avez les autres dans leur propre. Maintenant, je n'ai plus rien à faire ici, aussi je veux en partir le plus tôt que je pourrai; comme il m'est aussi indifférent de mourir que de vivre, je profiterai du premier bateau à vapeur qui passera.

439. [Aux Pères et Frères, à Billens].[2]

439. VIII Lettres aux Oblats de France

Le Fondateur a accepté d'être nommé évêque surtout afin d'être le protecteur de la Congrégation à la mort de Mgr Fortuné de Mazenod.

[Rome, le] 24 octobre 1832.

...Vous comprendrez bien que cette haute dignité, que ce grand caractère qui m'ont été conférés, ne relâchent aucun des liens qui m'attachent à notre Congrégation, puisque, au contraire, le motif déterminant de l'acquiescement de ma volonté a été la conviction du bien qui pourrait en résulter pour elle, lorsque (ce que Dieu détourne longtemps de nous!) nous aurions le malheur de perdre le protecteur que le Seigneur nous avait ménagé dans l'ordre des premiers pasteurs, en la personne de mon vénérable oncle, l'évêque de Marseille. Circonscrits comme nous le sommes et encore peu connus, j'ai pensé, et ceux des nôtres que j'ai dû consulter ont pensé comme moi, qu'il serait très expédient de présenter partout pour répondant de cette petite famille ignorée, qui ne fait que de naître, et qui a dû croître au milieu des épines, un évêque,

---

[1] Nous avons suivi ici le texte de Yenveux plutôt que celui de Rey, plus bref et mieux composé, mais sans doute moins conforme au manuscrit, sauf ces quelques mots dont il n'est pas facile de comprendre le sens dans Yenveux: «...sans en perdre aucune... abréviation? ou observation?...».

[2] YENVEUX, III, 233; RAMBERT, I, 602. Nous suivons ici le texte de Rambert. Yenveux a copié lui-même un extrait de cette lettre en la résumant.

et un évêque choisi, élu par le Chef suprême de l'Église, consacré sous ses yeux et par son ordre, dans la capitale du monde chrétien, par un cardinal-préfet de la Congrégation des Évêques et Réguliers qui le représentait dans cette sublime fonction.

440. [Au p. Tempier, à Marseille][1].

440. VIII Lettres aux Oblats de France

Visite à l'Ambassadeur de France.

[Rome, le] 28 octobre 1832.

...Je pars avec le regret de ne pas lui faire sentir sa malhonnêteté[2]. C'est par un effort de vertu que je m'en abstiens, car je ne lui passe pas de manquer si insolemment à mon caractère; passe pour les quatre visites que je lui avais faites étant prêtre et sans le rencontrer; mais à la dernière il a vu ce que j'étais.

441. [Au p. Tempier, à Marseille].[3]

441. VIII Lettres aux Oblats de France

Hospitalité chez les Jésuites à Gênes.

[Gênes, le] 10 novembre 1832.

...J'avoue que je suis un peu honteux de me trouver parmi eux comme je suis; mais ils ont le bon esprit de comprendre et de trouver tout simple que je sois comme je suis[4]...

1833

442. [Au p. Courtès, à Aix].[5]

442. VIII Lettres aux Oblats de France

Les frères scolastiques de Billens reviennent à Marseille.

[Marseille, le] 8 janvier 1833.

...Le témoignage que m'en avait rendu le p. Guibert était des plus satisfaisants sur tous les rapports[1]. Il leur avait fait subir trois examens et leur en préparait un

---

[1] REY, I, 548.
[2] Mgr de Mazenod quitta Rome le 4 novembre. Il était allé quatre fois chez M. de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France, sans pouvoir le rencontrer. A sa cinquième visite, l'Ambassadeur le reçut aimablement, mais sans s'excuser et s'en lui rendre la visite.
[3] REY, I, 549.
[4] Parti de Civitavecchia le 6, sur le Henri-IV, le Fondateur dut changer de navire à Livourne. Il fit le trajet de Livourne à Gênes sur le Colombo et de Gênes à Marseille, du 14 au 16 novembre, sur le Sully. En attendant le navire à Gênes, il logea chez les Jésuites. La mer avait été fort agitée et il avait éprouvé le mal de mer dans toute sa rigueur. C'est probablement de son piteux état qu'il parle dans cette lettre.
[5] REY, l, 554.

quatrième. Il me dit: «Ces jeunes gens, je vous assure, sont entrés dans une voie qui peut les conduire loin, ils ont fait sous le p. Pons des progrès admirables, moins dans les détails de la science que dans la méthode, etc.» En fait de vertus, ils vont à merveille aussi. Cela est fort consolant.

443. [Au p. Courtès, à Aix].[2]

443. VIII Lettres aux Oblats de France

Aide à l'Archevêque d'Aix.

[Marseille, le] 25 mars 1833.

...Je serai toujours au service de Mgr l'Archevêque d'Aix pour le bien de l'Église et son soulagement personnel, à cause de ses infirmités...[3].

444. [Au p. Guibert, à N.-D. du Laus].[4]

444. VIII Lettres aux Oblats de France

Félicitations au p. Guibert qui a réussi à s'entendre avec Mgr Arbaud, Prochaine ordination de Casimir Aubert.

[Marseille, le] 25 mars 1833.

...J'ai admiré les moyens que vous avez employés pour ramener cet esprit difficile à des pensées plus raisonnables, et en rappelant à vous toute la question vous m'avez tiré de qualité et sauvé la partie, car la discussion sur le terrain où l'avait placé Mgr de Gap ne pouvait avoir qu'une issue déplorable[5]. La raison, les procédés et la justice étaient pour nous, la force et l'arbitraire étaient entre ses mains et il en eût usé par suite de son caractère et de son éducation. Vous ne vous êtes pas trop avancé pour ce que vous avez dit au sujet des doctrines Lamenaisiennes. Ces Messieurs ont toujours confondu l'estime que je faisais de l'auteur avec celle qu'ils supposaient que je faisais des ouvrages et ils ne faisaient non plus aucune distinction d'époque. J'approuve très fort aussi le plan de conduite que vous vous êtes proposé de suivre par

---

[1] Le p. Guibert avait été désigné, en décembre 1832, pour faire la visite canonique de la maison de Billens et organiser le retour des étudiants. Ceux-ci arrivèrent à Marseille au début du mois de janvier.
[2] REY, I, 559.
[3] En 1833, 1834 et 1835, à cause de l'opposition du Gouvernement, Mgr de Mazenod dut souvent demeurer en dehors du diocèse de Marseille; il aida les Évêques des diocèses voisins, en particulier Mgr Jacques Raillon, archevêque d'Aix.
[4] REY, I, 558-559.
[5] L'Évêque et le clergé de Gap songeaient déjà à reprendre la direction de N.-D. du Laus pour en faire une maison de retraite de prêtres âgés. Le p. Guibert était prêt à accepter ceux-ci, mais Mgr Arbaud trouvait ses conditions trop onéreuses. L'Évêque de Gap continuait surtout à se plaindre des Oblats à cause de l'intérêt qu'ils avaient témoigné pour Lamennais et de leur enseignement moral, inspiré de saint Alphonse. Sans parier encore de renvoi des Oblats, il demanda au moins le départ du p. Guibert. Mgr de Mazenod refusa et chargea le supérieur d'annoncer ce refus au Prélat qui laissa les choses dans leur état. La meilleure entente qui existe entre Mgr Arbaud et le p. Guibert tire le Fondateur «de qualité», c'est-à-dire: le tire d'embarras, car au fond ce sont ses doctrines morales et ses relations passées avec Lamennais que l'Evêque n'aime pas.

rapport à lui; il devrait bien de son côté se désister de l'obstacle qu'il oppose à toutes les vocations...

...Je n'ai pas besoin de vous dire que tous ces bons frères se recommandent à vos prières et à celles de nos Pères. Aubert surtout m'a bien pressé pour que je n'oubliasse pas sa commission; il est en retraite, je n'ai pas pu lui refuser de se préparer quinze jours pour recevoir le sacerdoce dont il est déjà si digne par la perfection de sa vie. Quel être que cet enfant! Esprit, caractère, vertus, cœur, tout est parfait en lui. Vous pouvez vous féliciter de cette conquête et la famille vous en aura une reconnaissance éternelle.[1]

445. [Au p. Courtès, à Aix].[2]

445. VIII Lettres aux Oblats de France

Visite pastorale.

[Marseille, le] 4 mai 1833.

Je pars, mon très cher, pour la visite pastorale dans une partie du diocèse[3], j'y emploierai quinze jours et, s'il plaît à Dieu, je n'y perdrai pas mon temps.

L'évêque est missionnaire par excellence; je connais mon devoir, le tout est que je m'en acquitte comme il faut. Si la volonté suffisait, je ne le mettrais pas en doute, mais il faut le mériter, car quelle plus grande grâce que de bien faire son devoir! Pour cela, force prières; à vous de m'aider, mes chers enfants.

446. [Au p. Courtès, à Aix].[4]

446. VIII Lettres aux Oblats de France

Impossibilité d'aller à Aix le jour de la fête du Sacré-Cœur.

[Marseille, le] 5 juin 1833.

... Tu ne doutes pas de tout le plaisir que j'éprouverais en passant avec vous la sainte journée du Sacré-Cœur. Mais diverses raisons m'obligent pourtant de m'en abstenir. La première c'est une visite pastorale annoncée pour la veille et le lendemain...

447. [Aux Pères de Billens][5].

447. VIII Lettres aux Oblats de France

Mauvais esprit de quelques Pères à Billens. Le Supérieur est rappelé en France.

---

[1] Le p. Casimir Aubert fut le premier Oblat ordonné prêtre par Mgr de Mazenod, le 6 avril.
[2] YENVEUX, III, 232; RAMBERT, I, 618; REY, I, 559.
[3] Il fit, à partir du 6 mai, la visite pastorale dans les villes de La Valentine, Roquevaire, Auriol, Cuges, Cassis, La Ciotat et Aubagne.
[4] YENVEUX, IV, 122; REY, I, 560.
[5] YENVEUX, VI, 79.

[Marseille, le] 23 juin 1833.

... J'avoue que la plume m'est tombée des mains, chaque fois que j'ai voulu vous écrire. Que dire à des hommes qui après tant d'années de religion n'ont pas les premières notions de leurs principales et essentielles obligations, dont quelques-uns vont jusqu'à menacer d'apostasier si on ne déplace pas l'obéissance, c'est-à-dire, si au lieu de leur prescrire ce qu'ils ont à faire, on ne leur demande pas leurs ordres pour se conformer à leurs goûts... Vous voulez que je vous écrive, et j'ai les mains vides de bénédictions; je n'aurais que des anathèmes à lancer. Vous êtes tous coupables, sans en excepter un seul. Insensé est l'acte que vous eûtes la témérité de m'envoyer en votre nom collectif. J'en rends responsable devant Dieu le p. M.[1]. Il a insinué son mécontentement dans tous les esprits et il a rencontré des hommes assez imparfaits pour se laisser influencer... Et vous, prévaricateur par faiblesse, qui suivez le torrent que votre charge vous faisait un devoir d'arrêter, aujourd'hui encore vous vous laissez persuader qu'il faut pactiser avec ces mauvais religieux et leur fournir les moyens de se désennuyer. C'est grand dommage, en effet, que ces apôtres si saints, si exemplaires, ne puissent plus prêcher au gré de leur zèle, si pur, si surnaturel! Et comme leur vocation ne les appelle pas à un autre genre de perfection et qu'ils n'ont plus rien à faire dès qu'ils ne sont plus à même de déployer leur beau talent dans les chaires chrétiennes, il faut leur permettre d'aller courir le monde, de faire de petits voyages d'agrément et de se donner en spectacle scandaleux à toute la Suisse qui ne leur saura nul gré de leur curiosité. En attendant, cette absence irrégulière, et d'autant plus répréhensible que vous saviez tous que je l'improuverais, vous met dans le cas de ne pouvoir exécuter, aussi promptement qu'il le fallait, les ordres que j'ai à vous donner. Je suis déterminé à refondre votre communauté; mais il faut que vous sachiez que c'est contre mon gré et forcément que je le fais; ainsi vous serez tous responsables devant Dieu des inconvénients qui pourront en résulter. Je commence par rappeler le p. M. Il partira sur-le-champ, ma lettre reçue... Je vous ferai savoir la destination des autres successivement... J'entends que cette lettre soit lue en communauté afin qu'il conste à chacun de mon mécontentement, et que personne n'échappe aux reproches que je me crois obligé de faire pour l'acquit de ma conscience.

---

[1] En 1832 déjà, le p. de Mazenod était mécontent du supérieur, le p. Mille, qui prêchait beaucoup trop et ne s'occupait pas assez des scolastiques. Le 25 septembre, le Supérieur Général invite même le p. Courtès, vicaire général, à envoyer le p. Mille à N.-D. du Laus.
Dans l'acte de visite canonique de Billens, le 6 décembre 1832, le p. Guibert reproche à la communauté d'avoir fait pendant l'été des promenades «jusqu'aux frontières de royaumes étrangers et lointains», contrairement aux ordres reçus du Supérieur Général.
On comprend pourquoi cette lettre semble sévère. Elle reproche encore des manquements qui n'auraient pas dû se renouveler.
C'est le p. Yenveux qui copie lui-même cette lettre, avec beaucoup de points de suspensions et sans compléter les noms propres. Après le départ des scolastiques, au début du mois de janvier, plusieurs Pères étaient demeurés en Suisse comme prédicateurs: Martin, Mouchel, Ricard, Dassy, Bernard et Pons, etc. Dans la notice nécrologique de ce dernier, le p. Bellon écrit que le p. Pons «a parcouru à pied toute la Suisse catholique et la Suisse protestante... Le frère Pierre [Aubert], son compagnon fidèle, rapportera d'une manière plus précise que je ne puis le faire les diverses aventures qui leur sont arrivées dans ces courses, dont la plus longue le conduisit jusqu'à Milan.» (Not. nécr., vol. I, p. 361).
Ce «M.» est-il le p. Mille qui aurait encore été supérieur en juin 1833? Il semble bien, même s'il prêche dans les Basses-Alpes au mois d'avril 1833 (Rey, I, 559). Ce qui est dit du supérieur s'applique en tout cas très bien à lui. De plus, les pères Martin et Mouchel restèrent à Billens après 1833, alors qu'on retrouvera le p. Mille en France de même que le p. Pons, nommé professeur de dogme au grand séminaire de Marseille, en octobre 1833, après une retraite sévère, sans pouvoir célébrer la messe.

448. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

448. VIII Lettres aux Oblats de France

Le Pape rappelle à Rome Mgr de Mazenod.

[Marseille, le] 31 juillet 1833.

...Maintenant, je ne puis pas me dispenser de te dire une chose qui t'étonnera singulièrement. Je vais partir pour Rome. Le Pape vient de mettre mon obéissance à cette épreuve. Tu ne parleras à personne de ce voyage avant que le public en soit informé, et alors même tu ne diras pas que je fais ce voyage par ordre du Pape. Je redoute au-delà de toute expression les effets de la confiance que le Chef de l'Église me témoigne. Il veut que je parte sans le moindre délai pour une communication importante qu'il veut me faire de sa propre bouche et il invoque pour me décider à me rendre promptement à son invitation mon dévouement bien connu pour notre sainte religion. Non content de me transmettre ses intentions par la voix du cardinal Préfet de la Propagande[2], il a chargé encore un autre Prélat qui est dans les affaires les plus délicates, et dont il connaît l'amitié pour moi, de me presser de son côté, en son nom souverain, de hâter mon départ. Je n'ai pas hésité une minute d'obéir mais tout ce que le cœur me dit c'est que je vais être chargé de quelque pénible mission dans quelque œntrée de l'Amérique. Les familiers qui ont dû être informés de mon affaire se perdent en d'autres conjectures. Moi, je ne vois pas d'autre *issus.* Le Pape parlant à un Évêque pour le bien de l'Église sera obéi coûte que coûte. Redouble de prières pour moi. Je t'embrasse.

449. [An p. Tempier, à Marseille].[3]

449. VIII Lettres aux Oblats de France

«Serrement de cœur» de l'Évêque d'Icosie au départ de Marseille.

Nice, [le] 8 août 1833.

J'ai toujours éprouvé un grand serrement de cœur quand j'ai dû m'éloigner de vous tous, mes chers amis, mais cette fois-ci j'avais trop peu de compensation à mes prévisions pour raisonner ma douleur. Vous laisser, vous, mon cher ami, dans un état de santé si peu satisfaisant et vous surcharger de tous les détails que j'attirais à moi journellement, laisser mon vénérable oncle à quatre-vingt-cinq ans, disparaître au moment où mon neveu[4] va arriver, et précisément quand il aurait eu besoin de moi

---

[1] YENVEUX, m, 191; REY, I, 561; RAMBERT, I, 620.

[2] C'est le card. Pedicini et Mgr Frezza, secrétaire de la Cong. des Affaires ecclésiastiques, qui écrivirent au Fondateur. Depuis sa nomination comme évêque, sans le consentement du Gouvernement de Louis-Philippe, une abondante correspondance avait été échangée entre les autorités civiles de Marseille et de Paris, entre Paris et Rome. La conclusion qu'on tirait de ces pourparlers était la suivante: le Pape devait occuper hors de France un évêque nommé sans le consentement du Gouvernement français, d'autant plus qu'on tenait l'Évêque d'Icosie politiquement fort dangereux. On prit peur à Rome. Pour éviter des complications, le Saint-Père rappela auprès de lui Mgr de Mazenod.

[3] YENVEDX, III, 191; REY, I, 562; RAMBERT, I, 620-621.

[4] Louis de Boisgelin, étudiant chez les Jésuites de Fribourg, venait passer les vacances à Marseille et désirait entrer au noviciat des Jésuites.

pour être dirigé; et puis Billens et Aix aussi difficiles l'un que l'autre... Patience! Tout doit être sanctifié par l'obéissance surnaturelle. Il s'agit du bien de l'Église. Après avoir dit: *Si fieri potest transeat a me calix iste,* j'ajoute: *fiat voluntas tua*[1].

450. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

450. VIII Lettres aux Oblats de France

Beauté du parcours en suivant la Corniche de Nice à Gênes.

[Gênes, le] 12 août 1833.

... De ma vie je n'ai fait un voyage plus agréable et je ne crois pas qu'il soit possible dans aucune partie du monde d'en faire un plus ravissant que ce voyage de Nice à Gênes par la soi-disant Corniche qui est tout au long un très beau et bon chemin. C'est quelque chose de magique, d'impossible à décrire. Vous ne quittez jamais le bord de la mer, tableau continu qui vous charme, mais à chaque circuit dans les sinuosités de tous ces golfes, vous jouissez d'une nouvelle scène à la vue des coteaux parsemés de gros villages, d'un grand nombre de petites villes bâties sur la plage dont les édifices se dessinent de loin, toujours surmontés de beaux clochers et d'églises très élevées. On ne cesse de répéter que c'est beau jusqu'au moment où l'on voit Gênes sur le fond du tableau couronnant le plus beau spectacle de l'univers.

... Jamais nous n'aurons rien de semblable dans notre grande ville de Marseille, malgré toutes les peines que nous prenons; j'en faisais la triste réflexion en parcourant ce bel édifice[3]. Ah! tenez bien dans vos plans pour que nos deux églises[4] soient d'une très grande hauteur; qu'on ferme les yeux sur tout ce que nous avons; tout est horrible en ce genre à Marseille. Pas un seul village dans toute la rivière de Gênes qui ne l'emporte sur ce que nous avons soi-disant de plus beau.

451. [Au p. Tempier, à Marseille].[5]

451. VIII Lettres aux Oblats de France

Le Supérieur Général des Sommasques juge mal les Jésuites.

Livourne, [le] 13 août [1833].

Encore un petit mot, chemin faisant, mon cher ami; je vous ai écrit de Gênes, mais je pense que vous ne serez pas fâché de recevoir encore un petit mot de Livourne.

À bord, je me suis trouvé dans la même cabine[6] que le Supérieur Général des [Sommasques] qui retourne à Rome. Nous avons déjà beaucoup causé ensemble. Le croirez-vous? Si j'en juge par le chef, ils en sont dans cette Congrégation, par rapport aux Jésuites, aux mêmes préventions qui devaient y régner du temps de Fra Paolo. Il

---

[1] Math. 26, 39.
[2] REY, I, 562.
[3] Il avait visité l'église de Finale.
[4] On construisait alors les églises de Saint-Lazare et de Saint-Joseph.
[5] RAMBERT, I, 621; REY, I, 563.
[6] Le Fondateur prit le navire de Gênes à Civitàvecchia.

les accuse sur la morale, de manière à faire sourire de pitié; ces pauvres Pères se sont maintenus dans un relâchement subversif de tous principes. Et, sur mon assertion contraire, vite des exemples tout aussi fondés que ceux fournis jadis par Port-Royal et consorts: « Mon Père, j'ai telle restitution à faire. - Bah! vous n'êtes pas encore à l'article de la mort, il sera temps alors d'y penser, » et ainsi de suite; et ce sont de pareilles bourdes qu'un général débite à un évêque en 1833! Je ne parle pas des livres défendus qu'ils donnent pour prix, tout en recommandant de ne pas le dire. Cela fait pitié et horreur, car si des chefs d'Ordres s'entretiennent dans ces calomnies et en nourrissent leurs Congrégations, quel bien l'Église peut-elle attendre d'eux!

452. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

452. VIII Lettres aux Oblats de France

Voyage de Livourne à Rome. Arrivée à Civitàvecchia dans l'après-midi du 15, trop tard pour célébrer la messe.

Rome, [le] 16 août [1833].

Avant de me débarbouiller, je vais continuer de vous donner, mon cher ami, l'itinéraire de mon voyage jusque dans cette capitale.

Nous nous embarquâmes à une heure à Livourne pour partir sur-le-champ[2]. Nous ne partîmes qu'à six heures. Je me résignai à observer un jeûne rigoureux dans l'espérance de pouvoir dire la messe le lendemain, au moins à trois ou quatre heures du soir, mais mon abstinence fut inutile, nous n'arrivâmes au port de Civitàvecchia qu'à trois heures et demie. Il en était plus de cinq quand nous eûmes l'entrée; il en était six quand nous fûmes sortis des douanes, polices, etc. J'étais pourtant encore à jeun; du reste je n'ai pas grand mérite à cela, car si j'avais mangé à bord j'aurais été mourant comme tout le monde l'était par la grosse mer qui agitait notre bâtiment. Je restai couché presque tout le temps et sur mon grabat, où mes os étaient brisés, je suivais en esprit ce qui se faisait à Marseille. Je disais: à telle heure celui-ci dit la messe, à telle autre heure celui-là, à dix heures et demi l'office pontifical. Si j'étais à Marseille, j'aurais bien célébré cette fête. Quelle que fût ma douleur pour la privation que j'éprouvais, je dis une fois en riant: à présent on dîne à l'évêché! Obéissance, obéissance, il en coûte parfois de se procurer ton mérite!

Le lendemain nous montâmes en voiture vers six heures, pour arriver à quatre heures dans la grande ville de Rome.

453. [Au p. Tempier, à Marseille].[3]

453. VIII Lettres aux Oblats de France

Manière dont on porte le viatique aux malades à Livourne. Visite à Mgr Frezza.

[Rome, le] 17 août 1833.

---

[1] RAMBERT, I, 622; REY, I, 564; YENVEUX, VI, 5.
[2] Le 14 août.
[3] YENVEUX, IV, 74; REY, I, 563-564.

...[A Livourne, j'ai été témoin d'un spectacle religieux qui] rouvrit mes plaies. Vous savez combien je gémis de la manière indigne avec laquelle on porte à Marseille le saint-viatique aux malades et vous avez souvent pris part à ma peine. Eh bien! voici comment on devrait faire et comme on fait à Livourne. Quand le malade ne presse pas, on attend l'entrée de la nuit. Alors le saint sacrement porté par un prêtre en chape et grand voile humerai sort majestueusement de l'église sous un grand dais à quatre bâtons si ce n'est à six. Il est précédé au moins d'une quarantaine de confrères tenant une torche à la main, suivi d'un prêtre portant le petit dais qui doit servir dans l'escalier, accompagné d'un peuple immense récitant tous à haute voix le *miserere.* Au son de la cloche, toutes les fenêtres sont à l'instant illuminées depuis le premier étage jusqu'au quatrième. Ce sont des lampes, des chandelles, des bougies sur des candélabres et, aux approches de la maison du malade, huit ou dix parents ou amis s'avancent, une torche à la main, au-devant du saint-sacrement et se joignent au cortège. Pendant qu'on administre le malade, les assistants s'arrêtent à la porte et récitent à haute voix les litanies de la sainte Vierge et autres prières. Le retour s'opère de même à la différence qu'aux approches de l'église on chante le *Te Deum.* Avouez que cela fait plaisir et qu'on ne peut s'empêcher d'être indigné quand on le rapproche de ce qui se fait chez nous.

... Je ne sais si vous en tirerez la même conclusion que moi, je saurai vous dire par le premier courrier ce qu'il en est. J'en étais ennuyé d'avance, je le suis encore davantage à présent, et Dieu veuille que je ne le sois pas plus encore après[1]. Adieu. J'oubliais de vous dire que je suis venu me loger ce matin à Saint-Sylvestre; les hôtels, les traiteurs et tout ce tracas m'est insupportable. Je suis tranquille ici et parfaitement logé.

454. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

454. VIII Lettres aux Oblats de France

Visites à Mgr Frezza, au card. Pedicini, à Mgr Mai et à M. de Tallenay. Intrigue du Gouvernement français qui craint l'influence politique de Mgr de Mazenod. Fausses accusations.

[Rome, le] 20 août 1833.

Je vous ai écrit, mon cher Tempier, par le courrier d'avant-hier. Depuis lors j'ai revu Mgr Frezza avec lequel je causai longtemps avec la cordialité mutuelle que vous savez; mais n'étant pas chargé de me communiquer ce que le Saint-Père avait à me dire, il se contenta de me proposer de passer chez le cardinal Secrétaire d'État pour l'apprendre. J'en compris assez pour ne pas me méprendre sur l'objet en question et ce fut une raison de plus pour moi pour attendre les ordres du Saint-Père qui souhaitait mon arrivée avec une extrême impatience.

Hier dimanche, je ne suis pas sorti de tout le jour. J'ai dit la messe à l'autel même où j'ai été consacré, ce que je continue de faire tous les jours et je demande à Dieu de n'être jamais indigne du sublime caractère et de la haute dignité que j'y ai reçus, d'honorer toujours mon grand ministère par un courage vraiment apostolique

---

[1] Mgr de Mazenod fit une visite à Mgr Frezza le soir même de son arrivée à Rome. Le Prélat ne lui dévoila pas le motif de son rappel à Rome, disant que le Saint-Père s'était réservé cette communication.
[2] YENVEUX, A, 3; REY, 1, 564-566; RAMBERT, I, 623-624.

qui ne me laisse jamais céder par faiblesse aux puissances de l'enfer ou de la terre qui y puisent aujourd'hui leurs inspirations.

Ce matin je suis allé à la Trinité du Mont. J'ai vu la Supérieure des Religieuses du Sacré-Cœur et Madame de Coriolis[1] en attendant la fin d'une réunion (congresso) qui m'empêchait de voir le cardinal Préfet de la Propagande que j'ai trouvé visible en sortant de chez les Religieuses et qui m'a accueilli avec sa bonté accoutumée. J'ai été confirmé auprès de lui sur mes soupçons de samedi, c'est-à-dire que je suis victime d'une intrigue gouvernementale et la chose m'a été assurée ensuite par Mgr Mai, secrétaire actuel de la Propagande que j'ai vu en descendant. Ils avaient enfin reçu ma lettre qui fût mise hier au soir sous les yeux du Pape. Tout ceci n'est qu'une intrigue du Gouvernement français qui voulait supprimer le diocèse de Marseille et qui craint mon influence dans le pays. Pauvre Gouvernement qui ne sait pas les obligations qu'il m'a précisément à raison de cette influence qu'il redoute si mal à propos. Il s'est plaint au Pape, l'a menacé de m'attaquer devant les tribunaux parce que j'avais été fait évêque sans qu'il l'eût demandé. Que n'ai-je su cette prétention avant de partir! J'aurais provoqué moi-même la solution de cette question et nous aurions vu si, sous notre législation actuelle, il ne m'est pas loisible d'être évêque quand je pourrais, si bon me semblait, me faire musulman! C'est avec de pareilles vexations que ces Messieurs veulent se rattacher le clergé! On vient de me dire que la *Gazette du Midi* rapporte certains autres faits qui prouvent qu'on a pris à tâche d'entraver surtout l'administration ecclésiastique à Marseille. Cela, rapproché des avances faites ailleurs, prouve le système que l'on voudrait adopter, c'est-à-dire la suppression de ce siège antique à la honte d'une immense population éminemment catholique. Il semble fait exprès que je parte précisément quand il vous serait utile que je travaillasse avec vous à la défense de nos libertés. Ne vous bornez pas à consulter les avocats timides qui abondent en province; écrivez à paris aux Hennequin et aux Berryer. Ne vous laissez ni juguler, ni abattre. Avant de partir nous devions écrire une lettre de rappel pour l'indigne procédé du Lazaret, privé d'un aumônier. Il ne faut pas que les vexations nous fassent négliger notre devoir. Le Ministre a à se reprocher de n'avoir pas répondu à l'Evêque pour une affaire de cette importance. Il faut lui écrire de nouveau en lui faisant observer poliment, mais très clairement, qu'une lettre si précise, sur un objet pareil n'aurait pas dû rester sans réponse.

Je viens de lire l'article de la *Gazette du Midi,* où est rapportée l'incartade de M. Fortoul[2]. Cet homme veut faire le petit Manuel. Quelle honte qu'une ville soit menée si brutalement par des étrangers! Ne serait-il pas opportun d'écrire au Ministre pour se plaindre que dans un moment où il serait important de rattacher tout ce qui est honnête et religieux, on irrite par des vexations taquines la majorité de la population et qu'on abreuve de dégoût le clergé auquel pourtant le Gouvernement a plus d'obligations qu'il ne pense. On attend ici Madame la duchesse de Berry; vous croirez sans peine que je ne ferai pas un pas pour aller la voir.

En l'absence de M. l'Ambassadeur, j'ai été voir le Secrétaire d'Ambassade, M. le chevalier de Tallenay qui m'a reçu fort honnêtement. J'ai appris de lui que M. de Sainte-Aulaire et M. de Latour-Maubourg se sont successivement fort occupés de l'Evêque d'Icosie. Je ne sais combien de notes ont été échangées à ce sujet. M. de Broglie[3], maigre le sentiment religieux que M. Thomas lui accorde, s'est beaucoup donné de mal pour contester au Chef de l'Église le droit de nommer qui il lui plaît

---

[1] Mme de Coriolis était proche parente de la famille de Boisgelin.

[2] M. Fortoul, membre du conseil municipal de Marseille, avait proposé de faire fermer toutes les églises qui n'étaient pas légalement autorisées.

[3] Ministre des Affaires Étrangères.

pour évêque. Il paraît qu'on a répondu avec sagesse et raison, mais ils reviennent sans cesse à la charge, ne sachant où s'en prendre; ils ont représenté ce pacifique Évêque comme un chef de carlistes tenant des réunions politiques à l'évêché, etc. Ils le connaissent bien peu, ces ambassadeurs et ces ministres clairvoyants! Si comme ils le pensent très faussement, l'Evêque était chef de carlistes, peut-être l'affaire du 30 avril leur eût donné plus d'inquiétudes. Ce prétendu chef laissera passer la duchesse de Berry sans songer seulement à aller la voir. De sa vie il n'a trempé dans aucun complot. En vérité, ces gens-là qui ont peur de leur ombre feraient presque repentir de leur avoir fait plus de bien qu'ils n'en méritent.

455. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

455. VIII Lettres aux Oblats de France

Mgr Fortuné devrait écrire au Ministre des Cultes au sujet du voyage à Rome de l'Évêque d'Icosie.

[Rome, le] 21 août 1833.

...Je crois qu'il serait très à propos que mon oncle écrivît au Ministre que M. de Mazenod, son vicaire général, évêque d'Icosie, ayant été appelé à Rome par le Pape, il s'était flatté que son absence serait de peu de durée, mais comme il serait possible qu'il fût peut-être obligé de différer son retour d'une quinzaine de jours, il lui en demande l'agrément pour le cas où son neveu ne pourrait faire autrement. Le Ministre profitera peut-être de cela pour entamer la question que nous viderons au besoin[2]. Croiraient-ils par hasard que, puisqu'il a plu au Pape de me faire évêque pour surveiller les missions de Tunis et de Tripoli, je l'aurais accepté si je n'avais vu en cela un moyen de soulager mon oncle bientôt nonagénaire dans les pénibles fonctions de son ministère? Ah! je ne leur cacherai pas que non; mais qu'ils se rassurent, c'est sans aucune prétention à la future succession de son siège. Ils m'offriraient celui de Paris que je les remercierais. Ils me connaissent mal s'ils peuvent se persuader que je cherche autre chose que le repos. Donnez-moi vite vos commissions car je me déciderai après l'audience pour ce que J'aurai à faire. Adieu.

456. [Au p. Tempier, à Marseille].[3]

456. VIII Lettres aux Oblats de France

Le cardinal Bemetti n'a rien à dire à l'Évêque d'Icosie. Le Maître de Chambre du Pape ne donne pas de réponse à la demande d'audience. Sens qu'on donne à Rome aux dispenses des vœux.

[Rome, le] 24 août 1833.

...Vous avez présentes les expressions de la lettre de la Propagande; il semblait que la religion allait souffrir un énorme détriment du moindre retard. Sa Sainteté avait

---

[1] REY, I, 567.
[2] L'Évêque d'Icosie cherchait ainsi une occasion pour obliger le Gouvernement à traiter directement avec son oncle ou avec lui-même les griefs dont il avait à se plaindre.
[3] YENVEUX, III, 192; VIII, 317; REY, I, 567.

une communication intime et très importante à me faire de vive voix. On en a appelé à mon dévouement connu pour notre sainte religion. Je pars malgré vents et marées avec la promptitude du service militaire du temps de Napoléon. La mer n'étant pas libre, je prends la voie de terre, maigre l'excessive chaleur et le mal que me font les voitures. Arrivé à Gênes, la voie de terre me paraissant trop longue, je m'embarque. Je brave le mauvais temps, je fais le plus grand sacrifice que j'ai fait de ma vie en ce genre. Je ne dis pas la messe le grand jour de la sainte Vierge, quoique j'eusse gardé le jeûne pendant trente heures dans l'espoir de n'être pas privé de ce bonheur. J'arrive à Civitàvecchia, je ne fais qu'y coucher, je pars le lendemain de grand matin; à peine arrivé à Rome, je me présente chez Mgr Frezza, ravi, émerveillé de me voir, avant d'avoir reçu ma réponse; il fait part le soir même de mon arrivée au Secrétaire d'État, parce que pas plus tard que le matin on avait témoigné de l'inquiétude de n'avoir rien reçu de moi. Ne semble-t-il pas que le lendemain le Cardinal si empressé, dans le bureau duquel, soit dit entre nous, je crois qu'on a brouillé les questions les plus simples, aurait dû me faire appeler. Non, il ne parle même pas au Pape de mon arrivée si fort attendue, du moins le soir du dimanche le Pape s'entretint de ma réponse avec Mgr le Secrétaire de la Propagande qui ignorait, ainsi que le Saint-Père, que j'étais à Rome depuis l'avant-veille.

...Son Éminence me fait dire que si j'ai quelque chose à lui communiquer, je puis entrer, que lui n'a rien de particulier à me dire[1]... Depuis lors j'ai vu encore une fois le Chargé d'Affaires de France qui ne m'a pas dissimulé ce qu'il comprenait que je savais; j'ai parlé à ce sujet comme je le devais, mais je suis si ennuyé que je passe des jours entiers sans sortir.

...Un Prélat romain m'a donné une décision fort remarquable, qui a été portée après plusieurs discussions sur mémoires de tous les généraux et procureurs généraux des Ordres religieux, qui prouve que la sécularisation et à plus forte raison les dispenses ne détruisent pas... de telle sorte que lorsque ces gens-là rentrent dans leurs Corps, ils ne sont plus tenus à faire un nouveau noviciat ni à émettre de nouveau leurs vœux, mais qu'ils doivent être admis après une épreuve suffisante et une retraite. En faut-il davantage pour reconnaître que les sécularisations et les dispenses ne sont accordées qu'à *duritiam cordis* et la conclusion ultérieure n'est-elle pas que ces gens-là sont bien à plaindre quand ils persévèrent dans cette espèce d'apostasie.

457. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

457. VIII Lettres aux Oblats de France

Attente de l'audience du Pape. Ennui.

[Rome, le] 27 août 1833.

...Je n'ai rien de plus à vous dire aujourd'hui. Ce n'est la faute de personne, ce n'est pas surtout la faute du Pape, mais tant il y a que je ne l'ai pas vu encore, de sorte que j'ai mis plus de temps à attendre son audience que je n'en ai mis pour me rendre à Rome. Mgr Mai et Mgr Frezza sont extrêmement peines de ce contretemps inexplicable. Mgr Frezza parlera ce soir au Pape de ce plaisant incident. En attendant, je m'ennuie au-delà de toute expression. Si je ne connaissais pas Rome, je profiterais

[1] C'est le 21 que le Fondateur avait demandé une audience. N'ayant pas reçu de réponse, le 24, il se présenta chez le Secrétaire d'État qui n'avait «rien de particulier» à lui dire.
[2] REY, I, 567.

de ce loisir forcé pour en visiter les beautés, mais cette ressource me manque, n'ayant plus rien à voir que je n'aie vu dix fois.

458. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

458. VIII Lettres aux Oblats de France

Audience du Pape. L'Évoque d'Icosie est accusé d'avoir été fait évêque sans le consentement du Gouvernement et, surtout, d'être un chef carliste, opposé à Louis-Philippe.

Rome, [le] 28 août 1833.

... L'audience du Pape n'a été ouverte que pour moi et les ministres. Je suis resté très longtemps avec Sa Sainteté. Eh bien! après que le Gouvernement eût fait des réclamations inutiles sur mon élévation à l'épiscopat, puisqu'il ne pouvait refuser au Saint-Siège un pouvoir dont il use tous les jours, on a dressé une autre batterie, et ils ont fait prévenir confidentiellement, qu'étant reconnu que j'étais un chef de carlistes et que je tenais des clubs de ce parti à l'évêché, on serait obligé de m'attaquer devant les tribunaux; que ce serait l'objet d'une note officielle si le Pape n'y pourvoyait pas, qu'on l'espérait de sa sagesse car il répugnait infiniment au Gouvernement d'être réduit à l'extrémité de traduire un évêque devant les tribunaux. Le Pape, dans sa bonne foi et pour me soustraire à ce déshonneur, m'a appelé. Si l'on m'avait dit pourquoi, vous sentez que j'aurais répondu comme il faut, et comme je n'ai jamais fait une démarche, jamais dit une parole en faveur du carlisme, puisque carlisme il y a, attendu que mes principes sont que le clergé a assez à faire à défendre sa foi sans se mêler de politique, j'aurais provoqué moi-même au besoin l'attaque, bien sûr d'en sortir victorieux. Puisque je suis ici, je verrai jusqu'au bout...

459. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

459. VIII Lettres aux Oblats de France

Il sera facile de se défendre des accusations d'ordre politique. Ses principes en ce domaine. Retraite du p. Pons à son retour de Suisse.

Rome, [le] 31 août 1833.

... Il fallait en effet prendre haleine après ma séance de mercredi matin. J'attends, j'ai besoin de réflexion et de lumière, je demande à Dieu de m'éclairer, j'en ai d'autant plus besoin que la politique humaine semble se mettre à rencontre des inspirations de l'Esprit Saint...

1er septembre.

Je reprends ma lettre le premier septembre et je commence par me transporter à Marseille parce que je ne puis pas me souffrir à Rome, quelle que soit la considération qu'on veut bien m'y accorder. Le toujours excellent cardinal Pacca, doyen du collège des cardinaux, est venu me voir hier, parce que, disait-il, il ne pouvait plus y tenir me

---

[1] REY, I, 568; RAMBERT, I, 625.
[2] YENVEUX, III, 129; VI, 48; REY, I, 568-569; RAMBERT, I, 625-626.

sachant à Rome et voyant que je ne le rencontrais jamais chez lui. Il m'a invité à dîner aujourd'hui. J'ai célébré avec vous la fête de saint Lazare et celle des saints Evêques du diocèse, car je pense en être encore grand vicaire malgré les prétentions ou les caprices de certains Carbonari. Nous connaissons mieux qu'eux les lois de l'Église et tout ce que nous nous réservons de faire c'est de discuter avec eux celles de la police. Nous verrons comment ils soutiendront devant les tribunaux que je tenais des clubs de carlistes à l'évêché. Cet épouvantail a pu leur réussir auprès du Pape qui me voyait déjà sur la sellette et qui s'est donné trop de peine pour me soustraire à cette ignominie; mais je n'en suis guère effrayé. Les Jacobins de Marseille enrageaient de voir deux évêques là où ils n'en voudraient pas même un; ils ont apparemment ourdi cette trame, et le Gouvernement n'a pas mieux demandé que de saisir ce prétexte pour se débarrasser de moi, qu'il a grand tort de redouter, puisque les principes que je professe lui sont plus avantageux que nuisibles, ayant toujours enseigné que le clergé ne doit pas se compromettre dans les collusions des partis politiques, notre ministère étant un ministère de paix et de réconciliation. Le Préfet des Bouches-du-Rhône[1] le sait bien, je le lui ai dit plus d'une fois et il doit savoir aussi que notre conduite a été conforme à nos principes, témoin le 30 avril. Je vais connaître dans la semaine quel est définitivement l'avis de Rome. S'il blesse mes droits, mon indépendance de citoyen français ou ma délicatesse, je pars et je vais provoquer l'attaque dont le Gouvernement me menace auprès du Pape, sans m'en avoir jamais fait pressentir la moindre chose.

... Ce ne sera pas assez de donner des avis à Pons quand il arrivera, il mérite assurément une bonne pénitence. Vous lui ferez donc faire une retraite pendant laquelle je lui défends de dire la messe, et je n'approuve que vous pour le confesser pendant cette retraite.

Certes, quelles consciences! Qu'ils apprennent qu'on ne se joue pas de Dieu et des engagements les plus sacrés selon les lubies de son imagination. S'ils ne connaissent pas l'étendue de leurs obligations, apprenez-les leur, et qu'ils gémissent en attendant devant Dieu de les avoir ignorées quand ils devraient les savoir, ou pour mieux dire qu'ils pleurent amèrement de les avoir méconnues. Je ne vois pas cela ici. Tels individus sont relégués dans un petit bourg pour former une misérable communauté de trois qui gardent la maison. Il ne vient dans l'esprit de personne de dire qu'ils se sont faits missionnaires pour telle ou telle chose. On ne connaît que l'obéissance et personne ne bronche, eût-il 60 ou 80 ans. La santé n'est pas plus écoutée que le reste. Il vient d'en mourir un en mission parce que l'obéissance l'y envoya quoiqu'il fût malade; il partit sachant qu'il n'en reviendrait pas, aussi Dieu accorde-t-il des guérisons miraculeuses à son invocation.

Il n'y a pas deux chemins. Si tels et tels ont perdu tout principe, nous ne pouvons pas devenir prévaricateurs pour ménager leur folie. Lisez-leur sans ménagement ce passage de ma lettre. Nous n'avons été que trop lâches par excès de bonté.

...Nos scolastiques m'ont confirmé ce que m'avait dit un prêtre, c'est qu'on faisait bombance à tout venant, sans se mettre en peine de la détresse de la famille et des peines que l'on se donne pour procurer à leur maison les choses nécessaires à la vie; c'est vraiment déplorable[2].

---

[1] M. Thomas qui fut le grand adversaire de l'Évêque d'Icosie. Allusion au passage de la duchesse de Berry à Marseille en 1832, cf.: n. 421.

[2] YENVEUX, (VI, 48) ne fixe pas la date de cet extrait.

460. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

460. VIII Lettres aux Oblats de France

Premier entretien avec le cardinal Bernetti, secrétaire d'état

[Rome, le] 5 septembre 1833.

...J'ai passé près d'une heure avec le Ministre qui a été on ne peut plus aimable pour moi. Je l'ai trouvé convaincu que c'était une mauvaise querelle que l'on me faisait; tout le monde le touche au doigt maintenant. Il m'a confirmé tout ce que l'on m'avait dit d'ailleurs. On leur envoyait des notes fulminantes pour les sommer de m'appeler à Rome, à défaut de quoi je serai[s] traduit devant les assises pour fait de carlisme... Le Pape jugea dans sa sagesse qu'il fallait me soustraire à ce danger. Que dites-vous de la ruse de ces Messieurs?

461. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

461. VIII Lettres aux Oblats de France

L'Évêque d'Icosie ne s'est jamais occupé de politique.

[Rome, le] 8 septembre [1833].

Je passe mes journées sans sortir; prison pour prison, j'aime autant essayer de celle dont me menacent Messieurs les Ministres, en attendant de me faire passer aux assises. Mon crime, je vous l'ai dit, c'est ce qu'ils prétendent, d'avoir présidé des clubs de carlistes à l'évêché. Vous sentez combien peu me met en souci une assertion si absurde. J'ai bien envie d'en finir et, pour cela, il faut que je retourne au plus tôt; quand le moment sera venu, j'aurai soin de prévenir les Ministres que je vais me mettre à leur disposition. Certes, je n'ai point de raison pour me soustraire à leurs investigations les plus minutieuses. Moi qui ne me suis jamais mêlé de politique par principe, accusé de présider des clubs carlistes! C'est trop plaisant. Ils me font plus d'honneur que je ne mérite; j'en ai bien assez et au-delà de mes forces de m'acquitter de mes devoirs dans le poste éminent que j'occupe dans l'Eglise.

Je souhaite à ces Messieurs de n'avoir jamais d'ennemis plus redoutables que moi. Cependant, avec de pareilles facéties, ils me font perdre mon temps, mon argent et ma santé. Que Dieu le leur pardonne! mais j'en ai de l'humeur.

462. [Au p. Tempier, à Marseille].[3]

462. VIII Lettres aux Oblats de France

Projet d'établir un séminaire à Rome pour les diocèses suburbicaires. Obéissance.

[Rome, le] 12 septembre 1833.

---

[1] REY, I, 569.
[2] RAMBERT, I, 626.
[3] YENVEUX, II, 1-2; III, 112.

...J'ai proposé de mon côté un autre plan, plus utile à l'Église et dont les âmes profiteraient davantage. J'attends ce soir chez moi le cardinal Odescalchi qui s'y est donné rendez-vous, pour lui proposer un plan d'un autre genre qui renouvellerait en peu d'années tout le clergé des évêchés suburbicaires, mais comment faire goûter ici quelque projet nouveau. Le Pape Léon XII n'est plus. Voici mon projet en deux mots: ce serait de former à Rome, dans la maison de Saint Alexis, que tout le monde convoite, un grand séminaire à l'instar de ceux de France pour y réunir les clercs des cinq diocèses suburbicaires dont la plupart des prêtres sont dans un véritable état de dégradation qui plonge les peuples dans une ignorance crasse et les livre à tous les vices. Ce serait la plus belle institution qui eût été faite depuis des siècles et dont les conséquences seraient immenses; vous le comprenez sans que je vous développe ma pensée, mais voudra-t-on le comprendre? Si le cardinal Odescalchi, un de ces évêques les plus mal partagés en fait de clergé, veut me seconder, nous verrons successivement tous les autres évêques suburbicaires, et si ces cinq premiers Cardinaux se réunissaient pour demander au Pape cet établissement, je ne crois pas qu'il pût s'y refuser. Vous voyez d'où vous êtes qui je proposerais pour diriger ce grand séminaire, mais je ne me flatte pas d'être entendu; j'aurai du moins le mérite de l'avoir proposé, je ne dis pas conçu, parce que cette pensée m'est venue de Dieu pendant la sainte messe.

13 septembre.

Le cardinal Odescalchi a passé hier soir près de deux heures avec moi. Il est ravi de mon projet, mais j'ai compris qu'il en saisissait mieux la première partie que la seconde, puisqu'il me disait qu'on trouverait plus facilement à Rome un bon professeur pour chaque partie de l'enseignement que cinq épars dans chaque diocèse. Je l'ai ramené à considérer qu'il faut autre chose que des professeurs pour guérir une plaie si invétérée, et qu'il est absolument nécessaire d'employer à ce remède des hommes expérimentés en ce genre. Il l'a compris, mais il faudrait que je suivisse moi-même ce projet qui ne sera pas admis si facilement par les autres, dont plusieurs ne connaissent pas et par conséquent ne peuvent apprécier le prix de nos séminaires, le cardinal Pedicini par exemple.

Je vais coucher mes idées sur le papier et je tâcherai de les exprimer avec la force que le bon Dieu me donne quelquefois. Il leur faudra bien un an pour le discuter. Que n'y voient-ils avec mes yeux! Je ne connais rien de plus beau, de plus utile, de plus indispensable en fait d'établissement. Je ne voudrais être à leur place que huit jours et la chose serait faite. Je vois souvent Adinolfi, vous savez comment il est expert dans la partie.

...Quand on ne s'abîme pas dans l'obéissance, on n'est bon à rien, quelques vertus qu'on ait et quels que soient les talents que l'on possède.

463. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

463. VIII Lettres aux Oblats de France

Troisième entretien avec le Secrétaire d'État: accusations du Gouvernement contre l'Évoque d'Icosie.

Rome, septembre[2] 1833.

---

[1] RAMBERT, I, 627-629.

[2] Le p. Rambert ne précise pas la date de cette lettre. Le Fondateur répond à ces accusations dans sa lettre du 14 septembre au cardinal Bernetti (A.S.V. Segr. di Stato, 261, 1833). Celle-ci est probablement de la mi-septembre.

Le cardinal Secrétaire d'Etat, chez qui j'ai été une troisième fois, et que j'ai toujours trouvé aussi aimable et aussi parfaitement pensant, avait eu la bonté de faire copier pour moi une pièce curieuse que je vous porterai; il n'a pas craint de me faire cette confidence, même en me laissant l'écrit entre les mains; il n'y a pas un cheveu de sa tête qui croit un mot de ce qu'il contient contre moi. Le Cardinal, d'ailleurs, est très décidé à faire justice, pour ce qui le regarde. Le Saint-Père, qui, comme vous savez, penche toujours pour ce qui est bénin, s'est pourtant prononcé sur ce point avec beaucoup d'énergie. Quant à moi, je sais maintenant positivement quels sont les griefs que le Gouvernement français a contre moi.

Le Gouvernement, à ce que dit M. le duc de Broglie, était mécontent de moi, même avant que je fusse évêque, à cause de mon hostilité non équivoque au présent état de choses en France. Vous savez, mon cher, s'il y a quelqu'un au monde qui se mêle moins de ces choses-là que moi? N'importe, ajoute le Ministre. Il est encore plus mécontent de moi depuis que je suis évêque, parce que l'Evêque de Marseille, ne pouvant plus s'occuper des affaires de son diocèse à cause de son grand âge (qui lui est arrivé sans doute tout à coup depuis que je suis évêque), son neveu dirige le diocèse à sa façon, avec d'autant plus de danger pour le Gouvernement que le caractère épiscopal augmente son influence. Tout ceci n'est-il pas joli? Avançons, *sempre crescendo,* en absurdité et en mensonge. On ajoute que je présidais à l'évêché une société connue sous le nom de *société de l'évêché,* dans laquelle il n'était question que de politique, et de politique hostile au Gouvernement. Connaissez-vous d'autre société politique à l'évêché que le bon M. Flayol, s'endormant l'après-dîner sur le journal qu'il n'a pas le temps de finir? C'est beaucoup, mais ce n'est rien encore, continuons. Dans cette prétendue société, on a été jusqu'au point d'ouvrir une souscription en faveur de quelques condamnés, à cause de l'assassinat commis par les ennemis du Gouvernement sur un commissaire de police. Eh bien! vous attendiez-vous à celle-là? La conclusion est naturelle. Il n'y a pas de potence assez élevée pour un monstre comme moi; si je suis coupable de toutes ces gentillesses, c'est bien le moins que l'on me chasse. Aussi, continue le Ministre, *in génère,* ce n'est pas bien qu'un vicaire général soit en même temps évêque; il est fâcheux que l'Église pense autrement, et qu'il y ait actuellement même cent évêchés où cela est ainsi. Mais qu'on ne pouvait pas tolérer ultérieurement que l'Evêque d'Icosie fût vicaire général de Marseille, que cet évêque avait poussé les choses si loin que le ministère public se verrait obligé de le traduire devant les tribunaux et de provoquer contre lui des peines criminelles. Pourriez-vous, ou quelqu'un au monde saurait-il me dire ce que j'ai donc fait, à moins que ce ne soit un crime d'aller plusieurs fois la semaine donner la confirmation à l'hôpital, car c'est là, je crois, tout ce que je fais depuis que je suis évêque. Mais rassurez-vous, Monsieur le Ministre a tant de respect pour l'épiscopat que, comme il est ici question d'un évêque, il assure que le Gouvernement serait au désespoir d'en venir à cette extrémité. C'est pourquoi, après avoir reçu une longue lettre, très circonstanciée, de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Cultes, il insiste auprès du Saint-Siège pour que le Saint-Père obligeât le susdit évêque à résider à Rome, ou bien qu'il l'envoyât dans les missions.

C'est tout simple. Voilà une petite justice à la turque. Accusé, donc coupable, donc pendu, roué ou brûlé. *Ma piano,* nous aurons un petit mot à dire avant de nous laisser stranguler...

464. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

464. VIII Lettres aux Oblats de France

Eugène de Boisgelin ne doit pas entrer au petit séminaire.

[Rome, le] 2 octobre 1833.

...Je ne puis supporter l'idée de mettre Eugène[2] au petit séminaire, ne fût-ce que pour l'accent; il n'est pas permis aujourd'hui à un homme de bonne compagnie de l'avoir mauvais, vous ne sauriez croire le tort que cela fait dans le monde.

465. [Au p. Tempier, à Marseille].[3]

465. VIII Lettres aux Oblats de France

L'Evêque d'Icosie remet à plus tard son départ de Rome. Que Mgr Fortuné écrive au Roi.

Rome, le 8 octobre 1833.

Je n'ai pas grand chose à vous dire aujourd'hui, mon cher ami, mais si je ne vous écrivais pas, vous pourriez être en peine sur l'effet qu'a dû produire en moi votre lettre du 28 septembre[4].

Je ne vous dissimulerai pas que j'ai été contrarié au dernier point de son contenu, plutôt parce qu'elle retardait mon retour auprès de ma famille que par le chagrin qu'on mette des obstacles à l'exercice de mon ministère. Si on ne portait pas atteinte par là aux principes de la foi catholique ou à la discipline de l'Église, je me réjouirais au contraire de cet événement, le plus heureux qui pût arriver pour moi et qui me procurerait ce repos après lequel je soupire depuis si longtemps, mais infiniment davantage depuis que je vois l'impuissance de faire quelque bien, même en se sacrifiant. J'ai payé mon tribut à l'Église. En me retirant je pourrais dire, comme saint Paul, que je ne me suis pas enrichi en remplissant mon ministère, puisque je n'ai pas profité d'un denier de ce qui est accordé à ceux qui servent l'Église.

J'ai reçu la plénitude du sacerdoce, ce qui est pour moi et pour toute l'Église le plus beau témoignage que je l'ai bien servie; il me reste maintenant à employer, pour ma sanctification personnelle, les dons du Saint-Esprit que j'ai reçus avec tant d'abondance et dont je n'ai pas encore profité autant que je l'aurais voulu.

Les hommes auraient pu penser que j'étais encore à un âge où l'on peut faire quelque chose pour eux. Dieu en décidant autrement, par la permission qu'il accorde aux méchants de prévaloir, j'en profiterai pour mon bien, du moins je l'espère de sa miséricorde; français ou romain, il me sera loisible de choisir une retraite.

---

[1] YENVEUX, VIII, 125.

[2] Il s'agit sans doute de son neveu, Eugène de Boisgelin. On songeait à l'envoyer chez les Jésuites à Fribourg avec son frère Louis.

[3] YENVEUX, V, 235; REY, I, 572; RAMBERT, I, 636-637.

[4] Le Fondateur avait revu le Pape, le 2 octobre, et devait quitter Rome le 11. Il reçut cependant la lettre du 28 septembre dans laquelle le p. Tempier lui envoyait une lettre de M. Barthe, ministre des Cultes, qui déclarait l'Evêque d'Icosie dans l'impossibilité d'exercer aucune fonction ecclésiastique dans le Royaume et qu'il n'était plus vicaire général de Marseille. Le p. Tempier invitait donc son supérieur à rester encore à Rome pour ne pas s'exposer à être ramené hors des frontières de France par les gendarmes.

Je viens de l'ambassade où j'ai promis à Monsieur le Chargé d'Affaires d'attendre M. L'Ambassadeur pour m'aboucher avec lui. Il avait déjà écrit à Paris que j'étais décidé de partir, m'inscrivant en faux sur tous les chefs d'accusation, sur lesquels je ne demande pas mieux que d'être jugé s'il fallait venir à se défendre devant les tribunaux. Ce serait vraiment peu honorable pour le Gouvernement de voir tous les chefs d'accusation se fondre devant la discussion. Il vaut donc mieux pour tous que cette affaire s'arrange. Une lettre au Roi du côté de mon oncle [est] ce qui me semble le plus convenable, par les raisons que je vous ai alléguées. Je supplie mon oncle de ne pas s'inquiéter de tant de contradictions, et vous aussi, ne vous laissez pas accabler par la tristesse[1]. Il faut être éprouvé dans ce monde, j'avoue pour mon compte que si mon honneur n'était pas compromis par tant de calomnies, et que la religion ne dut pas en souffrir dans ses principes, j'abandonnerais tout et ne conseillerais aucune démarche.

466. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

466. VIII Lettres aux Oblats de France

Atteinte aux droits de l'Église.

[Rome, le] 10 octobre 1833.

...Je ne me dissimule pas que ce qui arrive est un grand scandale et que depuis Bonaparte[3] l'Eglise n'avait pas reçu, dans son indépendance et les droits imprescriptibles qu'elle a reçus de son divin Fondateur, une atteinte pareille.

467. [Au p. Tempier, à Marseille].[4]

467. VIII Lettres aux Oblats de France

Visite à l'Ambassadeur. Lettre à M. Thiers, ministre de l'Intérieur. Anniversaire de son sacre.

[Rome, le] 12[5] octobre 1833.

...Vous n'aurez pas manqué de faire observer aux avocats que vous avez consultés que tout ce qui est contraire à la charte constitutionnelle est abrogé par la charte. Or le décret de Bonaparte, qui fait une application si arbitraire et si fausse de l'article 17 du code civil, est diamétralement contraire à l'article qui porte que chacun jouit du libre exercice de sa religion.

---

[1] Le p. Tempier terminait sa lettre du 28 septembre par ces mots: «Quant à moi, si vous saviez ce que je souffre intérieurement ici... J'ambitionne chaque jour le sort de ces hommes qui n'ont d'autres soucis que de faire ce qu'on leur commande.» (REY, I, 571).

[2] REY, I, 572; RAMBERT, I, 630.

[3] Pour défendre à l'Évêque d'Icosie d'exercer ses fonctions religieuses en France, le Gouvernement invoquait l'art. 17 du code civil, le décret du 7 janvier 1808 et les articles 32 et 33 de la loi du 18 germinal, an X.

[4] REY, I, 572-573; RAMBERT, I, 634-636.

[5] D'après Rambert (I, 634-636), cet extrait serait du 22 octobre. Rey le résume et le place après la visite à l'Ambassadeur, le 12 octobre; ceci est confirmé par l'expression de la fin de la lettre: «c'est après-demain l'anniversaire de mon sacre...»

Il est de foi que le Pape a le pouvoir de faire des évêques dans toute l'Église; lui seul a pu restreindre cette faculté par les concessions qu'il lui a plu de faire dans les divers concordats. C'est ainsi qu'il a consenti à ne préconiser pour les diocèses de certains royaumes que les sujets qui lui seraient présentés par les souverains de ces états; mais il s'est toujours réservé d'élever à l'épiscopat, avec des titres *in partibus,* tous les prêtres qu'il jugerait utile de consacrer pour le bien et le service de l'Église. C'est là une attribution qui tient à sa primauté, qui est de droit divin. C'est un article de la foi catholique. Or le décret de Bonaparte met obstacle à l'exercice de ce droit de primauté, soit en exigeant une permission préalable de l'autorité civile, soit en punissant d'une peine énorme le catholique qui reconnaîtrait ce droit du Chef de l'Église et s'y soumettrait. Donc ce décret est opposé à l'article de la charte qui assure à chacun le libre exercice de sa religion; donc il est abrogé par la charte, et c'est illégalement que le Gouvernement voudrait le faire revivre.

...Vous examinerez s'il vous convient de venir au-devant des griefs absurdes que l'on m'impute et sur lesquels je ne demande pas mieux que d'être jugé. Je crois rêver quand on m'en parle. Eh bien, oui, moi qui par goût, par système, ne me suis jamais mêlé de politique, moi qui n'ai de rapports, même de société, avec personne, qui vis à l'évêché, absorbé dans les devoirs de mon état, esclave du matin au soir, et dont toutes les actions sont à découvert, eh bien! c'est moi qu'on a dépeint au conseil du ministère comme le chef des royalistes de Marseille, suscitant le trouble et alimentant la discorde des partis. Je savais déjà, par la lettre du Chargé d'Affaires auprès du Pape, que M. de Broglie était furieux contre moi; l'ambassadeur vient de me dire que le Ministre de l'Intérieur ne l'était pas moins, qu'on avait délibéré si l'on ne me ferait pas arrêter, mais qu'on avait craint les troubles que cette mesure aurait pu occasionner. Cela ne fait-il pas pitié et indignation tout à la fois?

J'ai donc vu l'Ambassadeur ce matin; nous avons eu une conférence d'une heure et demie. Il était tellement imbu de l'idée qu'on lui avait donnée de moi à Paris, qu'il avait de la peine à se persuader que j'étais un tout autre homme... Pour me prouver quelle importance le Gouvernement attachait à mon éloignement, il m'a avoué que si je persistais à vouloir retourner à Marseille, il se croirait obligé d'envoyer un courrier extraordinaire pour en prévenir, comme on en avait envoyé un ici pour demander mon appel à Rome. N'y a-t-il pas de quoi rire? ou plutôt, je dirai encore, de quoi s'indigner? Car Dieu sait, et vous et tout le monde, si jamais calomnie a eu moins de fondement.

Quand on pense, qu'on s'est prononcé comme je l'ai fait pour rester étranger à tous les partis, il y a vraiment de quoi se dépiter de se voir ainsi persécuté, tandis qu'à le bien prendre, ceux qui me persécutent devraient me remercier.

...Je me rendis à son avis[1] plutôt par complaisance que par conviction, car il est permis à un honnête homme, à un évêque de repousser avec force une calomnie aussi atroce que celle de soudoyer des assassins. Je vais essayer de faire cette lettre dans le sens de l'Ambassadeur, ce sera la cent millième écriture que je fais depuis que je suis ici, j'en suis fatigué au-delà de toute expression.

C'est après-demain l'anniversaire de mon sacre; comme je vais passer gaiement cette fête que nous aurions célébrée en famille pour nous dédommager de n'avoir pas pu fêter ensemble le jour même de cette grande époque de ma vie! Cette pauvre vie a été livrée à de grandes contradictions; mes amis savent si j'ai toujours été apprécié; je serais quelquefois tenté de croire que je valais mieux que mon siècle en un sens que je pourrais soutenir sans détriment de l'humilité, mais je ne me plains pas, j'ai fait

---

[1] M. de Broglie lui conseillait d'adoucir les termes de sa lettre de justification au Gouvernement, et de l'adresser à M. Thiers, ministre de l'Intérieur.

quelque bien et l'Église en a jugé favorablement, c'est tout ce qu'il me faut pour récompense en attendant la miséricorde de Dieu.

468. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

468. VIII Lettres aux Oblats de France

Invitation à l'optimisme.

Rome, [le] 17 octobre 1833.

... Vous avez ainsi l'avantage de jouir du plaisir de la surprise quand, contre votre attente, les choses vont mieux que vous les aviez prévues. C'est une compensation du chagrin que l'on éprouve tant que l'on vit sous cette impression noire. Celui qui voit couleur rosé s'épargne cette peine mais aussi il sent moins vivement le bonheur dont il s'était flatté; d'un autre côté s'il s'est trompé dans son espérance comme il ne se rassurait pas entièrement, le coup présumé possible ne l'atterre pas, d'où je conclurais volontiers qu'il vaut mieux pour la paix de son âme et sa tranquillité pencher vers la couleur de rosé que vers le noir.

469. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

469. VIII Lettres aux Oblats de France

L'Évoque d'Icosie ne désire que le repos. Reliques de sainte Agathe et de sainte Philomène.

Rome, [le] 24 octobre 1833.

... Il n'y a point de regrets à avoir quand on a fait pour le mieux. Dieu se sert même de l'erreur des hommes pour parvenir à ses fins. J'ignore ce qu'il demande de moi; tout ce que je sais, c'est qu'il gouverne par sa sagesse ceux qui n'ont d'autre but que de travailler pour sa gloire. Mon attrait me porte au repos. Justement fatigué de l'injustice des hommes, j'agis en conséquence, parce que j'y vois un bien pour mon âme, ne dusse-je l'obtenir que pour un temps. Si Dieu en a décidé autrement, il conduira les événements et inclinera la volonté de ses créatures de façon à ce qu'on arrive à ses fins.

Pour moi, je me retirerai volontiers au séminaire de Marseille, où je pourrai être de quelque secours aux jeunes ecclésiastiques qu'il faut dresser à la connaissance et à la pratique des vertus de leur état; je continuerai de fournir aux malades les consolations de mon ministère et je vivrai oublié, comme je le désire du fond de mon âme...

... Nous qui invoquons le Seigneur nous devons nous consoler de tout en pensant que nous sommes invisiblement guidés par sa Providence. L'Office de ce jour nous montre que les épreuves sont une bonne marque et nous laissent l'espérance d'être agréables à Dieu.

...Je me reposerai un moment l'esprit en vous racontant que je suis allé hier dire la messe au monastère del Bambin Gesù où l'on faisait la fête de Gesù Nazareno.

---

[1] YENVEUX, B, 18.
[2] YENVEUX, IV, 147; V, 107; REY, I, 574; RAMBERT, l, 637.

Cette [pratique] de piété avait été décidée l'autre jour chez les Dames anglaises très pieuses, avec Mgr Genovesi, mon coassistant au sacre de Mgr della Genga[1]. J'ai été fort content de mon pèlerinage, dans cette église située au bas de Sainte Marie Majeure. Ma confiance avait été excitée par le récit d'un miracle du premier ordre opéré il y a peu d'années par la vertu du divin Sauveur invoqué sous cette dénomination et dans ce lieu. Il serait trop long de vous en faire le récit. On avait déposé dans cette même église le corps de sainte Agathe, jeune martyre de 10 ou 12 ans, dont on avait broyé les os dans la persécution de Dioclétien. Son précieux corps a été retrouvé dernièrement dans le cimetière de Saint-Cyriaque avec une ampoule renfermant de son sang et une inscription portant le signe du martyre et le nom de la sainte.

Si Dieu opère autant de miracles par l'intercession de cette sainte martyre qu'il en a opérés par une autre retrouvée aussi depuis peu d'années dans les catacombes, on pourra admirer doublement les desseins de la Providence qui se réservait de manifester sa puissance et la gloire de ces saintes après tant de siècles. Celle dont je veux vous parler est une autre jeune martyre, appelée Philomène, dont la translation dans le royaume de Naples a été une suite non interrompue de prodiges. Cela console un peu de la malice des hommes et rassure contre la puissance qui semble avoir été donnée de notre temps à l'enfer et à ses suppôts. En revenant de ma station, je suis passé à la secrétairie d'État et de là chez M. l'Ambassadeur de France.

... Le système que je professe, et que j'inculque aux autres, est que le clergé doit demeurer hors des partis pour ne pas compromettre son ministère.

470. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

470. VIII Lettres aux Oblats de France

Soumission à la volonté de Dieu.

[Rome, le] 28 octobre 1833.

Je tâche, mon cher ami, de m'établir toujours plus dans les principes que je vous exposais dans ma dernière lettre, c'est-à-dire qu'il faut reconnaître dans la marche des événements et même dans la direction de la volonté des hommes une direction supérieure de la Providence qui gouverne tout par sa sagesse. *Attingit ergo a fine usque ad finem fortiter, et disponat omnia suaviter*[3], et que les créatures qui mettent leur confiance en Dieu et qui l'invoquent dans leurs besoins ne sont pas oubliées devant lui, *scimus quoniam apud te sumus computati*[4]. J'ai besoin de cela quand je me sentirais contrarié de n'avoir pas suivi telle inspiration que je croyais meilleure que telle résolution contraire de laquelle je me serais déterminé, soit par déférence pour l'opinion des autres, soit pour toute autre raison, surtout quand il en résulte des inconvénients auxquels il est difficile de remédier. Si je ne me fixais pas dans ces principes, je regretterais beaucoup de n'être pas parti le jour que j'avais indiqué.

---

[1] C'est le troisième dimanche de septembre qu'il fût un des évêques consécrateurs du neveu du pape Léon XII, Mgr della Genga.
[2] V, 90.
[3] Sap. 8, 1: «La sagesse atteint avec force d'un bout du monde à l'autre, et dispose tout avec douceur.»
[4] Sap. 15, 2: ...nous savons que nous sommes comptés...»

471. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

471. VIII Lettres aux Oblats de France

Il faut attendre la réponse de M. Thiers et l'avis du p. Tempier avant de quitter Rome. Comment aider les jeunes Pères.

[Rome,] le 29 octobre 1833.

...Il faut nécessairement attendre la réponse du Ministre; et si celui-ci donne un conseil contraire à mon unique vœu, dans quelle position vais-je me trouver? Vous voyez donc, mon cher ami, que vous avez besoin de réfléchir beaucoup avant de me donner votre sentiment. Ce n'est pas qu'il ne faille me le donner, au contraire. Il est très important pour moi de le connaître, mais comme à la distance où nous sommes, je ne puis point vous faire d'objections ni d'observations, et que je n'ai d'autre parti à prendre qu'à me conformer à ce que vous me dites, il est très essentiel que vous ruminassiez votre avis, que vous le discutiez même avec quelqu'un d'un bon jugement, qui ait une opinion à lui et qui ne se laisse pas entraîner par la vôtre, tel est Cailhol dont j'apprécie infiniment le bon sens, tout jeune qu'il est, et dont le caractère d'esprit tempérerait le défaut dont vous ne savez pas toujours vous défendre et qui part en vous d'une qualité, la prudence, je veux dire de trop approfondir les difficultés et de vous intimider par la crainte de ne pouvoir les surmonter; faites bien attention que je ne vous dis pas ceci par manière de reproches, je serais bien injuste, mais comme une règle de conduite que nous devons suivre pour être moins exposés à nous tromper.

... Dans le déplacement des sujets il faut toujours considérer si l'on ne démontera pas l'œuvre dont est chargé celui que l'on change... Rien de mieux que de faire changer Pélissier[2] qui n'a pas grand chose à gagner à Marseille, mais je doute qu'il soit de force à supporter la solitude de Billens; il est bien jeune de vocation pour cette épreuve. Ça n'en serait pas une si la maison était bien montée, car il n'est pas supportable de penser que tout séjour ne soit pas indifférent pour tous; par exemple, on ne comprendrait pas cela ici, où l'on ne regarde pas comme un acte de vertu de se trouver bien partout où on les place, cela coule de source et personne n'a seulement la pensée qu'on puisse le mettre en doute.

Vous avez très bien fait de faire un peu changer d'air à l'angélique Aubert; j'espère que ce n'est qu'un soulagement que vous avez voulu lui donner et non un remède nécessaire. Je suis toujours sur les charbons ardents par rapport à cet enfant, crainte que la santé ne souffre du grand travail qu'il fait. Il faut le dispenser chaque jour d'une partie de l'office en chœur. Les professeurs en sont partout dispensés. Il n'y a qu'un article formel de la Règle qui m'embarrasserait. C'est pourquoi je vous propose ce *mezzo termine,* dispensez-le des Matines et Laudes cinq ou six fois par semaine et autant de fois les deux premières petites heures. Je suis charmé que Vincens[3] se soutienne, quelques-uns de son espèce vous feraient grand bien.

Secouez sans miséricorde G[ignoux][4]. Quel dommage qu'avec tant de talent il se laisse aller à cette mysticité oiseuse qui finira par lui faire perdre la tête, qui neutralise en attendant tous les moyens qu'il aurait de faire le bien.

---

[1] YENVEUX, III, 88; IV, 44; VII, 125, 150, 205; VIII, 165.
[2] J.-A.-André Pélissier, prêtre le 6 avril 1833.
[3] J.-Ambroise Vincens, prêtre le 18 septembre 1830 à Aix, entré au noviciat le 24 août 1833.
[4] J.-A.-Jérôme Gignoux, prêtre le 2 juin 1833.

Que l'on prenne garde de ne pas décourager Marcellin[1]; il ne faut pas trop lui faire sentir sa médiocrité, on le rendrait incapable pour tout; il a de bonnes qualités, qu'on le mette à même d'en faire usage.

472. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

472. VIII Lettres aux Oblats de France

Projet d'établissement à Rome d'un séminaire pour les diocèses suburbi-caires. Amitié.

[Rome,] le 31 octobre 1833.

...Je connais trop les difficultés qu'il y a ici pour faire marcher des rouages un peu compliqués, pour me flatter de voir réussir le beau projet que je leur ai proposé pour leurs diocèses suburbicaires; je n'en ai encore parlé qu'au cardinal Odescalchi et au cardinal Doyen qui en ont été enchantés et qui me prièrent de mettre par écrit ce que je leur proposais. Je l'ai fait dans un petit mémoire de dix pages, bien raisonné, que je leur présenterai à leur retour. Je crois fort que j'en serai quitte pour les éloges qu'on donnera à ma conception, et le mérite d'en avoir souhaité l'exécution. Néanmoins comme dans les moyens d'exécution je présente l'adoption de certains sujets, il est bon que vous sachiez que je serais forcé de jeter les yeux sur Guibert, Albini et Telmon, plus les autres que l'on jugerait être nécessaires, pas moins de six en tout.

Dans mon plan, on doit tout enseigner dans la maison: théologie dogmatique, théologie morale, droit canonique, écriture sainte, histoire ecclésiastique; ils ont monté la Propagande sur ce pied; on ne pourrait pas faire moins; plus tout ce qui tient aux cérémonies, devoirs de paroisse, etc. Si, par miracle, mon rêve se réalisait, vous seriez dans le cas de faire encore un petit voyage à Rome pour m'aider à régulariser toutes choses. Mais ce serait trop beau, il n'y faut pas compter.

... en tout quoique je désire vivement de voir se multiplier mes rapports avec ceux que j'aime d'affection, cependant ce sentiment est si doux dans mon âme que je ne saurais me plaindre, ni même blâmer; j'aime dans mes amis si dignes de l'être tout ce qu'ils sont comme tout ce qu'ils font; c'est une rivière qui déborde sans ravage et dont l'abondance des eaux n'est propre qu'à arroser et à fertiliser...

473. [Au p. Tempier, à Marseille].[3]

473. VIII Lettres aux Oblats de France

Plaintes contre le p. Tempier et Mgr Fortuné qui n'ont pas suffisamment défendu l'Évêque d'Icosie auprès du Gouvernement.

[Rome, le] 5 novembre 1833.

...Vous avez sans doute beaucoup d'affaires, mais je ne vous en connais point de plus importante que la mienne. Il n'est pas concevable que vous l'ayez traitée comme

---

[1] Marcellin-H. Grognard, prêtre le 6 avril 1833.
[2] YENVEUX, II, 3; REY, I, 575-576.
[3] YENVEUX, V, 94-95.

vous l'avez fait. Vous y avez mis une inaction et j'y vois un défaut d'énergie inexplicable. On vous croirait frappé de stupeur ou d'aveuglement. Laissons de côté ce qui me regarde moi personnellement; fût-il question de l'Évêque du Maroc ou du plus indifférent des hommes, l'Évêque de Marseille ne peut pas passer condamnation sur l'énormité de la lettre du Ministre des Cultes. Si vous ne saviez pas comment vous y prendre pour répondre à cette lettre, il fallait consulter des hommes qui eussent quelques ressources dans l'esprit, il fallait écrire à Paris, y aller si besoin était plutôt que de passer sept semaines sans répondre à une lettre comme celle du Ministre. Il fallait une réclamation sur l'atteinte portée à sa juridiction épiscopale, il fallait s'élever fortement contre l'application de décrets et d'articles de loi contre lesquels le Saint-Siège a protesté et qui ne peuvent être reconnus par aucun évêque catholique, il fallait démontrer que cette lettre fût regardée comme non avenue, parce qu'elle porte atteinte aux droits de l'épiscopat et qu'elle est contraire aux principes catholiques, et par conséquent à la charte même. On n'a pas toujours de si belles thèses à soutenir, mais certes ne rien répondre, ne pas souffler mot, c'est violent! Que le premier jour vous ayez été abasourdi de la hardiesse du coup qu'on vous portait, je le conçois, mais que la réflexion n'ait rien amené, je n'y comprends rien.

Votre lettre d'aujourd'hui me fait tomber les bras. Je vois que vous n'avez pas encore réfléchi à cette affaire, que vous êtes encore à la tâtonner[1]. Je ne comprends pas comment vous vous êtes persuadés de mettre en avant les raisons de politique, ce n'est pas votre affaire. Votre partie adverse c'est le Ministre des Cultes qui attaque votre droit et qui l'attaque en s'appuyant sur des lois qui sont contraires à la religion catholique dont vous êtes le défenseur né dans votre diocèse. Vous, Évêque de Marseille, à qui on enlève votre vicaire général. Dieu veuille que ma lettre vous arrive assez à temps pour vous empêcher de faire cette nouvelle bévue.

Du reste toutes mes observations sont sans amertume, je les ai faites parce que je vous dois la vérité; mais au-dessus de tout je dois reconnaître la volonté de Dieu à laquelle je me soumets d'esprit et de cœur. Je ne vous en aime pas moins pour vous être trompés plutôt que de m'avoir négligé, chose dont vous êtes incapables. Vous n'y avez pas mieux vu, c'est un malheur, assurez-vous que je m'en afflige modérément à l'instant où je me place devant Dieu.

Je vous embrasse tous bien tendrement et je vous charge des respects et des amitiés accoutumés. Vous aurez vu dans la lettre de ma mère combien je suis de l'avis de mon oncle pour la lettre au Roi, qui n'était proposable que dans la supposition que vous aviez faite dans votre première lettre à laquelle je répondis alors.

474. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

---

[1] Ces reproches valaient également pour Mgr Fortuné. Celui-ci avait écrit à M. d'Argent, ministre des Cultes, le 10 septembre, pour annoncer que M. de Mazenod, son neveu et l'un de ses grands vicaires, était parti pour Rome sur demande du Saint-Père. Le Ministre répondit, le 23 septembre, que M. de Mazenod, ayant été fait évêque in partibus sans l'autorisation du gouvernement, avait perdu sa qualité de français et que par conséquent il ne pouvait plus continuer de remplir auprès de l'Évêque les fonctions de grand vicaire. Le Préfet des Bouches-du-Rhône avait d'ailleurs été averti de ne plus lui envoyer son traitement.
L'Évêque d'Icosie fut fort surpris lorsqu'il apprit du p. Tempier qu'on avait laissé passé six semaines avant de songer à répondre à la lettre du Ministre. Mgr Fortuné n'attendit pas de recevoir les observations de son neveu sur le brouillon de réponse que Tempier envoya à Rome. La longue lettre de l'Évêque de Marseille est datée du 5 novembre et envoyée à M. de Broglie, ministre des Affaires Étrangères.

[2] RAMBERT, I, 633; REY, I, 573.

474. VIII Lettres aux Oblats de France

Notes de l'Évêque d'Icosie au Secrétaire d'État et à Mgr Frezza.

[Rome, le] 9 novembre 1833.

...Mes notes ont été fort goûtées, soit à la Secretairerie d'État, soit par Mgr Frezza. Ils ont tous reconnu que j'ai mis le doigt sur la question et raisonné comme il faut. Mon travail ne sera pas inutile; ils protesteront pour sauvegarder les droits du Saint-Siège.

475. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

475. VIII Lettres aux Oblats de France

Le p. Tempier ne doit pas prendre ses conseils des pp. Jeancard ou Courtès, mais plutôt du p. Guibert ou de l'abbé Cailhol

[Rome, le] 14 novembre 1833.

...Ne prenez jamais pour conseil J[eancard] ni même C[ourtès]; le premier n'est bon que pour bien exposer ce qu'on lui aura expliqué, mais dans les affaires il ne vaut rien, il n'examine jamais rien de son véritable point de vue; il s'exagère et les choses et les personnes, il accommode toujours tout dans le sens qui le frappe; il a tout ce qu'il faut en un mot pour faire faire fausse route à celui qui l'écoute, parce qu'il aime son discours et qu'il a beaucoup d'esprit pour donner une tournure à ses idées. C[ourtès] ne m'inspire pas plus de confiance; il est aussi porté à l'exagération et toujours pessimiste. Si Guibert avait un peu plus d'expérience du monde et qu'il eût été un peu rompu aux affaires, voilà celui qui donnerait avantageusement son avis; on peut raisonner avec lui, il voit le pour et le contre, il est en état de suggérer quelques moyens pour agir dans une affaire qu'il connaît, mais je ne parle pas de lui puisque vous ne l'avez pas à votre portée. Celui qui m'inspirait le plus confiance était Cailhol; j'avais compté qu'il tempérerait ce que vous reconnaissiez qu'a de sombre le prisme à travers lequel vous voyez de prime abord les choses difficiles; mais il paraît qu'il s'est laissé entraîner à l'influence de l'atmosphère que vous respirez tous, et il n'a pas cette fois répondu à mon attente. Patience, ne revenons plus là-dessus, reparez seulement le temps perdu.

476. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

476. VIII Lettres aux Oblats de France

Mort subite d'un Père Lazariste à Saint-Sylvestre.

[Marseille,] le 16 novembre 1833.

Les Pères Lazaristes viennent de perdre un de leurs meilleurs sujets, enlevé par une mort subite. Avant-hier, il sort de chez nous bien portant, il prêche à Montecitorio

---

[1] YENVEUX, VII, 83.
[2] YENVEUX, II, 55.

avec zèle; après le sermon il rentre dans sa chambre où, selon la louable coutume de ces Messieurs, il se met à genoux pour adorer Dieu et vraisemblablement lui offrir la prédication qu'il venait de terminer, ça été le dernier acte méritoire de sa vie constamment régulière, c'est à ce moment qu'il a été frappé, et on peut dire qu'il est mort les armes à la main, car il n'a plus donné d'autres signes de vie qu'un reste de respiration pendant le peu d'heures qu'il a survécu.

477. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

477. VIII Lettres aux Oblats de France

Prochain départ de Rome. Le p. Bernard n'est pas assez formé pour être envoyé en Algérie.

Rome, le 21 novembre 1833.

Quand la nature veut essayer de l'emporter sur les pensées surnaturelles, je regretterais volontiers de n'être pas parti alors que je l'avais fixé. Deux énormes moins de différence, quelle pénitence! Si Dieu ne venait à notre secours il y aurait de quoi enrager. Cependant je supporte mon mal avec résignation, mais je le sens vivement... Je vais néanmoins m'occuper sérieusement de mon départ. J'ai assez attendu, ainsi que je m'y étais engagé, la réponse du Ministre. J'ai trouvé la lettre de mon oncle au Pape parfaite pour le fond et pour la forme, le latin en était charmant[2].

Bernard ne pourrait point être choisi[3]. Ce sujet n'est point formé du tout et ce n'est pas assez de ne pas bien se trouver à Billens pour être choisi pour remplir une mission lointaine, que l'on ne peut confier qu'à des hommes éprouvés et bien sûrs. Ne nous pressons pas trop, [attendons] la Providence... C'est vraiment une manie de vouloir donner naissance à des enfants avant d'être nubile. Commencez par garnir la ruche puis vous enverrez des essaims.

478. [Au p. Tempier, à Marseille].[4]

478. VIII Lettres aux Oblats de France

Dernière audience du Pape. Note du Saint-Siège au Gouvernement français sur l'affaire d'Icosie.

Rome, le 26 novembre 1833.

---

[1] YENVEUX, I, 98*; REY, I, 576.

[2] Mgr Fortuné de Mazenod, sans doute stimulé par la lettre de son neveu du 5 novembre, écrivit au Pape, au Ministre de l'Intérieur le 26, au Secrétaire d'État le 30. Le 14, il avait écrit à l'Évêque d'Icosie: «Ayant pour moi le droit et la justice, je suis bien déterminé à pousser ma pointe. Ce Gouvernement saura, malgré tout ce qu'on a pu dire sur mon compte, que loin d'être tombé dans un état de décrépitude qui ne me permette plus d'agir par moi-même, j'ai certes encore une volonté inébranlable» (REY, I, 576). La lettre de Fortuné au Pape est datée du 25. Il l'envoya probablement à son neveu quelque temps avant cette date et celui-ci la fit parvenir au Pape après l'avoir lue.

[3] Pendant son séjour à Rome, le Fondateur avait proposé à la Propagande d'envoyer des Oblats en Algérie. (Lettre du 14 septembre).

[4] REY, I, 576-577; RAMBERT, I, 638.

J'ai été reçu par Notre Saint-Père le Pape, vendredi 22, et j'emporte sa bénédiction apostolique. J'entrai chez lui immédiatement après le cardinal Secrétaire d'État qui lui présenta dans cette audience la note que le Saint-Siège communique au Gouvernement au sujet de mon affaire. Le Pape la lut deux fois et l'approuva. Elle a dû être remise hier à M. l'Ambassadeur qui s'en expliquera vraisemblablement aujourd'hui de vive voix, car il avait demandé une audience pour ce jour, avant même d'avoir reçu la note. Je verrai cette Excellence demain ou après-demain, quand toutefois je serai assuré d'être reçu, car depuis que j'ai été refusé, je n'ai plus mis les pieds chez lui. J'avais fait demander à Mme l'Ambassadrice à quelle heure je pourrais la voir; cette dame, répondant à ma politesse comme on ne devrait pas s'y attendre même des gens du jour, me fit dire que ses appartements n'étaient pas encore prêts pour me recevoir. Vous sentez qu'avec de pareilles gentillesses on ne s'expose pas à de nouvelles avanies... Ce sont des couleuvres de dure digestion. Je suis du reste bien dédommagé de ces impertinences par tous les égards que les Romains et les étrangers ont pour moi. Puisque vous m'avez fait connaître votre intention, si quelque nouvel obstacle ne s'y oppose pas, je partirai le 1er ou le 6 et, comme vous le désirez, je me rendrai chez ma mère à Aix, en attendant que vous m'indiquiez le jour de ma rentrée à Marseille[1].

J'ai reçu communication de la note adressée au Gouvernement. Elle est toute à mon avantage; on y fait ressortir ma complaisance excessive et tous les procédés que j'ai mis dans cette affaire.

1834

479. [Au p. Dassy, à N.-D. de l'Osier].[2]

479. VIII Lettres aux Oblats de France

Félicitations pour le bien qu'il a commencé à faire à N.-D. de l'Osier. Ne pas se fatiguer.

[Marseille, le] 25 avril 1834.

Je me réjouis, mon cher ami, du bien que vous avez commencé à faire, mais je réduis à une moindre valeur que vous tous les compliments et tous les éloges qui vous ont été prodigués. C'est trop peu de chose à mes yeux; ce que je vois de réel, c'est l'embarras où va vous jeter le projet que vous a manifesté Mgr l'Évêque[3] de vous adjoindre des prêtres de son diocèse à la prochaine ordination.

... En attendant, je vous exhorte à ne pas perdre l'esprit de votre Règle, faites votre examen tous les jours sur la manière dont vous l'observez, sans quoi vous vous repentiriez de votre isolement, et le ministère que vous exercez avec zèle serait pour vous un sujet de dissipation. Ne vous livrez pas trop au travail, vous comprenez que vous ne pouvez embrasser tout ce que l'on pourrait vous proposer, il faut de la modération en tout.

---

[1] Mgr de Mazenod rentra à l'évêché de Marseille le 11 décembre.

[2] YENVEUX, IV, 23; V, 135. L'abbé Dupuy, ex-oblat, avait acheté l'ancien couvent des Augustins, près du sanctuaire de N.-D. de l'Osier, commune de Vinay (Isère). Il en prit possession le 14 mars, avec le p. Dassy qui relevait d'une maladie et allait s'y reposer. Celui-ci prêcha cependant une retraite de première communion au mois d'avril. (REY, I, 608-609).

[3] Mgr Philibert de Bruillard.

480. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

480. VIII Lettres aux Oblats de France

Les Oblats s'établissent à N.-D. de l'Osier.

[Marseille, le] 1er mai 1834.

Voilà Notre-Dame de l'Osier[2] qui devient un établissement très important pour nous. La Providence a conduit les choses jusqu'à présent d'une manière vraiment admirable, mais il y a beaucoup à combiner pour ne pas mécontenter l'administration et le clergé; de là un souci extrême pour moi.

481. [Au p. Tempier, à Marseille].[3]

481. VIII Lettres aux Oblats de France

Désir d'aller aider les évoques.

[N.-D. du Laus,] le 22 mai 1834.

... J'ai trouvé ici, entre autres un prêtre du diocèse de Valence. Il me disait que l'Évêque[4] n'a pas visité sa vallée depuis douze ans. Mon oncle n'est pas ainsi en arrière. Cela m'a fait naître le désir d'être en quelque sorte missionnaire parmi les évêques mes collègues.

Je voudrais que tous ceux qui sont empêchés par l'âge de remplir la fonction essentielle de la visite pastorale et de l'administration du sacrement de la confirmation dans les parties difficiles de leur diocèse, m'y envoyassent, mais cela tant que je suis jeune encore, c'est-à-dire. Dieu me conservant la santé, une dizaine d'années. C'est que j'ai une grande compassion de ces peuples privés d'un secours auquel ils ont droit et qui est si nécessaire pour leur sanctification.

Adieu, je vous embrasse.

482. [Au p. Courtès, à Aix].[5]

482. VIII Lettres aux Oblats de France

Prochaine visite à Aix. Visite pastorale dans le diocèse d'Avignon.

[Marseille, le] 17 juillet 1834.

Un tout petit mot, mon cher Courtès, par le passage du p. Pons. J'ai appris avec peine que tu es souffrant de ton échauffement accoutumé. Ces hôtes importuns

---

[1] RAMBERT, I, 652.
[2] Le p. Guigues, nommé supérieur de la future communauté, arriva à l'Osier le 20 mai, suivi du p. Vincens le 7 septembre (REY, I, 609).
[3] YENVEUX, III, 233; V, 54; REY, I, 592; RAMBERT, I, 672-673. Le p. Rey (I, 589) rite une phrase d'une autre lettre au p. Tempier, en date du 11 avril: «M. Persil, quel ministre des Cultes!»
[4] Mgr M.-A. Larivoire de La Tourette, évêque de 1819 à 1840.
[5] YENVEUX, VI, 122; REY, I, 593-594.

s'établissent en maîtres dans nos pauvres carcasses. Si nous ne pouvons les expulser, tâchons du moins de les rendre polis pour qu'on puisse vivre avec eux.

Je me propose d'aller passer deux jours avec vous en me rendant dans la vallée de la Durance où je vais administrer le sacrement de confirmation à la place du pauvre Archevêque d'Avignon[1] qui ne peut pas quitter sa chambre. Il y a quinze et vingt ans qu'on n'a pas vu d'évêque dans ces contrées; pourrait-on se refuser à procurer aux fidèles les secours auxquels ils ont droit? Je sais que je ne suis pas strictement tenu à cet acte de charité; mais il me semble qu'il y a une sorte de solidarité dans l'épiscopat. Je voudrais me mieux porter pour en faire davantage, mais cette irritation qui s'est fixée dans mon gosier me retient nécessairement quand il s'agit de prêcher, puisque à peine je puis parler quelque temps de suite.

483. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

484. VIII Lettres aux Oblats de France

Visite pastorale dans le diocèse d'Avignon.

[Vallée de la Durance[3],] le 7 août 1834.

... Le bon Dieu me semble avoir évidemment approuvé ma résolution. Je ne me ressens plus du tout de l'incommodité qui m'a fatigué si longtemps. J'ai pu faire partout comme je fais toujours sans autre fatigue que celle que j'ai toujours ressentie en pareille occasion.

...Je n'étais qu'un évêque africain, mais j'étais évêque! Que serait-ce du premier pasteur? Hélas! que de choses à dire la-dessus.

484. [Aux pères Guigues et Dassy, à N.-D. de l'Osier].[4]

484. VIII Lettres aux Oblats de France

Établir une parfaite régularité dans la nouvelle communauté.

[Marseille, le] 18 août 1834.

... Je vous enverrai le p. Vincens qui entre aujourd'hui en retraite pour faire son oblation lundi. C'est un grand sacrifice que je fais. J'avais compté sur lui pour aider le Maître des Novices et se préparer, dans la continuation de la grande régularité du noviciat, à devenir supérieur de Billens...

Que le p. Guigues comprenne bien toutes les obligations de sa charge. S'il n'établit pas une régularité parfaite dans sa communauté il en sera responsable devant Dieu et la Société. Je n'autorise aucune interprétation. Que la Règle soit observée dans tous les points et par tous. Si l'affluence des étrangers trouble l'ordre, que l'on prenne des précautions pour maintenir malgré cela la régularité. On sera plus édifié de cette

---

[1] Mgr Louis-Joseph d'Humières qui mourut le 21 septembre 1834.

[2] REY, I, 594. Le p. Tempier se trouvait peut-être encore à Aix, puisqu'il s'y rendit avec le Fondateur le 30 juillet.

[3] Il administra le sacrement de confirmation à Cucuron, à la Tour-d'Aigues, à Pertuis. Il fut accueilli partout avec empressement.

[4] YENVEUX, VII, 158.

fidélité que des politesses excessives qui entraîneraient une perte de temps considérable et un grand désordre. Vous me tiendrez au courant de tout et me consulterez souvent. Le p. Dassy facilitera, par son obéissance et son zèle pour la régularité, le travail du supérieur. Il concourra avec lui à jeter les fondements solides d'un établissement qui ne pourra prospérer et honorer notre Congrégation qu'autant que l'on s'établira sur cette base. Songez d'ailleurs que le p. Vincens que je vais vous envoyer n'est que depuis un an parmi nous; le relâchement, ou le scandaliserait, ou l'entraînerait dans une voie contraire à celle qui lui a été indiquée comme la seule par laquelle on puisse arriver aux fins de la Société. Vous voyez, mes chers enfants, ma sollicitude; au nom de Dieu, secondez mes vœux; vous le pouvez, vous en avez la volonté; mettez-vous à l'œuvre. Malgré notre pauvreté, dès que nous aurons des prêtres, je vous en enverrai un de plus.

485. [Au p. Guigues, à N.-D. de l'Osier].[1]

485. VIII Lettres aux Oblats de France

L'Évêque de Grenoble est heureux de confier le sanctuaire de N.-D. de l'Osier aux Oblats. Assistants du supérieur. Conseils.

[Marseille, le] 3 septembre 1834.

Je descends de l'autel, mon cher p. Guigues, où j'ai offert le saint sacrifice en action de grâces pour l'heureuse conclusion qui nous tenait tant à cœur. Le p. Vincens vous porte la copie de la lettre que Mgr l'Évêque de Grenoble vient de m'écrire[2]. Vous verrez comment le Maître des cœurs les dirige à sa volonté et vous bénirez le Seigneur avec moi. La reconnaissance que nous devons à Dieu pour ce prodige ne peut autrement se manifester que par la ferme résolution de marcher toujours en sa présence selon notre vocation, dans la pratique exacte de nos Règles. Cette responsabilité pèse sur vous, très cher p. Guigues, que j'ai nommé supérieur de cette nouvelle maison et sur lequel je me décharge avec confiance d'une grande partie de ma sollicitude. Ouvrez le livre de nos Règles pour que chacun y puise ses inspirations et la connaissance de la conduite qu'il doit tenir. Rejetez tous les conseils de la prudence humaine. Il n'y a de vraie sagesse que dans l'accomplissement de ses devoirs, et les devoirs sont fixés et sanctionnés par l'autorité infaillible qui nous les a imposés. Redoutez de laisser introduire le moindre abus, Dieu vous en demanderait compte, car c'est vous qui bâtissez les fondements de la nouvelle communauté, et il faut qu'elle répande au loin la bonne odeur de Jésus-Christ.

Le p. Vincens vous secondera admirablement. Il a été un modèle de régularité pendant son noviciat et il a les idées les plus justes sur les devoirs de son saint état. Je le nomme votre premier assesseur et votre admoniteur. C'est un homme de bon conseil, consultez-vous avec lui. Le père Dassy sera votre second assesseur. Voilà

---

[1] YENVEUX, VI, 48; VII, 156-157.

[2] M. l'abbé Dupuy, en devenant curé de N.-D. de l'Osier, s'était engagé, semble-t-il, à former une communauté de prêtres diocésains pour desservir le sanctuaire. Lorsque le Fondateur le comprit, il donna des explications à Mgr Bruillard, le 18 août 1834. Celui-ci répondit le 30 août: «Je devrai ma bonne fortune à une imprudence de M. Dupuy. Je voulais des missionnaires indigènes, et j'en aurai qui me viennent du fond de la Provence. Des Dauphinois eussent été à former, et une Règle à faire adopter, et j'en aurai d'éprouvés et qui seront déjà habitués à une Règle approuvée par le Souverain-Pontife... Vraiment, Monseigneur, loin d'en vouloir à M. Dupuy, je suis tenté de m'écrier: felix culpa! Oui, j'adopte vos chers enfants...» (REY, I, 609; RAMBERT, I, 652-654).

votre petite communauté constituée. Dieu aidant, nous y joindrons dans la suite quelque nouveau sujet. En attendant, usez bien de ce que vous avez. Certes, le p. Vincens me fera bien faute ailleurs. Je ne regrette pourtant pas de vous le donner, tant j'ai à cœur de vous voir bien commencer et répondre aux espérances que l'on a conçues.

Vous me tiendrez au courant de tout. Il est des décisions données pour N.-D. du Laus qui s'appliquent à votre communauté, soit par rapport au concours des pèlerins, soit à raison des prêtres qui pourront se présenter pour faire retraite ou simplement pour vous visiter. Retenez bien que vous ne devez jamais être des complaisants qui perdent leur temps, ni votre maison un hôtel garni. Chacun doit y faire son affaire en toute liberté. Dupuy pourra se livrer davantage à l'extérieur; quant à vous, il est essentiel que vous preniez un bon pli. On sera plus édifié de votre reserve que d'un bavardage qui n'aurait jamais de fin, puisqu'il faut vous attendre que les prêtres se succéderont sans interruption.

Je vous recommande encore de ne pas faire un autre ordinaire que celui qui est en usage parmi nous. J'ai réglé ce point dans ma dernière visite à N.-D. du Laus.

N'introduisez rien que je doive réformer. On ne doit pas venir chez vous pour se régaler. Si votre ordinaire ne plaît pas à quelqu'un, libre à lui d'aller à l'auberge. Que vos plats soient abondants, mais qu'ils ne dépassent jamais le nombre prescrit.

Je finis en vous réitérant mes plus pressantes recommandations pour que tout s'établisse ponctuellement comme il faut. Ma conscience me presse et j'en charge la vôtre.

Je vous embrasse avec toute l'affection que vous me connaissez et je vous bénis tous. Adieu.

+ Ch. Joseph Eugène, évêque d'Icosie.

486. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

486. VIII Lettres aux Oblats de France

Façon de se comporter vis-à-vis du p. Casimir Aubert, maître des novices, et du noviciat transféré à Aix.

[Marseille, les] 2 et 3 octobre 1834.

... Il est essentiel que le noviciat soit entièrement séparé des prêtres qui forment le reste de la communauté. Le supérieur seulement doit avoir des rapports généraux avec le noviciat; seul il peut pénétrer dans son enceinte qui doit être fermée à tout autre. Les novices, de leur côté, ne doivent jamais sortir de leur quartier pour se répandre dans la maison; ils sont tenus au plus strict silence à l'égard de tous autres que le supérieur. Si quelque prêtre s'oubliait jusqu'à leur parler, ils ne devraient répondre que par monosyllabes en se retirant sur-le-champ avec politesse et modestie; mais j'espère qu'on ne mettra point les novices à cette épreuve, les prêtres étant une fois informés qu'il leur est défendu de parler aux novices.

Quoique le supérieur doive toujours avoir la haute main dans la maison, il laissera pourtant une grande indépendance au maître des novices dans son noviciat et

[1] YENVEUX, VII, 5*, 27*, 31*; VIII, 42, 50; IX, 34. Certains extraits de cette lettre sont du 2, du 21, ou simplement d'octobre, alors que d'autres, écrits plus clairement, sont du 3. D'après le contexte, il s'agit d'une même lettre fort découpée par Yenveux, et dont il est impossible de connaître l'ordre original des paragraphes.

à l'égard de ses novices. Le maître des novices aura soin de lui rendre compte de l'état de son noviciat; et c'est dans ces conférences que le supérieur fera part de ses pensées au maître des novices, pour que toute direction arrive aux novices par leur maître; néanmoins, pour ce qui tient à l'ordre général de la maison, les novices dépendent directement du supérieur. Ainsi, quand ils devront sortir de la maison ou qu'ils rentreront, quand il devront faire quelque pénitence au réfectoire, etc., ils en demanderont l'agrément au supérieur.

Vu la situation des lieux et pour enlever tout prétexte aux novices de parcourir la maison, je voudrais que l'on trouvât moyen de prévenir le supérieur sans aller le chercher dans son quartier. Par exemple on lui demanderait ces permissions à l'issue d'un exercice commun qui doit être présidé par le supérieur; après vêpres, pour les sorties; après l'examen pour ce qui doit avoir lieu au réfectoire.

Le maître des novices doit être tout à son affaire. Il ne faut donc jamais le détourner de ses occupations habituelles auprès des novices qu'il doit, pour ainsi dire, couver comme la poule couve ses poussins. Si parfois le supérieur voulait employer à quelque chose le maître des novices, il devrait combiner avec lui pour le temps, afin que le noviciat, qui est à proprement parler son unique affaire, n'en souffrit pas. J'en dis autant pour le cas où le supérieur voulût occuper quelque novice; il devra toujours s'entendre avec le maître des novices et lui laisser toute la liberté de lui faire toutes les observations qu'il croira du devoir de sa charge.

Pour que les novices n'eussent jamais [l'occasion d'avoir des rapports au dehors de leur noviciat, je serais bien aise que leur lingerie fût à part et dans leur enceinte.

Je ne me soucie pas qu'on les occupe à la sacristie, à moins qu'on en forme une pour eux. Nos privilèges nous suffiront pour cela.

Tous les livres ascétiques ou autres qui pourront être utiles aux novices seront à la disposition du maître des novices. Il sera aussi le dépositaire du papier, plumes, encre, etc., qu'il faudra pour les novices.

Toutes les lettres des novices passeront par les mains du maître des novices.

On n'admettra jamais de sujets sans que j'en sois prévenu. Au moins une fois par mois on me rendra compte de tout. En cas de doute sur quelque point on me consultera.

Les oblats que j'ai envoyés avec les novices sont censés novices; j'ai cru nécessaire de renforcer leur éducation religieuse par ce moyen. Ils n'auront pas plus de rapports avec les prêtres de la maison que les simples novices; en un mot, ils sont réputés novices.

Je te recommande de veiller sur la santé du maître des novices qui, étant fort jeune, et consultant beaucoup plus son zèle que ses forces, pourrait aisément épuiser son tempérament qui n'est pas bien formé.

Je suis ravi de ce que tu me dis du p. Aubert[1]. Je le connaissais trop bien pour n'être pas persuadé qu'il te satisferait en tout. De son côté, il m'a écrit pour se louer de tes bons procédés et me confirmer sa résolution d'être le plus respectueux de tes sujets. Tu peux en toute confiance t'ouvrir à lui dans les ennuis que tels autres te donnent. Tu ne saurais croire les vertus qu'il y a dans cette belle âme et combien son jugement est précoce et assuré.

[1] Le p. Casimir Aubert, maître des novices. Son frère Pierre se trouvait également à Aix.

487. [Au p. Casimir Aubert, à Aix].[1]

487. VIII Lettres aux Oblats de France

Envoi de deux Italiens qui ne semblent pas faits pour le noviciat.

[Marseille, les] 2 et 3 octobre 1834.

... Je me suis trouvé par hasard au Calvaire quand les deux Italiens y sont venus[2]. Après avoir causé longtemps avec eux, j'ai conclu que l'un d'eux n'avait pas assez de capacité et l'autre pas assez de vertu. Le p. Albini, avec qui je les ai laissés, [te] les adresse pour que tu en juges définitivement. Je ne voudrais pas que tu te laissasses tromper, voilà pourquoi je t'écris encore ce soir. D'abord je ne crois pas qu'il soit possible d'admettre celui qui a moins d'esprit. Il a très mal fait ses classes, il a été congédié du collège des Jésuites précisément parce qu'il ne réussissait pas dans les études. C'est un professeur en ville qui lui a fait tout bâcler en peu de temps. Il a de plus une grande difficulté pour s'exprimer. Je pense qu'il n'est pas fait pour nous.

L'autre a une mauvaise tournure, un sourire ricaneur, une recherche dans la toilette qui laisse supposer qu'il se croit joli garçon. Je crois qu'il n'a pas l'ombre d'idée des vertus religieuses et il se pourrait bien qu'il ne se présente que par calcul. Ce qui me confirmerait dans ce jugement c'est que ce compère était depuis huit jours à Marseille sans avoir songé à se rendre au noviciat. Il m'a avoué qu'avant de s'informer il avait voulu satisfaire sa curiosité qui l'a porté jusqu'à aller voir Toulon. Je l'ai poussé de questions et lui ai fait avouer qu'il a été au théâtre, soit ici, soit à Toulon. Il paraît qu'il ne se faisait pas faute de ce plaisir à Nice. A la vérité, il m'a dit qu'il ne croyait pas qu'il y eût tant de mal que je lui en faisais entrevoir. Mais, mais, mais, avec toutes ces dispositions qu'est-ce que cette vocation? Et quand on se permet tant de choses n'est-il pas à craindre qu'on ne soit gâté jusqu'à la moelle des os? Plus j'y réfléchis, plus je le crains et, tout bien pesé, je crois qu'il serait imprudent de risquer le coup.

Ce jeune homme a plus de vingt ans, il n'est pas sot; s'il a fait un calcul de son entrée chez nous, il saura mieux dissimuler qu'il ne l'a fait aujourd'hui, surtout après avoir vu l'effet des aveux que je lui ai arrachés. En somme, je regarderais comme un miracle qu'il parvînt à acquérir les vertus religieuses et je craindrais beaucoup que l'introduction au noviciat d'un jeune homme vicieux, et surtout n'ayant pas l'ombre de la ferveur, ne fût nuisible à ceux qui ont grand besoin de bons exemples. Malgré cela je ne prononce pas absolument son exclusion. Si tu te sens le courage d'entreprendre sa conversion, que tu comptes sur un miracle, tu pourras essayer, mais sois sur tes gardes, méfie-toi et surtout ne songe pas à l'admettre avant un mois d'épreuve bien serrée.

A ce sujet, je veux te dire que lorsque tu rencontreras des impudiques, l'année du noviciat n'est pas suffisante pour les admettre aux vœux, lors même qu'ils auraient passé l'année sans tomber. Ce vice n'est pas mort quand on l'a étourdi. Et s'il a été trop enraciné, si l'on s'est surtout abandonné à des désordres qui entraînent complicité, tels la f[ornication] et l'ad[ultère], il faut triple vertu pour rassurer sur l'avenir.

488. [Au p. Guigues, à N.-D. de l'Osier].[3]

---

[1] YENVEUX, VIII, 16, 32, 36.
[2] Aucun Italien n'est entré au noviciat à la fin de l'année 1834.
[3] YENVEUX, I, 57, 63, 64; VII, 130, 172.

488. VIII Lettres aux Oblats de France

Comment accueillir et aider les prêtres. Conseils.

[Marseille, le] 6 octobre 1834.

...Il sera important de vous entendre avec le p. Vincens pour la manière de faire faire la retraite aux ecclésiastiques et aux prêtres qui viendront à cet effet dans votre maison. J'ai appris avec peine, mais sans surprise, que les dispositions de certains prêtres du voisinage étaient changées à votre égard. Je vous recommande d'avoir l'air de ne pas vous en apercevoir et de faire toujours verser la mesure des politesses, sans néanmoins rien corriger de ce qui les choque, c'est-à-dire d'être toujours plus réguliers, toujours plus éloignés de la dissipation, du genre qu'ils ont adopté; à la longue, vous captiverez le suffrage de ceux même qui voient, dans votre conduite, une censure muette de celle qu'ils tiennent. Rappelez-vous qu'il faut racheter votre jeunesse, et je dirai votre air enfantin, par beaucoup de gravité extérieure, qui n'exclut pas la politesse.

Je pense que vous avez réglé depuis longtemps ce qui concerne les allants et les venants, et que le prix de ce qu'ils vous coûtent est fixé, de façon à ce que personne n'en prétexte cause d'ignorance. Le bon sens vous en fait une loi, autant que la prescription que j'ai pu vous en faire.

Je vous recommande de tenir vos comptes en règle pour m'en faire passer le double au moins par semestre.

Je ne saurais trop vous recommander de cultiver toujours plus la bienveillance de Monseigneur.

489. [Au p. Guigues, à N.-D. de l'Osier].[1]

489. VIII Lettres aux Oblats de France

Le succès de l'apostolat à l'Osier est dû à la régularité.

[Marseille, le] 9 octobre 1834.

J'ai béni comme vous le Seigneur des grâces accordées à la maison de l'Osier. J'ai appris de vous encore avec une grande satisfaction que la dévotion du sanctuaire croissait et se perfectionnait. C'est une grande récompense que le bon Dieu accorde à votre zèle et à votre dévouement. La régularité intérieure et votre fidélité à la Règle vous ont attire cette grâce que vous appréciez. Continuez sans vous lasser, mais obtenez, par l'intercession de la sainte Vierge, que nous sortions de l'enfance où tant de malheureuses circonstances nous ont retenus.

490. [Au p. Guigues, à N.-D. de l'Osier].[2]

490. VIII Lettres aux Oblats de France

Reconnaissance envers Mgr Bruillard. Conseils pour la prédication.

---

[1] YENVEUX, II, 154.
[2] YENVEUX, I, 123; II, 72; III, 139.

[Marseille, le] 10 octobre 1834.

...Je suis dans l'admiration de tout ce que vous me dites. Remerciez-en le bon Dieu et la sainte Vierge, et continuez de vous rendre dignes de cette puissante protection, par une vie exemplaire qui répande au loin la bonne odeur de Jésus-Christ et prouve hautement qu'il est encore des hommes qui, au milieu de la démoralisation qui a atteint même le clergé, ont su comprendre les voies de ce divin maître et suivre fidèlement ses conseils.

Vous ne sauriez montrer trop de reconnaissance à Mgr l'Evêque de Grenoble qui a fait verser la mesure des bons procédés à votre égard. Conservez toujours avec lui des rapports de confiance que sa bonté veut bien apprécier et sachez lui prouver qu'il n'y a pas de prêtres, dans son diocèse, qui lui soient plus dévoués que vous. Ce n'est pas le tout d'être tels, faites en sorte qu'il le sache. C'est une consolation que vous lui devez.

Mon oreille est tout aussi choquée que celle de Monseigneur de ce qu'a de désagréable l'accent de certains de nos Pères; j'en suis de plus impatienté, parce que s'ils avaient suivi mes conseils lorsqu'ils étaient plus jeunes, surtout lorsque je les appelai en Suisse, ils auraient pu se corriger beaucoup, mais après tout, quand le fond est bon, je prends mon parti pour l'écorce; je ne passe pas facilement sur la forme, c'est-à-dire la correction du style, le geste, le débit, etc, sur ce point ils ne peuvent pas prétexter l'endurcissement de l'organe. C'est tout bonnement défaut d'application, insouciance, routine. Il faut être inexorable là-dessus.

491. [Au p. C. Aubert, à Aix].[1]

491. VIII Lettres aux Oblats de France

Départ pour Gemenos. L'Evêque de Grenoble, bien disposé à l'égard des Oblats, permettra à ceux de ses prêtres qui le désirent d'entrer dans la Congrégation. Conseils aux novices.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 11 octobre 1834.

Je vais partir, mon cher Aubert, pour Gemenos malgré les ondées de pluie qui tombent de temps en temps, et je t'écris deux mots par une personne qui s'en retourne à Aix. C'est pour te dire que je ne te tiens pas quitte des détails que tu te proposais de me donner lorsque ma lettre te détourna de ce sujet toujours très intéressant pour moi.

Guigues[s] m'a écrit les choses les plus consolantes de la position de sa communauté par rapport à M. l'Évêque de Grenoble qui a fait le plus grand éloge de lui et de ses confrères à tout le clergé réuni pour la retraite. Il leur a même donné carte blanche pour se rendre au noviciat si bon leur semble. C'est vraiment merveilleux!

J'ai écrit longuement au p. Courtès qui a dû te communiquer ma lettre; il a eu l'attention de m'en accuser réception. Je n'ai besoin de faire aucune recommandation, si ce n'est à tes novices et oblats pour qu'ils se mettent sérieusement à l'œuvre de leur perfection qui ne s'opérera que par l'obéissance à ceux que Dieu a chargé de les diriger.

[1] Orig.: Rome, arch. de la Postulation. L. M-Aubert C.

Adieu, mon oncle attend ma lettre de pied ferme, je ne la prolonge pas davantage. Je t'embrasse bien tendrement.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

Donne-moi des nouvelles de la cholérine[1] de Courtès.

492. [Au p. C. Aubert, à Aix].[2]

492. VIII Lettres aux Oblats de France

Conduite du novice Roucou. Fréquence de la communion.

[Marseille, le] 14 octobre 1834.

C'est par oubli que je ne t'ai pas dit que je laissais à ta disposition les communions; tu m'avoueras pourtant que, d'après ce que tu me dis des dispositions de ces Messieurs quand ils sont arrivés à Aix, ils méritaient bien la soustraction que j'avais prononcée. Sur cela, je te recommande d'être très sévère.

La communion dans la semaine suppose qu'ils marchent dans la voie de la perfection de leur saint état. S'ils en dévient elle ne peut plus leur être accordée.

... La conduite de Roucou[3] dans la circonstance que tu me cites est digne des plus grands éloges. Quand on a fait un acte de ce genre, il n'en doit plus rien coûter pour marcher à grands pas dans la voie de sa vocation. Il a la preuve de l'assistance de Dieu, elle ne saurait jamais lui manquer que par sa faute. Et j'ai la confiance qu'il ne s'en rendra jamais coupable. Oh que j'aime les âmes généreuses.

493. [Au p. Guibert, à N.-D. du Laus].[4]

493. VIII Lettres aux Oblats de France

La Congrégation accepte la direction du grand séminaire d'Ajaccio. Le p. Guibert sera le supérieur des Oblats en Corse.

[Marseille, [le] 18 octobre 1834.'

Ce n'est pas d'aujourd'hui, mon cher ami, que je gémis sur la nécessité d'être séparé de ceux que la Providence m'a donnés pour conseils dans l'administration de la famille.

Je ne voudrais rien décider sans les entendre tous; je me sens porté à aider mon jugement de leurs lumières et des bons conseils que leur inspire le zèle qu'ils ont pour la prospérité de la famille et le bien de l'Église dans l'exercice du ministère qu'elle embrasse.

Dans ce moment-ci, plus que jamais, j'aurais voulu m'entretenir particulièrement avec vous avant de prendre une décision qui doit avoir les plus grandes conséquences, mais elle ne souffre pas le moindre retard. Je suis obligé de répondre tout de suite, et encore je crains de n'avoir pas le temps de recevoir la lettre qui doit me fixer, non

---

[1] Cholérine: maladie analogue au choléra mais bénigne.
[2] YENVEUX, VIII, 26, 80.
[3] Romain Aug. Roucou, entré au noviciat le 15 juillet 1834. Il sortit avant de faire des vœux.
[4] PAGUELLE DE FOLLENAY, I, 314-316; RAMBERT, I, 656-657; REY, I, 610-611.

point sur un changement, mais on peut dire sur un véritable bouleversement dans nos maisons.

Un vaste horizon s'ouvre devant nous: nous sommes peut-être appelés à régénérer le clergé et tout le peuple de Corse. L'Évêque nous appelle pour diriger son séminaire, et il est disposé à nous confier les missions de son diocèse; il faut prendre ou laisser. Ce dernier parti serait indigne, pour peu que nous puissions faire; il serait désespérant, si réellement nous nous trouvions dans l'impossibilité de répondre à la pressante invitation qui met le comble à nos vœux. La vérité est que nous pouvons accepter l'offre après laquelle nous avons soupire, et qui ne nous serait jamais plus faite si nous la refusions à présent. Mais, pour remplir cette tâche, il va nous en coûter les plus grands sacrifices. Jamais je ne pourrai m'expliquer dans une lettre.

Comment redire, en effet, ce qui fait depuis six jours le sujet de mes entretiens habituels avec le seul assistant qui se soit trouvé auprès de moi? J'ai tout pesé, tout ruminé; je me suis fait toutes les objections, j'ai considéré tous les inconvénients, et il a fallu conclure qu'il faut passer par-dessus tout et tout sacrifier pour n'avoir pas à nous reprocher de nous être fermé la porte que la Providence nous ouvre.

Mais qui envoyer pour fonder cet établissement important? Il faut des professeurs, il faut surtout un supérieur très capable. Nous n'avons que vous, mon cher, qui dans la Société réunissiez les qualités propres pour faire cette fondation. Je le dis devant Dieu et après m'être épuisé en combinaisons de tout genre. Je sens trop le vide que vous ferez ailleurs; mais je le répète, la fondation ne peut être faite que par vous. Vous me dispenserez de vous le prouver; votre modestie s'y opposerait lors même que l'esprit d'obéissance dont vous êtes rempli ne vous en ferait pas un devoir[1].

Nous allons être disloqués pour un an; personne ne le sera plus que moi, mais c'est une nécessité qu'il faut subir en vue du bien immense qui doit en résulter.

Adieu, demandez à la sainte Vierge pour vous, pour moi et pour toute la famille, lumière, force et continuelle assistance. Je vous embrasse et je vous bénis.

+ Charles Joseph Eugène, évêque d'Icosie.

494. [Au p. Courtès, à Aix].[2]

494. VIII Lettres aux Oblats de France

Retraite annuelle. Citer souvent les paroles de la Règle.

[Marseille, le] 21[3] octobre 1834.

Je désire que dans les instructions de retraite, spécialement au noviciat, on cite souvent textuellement les paroles de nos Règles soit pour accoutumer au respect que chacun doit avoir pour elles, soit pour que l'on sache bien que c'est là le code qui fixe nos devoirs. C'est la première retraite générale à laquelle assistent nos nouveaux, il importe qu'elle fasse sur eux une grande impression: tâchez d'obtenir ce bon résultat...

---

[1] Le p. Guibert était quatrième assistant général; il répondit à son Supérieur Général: «C'est avec zèle et ardeur que je veux embrasser la mission que vous m'imposez, autant par dévouement à la Société à laquelle j'appartiens sans réserve, que par l'amour filial que j'ai voué à votre personne; et ce sentiment n'exclut pas celui de mon indignité...» (PAGUELLE DE FOLLENAY, I, 316).

[2] YENVEUX, IV, 187; REY, I, 602.

[3] Rey écrit: 31 octobre. D'après le contexte et la lettre à Aubert du 21 octobre, celle-ci est également du 21.

495. [Au p. C. Aubert, à Aix].[1]

495. VIII Lettres aux Oblats de France

Retraite annuelle du p. Aubert et des novices.

[Marseille, le] 21 octobre 1834.

Je compte, cher ami, sur une occasion, elle se présentera peut-être demain. Je vais toujours t'écrire deux mots pour répondre à ta lettre d'aujourd'hui.

Je sens qu'il serait agréable pour toi de faire une retraite, mais je ne conçois pas comment tu te flattes de pouvoir y parvenir en étant comme tu l'es le directeur de tous ceux qui vont la faire en même temps que toi.

Je veux bien que l'on t'épargne et que tu ne sois pas même chargé de l'instruction que tu consentais à donner, mais les confessions et les conseils que tu ne pourras pas refuser à tant de commençants? Est-ce que cette grave occupation ne prendra pas tout ton temps? Comment entends-tu donc cela? Toute réflexion faite et malgré ce que j'ai pu écrire tout à l'heure au p. Courtès, je crois qu'il te sera plus facile de te soustraire quelques jours à tes occupations en tout autre temps pour te recueillir entièrement que d'essayer de faire la retraite en même temps que tous ceux que tu diriges.

Je ne verrais qu'un moyen qui serait de commencer un jour avant les autres, qui serait tout pour toi, et de la continuer trois jours après, c'est-à-dire le jour de la Toussaint, le dimanche et le jour des morts. Ton monde étant occupé ces jours-là presque tout le temps à l'église, tu pourrais facilement te faire remplacer. Je crois que c'est là ce que tu peux faire de mieux.

Ces quatre jours, avec le peu que tu raccrocheras toujours pendant la retraite des autres, te donneront une suffisante ration dont tu peux, sur ma parole, te contenter.

...J'ai écrit au p. Courtès que je désire que celui qui fera les instructions s'appuie souvent sur le texte de nos Règles qu'il doit citer comme étant le Code de la Congrégation. Cette méthode accoutume au respect pour ces Règles et en inculque mieux les préceptes.

496. [Au p. Courtès, à Aix].[2]

496. VIII Lettres aux Oblats de France

Prudence dans le choix des candidats au noviciat.

[Marseille, le] 30 novembre 1834.

Rien ne me fatigue comme d'être obligé de renvoyer les gens après les cérémonies de l'entrée au noviciat. Pourquoi ne pas se donner le temps de former un jugement raisonnable sur eux. Ici nul doute qu'il ne faut pas admettre le jeune homme en question. Le projet que vous proposait Vincens ne me semble pas si absurde qu'à vous. Ce sentiment est fondé et raisonnable.

---

[1] YENVEUX, IV, 184, 185.
[2] YENVEUX, VIII. 38.

497. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

497. VIII Lettres aux Oblats de France

Suffrages pour Mme d'Éthienne.

[Marseille, le] 4 décembre 1834.

Voilà déjà longtemps, mon cher ami, que la respectable Mme d'Éthienne est morte. J'ai beaucoup regretté la perte de cette excellente chrétienne pour laquelle j'ai toujours eu une estime particulière. J'avais été à même d'apprécier ses vertus et les qualités rares dont elle était douée. Je te recommande de ne pas l'oublier dans les suffrages que nous accordons à nos amis et bienfaiteurs décédés. Ne fût-ce qu'à raison du premier de ces titres, elle y a droit; il pourrait se faire que nos suffrages lui fussent dus aussi à raison de l'autre qualité. Je ne puis rien te dire là-dessus, retenu par une juste délicatesse, néanmoins informe-toi avec prudence et beaucoup de ménagement si cette sainte personne n'aurait pas laissé par écrit ou rappelé avant de mourir l'intérêt qu'elle prenait au grand œuvre de la mission. Tu sens combien la chose est délicate, car quelles que fussent ses bonnes intentions, si elle n'a rien écrit, ni rien dit, il n'y aurait point de preuves qu'elle eût voulu faire quelque bien aux missionnaires, et si elle a manifesté sa volonté, il faudrait bien se garder d'avoir l'air de craindre que ses héritiers, qui sont si honnêtes et que j'estime et j'aime au-delà de toute expression, puissent négliger de s'y conformer scrupuleusement.

Adieu, mon cher ami, je t'embrasse de tout mon cœur.

498. [Au p. Guigues, à N.-D. de l'Osier].[2]

498. VIII Lettres aux Oblats de France

Dresser à temps le plan des missions.

[Marseille, le] 18 décembre 1834.

Hâtez-vous donc de prendre un parti. On ne peut pas laisser des ouvriers en suspens, ni tenir les curés qui donnent des missions dans l'incertitude. Il faut aussi que vos curés prennent l'habitude de vous écrire plus tôt. Nous voilà à Noël et vous ne savez pas encore si le curé de Grand-Bois vous demandera. Comment tenir des missionnaires en réserve, tandis qu'on presse de toutes parts. Nous aurions pu employer dix missionnaires au Laus; jugez s'ils peuvent rester les bras croisés. Dorénavant, disposez toute chose à l'avance, comme la Règle le prescrit. Sachez à l'avance combien on fait de demandes, pour régler avec l'Évêque diocésain les paroisses auxquelles il lui plaît de donner la préférence. Mesurez vos forces, calculez les sermons que les autres maisons peuvent vous fournir, en vous entendant avec qui de droit; puis donnez votre parole et tenez-vous-en là, renvoyant pour l'année prochaine le travail que vous ne pouvez pas faire celle-ci.

Si vous m'aviez averti, j'aurais envoyé le p. Guibert; c'eût été d'un avantage incalculable pour bien styler les deux Pères que vous avez été obligé d'envoyer sans

---

[1] YENVEUX, VI, 170.
[2] YENVEUX, I, 98, 112.

qu'ils sussent ce qu'était une mission. Je ne doute pas qu'ils ne reviennent fort contents de leur premier essai; mais ils en tireront la conclusion que l'on peut se passer de méthode.

499. [Au p. Honorai, supérieur de la communauté du Calvaire, à Marseille].[1]

499. VIII Lettres aux Oblats de France

Le p. Honorât est invité à calmer ses «fureurs».

Marseille, [1834-1835][2].

...Je voudrais bien une fois pour toutes, mon cher père Honorât, que vous calmassiez vous fureurs toutes les fois qu'on n'entre pas dans vos vues. Ceux de nos Messieurs qui vous ont demandé hier de ma part le livre de théologie qui était nécessaire au p. Telmon pour préparer sa classe se sont retirés scandalisés de votre manière de le refuser. Vous n'avez pas fait attention qu'il y avait un novice dans le nombre. Aujourd'hui vous vous en prenez au p. Sicard de ce qu'il vous demande en mon nom les effets qui lui sont nécessaires. Croyez-vous de bonne foi que ces Pères soient obligés de supporter votre humeur? Je vous assure qu'ils sont très peu édifiés. Le p. Sicard m'a dit qu'il avait eu peur d'être battu. Je vous conjure de vous modérer davantage. Ces violences font le plus mauvais effet et vous déconsidèrent plus que vous ne pensez...

1835

500. [Au p. C. Aubert, à Aix].[3]

500. VIII Lettres aux Oblats de France

Froid intense. Nouvelles de la Congrégation.

Marseille, [le] 11 janvier 1835.

...Je ne fais pas de feu dans ma chambre et cela est très supportable depuis quelques jours; mais nous avons eu à la fin de décembre des jours si froids que j'avais besoin de m'empaqueter dans mon manteau pour tenir en place à mon bureau; et dans le courant du jour, je m'approchais quelquefois de la cheminée du cabinet de mon oncle. J'aurais voulu qu'à cette époque nos jeunes gens eussent eu la même faculté, non point pour se tenir tout le jour autour du poêle, mais pour se chauffer un moment avec permission quand le froid aurait pu les saisir. Ce secours me paraissait surtout nécessaire pour ceux dont les chambres donnent au nord. J'en ai habité une et je sais par expérience ce qu'il en coûte d'être privé de soleil.

---

[1] YENVEUX, VII, 184.

[2] Cette lettre est copiée sans date dans Yenveux. Elle fut probablement écrite soit à l'automne 1834, soit en février-mars 1835. Le p. Sicard fut ordonné en 1833 et quitta la Congrégation en octobre 1836. Au cours de cette période, le p. Telmon ne résida à Marseille - sans doute au grand séminaire - qu'à l'automne 1834 et au printemps 1835, avant de partir pour la Corse en avril. En janvier il prêcha une mission avec le p. Guibert. Le p. Honorât fut supérieur du Calvaire de 1830 à 1837.

[3] RAMBERT, I, 668; REY, I, 615-616.

J'ai reçu une lettre fort consolante du p. Vincens de N.-D. de l'Osier;

le p. Mille, supérieur de N.-D. du Laus, m'a écrit de son côté; le p. Bernard continue de travailler à Billens et les autres aussi; je viens d'envoyer le p. Moreau au secours des deux corses[1]; d'où vous voyez que le sang circule dans notre corps. Faites-le savoir à la jeunesse pour son édification. Leur zèle en sera ranimé, car il faut souvent les entretenir de la fin principale de l'Institut.

501. À Monsieur Mille, prêtre, à Notre-Dame du Laus, près de Gap, Hautes-Alpes.[2]

501. VIII Lettres aux Oblats de France

Écrire chaque mois. Prudence dans les pays mixtes: il ne faut pas viser à convertir les Protestants.

Marseille, le 15 janvier 1835.

Ne me sachez pas mauvais gré, mon cher p. Mille, si je vous écris laconiquement; c'est bien malgré moi, mais je ne puis pas suffire aux affaires, et ma correspondance doit nécessairement s'en ressentir. Ce n'est pas une raison pour que vous me priviez de vos lettres. De règle il m'en faut au moins une par mois sans compter les événements extraordinaires de missions, retraites, etc.

Je crois que le p. Guibert vous a écrit qu'il croyait avantageux au p. Hermitte de sortir un peu en mission. Il a dû vous donner son avis sur le chef que vous feriez bien de choisir. Quel qu'il soit je lui recommande par-dessus tout la prudence. Vous en avez surtout besoin dans les pays mixtes que vous évangélisez. Ne visez pas à convertir les protestants. Tant mieux pour eux s'ils profitent de votre passage, mais ne les ayez point particulièrement en vue, le bien particulier pourrait nuire au général; vous êtes d'ailleurs envoyés *ad domesticos fidei.* Réglez-vous là-dessus. Il faudrait peu de choses pour réveiller une persécution dont les suites seraient incalculables.

Adieu, je remercie vos chers collaborateurs de leurs aimables lettres. Je leur réponds en les embrassant et les bénissant ainsi que vous.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

502. A Monsieur Guigue[s], prêtre, à Notre-Dame de l'Osier, près Vinay, Isère.[3]

502. VIII Lettres aux Oblats de France

Les sermons isolés ne produisent rien; s'en tenir aux missions. Succès des diverses missions prêchées par les Oblats. Noviciat.

Marseille, le 17 janvier 1835.

J'ai reçu, il est vrai, mon cher p. Guigue[s], une lettre du p. Vincens[4], mais elle me renvoie pour les détails de sa mission[1] aux renseignements que vous avez dû me

---

[1] Avant de partir pour la Corse, les pp. Guibert et Telmon prêchèrent une mission à Auriol, aidés par le p. Martin puis par le p. Moreau (REY, I, 616).

[2] Orig.: Rome, arch. de la Postulation, L. M-Mille. Un Père du Laus a raturé l'adresse et a écrit: «À Montbrand, par Veynes».

[3] Orig.: Rome, arch. de la Postulation, L. M-Guigues.

[4] Ms.: Vincent, généralement écrit avec un «t» par Mgr de Mazenod.

donner. J'en connais quelque chose, mais cela ne peut pas dispenser le p. Vincens de faire une relation exacte de tout ce qui s'est opéré, en commençant par les désappointements des premiers jours, etc.

Ce que vous me dites de l'effet produit par les sermons isolés donnés à Grenoble me confirme dans la disposition que j'ai toujours eue de détourner les nôtres de ce genre qui n'a jamais fait faire un acte d'amour de Dieu, moins encore produit une conversion. Tenons-nous-en à nos missions, à nos retraites, à nos catéchismes, c'est par là que la grâce se communique aux âmes. Allons droit au but par la simplicité de notre ministère et laissons les vues humaines à ceux qui cherchent autre chose que Dieu.

Pour leur coup d'essai, nos deux missi[onnai]res doivent être contents. Quel parti ils ont tiré de cet affreux pays. Ce n'est pas une petite consolation de voir ainsi le Seigneur diriger la voie des nôtres, les assister et opérer des prodiges par leur s[ain]t ministère. Il en est de même partout où ils paraissent. Les lettres qui me parviennent de nos missions des Hautes et Basses-Alpes sont pleines de merveilles. Ici à Auriol, où quatre des nôtres donnent la mission sous la direction du p. Guibert, c'est tout comme de notre temps; c'est tout dire quand nos deux apprentis renouvellent un pays comme celui que vous m'aviez décrit. Ne cessons jamais de remercier le bon Dieu pour des faveurs si signalées. J'oubliais] de citer ce que font de leur côté en Suisse nos trois pauvres abandonnés. Quand pourrai-je venir à leur secours ainsi qu'à vous, mais comment faire? Le noviciat prospère; il y a deux prêtres qui en sortiront armés de toute pièce pour faire la guerre au diable bien entendu. La plupart des autres ont fini leur théologie, et ils seront prêts dans l'année qui suivra leur oblation. En attendant il faut souffrir et patienter, et surtout ne vouloir pas aller plus vite que Dieu ne nous pousse. Il connaît les besoins de son Église et notre bonne volonté.

Adieu, mon très cher, ne faites point d'imprudence qui puisse nuire à votre santé. Je vous embrasse et vous bénis.

+ C. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

P.S. Je n'ai pas ouï dire que les frères que vous aviez annoncés soient arrivés au noviciat. Cette épreuve est pourtant indispensable. Les sujets ne peuvent être formés que dans ce moule.

503. Pour le p. Vincens.[2]

503. VIII Lettres aux Oblats de France

Miracles opérés par les missions. Conseils pour les confessions.

Marseille, [le] 17 jan[vier] 1835.

Je bénis le Seigneur, mon cher p. Vincens, de ce qu'il a opéré par votre ministère et celui de notre cher p. Dassy. Ce bon maître a voulu vous encourager par les bénédictions dont il a accompagné vos paroles. Vous aurez reconnu comme nous que c'est à sa grâce et à sa grâce seulement qu'est dû tout le succès de nos travaux. C'est elle qui pénètre dans les cœurs alors que nos paroles frappent les oreilles, et voilà en quoi consiste l'immense différence entre nos prédications et celles infiniment supérieures sous d'autres rapports des prédicateurs d'apparat. À la voix du

[1] Mission de St-Georges-d'Espéranche (Isère).
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post. À la suite de la lettre M-Guigues, 17 janvier 1835.

missionnaire les miracles se multiplient et le prodige de tant de conversions est si éclatant que le pauvre instrument de ces merveilles en est confondu le premier, et tout en bénissant Dieu et se réjouissant il s'humilie de sa petitesse et de sa nullité. Quelle sanction que celle des miracles, et en fût-il jamais de plus grands que ceux qui s'opèrent en mission, que ceux que vous avez opérés vous-même.

Vous n'auriez pas éprouvé les peines dont vous me parlez si vous aviez pu faire vos premières armes avec quelque vétéran. La première séance avec le pénitent devant rouler sur les points principaux, le 1er et le 6e précepte par exemple, vous portez votre jugement dès alors. Vous vous dites: j'absoudrai cet homme à moins qu'il ne s'amende pas du tout. Quand cet homme revient quoique vous ne le reconnaissiez pas, s'il s'est amendé vous l'absolvez en vertu de ce premier jugement que vous aviez porté lors de l'accusation. Quant à la contrition que vous aviez de la peine à ne pas pouvoir suffisamment inspirer à chacun, vous vous seriez exempté de ce souci si vous aviez pratiqué notre précieux exercice de l'acte de contrition, qui est un de nos plus puissants moyens, qui est propre de notre

Congrégation et qui jusqu'à présent a toujours été infaillible. Mais soyez tranquille, le bon Dieu y aura suppléé. Adieu, j'étends mes bras vers vous et vers votre compagnon pour vous presser contre mon cœur et vous bénir.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

504. À Monsieur Courtès, prêtre à la Mission à Aix, Bouch[es]-du-Rhône.[1]

504. VIII Lettres aux Oblats de France

Prochaines missions. Préférer les missions aux retraites. Le f. Reinaud ne doit pas aller à l'université.

Marseille, le 3 février 1835.

J'ai pu, mon cher Courtès, assembler nos Messieurs pour combiner le service des diverses missions qui nous sont demandées. Le résultat de notre conférence a été que nous ne devions pas hésiter à préférer les missions aux retraites. Ainsi qu'il faut fixer la mission de Peynier[2] puisque le Curé la demande, mais qu'il n'est pas opportun de donner la retraite à Fontvieille parce que cet exercice donné par deux missionnaires seulement pendant quinze jours ne produirait qu'un bien très imparfait dans une population de 2 500 âmes. À tant faire que de s'en mêler il importe de réussir, et la chose est impossible conçue comme l'entend le Curé de Fontvieille. Si ce bon vieillard t'a répondu dans l'intervalle, tu peux lui écrire sans crainte que t'étant adressé à moi, je m'étais refusé à céder deux missionnaires pour une simple retraite. Pour faire quelque bien dans un aussi mauvais pays, il faut que trois mission[ai]res au moins y donnent une mission de quatre semaines. C'est à prendre ou à laisser.

La mission d'Auriol a été admirable, nos Messieurs y ont travaillé énormément, mais ils sont prêts à recommencer.

Si la mission de Fontvieille n'a pas lieu, je les emploie sans débrider dans le diocèse de Marseille qui a plus de droits que tout autre au service de la Congrégation. Cependant pour ne pas désoler nos habitués de la Mission je t'enverrai toujours le p.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Courtès.
[2] Ms.: Peinier.

Martin, après quelques jours de repos, pour attendre à Aix le moment de l'ouverture qui devra être à Fontvieille ou ailleurs [le] dimanche en huit.

Je suis à mille lieues de permettre que le f. Reinaud[1] aille perdre son temps à l'université. Je sais peu de gré à ce jeune homme d'avoir eu la pensée de le demander. Mais je loue beaucoup le p. André de sa fermeté à soutenir les principes que je suppose bien que tu lui as inspiré[s]. Pour le confirmer dans ses bonnes résolutions, lis-lui le décret suivant que nous avons fait cette année précisément sur ce sujet.

Graviora ubi sunt scandala muros aereos ipsis nos objicere debemus, et quo major peccantium numerus, eo severioris disciplinae boni aemulatores simus necesse est quamvis igitur atrocissimi sceleris quod perduellium vocant furor in dies augeatur, non continui sanctissimas Ecclesiae leges dilacerare, aut ab aliis nihil haberi sinere possumus. Toto igitur suo robore vigere declaramus hanc Ritualis Rubricam: Negatur sepultura Ecclesiastica morientibus in duello, etiamsi ante obitum signa pœnitentiae dederint. Quam his verbis Benedictus XIV. Pont. max. explicavit et confirmavit: Morientes in duello... etiamsi pœnitentiae signa dederint... absoluti sint apud Deum et Sacramentis donentur, privantur nihilominus Ecclesiastica sepultura, ut alii teneantur et ab eo detestabili scelere abstineant, etc.

Adieu, très cher, je t'embrasse.

+ Ch. Jos. Eug., évêq[ue] d'Icosie.

505. [Au p. Rossi].[2]

505. VIII Lettres aux Oblats de France

Reproches au p. Rossi qui vit hors de la communauté sans s'inquiéter de régulariser son cas.

[Marseille, le] 12 février 1835.

J'ai reçu avec plaisir, mon cher père Rossi, la lettre que vous m'avez écrite. Je vous avoue que je ne voyais pas sans inquiétude que vous ne m'eussiez jamais donné signe de vie depuis que vous vivez hors de nos communautés. L'autorisation verbale donnée pendant mon absence me semble accordée à l'importunité et sur des raisons faiblement motivées. Je ne vois aucune trace des rapports qui doivent toujours subsister en pareil cas entre les supérieurs et ceux qui sont canoniquement autorisés à vivre transitoirement loin d'eux. Je gémis sur l'état de votre âme que je vois compromis dans tout cela. *Deus non irridetur*[3]. On ne se joue pas impunément d'obligations de la nature de celles que vous avez contractées. D n'y va rien moins que de votre salut.

J'ai le plus grand désir de régulariser tout ce qu'il y a de défectueux dans votre affaire. Il faut pour cela qu'il y ait de votre part bonne foi et droiture, que vous parliez en un mot en conscience en face de l'éternité; de mon côté vous trouverez toute la condescendance compatible avec le devoir. Répondez devant Dieu: Pouvez-vous regarder votre demande faite au p. Tempier comme légitime? Étiez-vous pour cela dans la disposition que votre devoir vous imposait? Croyez-vous valable la permission qui vous fut accordée, sachant ce qui l'avait provoquée? Le motif sur lequel vous vous

---

[1] Ms.: Reynaud. Il s'agit de J.-A.-V. Reinaud, souvent écrit «Reynaud» par le Fondateur.
[2] YENVEUX, VIII, 250, 252.
[3] Gal. 6, 7: on ne se rit pas de Dieu.

êtes fondé est-il réel, n'est-il pas exagéré, c'est-à-dire est-il vrai que votre père et votre mère soient tombés dans une nécessité extrême depuis votre profession? N'y avait-il pas d'autre moyen que de sortir de nos communautés pour aller essayer de gagner de l'argent afin de pourvoir à leurs besoins? La permission que vous avez obtenue vous dispense-t-elle de tous les devoirs de l'obéissance? N'y-a-t-il rien à fixer par rapport à la pauvreté? N'y-a-t-il rien à régler au sujet de la conduite que vous avez à tenir au milieu des dangers où vous vous replongez? Je n'en finirais pas de questions. Ce qui prouve avec quelle légèreté vous avez agi et combien vous vous trompez si vous vous persuadez être en règle.

En attendant de plus amples informations, que vous donnerez dans une lettre, je vous autorise à rester où vous êtes. Mais sachez bien que mon autorisation est fondée sur la nécessité extrême de votre père et de votre mère que je suppose ne pouvoir se passer des secours que votre travail leur fournit.

Vous êtes tenu à user du surplus avec une grande modération et dans un esprit de pauvreté. Vous ne pourriez vous servir du superflu que conformément aux prescriptions de l'obéissance qu'il vous appartient de demander.

C'est vous dire que vous devez écrire de temps en temps pour rendre compte de votre position et [me] consulter sur votre intérieur. Vous devez exposer ce que vous faites, si vous êtes honorablement placé et sans risque pour votre âme, ce que vous rend votre travail, ce que vous en donnez à vos parents, quelles sont les observances dont vous croyez pouvoir demander la dispense à raison de votre position actuelle et momentanée. En un mot écrivez dans toute l'effusion d'un cœur pénétré des devoirs de son état et de manière à prouver que c'est vraiment par une sorte de force majeure, contraire à votre volonté, que vous êtes obligé d'user d'une permission qui vous place hors de la sphère que la Providence vous avait fixée et de la pratique des devoirs que vous aviez vouée librement et pour toujours au Seigneur. Adieu, mon cher père Rossi, j'espère que vous reconnaîtrez, dans tout ce que je vous dis, la sollicitude d'un père qui vous aime.

506. A Monsieur Courtès, prêtre, place des Carmélites au haut du Cours, à Aix.[1]

506. VIII Lettres aux Oblats de France

Projet d'aller aux obsèques de Mgr Raillon, même si les Vicaires Généraux Capitulaires n'ont pas invité Mgr F. de Mazenod.

Marseille, le 15 fév[rier] 1835.

Je tiens beaucoup, mon cher ami, a être parfaitement au courant des honneurs que l'on doit rendre aux restes de M. Raillon[2]. Les Vic. Gén. Capit. n'ont point écrit à M. l'Évêque de Marseille qui en sa qualité de premier suffragant devrait être chargé de présider aux obsèques. Quoi qu'il en soit des égards que l'on se propose d'avoir ou de n'avoir pas pour le vénérable Doyen des Évêques de France, je voudrais me trouver à la cérémonie religieuse pour y assister tant seulement bien entendu, mais pour y assister. Sache donc au juste tout ce qui doit être fait, quand et comment, etc. Je ne t'en dis pas davantage aujourd'hui. Adieu.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Courtès.
[2] Mgr Jacques Raillon, archevêque d'Aix, décédé le 13 février 1835.

507. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

507. VIII Lettres aux Oblats de France

Le frère Kotterer ira à Aix faire sa retraite d'ordination sous la direction du p. Casimir Aubert.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 1er mars 1835.

Je me propose, très cher fils, d'ordonner prêtre le f. Kotterer à la prem[iè]re ordination de carême. Je ne suis pas fâché que cet enfant fasse une bonne retraite pour s'y préparer, et difficilement il trouverait ici les moyens nécessaires, à cause des occupations que donne à tous nos Pères la maladie qui nous afflige. Je l'envoie donc à Aix, mon intention serait qu'il entrât au noviciat pour y passer tout ce temps dans une profonde retraite sous la direction spéciale du maître des novices. Je te prie de lui recommander ce cher ordinand comme je le recommande à toi-même pour qu'il devienne un bon prêtre tel qu'il les faut à l'Église.

Je t'embrasse et vous bénis tous.

+ Ch. Jos. Eug. évêque d'Icosie.

508. À Monsieur Aubert, prêtre, chez M. Courtès, place des Carmélites au haut du Cours, à Aix. Bouch[es]-du-Rhône.[2]

508. VIII Lettres aux Oblats de France

L'épidémie de choléra apporte beaucoup de travail au clergé. Impossible d'aller à Aix. Principes de vie religieuse qu'il faut inculquer au f. Kotterer.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 10 mars 1835.

Nos occupations, mon cher fils, se multiplient tous les jours davantage. Je me suis couché hier à 2 heures après minuit. Notre sollicitude est à son comble à cause de la recrudescence de l'horrible maladie qui afflige notre ville. Il a fallu pourvoir promptement aux besoins les plus pressants. Dans certaines paroisses, comme la Major et S.-Laurent, les prêtres étaient aux abois. J'ai donné deux mission[nai]res à St-Laurent. Le Calvaire fait plus . que le service d'une paroisse; on s'adresse volontiers aux mission[nai]res. Moi je suis de service dans tous les quartiers pour administrer le sacrement de confirmation au grand nombre de ceux qui avaient négligé de le recevoir;

je viens en ce moment de l'hôpital, et en rentrant il faut donner tête à 36 affaires qui refluent ici de toute part. Je viens d'être appelé à présent même pour une pauvre femme qui ne sera pas en vie demain. Je reprends la plume pour t'exprimer le regret de ne pouvoir me rendre à tes souhaits qu'il m'eût été si doux de satisfaire, mais tu comprends que mon poste est ici, et que je dois l'exemple d'une sainte intrépidité. Nous allons faire des supplications solennelles. Demain on descendra la Vierge de la Garde pour être exposée à la cathédrale pendant trois jours. Nous ferons ensuite une

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Courtès.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Cas. Aubert.

procession générale du Sa[in]t Sacrement comme tu pourras lire dans le petit mandement que je vous enverrai.

Adieu, je te prie de donner de mes nouvelles à ma mère à laquelle je n'ai pas le temps d'écrire. Ne lui fais pas part de mes occupations, ce serait la mettre inutilement en peine. Priez pour nous. Nous avons reconnu à l'occasion de cette calamité de bien grands désordres, mais au milieu de cette dépravation de mœurs quelle foi admirable! Il me paraît impossible que le Seigneur ne s'en laisse toucher.

Je te recommande très particulièrement le fr. Kotterer. Profite de sa retraite pour lui inculquer les grands principes de la vie religieuse:

indifférence surtout, mort à soi-même, obéissance gaie, dévouement total à l'Église et à la famille, support de ses frères, etc.

Je t'embrasse de tout mon cœur, et je te bénis sans mesure.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

509. [Au p. Casimir Aubert, à Aix].[1]

509. VIII Lettres aux Oblats de France

Peu de novices. Volonté de Dieu.

[Marseille, le] 1er avril 1835.

Je vois avec peine que notre[2] noviciat va être réduit à un petit nombre de sujets, c'est déplorable[3]!... Ne voulons pas les choses autrement que le bon Dieu ne les permet.

510. À Monsieur Guigue[s], prêtre, Notre-Dame de l'Osier, près Vinay, dép. de l'Isère.[4]

510. VIII Lettres aux Oblats de France

Impossible de trouver des religieuses pour le couvent de N.-D. de l'Osier. Succès des missions. Prier pour les vocations.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 7 avril 1835.

J'étais tout fier, mon cher ami, de la nouvelle que je croyais être sur le point de vous donner et j'en éprouvais d'autant plus de plaisir que je savais la chose devoir être agréable à votre excellent second père, Mgr l'Évêque de Grenoble, pour lequel vous connaissez ma profonde vénération et ma reconnaissance. J'étais persuadé d'avoir trouvé la pie au nid et je méditais un véritable coup de jarnac, sanctifié pourtant par le motif qui m'en inspirait le projet, à ma pauvre supérieure de la Visitation que je soupçonnais bien à tort de ne m'avoir pas désigné celle de ses religieuses que je croyais propre pour gouverner votre couvent. Mais voilà que je reconnais à temps, et

---

[1] YENVEUX, V, 84.

[2] YENVEUX, qui a copié lui-même ce texte, a changé le «ton» en «votre» (le Fondateur tutoie toujours Aubert), ou a mal lu «votre» au lieu de «notre» qui va mieux avec ce qui suit.

[3] Alors qu'il y eut 17 entrées au noviciat en 1834, seulement 5 jeunes gens prirent l'habit en 1835.

[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Guigues.

de façon à ne pas me tromper, que cette religieuse, que je comptais proposer aux élections de votre couvent, n'est nullement propre pour être supérieure. M. Tempier avait été trompé comme moi par certains dehors, mais en étant venu à des informations sérieuses et détaillées je n'ai plus pu me dissimuler qu'elle n'avait en partage qu'un peu de caquet, peu d'esprit, peu de jugement, des idées étroites, qu'elle était scrupuleuse, bref qu'elle n'avait rien de ce qu'il faut à une supérieure. Ce qui m'avait trompé sur son compte, c'est que chargée d'une classe et ne parlant pas trop mal elle[1] se tirait assez bien d'affaire quand on ne la voyait qu'en passant et dans les attributions de sa charge. Il faut donc renoncer à tout espoir de ce côté-ci, mon cher fils, j'en suis tout aussi peiné que vous.

Ce que vous me dites de vos missions ou retraites me charme et excite dans mon cœur des sentiments de la plus vive reconnaissance envers le Seigneur qui opère en tous lieux des merveilles par le ministère de nos chers missionnaires. Ceux de Notre-Dame du Laus ont renversé par la vertu de la parole de Dieu et la puissante assistance de l'Esprit Saint des forts inexpugnables, où le démon s'était retranché depuis des siècles. Dans les diocèses d'Aix et de Marseille c'est la même chose. Tout Auriol s'est converti au grand étonnement du Curé et des Vicaires qui voyaient tomber *mille et decem millia*[2] de droite et de gauche et qui s'aidaient eux-mêmes à remporter les dépouilles dans le tribunal de la pénitence. À St-Julien mêmes merveilles, actuellement à Peynier. Mon cher, la moisson est mûre, prions, prions le Maître pour qu'il envoie des ouvriers car on m'en demande partout et je n'ai que des regrets à leur donner. En Suisse vous ne sauriez croire le bien qu'opèrent vos confrères, soit dans le canton de Genève, soit dans le canton de Vaud et dans le pays de Gex, mais il leur faudrait trois fois plus d'ouvriers qu'ils ne sont; et vous! pensez-vous que je ne comprenne pas que vous ne pouvez suffire au champ que votre bon père de famille vous a donné à cultiver. Pressez-le pour qu'il prie de son côté le bon Dieu, qu'il sert si bien et qu'il aime tant, afin que le zèle dirige vers vous quelques-uns de ces nombreux ecclésiastiques à qui il impose les mains et que je voudrais qu'il remplît de son esprit.

Adieu, mon cher fils, mon cœur s'est emparé de ma plume, je ne puis finir qu'en vous embrassant tendrement.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

511. [Au p. Casimir Aubert, à Aix].[3]

511. VIII Lettres aux Oblats de France

Affection et attachement réciproque du Fondateur et du p. Aubert.

[Marseille, le] 7 avril 1835.

Tes lettres, mon bon fils, et les sentiments si tendres et si touchants que tu m'y exprimes si bien, me feraient trop de plaisir si la peine que j'éprouve à vivre séparé d'un enfant si aimé et si digne de l'être, en qui reposent mes plus douées affections et dont la présence fut toujours un baume pour mon âme, n'était un correctif suffisant aux émotions trop vives de mon cœur. Je me soumets au sacrifice que les besoins de la Congrégation et partant de l'Eglise nous imposent, c'est tout ce qu'exige le devoir. Je ne vais pas plus loin parce que je n'en apprends pas davantage à l'école de Marthe,

---

[1] Ms.: elle ne se tirait.
[2] PS. 90.
[3] YENVEUX, V, 157; EX, 34; REY, I, 618-619.

de Madeleine et de Lazare, à celle de saint Jean, de saint Pierre et de Jésus-Christ même. Tant pis pour ceux qui ne le comprennent pas. Ils ne me feront pas voir dans l'évangile ce qui n'y est pas et j'y lis très clairement ce qu'ils ne comprennent pas et que nous sentons, nous, à merveille.

Je me suis enfermé pour t'écrire et déjà deux fois l'on a tenté de me déranger, mais c'est assez du silence qu'il m'a fallu garder lorsque le choléra m'imposait cette privation par le surcroît de travail qu'il me donnait. Qu'on attende aujourd'hui, il n'y a pas de risque. D'autre à ma place seraient en récréation ou à la promenade, car nous sortons de table...

Adieu, bien-aimé fils, que le Seigneur te remplisse de plus en plus de sa grâce et de ses bénédictions.

512. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

512. VIII Lettres aux Oblats de France

Cérémonie du jeudi-saint à Aix.

[Aix, le] 19 avril 1835.

Je me trouvai à l'archevêché[2] pour le lavement des pieds; insipide cérémonie, dénaturée comme elle l'est ici. Que signifie de laver les pieds à des enfants de chœur qui se disposent en riant à cette grande commémoration du grand exemple qui nous fut donné par le Sauveur. Autant je suis touché quand je la fais à Marseille, autant elle m'a déplu ici.

J'assistai à l'Office, puis je fis la visite des églises avec le Chapitre.

Vous savez que le bon Dieu me fait la grâce d'exercer volontiers toutes les fonctions de mon ministère.

513. [Au p. Mille, à N.-D. du Laus].[3]

513. VIII Lettres aux Oblats de France

Conseils pour la construction du clocher. Le supérieur d'une communauté doit en être le modèle. Ouverture du grand séminaire d'Ajaccio.

[Marseille, le] 2 mai 1835.

Je vous recommande de suivre exactement pour la bâtisse de votre clocher les notes du p. Guibert; ne vous aventurez pas, je vous en conjure, de manière à vous compromettre. Nos finances sont misérables, ne tentez pas Dieu. J'improuve d'avance tout ce qui ne serait pas dicté par la sagesse.

Je vous autorise à dire la messe avant l'oraison, autant que le service du sanctuaire n'en souffrira pas; mais soyez sur vos gardes contre la dissipation et ne vous croyez pas obligé de passer votre journée avec les ouvriers; la communauté, les fidèles et vous, en souffririez également.

---

[1] YENVEUX, V, 127.

[2] Le diocèse d'Aix se trouvant sans évêque à la suite du décès de Mgr Raillon, les Vicaires Capitulaires invitèrent l'Évêque d'Icosie pour les cérémonies de la semaine sainte (REY, I, 620).

[3] YENVEUX, IV, 18-19; VII, 127, 135; IX, 132.

Souvenez-vous que vous devez être le modèle de tous. Faites souvent votre oraison sur les devoirs de votre charge; ce n'est pas peu de chose; prenez garde à vous.

Le p. Guibert a passé maître dès son coup d'essai. Vous ne sauriez croire avec quelle promptitude et quelle habileté il a acheminé son affaire. Le séminaire est déjà disposé, et le 6 de ce mois l'ouverture solennelle en sera faite, vraisemblablement par Monseigneur[1] lui-même qui sera de retour à cette époque. Le p. Guibert l'avait laissé à Bastia pour choisir un local propice et traiter avec les autorités. On s'étonne à Ajaccio d'avoir vu terminer en si peu de temps une opération à laquelle on ne voyait pas de fin.

514. À Monsieur Guigue[s], prêtre, à Notre-Dame de l'Osier, près Vinay, Isère.[2]

514. VIII Lettres aux Oblats de France

Le p. Gignoux reste à N.-D. du Laus. Le p. Kotterer va à l'Osier. Impossible d'enlever le p. Albini de Marseille. Mission de Bourg-d'Oisans. Projet de voyage à N.-D. de l'Osier. Que l'abbé Dupuy écrive. Frères Ferrand et Roux.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 3 mai 1835.

Ce n'est pas sans peine, mon cher p. Guigue[s], que j'ai été obligé de revenir sur ma décision par rapport au p. Gignoux, mais il m'a été impossible de me refuser aux réclamations du supérieur de N.-D. du Laus qui ne pouvait pas absolument faire aller sa maison si je lui enlevais cet unique ouvrier. Quoique en trop petit nombre vous êtes encore les mieux partagés au l'Osier[3], c'est le Laus, c'est la Corse, c'est surtout la Suisse qui souffrent. Chaque supérieur avec raison parle pour sa maison, mais il faut aussi que vous ne perdiez pas de vue les besoins généraux et l'ensemble de la famille à laquelle je suis obligé de pourvoir. En Corse, par exemple, je croyais avoir fourni ce qu'exigeait l'importance de l'oeuvre qu'on y entreprend, et dans le vrai, en y envoyant Guibert, Albini et Telmon, je ne laissais rien à désirer, mais quand il a fallu exécuter mon plan, six mille italiens qui n'ont d'autre ressource pour leur salut que le p. Albini, ont poussé un cri de détresse, et voilà que ma conscience s'est refusée à leur enlever l'homme vraiment de Dieu qui fait parmi ce peuple une mission non interrompue, avec des fruits merveilleux. Cependant il faut un troisième directeur en Corse et je ne sais où le prendre avant la fin de l'année scolaire. Vous ne sauriez croire avec quelle habileté Guibert a conduit son affaire, lui tout seul, car Mgr l'Évêque était resté à Bastia tandis que Guibert traitait à Ajaccio avec les autorités civiles. Je vous le dis, en passant, pour votre satisfaction. En Suisse, il leur fallait pour se remonter votre p. Vincens, car c'est trop longtemps y laisser dépérir le moral et le matériel sous la gouverne destructive de cette fiction de supérieur que l'impérieuse nécessité y a établi contre toute raison. Est-ce à dire que je veuille ne rien faire pour vous? mon Dieu non? mais je voudrais vous convaincre que j'ai plus de bonne volonté que de pouvoir. En vous donnant le p. Vincens je vous ai sacrifié Billens, je vous le laisse pourtant, et bientôt je vous enverrai Kotterer qui a déjà fait avec succès ses premiers essais dans la chaire, et que vous stylerez aux autres branches de votre ministère en attendant l'ouverture des missions. Il est plein d'estime pour vous dont il reconnaît la

---

[1] Mgr Casanelli d'Istria.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Guigues.
[3] Ms.: Lozier.

supériorité, il fait aussi beaucoup de cas du p. Vincens et l'estime qu'il professe pour le p. Dassy me promettent une parfaite concorde et l'obéissance indispensable exigées par les Règles.

Vous ne me parlez pas dans votre dernière lettre de celle que je vous ai écrite dans une intention facile à comprendre. J'ignorais que nos Messieurs fussent allés à Bourg-d'Oisan[s], mais j'ai appris avec grand plaisir les bénédictions que Dieu a répandues sur leurs travaux. Si le Cure tenait tant à ce qu'ils restassent huit jours de plus, il eût été avantageux de s'y prêter, surtout s'il est vrai qu'ils eussent complété l'œuvre. Nous nous sommes souvent rendus faciles sur ce point. C'est ce que nous venons de faire pour St-Julien près M[arsei]lle. Cependant s'ils étaient trop fatigués je suis loin de les blâmer.

Quoique les voyages me soient devenus insupportables, je ne sais si je résisterai à l'envie d'aller vous voir cette année. Si M. l'Évêque de Valence[1] comptait un peu plus sur ma complaisance et était pénétré davantage du malheur de tant de populations de son diocèse qui depuis 25 ans n'ont pas été visitées par leur premier Pasteur, il m'en fournirait l'occasion en me priant de faire mon office dans quelques-unes des montagnes qui vous avoisinent. Indépendamment de ce prétexte pour me rapprocher de vous, il peut se faire que je m'y détermine par le seul désir de vous voir et de visiter votre sanctuaire. Je n'hésiterais pas s'il était possible que je me dispensasse de pousser jusqu'à Grenoble pour saluer Monseign[eu]r l'Évêque, mais je sens que cela ne se peut pas. Je réfléchirai encore un peu là-dessus.

Dupuy s'est fait paresseux pour écrire, faites lui en un petit reproche amical de ma part; quand à vos confrères c'est moi qui suis en retard, mais j'ai si peu de temps à moi! Aujourd'hui j'ai profité du moment de la g[ran]d messe à laquelle la pluie m'a empêché d'assister pour m'entretenir un peu plus longuement avec vous. Je vous embrasse tendrement ainsi que mes autres enfants.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

P.S. Vos lettres ne renferment pas assez de détails, et sont parfois trop difficiles à déchi[f|frer.

Dans le temps n'aviez-vous pas parlé d'un sujet qui s'était présenté pour frère. Je l'avais annoncé au noviciat. J'ai envoyé le f. Ferrand en Corse. Il ne nous reste plus que le f. Roux. C'est une espèce rare, mais nécessaire, et quand on en trouve il est important de les bien former.

515. [Au p. Casimir Aubert, à Aix].[2]

515. VIII Lettres aux Oblats de France

Ennuis causés par les mauvais prêtres.

[Marseille, le] 23 mai 1835.

Loin d'espérer quelque repos, mon cher enfant, je vois naître chaque jour de nouveaux ennuis qui mettent ma patience et mon dévouement à des épreuves, j'ose dire, au-dessus des forces humaines. Les mauvais prêtres[3] voudraient lasser mon

---

[1] Mgr A. Larivoire de la Tourette.
[2] REY, I, 624.
[3] Il s'agissait surtout alors des abbés Bicheron et Jonjon, cf. J. LEFLON, Mgr de Mazenod, II, 569-574, 578-591.

courage après avoir trompé ma bonté. Ils n'y réussiraient pas si je ne me persuadais toujours plus que les hommes, à une bien légère exception près, ne valent pas la peine qu'on s'occupe de leur bien.

516. [Au p. Guigues, à N.-D. de l'Osier].[1]

516. VIII Lettres aux Oblats de France

Le service extérieur ne doit pas être continuel Utilité des frères. Personnel.

[Marseille, le] 27 mai 1835.

Je vois avec peine que vous vous surchargez de travaux; je n'approuve pas du tout cette méthode, elle a le double inconvénient d'épuiser vos sujets et de les tenir trop longtemps hors de la maison. Il est absolument contraire aux Règles de faire ce service extérieur continuel.

Laissons de côté toute pensée trop humaine. Si les missionnaires de Lyon sont appelés, que Dieu bénisse leurs travaux. Mais gardez-vous bien de vous forcer pour soutenir la gageure. Au nom de Dieu que l'on rentre dans l'intérieur de la communauté pour s'y renouveler dans l'esprit de sa vocation, autrement s'en est fait de nos missionnaires, ils ne seront bientôt plus que des cymbales retentissantes.

La responsabilité pèse sur vous, mon devoir est de vous en avertir. Tenez beaucoup à l'exacte observance des Règles, faites entre autres choses la conférence théologique, souvenez-vous que c'est de rigueur.

Je ne vous tiens pas quitte de me rendre compte des personnes et des choses au moins une fois le mois. À cet égard votre correspondance laisse beaucoup à désirer. J'ignore complètement où en sont vos sujets et où vous en êtes vous-même. Je vous prie de dire aux pères Dassy et Vincens que leurs lettres me font toujours le plus grand plaisir; si je ne leur réponds pas, c'est pour ne pas multiplier les ports de lettres qui sont ruineux pour les maisons.

Je n'ai pu encore envoyer à Ajaccio que Guibert, Telmon et le f. Ferrand, sans lequel Guibert me dit qu'il n'aurait pu ouvrir son séminaire, tant il leur est utile. Qu'on ne fasse pas cas des bons frères après cela! Aussi je vais admettre à sa dernière oblation le f. Roux. Fournissez donc quelque chose, vous autres.

Avec Kotterer, je vous avais destiné Bernard, le thaumaturge de la Suisse[2], mais une nécessité impérieuse m'a forcé de changer d'avis à mon grand regret.

Apprenons de plus en plus à calmer nos désirs et à soumettre notre volonté à la marche que la Providence nous indique par les événements qu'elle permet ou qu'elle fait naître.

Adieu, je vous embrasse et vous bénis tous.

517. À Monsieur Courtès, prêtre, place des Carmélites au haut du Cours, à Aix, Bouch[es]-du-Rhône.[3]

---

[1] YENVEUX, IV, 19; V, 88; VI, 63: VIII, 221.

[2] C'est sans doute dans un sens très large que le Fondateur emploie ici ce mot. Dans la notice nécrologique du p. Jean-Antoine Bernard, le p. Martin, qui prêcha avec lui en Suisse, dit simplement: «le p. Bernard, dont le courage était à toute épreuve, fit de véritables prodiges dans ces difficiles missions.» Cf.: Notices nécrologiques, t. 2, Paris, 1869, p. 219.

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Courtès.

517. VIII Lettres aux Oblats de France

M. Paraudier peut prêcher dans l'église de la mission à Aix. Le Fondateur ira à Aix pour donner la confirmation. Il n'est pas favorable à la translation des évêques d'un siège à un autre plus élevé.

Marseille, le 4 juin 1835.

Je ne vois point d'inconvénient, mon cher Courtès, à ce que M. Paraudier[1] prêche dans votre église, mais voudra-t-il attendre si longtemps à Aix pour vous rendre service? Ce brave homme est sujet à caution. Sa volonté n'a jamais été permanente, il pourrait bien l'avant-veille vous annoncer son départ, ainsi engage-le bien fort et ferme.

Décidément j'irai à Aix, M. Bony m'a invité de la part de Mrs ses collègues pour donner la confirmation le lundi de la Trinité. Il devait m'envoyer quelques ordinands étrangers, mais conne on ne fait point ici d'ordination à la Trinité, j'ai préféré arriver à Aix quelques jours plus tôt, et y faire l'ordination de ceux qu'ils jugent à propos de me présenter. Ils reculent pour les diocésains devant une difficulté qui n'en est pas une pour moi. Je leur ai fait connaître mon sentiment, je ne sais pas s'ils y adhéreront. Toujours faut-il prévenir notre Reinaud pour qu'il se prépare au diaconat.

Mon projet est d'arriver à Aix jeudi soir 11 juin et d'y rester jusqu'au mercredi.

Tu te trompes en croyant que le p. maître et le nouvel oblat m'ont instruit de la cérémonie qui a eu lieu l'autre jour dans ta maison, je ne l'ai appris que par toi. Leur lettre se serait-elle perdue, informe-toi s'ils ont écrit et par quelle voie.

Je croyais que le nouvel Archevêque[2] avait consenti à sa translation, car j'étais dans l'idée que ces sortes de nominations n'étaient rendues publiques qu'alors que le Gouvernement s'était assuré du consentement des prélats. Oui ou non est vite dit. À quoi bon tant de tergiversations. Je présume que M. Dupont se sera plus vite décidé pour Avignon? C'est un singulier système et bien peu conforme à l'esprit de l'Église, que d'établir une espèce d'avancement parmi les évêques. C'est en quelque sorte légaliser un abus. Les archevêques comme les évêques devraient être nommés d'emblée et ne quitter leurs sièges que pour aller au ciel ou pour des raisons réelles d'utilité pour l'Église.

Adieu, mon cher fils, tu vois que je suis toujours le même. Les abus me choquent, m'affligent partout où je les rencontre, mais ils n'en subsisteront pas moins, et quand le s[ain]t M. Duclaux disait un jour en plein séminaire que Dieu m'avait suscité pour relever la discipline énervée de l'Église, il aurait dû ajouter que dans la petite sphère où je devais être circonscrit j'y mourrais à la peine et j'en serais le martyr. Adieu.

Le courrier d'aujourd'hui m'apporte l'intéressante lettre du p. Aubert et celle du nouvel Oblat[3].

518. À Monsieur Guigue[s], supérieur à Notre-Dame de l'Osier.[4]

518. VIII Lettres aux Oblats de France

---

[1] M. Paraudier était missionnaire de France. Il avait prêché à Marseille en 1827.
[2] Mgr Joseph Bernet, transféré de La Rochelle le 6 octobre 1835.
[3] Le f. Auguste Roustan. Il fit ses vœux le 1er juin 1835.
[4] Orig.: Rome, arch. de la Postulation, L. M-Guigues.

Départ du p. Kotterer pour l'Osier. Qualités et défauts de ce Père. Visite du Fondateur en juillet.

Marseille, le 9 juin 1835-

Très cher p. Guigue[s], cette lettre vous sera remise par notre p. Kotterer qui va se placer sous votre obéissance. Je vous assure qu'il n'a pas dû faire un grand effort pour se soumettre à cette destination tant elle était de son goût. Il part dans les meilleures dispositions, j'ai tout lieu de croire qu'elles ne se démentiront pas. Le p. Kotterer est plein d'estime et d'affection pour vous, il fait beaucoup de cas de ses autres frères, et j'espère qu'il se conduira de manière à s'attirer votre amitié et celle des autres Pères de la maison. Je persiste à penser que c'est le sujet qui était le plus propre pour votre maison. Je vous recommande de le bien soigner. Avec quelque défaut dans le caractère, il est susceptible de bons procédés. Il a bon cœur, et l'on se trouve bien de le raisonner. Je trouve qu'il a gagné sous le rapport du caractère. Je dois vous dire qu'il n'avait pas parfaitement contenté ses maîtres dans la classe de théologie, non point qu'il ne pût pas se bien acquitter de sa tâche s'il l'eût voulu, mais parce qu'il s'était fait un système qui n'est pas, quoiqu'il en dise, celui d'un bon écolier. J'en conclus qu'il faut tenir la main à ce qu'il étudie encore la théologie. Il serait porté davantage pour d'autres sciences. Ne négligez pas les conférences de théologie prescrites par la Règle, je n'entends en dispenser personne dans aucune maison. Tenez-y la main chez vous.

Je viens d'être invité à faire l'ordination à Avignon le 28 de ce mois, ce ne sera donc que les premiers jours de juillet que j'aurai le plaisir d'aller vous embrasser. Il ne faut pas encore en parler dans le pays, il vaut mieux qu'on ne le sache que quand je serai arrivé.

Ménagez votre monde cet été. On ne peut pas travailler toute l'année sans relâche dans votre ministère.

Adieu, mon très cher p. Guigue[s]. Vos lettres sont un peu trop rares. Je vous embrasse et vous bénis.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

519. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

519. VIII Lettres aux Oblats de France

Procès informatif de la cause de béatification de Jean-Baptiste de La Salle, fondateur de l'institut des Frères des Écoles Chrétiennes.

[Aix, le] 18 juin 1835.

Ne vous troublez pas des instances que font les Frères; nous savons comment on procède à Rome. Je tiens à n'être remplacé par personne pour la direction de ce procès. C'est moi qui ai décidé l'entreprise de cette cause à Rome. Si elle est couronnée du succès que j'en attends, la Congrégation des Frères me le devra.

520. À Monsieur Tempier, vic[aire] gén[éra]l, à Marseille.[2]

520. VIII Lettres aux Oblats de France

---

[1] REY, I, 625 en note.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Tempier.

Activités apostoliques pendant son voyage à Aix et à Avignon. Conseils et remarques sur les affaires de Marseille.

L.J.C.

Aix, le 23 juin 1835.

Je n'aurai pas perdu mon temps à Aix, très cher ami, ordination, confirmation générale, confirmation à la Roque d'Antheron, confirmation à Lambesc, item[1] au petit séminaire et au pensionnat des Hospitalières, item à celui des Ursulines, item au collège, sans compter quelques malades. Office pontifical à St-Sauveur le jour de la Fête-Dieu, procession du St-Sacrement, enfin consécration de l'église des Frères Gris. C'est par là que je clôturerai ma mission dans le diocèse d'Aix, le jour même de mon départ pour Avignon c'est-à-dire demain.

Je vous écrirai de cette ville, supposé qu'on m'y retienne pour donner la confirmation après l'ordination. Si on ne me propose pas de remplir ce ministère dans l'attente de leur Archevêque, je filerai pour l'Osier dès le lundi.

Je n'entre dans aucun détail par écrit sur les affaires de Marseille parce que ce serait trop long et en pure perte. Jeancard discutera avec vous tous et vous ferez pour le mieux. La difficulté de former un tribunal doit être pesée dans la balance. C'est en pareille occasion que l'on reconnaît la pauvreté de notre diocèse. Vous aurez eu le plaisir de voir ce matin le radieux orateur encore tout plein du sujet qu'il a discuté avec tant de chaleur dans la longue séance d'hier. Sans doute cela ne l'aura pas gêné le moins du monde avec l'Evêque dont il brave l'autorité. Je pense qu'on l'aura traité avec le mépris que sa conduite mérite[2].

Voyez si Gandolfe ne ferait pas mieux à la cathédr[ale], supposé que vous vous déterminiez à le placer. Tenez à ce que Cailhol et Jeancard assistent aux Conseils.

Adieu, je vous embrasse, ainsi que le bon Oncle et Cailhol. J'embrasse aussi ma sœur et Eugène.

521. [Au p. Tempier, à Marseille].[3]

521. VIII Lettres aux Oblats de France

Accueil chaleureux au grand séminaire d'Avignon. Cérémonies religieuses.

[Avignon, le] 29 juin 1835.

Ce n'est rien que les égards les plus respectueux, les attentions de tout genre, l'empressement soutenu du supérieur du grand séminaire et de tous les directeurs, mais c'est la cordialité de leurs soins et tout ce que peut inspirer une estime qu'on pourrait croire inspirée par l'amitié la plus prévenue. Dans tous les exercices c'est moi qui fais les fonctions de supérieur. J'ai toujours dit la messe de la communauté. Le jour que je demeurai en retraite et que je suivis exactement tous les exercices, le supérieur tint beaucoup à ce que j'adressasse la parole aux élèves, ce que je ne pus refuser. L'ordination qui n'avait pas eu lieu depuis trois ans a été des plus touchantes;

---

[1] Item: en outre, de plus.

[2] Il s'agit de l'affaire Jonquier, curé des Aygalades, et de son avocat: l'abbé Martin-Lazare. Cf.: LEFLON, Mgr de Mazenod..., t. II, p. 573-578.

[3] REY, I, 626.

les Vicaires Généraux y assistaient. Il y avait quarante-huit ordinands, tous bien édifiants, dont sept prêtres. Le chapitre vint en corps m'inviter à porter le saint-sacrement et à officier aux vêpres du dimanche de l'ordination 28 juin, ce que je leur promis sans difficulté. La procession a duré trois heures. Je me plais beaucoup au séminaire. Ceux qui le dirigent sont pleins de l'esprit de Dieu et leurs élèves en profitent bien.

522. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

522. VIII Lettres aux Oblats de France

Calomnies contre l'Evêque d'Icosie dans quelques journaux de Marseille. Mgr Fortuné devrait protester publiquement.

N.-D. de l'Osier, les 13 et 14 juillet 1835.

...J'aurais voulu être oublié du monde autant que je l'oublie moi-même. Mais il paraît que l'esprit infernal ne consent pas à me donner du répit. Absent comme présent il me poursuit de ses calomnies et il continue à me persécuter avec toute la fureur de la haine qu'il m'a jurée[2]. Il y aurait vraiment de quoi donner de l'orgueil. Les méchants me redoutent donc beaucoup, tout inoffensif que je suis. Mais non, ce n'est pas de l'orgueil que je ressens, mais une véritable confusion de n'avoir pas rempli mon devoir dans toute son étendue en ménageant trop longtemps ceux qui me savent si peu de gré aujourd'hui de l'excès de ma confiance dans leurs fausses promesses de repentir.

Quelque absurde que soit l'article que vous m'avez transmis[3], je n'aurais pas voulu qu'on le laissât sans réponse. Vous aviez beau jeu pour prouver que le rédacteur était un suppôt de la police, puisque réellement vous aviez reçu à mon adresse une lettre du cardinal Pacca et que la police seulement avait pu l'en informer. Mais en avançant que le contenu de cette lettre était plein de bienveillance comme le sont toujours toutes les lettres de Son Éminence, vous accusiez de flagrantes calomnies l'indigne auteur de l'article, et pour que tout le monde pût se convaincre de la vérité, après l'avoir fait lire à la *Gazette,* vous auriez déposé l'original au secrétariat de l'évêché avec ordre de la montrer à tout venant.

Le 14.

Je me mets peu en peine de tout ce que les méchants font contre moi; je serais quelquefois tenté de me soustraire même à l'ennui de savoir ce qu'ils trament contre moi, en ne m'occupant plus du tout des hommes. Cependant je conçois qu'il n'est pas opportun de livrer la sainteté de mon caractère et l'honneur de mon ministère à la

---

[1] REY, I, 628-629; YENVEUX, V, 256. Nous mettons ensemble les extraits du 13 et du 14 qui traitent du même sujet et semblent faire partie d'une même lettre. Le Fondateur arriva à N.-D. de l'Osier le 2 juillet, le 4 il écrivit au p. Tempier. Le p. REY (I, 627) transcrit, à la troisième personne, une phrase de cette lettre: «Enchanté d'abord du chemin qui y conduit de Vinay, il fut ravi à l'aspect de cette résidence au centre d'une solitude on ne peut plus agréable.»

[2] Quelques mauvais prêtres en lutte avec l'évêché, tels MM. Jonjon, Bicheron et Martin-Lazare, écrivaient des articles dans les journaux révolutionnaires contre Mgr Fortuné et surtout contre l'Evêque d'Icosie à qui, selon eux, le Pape avait interdit toutes fonctions épiscopales dans le diocèse.

[3] Article de Martin-Lazare, paru le 10 juillet dans le Sémaphore, affirmant que le cardinal Pacca avait écrit à l'Évêque d'Icosie pour se plaindre de sa mauvaise administration du diocèse de Marseille (REY, I, 628).

calomnie et à la méchanceté d'hommes qui veulent flétrir dans ma personne toute l'administration et l'évêque diocésain lui-même. Il me semble que mon oncle devrait protester publiquement... Mais, je livre, comme de coutume, mon opinion au jugement d'autrui et me tiens en repos, sans inquiétude comme sans efforts. Que l'on agisse donc en toute liberté: qu'on fasse beaucoup, peu ou rien, cela m'est indifférent, car je ne donnerais pas une pipe de tabac pour l'opinion des hommes.

523. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

523. VIII Lettres aux Oblats de France

Épidémie de choléra à Marseille. Désir d'exercer son ministère auprès des malades.

De Notre-Dame de l'Osier, [le] 19 juillet [1835].

Toutes vos lettres, mon cher Tempier, sont toujours plus affligeantes[2]. C'est aujourd'hui le récit déchirant des désastres occasionnés par le choléra, et peut-être la peste à Toulon, et les trop justes craintes que vous inspire le voisinage de la malheureuse ville infectée. Sous ce dernier rapport, j'ai vraiment besoin d'apprendre tous les jours des nouvelles du pays que vous habitez, par un journal quotidien, tel que la *Gazette*. J'espère que vous n'aurez pas négligé de me procurer cette triste consolation... Je suis si en peine de vous savoir de nouveau au milieu du danger, que j'aurais grande envie d'aller le partager avec vous, pour votre consolation et pour la mienne. On me retient ici pour des raisons assez spécieuses; j'attends encore un peu; qu'en dit mon oncle? Je ne supporterai pas la pensée qu'il pût être contrarié de mon absence[3]. Dieu m'est témoin que je ne redoute pas de mourir du choléra, ni du typhus, ni de la peste, pourvu que je prenne l'un de ces maux en remplissant les devoirs de mon ministère auprès des malades. Je désire, au contraire, ardemment ce genre de mort, parce que je le crois éminemment propre à expier mes péchés; aussi, si je vais à Marseille, je me jetterai sans ménagements au milieu de la mêlée après trois jours de retraite, pour recommander mon âme à Dieu. J'exécuterai ce projet dès que le danger deviendra plus pressant. Si les choses en restent au point où elles sûnt, je ne reviendrai que pour l'ordination. Dans des temps ordinaires, je ne bougerais pas d'ici, tant le séjour me plaît.

Nous allons prier tous les jours pour vous; dites à mon bon oncle combien je souffre pour lui, pour vous et pour tous nos amis; le malheur de tant de familles me touche au dernier point. Dites un mot et j'arrive.

524. [Au p. Mille, à N.-D. du Laus].[4]

524. VIII Lettres aux Oblats de France

Projet d'aller à N.-D. du Laus. Prières pour implorer la fin de l'épidémie de choléra.

---

[1] RAMBERT, I, 676; REY, 633.
[2] L'épidémie de choléra qui sévissait à Toulon depuis quelque temps frappa Marseille, puis Aix le 16 juillet. Le p. Tempier écrivit dès lors chaque jour au Fondateur.
[3] Le p. Tempier avait écrit le 16: «Monseigneur désire beaucoup que vous demeuriez hors de l'influence épidémique, puisque vous vous trouvez absent.» (REY I, 633) Même désir, le 22 juillet (Ib.).
[4] REY, I, 633.

[N.-D. de l'Osier,] le 19 juillet 1835.

Je n'ai point renoncé au projet d'aller vous voir, je l'exécuterai un peu plus tard à moins que les nouvelles désastreuses que je reçois de Marseille ne m'obligent d'y retourner directement d'ici. Il ne faudrait rien moins que cette extrémité pour me priver du plaisir que je me promets en vous visitant.

Comme le danger est incessant et qu'à chaque heure du jour et de la nuit nos Pères sont exposés à être atteints par ce mal cruel qui ne prévient pas de son arrivée, à l'issue de chaque exercice de communauté vous direz en commun un *Pater* et un *Ave* avec le *Sub tuum* et l'oraison *Defende,* un *Gloria Patri* à notre protecteur saint Joseph et un *Angele Dei.* Tous les jours, semi-double, vous direz la collecte, etc., pro *Congregatione et familia.* Telles sont les prières que j'intime dans toutes nos maisons: vous y ajouterez, à raison de votre position si heureuse aux pieds de Marie, une visite quotidienne en communauté dans le sanctuaire où vous réciterez avec le plus de ferveur qu'il vous sera possible les litanies de notre bonne Mère. Après cela, nous nous jetterons avec confiance dans le sein de la divine Providence, acquiesçant d'avance de tout notre cœur à tout ce qu'il lui plaira de disposer de nous...[1].

525. [AU p. Tempier, à Marseille].[2]

525. VIII Lettres aux Oblats de France

Désir de rentrer à Marseille malgré le danger du choléra. Que le p. Tempier le lui permette au plus tôt.

[N.-D. de l'Osier, le] 20 juillet [1835].

Votre lettre du 17, mon cher Tempier, me jette dans la consternation. Au tableau de la désolation de tant de familles qui me déchire le cœur, se joint la pensée du danger que vous courez, et qui est imminent aussi sur la tête de tous nos Pères d'Aix et de Marseille. On me retient ici, et je voudrais partir à cause de vous et pour eux aussi, quoiqu'ils n'aient certainement pas besoin d'être encouragés. On a beau me dire qu'autant je fis bien d'affronter le danger quand j'étais présent sur les lieux, autant il serait peu raisonnable d'aller le chercher quand je me trouve absent; qu'on n'a jamais vu un général quitter Rome ou le pays de son habitation pour se transporter dans les villes qu'un fléau afflige; que je dois raisonner dans ce sens, et non point comme pourrait et devrait faire un évêque qui a un troupeau à garder;

j'avoue le principe, mais je ne puis me résoudre à en adopter la conséquence, de sorte que je me trouve dans une anxiété indéfinissable. Il me semble que l'honneur (je ne puis dire de mon ministère, puisque je ne suis pasteur nulle part, mais du caractère que je porte) est compromis en ce sens, parce qu'on est accoutumé à Marseille à me confondre avec le premier pasteur, dont on m'a toujours vu partager la sollicitude.

On a méconnu tous mes services, on a répudié mon dévouement, cela veut dire que les hommes ne me savent gré de rien; mais si on concluait de mon absence que je redoute le danger, ne serait-ce pas une tache pour mon grand caractère épiscopal? Ce que je dis là est-il trop humain? Il me semble que c'est une pensée surnaturelle qui me

---

[1] Ce paragraphe est copié sans destinataire par le p. Rey. Il fait sans doute partie de la lettre du 19 au p. Mille. Une lettre semblable fut envoyée aux autres maisons de la Congrégation (REY, I, 633, note 2).
[2] RAMBERT, I, 677-678; REY, I, 634.

l'inspire, car je fais peu de cas pour ce qui me regarde de l'opinion des hommes; ils m'ont trop accoutumé à leur ingratitude.

Il y a peut-être quelque chose de plus humain dans la pensée qui me préoccupe par rapport à vous, à mon oncle, à nos autres bons amis. Est-ce donc que je ne pourrais pas m'exposer pour ne pas courir le risque de les sentir malades hors de la portée de mes soins les plus assidus. Il y aurait plus de danger pour moi, me dit-on, que pour vous, parce que vous respirez sous l'influence atmosphérique, tandis que je n'y suis plus accoutumé, et ce serait en pure perte que j'irais m'exposer sans qu'aucun devoir m'y oblige.

Mon Dieu, à quoi bon argumenter contre le sentiment qui préoccupe tout mon être! On a raison, et mon cœur ne peut se soumettre aux décisions de l'esprit. Quand vous serez à Marseille, me dit-on encore, n'y serez-vous que pour le soulagement des nôtres? Non, vous vous y livrerez sans mesure, et fort au-delà de vos forces, à tous les devoirs du premier pasteur. Nous vous voyons parcourir tous les quartiers de la ville; comme la première fois, vous irez tous les jours à l'hôpital pour administrer le sacrement de confirmation, et voilà que ce n'est pas pour les vôtres que vous vous exposez. Tout cela est vrai, mais je suis poussé vers vous de toute l'impulsion d'un cœur que vous connaissez bien.

Au nom de Dieu, tirez-moi de cette perplexité cruelle[1], non, il n'est pas possible, comme on le soutient, que la Congrégation ait le droit de s'opposer à un dévouement qui ne peut que lui être avantageux, puisque j'ai fait pour elle tout ce qu'elle pouvait attendre de moi, que je lui suis désormais à peu près inutile et que ma mort serait une gloire pour elle et un grand bien pour moi, qui espérerais expier par ce sacrifice tous les péchés de ma vie. Dites donc un seul mot, un petit mot, et la balance que je tiens en suspens malgré moi penche à l'instant de tout son poids vers ce que je désire et que je n'ai pas exécuté encore par scrupule, plus encore que par conviction. Je vous interpelle, répondez en conscience. Il me sera plus facile de me précipiter vers vous que de sortir de mon lit pour monter à cheval, comme je fis lors de la mission de Barcelonnette.

526. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

525. VIII Lettres aux Oblats de France

Dévouement des Pères à Aix et à Marseille. Le p. Courtès ne devait pas laisser travailler les novices dans les hôpitaux des cholériques.

[N.-D. de l'Osier, le] 25 juillet 1835.

Votre excellente conduite pendant le choléra n'effacera pas la tache de l'indigne lâcheté de C.[3]. Il n'en fallait pas davantage pour démoraliser une communauté à laquelle il était de son devoir de donner l'exemple du courage et du dévouement.

Dieu bénisse tous nos Pères de leur admirable mais indispensable dévouement. Pourrait-on concevoir qu'il en fût autrement parmi des religieux consacrés à

---

[1] Le p. Tempier répondit le 22: «Monseigneur persiste toujours à croire qu'il vaudrait mieux que vous restassiez dehors» (REY, I, 634).

[2] YENVEUX, II, 122.

[3] Le Fondateur était mécontent du p. Courtès qui avait envoyé les novices dans les hôpitaux; il pourrait cependant vouloir désigner Cailhol, secrétaire de l'évêché.

l'héroïsme de toutes les vertus. J'approuve de toute mon âme que nos prêtres se sacrifient pour le salut de leurs frères.

Nos frères novices n'étant pas encore en mesure d'offrir leur ministère aux pauvres fidèles frappés par l'épidémie, ma pensée était de les soustraire au danger en les faisant partir d'Aix pour les acheminer vers N.-D. du Laus[1]. J'ai trouvé donc déplacé que le p. Courtès se soit avisé, sans me prévenir, d'exposer la vie de ces jeunes gens dont je réponds devant Dieu et devant les hommes, en leur imposant un service temporel dans les hôpitaux des cholériques. Personne n'eût eu la pensée de blâmer qu'en livrant tous nos prêtres au service des cholériques nous missions en sûreté ceux qui ne pouvaient leur donner aucun secours spirituel. C'est une faute d'autant plus grave que si j'approfondissais bien la chose je reconnaîtrais qu'une pensée toute humaine a inspiré cette détermination illicite.

527. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

527. VIII Lettres aux Oblats de France

Indécision sur l'opportunité de rentrer à Marseille.

Grenoble[3], le 26 juillet 1835.

...Dans tout ceci, il est remarquable que je marche et j'agis sans conviction de l'opportunité de ce que je fais; aucune considération humaine ne me faisant la moindre impression et ne voyant pas le principe surnaturel que l'on peut invoquer dans ma position et en l'état présent des choses[4].

528. [Au p. Tempier, à Marseille].[5]

528. VIII Lettres aux Oblats de France

Lutte entre le cœur et la raison sur l'opportunité de rentrer à Marseille. Ingratitude des Marseillais.

Notre-Dame du Laus, [le] 31 juillet 1835.

Vous sentez, mon cher ami, dans quelles cruelles angoisses je suis plongé depuis que je vous sens, vous, mon oncle et mes amis, vivant sous l'influence d'une épidémie aussi meurtrière que celle qui plane sur vos têtes. Il m'est impossible d'exprimer l'état où je suis. Vous pouvez bien penser que dès le premier jour que j'appris le danger, j'eus la pensée d'aller vous rejoindre.

Il y eut du mieux, du moins les lettres que je recevais m'en donnaient la persuasion, je ne mis pas en doute que je ne dusse terminer les affaires importantes du nouvel établissement. L'état des choses s'aggravant, je partis malgré les observations

---

[1] Les novices, le f. Pierre Aubert et le p. Cas. Aubert se trouvaient à N.-D. du Laus au mois d'août, cf. Eug. de Mazenod à sa mère, 9 août 1835.

[2] REY, I, 635, note 1.

[3] Le Fondateur quitta N.-D. de l'Osier le 25. Il s'arrêta à Grenoble les 26 et 27, à Gap le 28, et arriva à N.-D. du Laus dans la soirée du 28.

[4] Allusion à ses doutes sur l'opportunité ou non de rentrer à Marseille où le choléra faisait jusqu'à 400 victimes par jour (REY, I, 635). Le sens de ce texte apparaît mieux dans la lettre du 31 juillet.

[5] RAMBERT, I, 680-681; II, 623; REY, I, 634; YENVEUX, III, 233.

ou plutôt les réclamations de ceux qui m'entouraient. C'était toujours l'instinct qui me portait vers les objets de mon affection, que je sentais en quelque sorte aux prises avec la mort. Je vous avoue que je n'étais mû par aucun autre sentiment. C'est pourquoi les raisons sur lesquelles vous appuyez votre opinion n'ont jamais fait la moindre impression sur moi. Bref, je n'ai eu à opter qu'entre l'affection qui me portait vers vous et les devoirs d'un autre ordre qui me commandent de veiller au bien général de la famille, c'est-à-dire entre un sentiment naturel, vous et les nôtres n'étant pas dépourvus de secours spirituels, et une obligation réputée grave par ceux qui pensent que m'exposer à la mort, la Providence m'ayant écarté du danger, serait faire tort à la famille qui croit avoir encore besoin de moi. Là gît toute la difficulté; il y a donc combat violent entre mon cœur et mon esprit; ce dernier, n'ayant pu se laisser entraîner comme l'autre, répugne à se laisser convaincre. Quelle cruelle perplexité!

Quant à ma position relativement à Marseille, elle est bien prononcée, mes liens ont été rompus par ma renonciation et la nomination à la charge de vicaire général de mon successeur[1]. Je ne suis pas le pasteur des Marseillais, je ne veux pas le devenir; qu'ai-je à faire de leur opinion? L'injustice des hommes m'a appris à mépriser les jugements iniques qui donnent toujours gain de cause au mensonge sur la vérité. Vis-à-vis de Marseille, j'en suis pour tous mes frais depuis 12 ans; sacrifices de tous genres; dévouement entier, sans aucun retour de la part des habitants que la plus détestable ingratitude. Ma résolution est prise depuis longtemps, après la mort de mon bien-aimé et vénérable oncle, de conserver mon indépendance, en me délivrant de tous les soucis qui ont miné mon existence depuis tant d'années que j'étais le serviteur de tout le monde, même de mes plus acharnés ennemis. Je ne veux pas devenir le pasteur de Marseille, au grand jamais. Je suis dans la disposition de ne m'occuper du diocèse de Marseille pas plus que de tout autre. Je reviens donc à mon premier dilemme: puis-je, eu égard à mes devoirs envers la famille, m'exposer à une mort certaine pour satisfaire à l'entraînement de mon cœur?

Malgré tout ce que j'ai dit, si on avait besoin de prêtres à Marseille pour porter les secours spirituels aux mourants, j'irais volontiers m'exposer à ce danger, mais sera-ce le ministère que je pourrai remplir en me trouvant dans cette ville? Le fait est que je voudrais avoir un motif vraiment surnaturel pour me déterminer, les conséquences prévues de mon absence n'étant pas de cet ordre. Au reste, il pourrait se faire qu'au premier jour tous mes raisonnements cédassent aux sollicitations de mon cœur et que vous me voyiez arriver comme une bombe.

529. [Au p. Guigues, à N.-D. de l'Osier][2]

529. VIII Lettres aux Oblats de France

Dévouement des Pères et Frères de Marseille et d'Aix pendant l'épidémie de choléra. Novices et scolastiques à N.-D. du Laus.

[N.-D. du Laus, le] 1er août 1835.

---

[1] II avait dû renoncer à sa charge de vicaire général, ayant été privé de ses droits de citoyen français et menacé d'expulsion à la suite du refus du Gouvernement de reconnaître son titre d'évêque d'Icosie, cf.: J. LEFLON, Mgr de Mazenod, II, 491-505. Dans l'Almanach du clergé de France des années 1835, 1836 et) 837, le nom de Mgr E. de Mazenod ne figure plus comme vicaire général mais aucun autre ne le remplace.

[2] YENVEUX, H, 121-122.

...Tout le clergé de Marseille, y compris nos missionnaires, s'est conduit à merveille. À Aix, c'est à crier vengeance. Ils ont tout laissé faire à nos Pères qui ont fait des prodiges, mais aussi justice leur est faite par les hommes, en attendant que Dieu les récompense. Ce qu'il y a de vraiment miraculeux, c'est que personne n'ait pris mal dans un tel excès de fatigue. Et nos oblats[1], c'est impossible de dire l'héroïsme de leur dévouement, car ici il s'agissait de toucher, de frotter, d'essuyer un nombre sans cesse renaissant de cholériques, dégoûtants, exhalant une puanteur insoutenable, dont la sueur froide les inondait quelquefois, c'est à la lettre. Leur sueur était si abondante, qu'en les changeant, on la faisait couler avec la main comme quand on sort d'un bain. Il est arrivé aux nôtres qu'en relevant les moribonds, cette sueur glacée coulant par la main et le bras dans leur manches venait mouiller jusqu'à leur poitrine. Le récit de tous ces détails fait frissonner. Il était temps que je les enlevasse à tant de dangers, ils étaient prêts à y succomber. Déjà ils ressentaient plus ou moins certains signes avant-coureurs qui n'auraient pas tardé de se développer. Comme il ne s'agissait ici que d'un soulagement momentané que l'on procure par ces frictions qui n'ont sauvé personne, je ne devais pas exposer la vie de ceux qui me sont confiés et qui sont d'ailleurs l'unique espérance de perpétuité de la Congrégation à la conservation de laquelle je dois pourvoir tant que j'en suis le père; ce service pouvait être fait par des hommes gagés. Pour les prêtres et même les diacres, c'est autre chose. Que Dieu bénisse leur zèle, qu'il récompense leur charité! Ils sont à leur poste. Je ne cesse de prier et de faire prier pour leur conservation, mais j'envie leur sort et je ne leur fais pas l'injure de les plaindre. Qu'ils sont heureux de pouvoir se sacrifier pour les âmes de leurs frères qu'ils sanctifient, qu'ils sauvent, qu'ils placent dans la gloire, aux prix de leur vie, comme notre divin Maître qui est mort pour le salut des hommes! Qu'ils sont admirables! Mais aussi, qu'ils sont heureux, ces chers martyrs de la charité! Quelle belle page pour l'histoire de notre Congrégation! Mais c'est que je ne vous dis rien en comparaison de ce qu'ils font. Après s'être épuisés à l'Hôtel-Dieu, s'ils rentrent bien avant dans la nuit pour prendre un peu de repos, on vient les en arracher pour porter les secours de leur ministère aux malades de la ville. Ils se font suivre, tant à Aix qu'à Marseille, par les diacres qui, pour leur donner plus de temps pour confesser, portent le saint viatique et accompagnent à la sépulture. Celui d'Aix[2] baptise tous les enfants de l'hôpital; ils sont toujours sur pieds, tandis que, le dirai-je, que tels vicaires, bien plus et tels curés, malades de peur, ne sortent pas de chez eux; gardez ce dernier trait pour vous; si on le sait hors de la ville qui en est révoltée, j'aime mieux que ce soit par tout autre que par nous. Aussi il semble que le bon Dieu veille à la conservation des nôtres. On peut dire qu'à Aix la maison était assiégée et même envahie par la mort. Non seulement ceux qui n'étaient séparés des missionnaires [que] par le mur mitoyen, qui habitaient donc sous le même toit, ont péri, mais l'aile de la maison que nous n'avons pu racheter et qui donne sur la cour était pleine de morts que l'on voyait dans leur caisse de nos fenêtres et de notre balcon. Les miasmes étaient donc au centre de notre habitation, quelle prise ne devaient-ils pas avoir sur une famille de vingt-deux personnes agglomérées, dans quelles proportions devaient-ils s'attendre à être décimés? Mais l'ange du Seigneur veillait sur ces hommes dévoués et sur leurs frères auxquels ils servaient d'égide. Je ne cesse depuis trois jours d'en bénir et remercier le Seigneur, car vraiment, à mes yeux, cela tient du prodige. Mais tout en rendant des actions de grâces pour l'assistance de Dieu sur nos Pères, et sur le bonheur qu'ils ont

---

[1] Novices et scolastiques non prêtres.

[2] Étienne Semeria était diacre depuis le 14 mars 1835. Il fut ordonné prêtre à N.-D. du Laus le 19 septembre. Le f. Reinaud était aussi diacre.

eu de se sacrifier pour leurs frères, je ne puis m'empêcher de me plaindre ou plutôt, avec plus de justice, de reconnaître que le Seigneur m'a puni de mes infidélités, en m'envoyant exercer ailleurs un ministère qui m'a privé du bonheur de partager leurs mérites et de participer à leur gloire. Si je me fusse trouvé sur les lieux, on n'aurait pas obtenu que je ne me sacrifiasse pas à la tête des autres. Loin du foyer du mal, on a eu barre sur moi; mais j'en suis malade de chagrin. Je voulais partir d'ici, passant par-dessus toutes les considérations qui m'ont lié jusqu'à présent, mais le père Tempier s'est joint à Monseigneur de Marseille, au nom de qui de droit, pour exiger que je m'arrête au Laus où l'on vient de m'envoyer novices et oblats sans chef. Plaignez-moi et priez pour moi.

530. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

530. VIII Lettres aux Oblats de France

Attachement du Fondateur au p. Tempier.

[N.-D. du Laus,] le 1er août 1835.

Je ne suis pas content de ma position. Faut-il vous le dire? Quoique vous soyez souvent bien maussade, qu'on ne puisse jamais goûter avec vous le bonheur de cet abandon, de ces entretiens à cœur ouvert, qui font la consolation de deux âmes aussi unies que les nôtres, quoique non pas précisément par votre faute, je le reconnais, mais à raison de votre caractère, vous soyez toujours en demeure envers moi, eh bien! je ne puis pas vivre sans vous. Quand je suis, je ne dis pas séparé, nous le sommes souvent sous le même toit, mais éloigné de vous, il me manque quelque chose d'essentiel à mon existence. Je ne vis qu'à demi et fort tristement.

531. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

531. VIII Lettres aux Oblats de France

Inquiétude pour la santé des Pères d'Aix et de Marseille. Dévouement de la communauté d'Aix pendant le choléra.

[N.-D. du Laus,] le 7 août [1835].

On ne vit pas, mon cher ami, dans ce malheureux temps. Le cœur et l'esprit sont dans un état d'émotion qui inquiète, qui trouble sans cesse le repos. Je n'ai de ressource que dans la prière, il m'est impossible de faire autre chose. Hors de là, l'imagination ne me reproduit que malheur et désolation; mes nerfs en sont parfois attaqués d'une manière convulsive, c'est-à-dire que je ressaute involontairement à la pensée du mal ou de la mort que je redoute pour les personnes qui me sont chères. Je suis resté deux jours sans lettres de vous, il n'en a pas fallu davantage pour être martyrisé par l'idée que vous étiez peut-être mort.

Lors de la première invasion, me trouvant sur les lieux, partageant les mêmes dangers, je n'étais guère plus inquiet pour les autres que pour moi. Il me semblait que

---

[1] REY, I, 666-667.
[2] RAMBERT, I, 683-684; 1, 638-639.

nous étions tous invulnérables; maintenant que, pour mes péchés, je suis à l'abri, je ne cesse pas d'être dans la plus grande peine. Cependant il me semble bien que le Seigneur vous garde, puisque jusqu'à présent personne n'a pris mal dans le service si dangereux embrassé avec héroïsme par nos Pères. À Aix surtout, c'est uti véritable prodige. Jamais on ne pourra redire ce que ces bons Pères ont fait, soit à l'Hôtel-Dieu, soit en ville. Le p. Lagier, qui a été sublime pendant tout ce temps d'épreuve, me disait hier qu'ils se sentaient investis comme d'une force surnaturelle, et qu'ils éprouvaient une secrète onction qui leur faisait accomplir leur saint ministère avec autant de courage que de joie. Les missionnaires succombaient sous le poids de la fatigue.

Quand, reposant à peine depuis une demi-heure, on venait les réveiller de nouveau en leur disant naïvement: «Venez confesser ces malades,» ils n'hésitaient pas un instant. C'est exactement vrai. Les missionnaires ne manquaient pas de se lever précipitamment pour sauver ces âmes. Aussi il n'est pas un seul malade qui ait refusé les secours de la religion; tous, au contraire, réprimaient leurs cris de douleur pour écouter le prêtre, répondre à ses questions et recevoir les sacrements. Nos missionnaires étaient inspirés, car ils ne craignaient pas de leur accorder la communion en les voyant si bien disposés, et il n'est pas un seul malade qui iait rejeté les saintes espèces. On n'en finirait pas sur cet article.

532. [Au p. Guigues, à N.-D. de l'Osier].[1]

532. VIII Lettres aux Oblats de France

Vœux du p. Lagier et du f. Gibelli. Entrée au noviciat du f. Bellon. Que les Pères écrivent leurs sermons.

[N.-D. du Laus, le] 13 août 1835.

...J'ai de mon côté bien grande envie de vous voir débarrassés de tous ces ouvriers, car je tiens plus que personne à ce que tout ce qui pourrait nuire à la parfaite régularité soit promptement enlevé.

...Nous avons ici le p. Lagier qui ne s'est]pas épargné non plus; il va faire son oblation à laquelle il se prépare avec une ferveur angélique, et le frère Gibelli, qui la fera en même temps que lui, est vraiment digne de lui être associé. C'est une grande consolation. Ils laissent leur place dans le noviciat à un jeune ecclésiastique plein de candeur, de piété et de talents, qui s'est déjà éprouvé au grand séminaire de Marseille et qui nous donne ainsi une garantie de plus pour sa persévérance[2]. C'est une excellente acquisition et le jour de Notre Dame sera vraiment une bonne journée pour la famille. Le parfum des vertus de nos Pères de l'Osier devrait bien en attirer quelqu'un de vos contrées, mais je les voudrais plus jeunes et plus malléables que le Père dont vous me parlez. Mgr de Grenoble me parla d'un prêtre qu'il croyait disposé à venir, je ne jugeai pas à propos de le faire expliquer. Il serait pourtant bon que vous le connaissiez.

Si vous aviez l'occasion de me faire parvenir les souliers que le cordonnier de Vinay vous aura sans doute remis, je les recevrais volontiers, mais il faut éviter que le port ne les fasse payer deux fois. On ne pourrait guère profiter que d'une occasion et vous trouverez peut-être que ce n'est pas facile.

---

[1] YENVEUX, M, 59; III, 27; VI, 33; VII, 176; VIII), 136.
[2] Charles Bellon.

Je pense qu'il est bon que vous sachiez[1] que le curé de Vif[2], chef-lieu de canton aux environs de Grenoble, a écrit au p. Mille pour lui demander une mission.

Adieu, mon très cher fils, tenez la main à ce que tout le monde compose des instructions dans votre maison, et ne négligez pas de travailler vous-même. C'est un devoir de conscience que je suis obligé de vous rappeler sous peine de péché pour moi si je ne le faisais pas.

533. [Au p. Tempier, à Marseille].[3]

533. VIII Lettres aux Oblats de France

Dévouement des scolastiques auprès des cholériques à Aix. Ferveur du p. Lagier.

[N.-D. du Laus, le] 16 août 1835.

Il est bon de rendre justice au dévouement de nos deux diacres[4] et de ceux de nos oblats qui ont obtenu de se consacrer au soulagement corporel des cholériques d'Aix. Les jeunes philanthropes, qu'on a tant vantés, se sont éclipsés les uns après les autres, et nos oblats dont on n'a pas parlé ont tenu bon jusqu'au bout. Cependant il y avait de quoi soulever mille fois la nature, indépendamment du danger toujours imminent de prendre le mal. Quelle infection quand ils les nettoyaient! Quelle horreur naturelle à surmonter quand, en essuyant leur sueur froide, elle découlait de leurs mains dans leurs manches et jusqu'à mouiller leur poitrine! Eh bien, il n'en est pas un qui se soit vanté, même auprès de moi, de ce qui fait le sujet de mon admiration. Quoique j'aie blâmé la pensée de les employer à ce pénible ministère pour les raisons que je vous ai données dans mes lettres, ce sera une belle page pour l'histoire de notre Congrégation; et l'on ne pourra jamais raconter tout ce que tous nos Pères ont fait, et la manière dont ils l'ont fait. Le service de l'hôpital d'Aix a été fait, on peut dire, entièrement par nos Pères, car il n'y a paru qu'un Jésuite et deux Capucins; ces deux derniers ne se livrèrent qu'au service corporel des malades.

Au sujet du p. Lagier, je vous dirai que je n'ai jamais vu se préparer à la sainte action de l'oblation comme il l'a fait. Aussi quels fruits n'en a-t-il pas retirés? Le p. Lagier est dans un état de jubilation qu'il ne peut contenir. Il nous disait, lui qui a toujours été si fervent soit au séminaire, soit en paroisse, que jamais il n'avait joui d'une paix et d'un bonheur semblables, qu'il était au comble de la félicité et il accompagnait ces explosions de sa belle âme d'une volonté ferme de tout faire pour la gloire de Dieu, le service de l'Eglise et de la Société, n'importe à quoi doive l'employer l'obéissance. Il brûle de travailler pour le salut des âmes, mais il attend sans inquiétude que ses supérieurs choisissent le ministère auquel ils veulent l'employer. Il est impossible, pour tout dire en un seul mot, de trouver un sujet plus parfait.

---

[1] Dans un de ces extraits (VII, 176), la copiste de Yenveux écrit: «tu saches». Il semble bien qu'après son séjour à N.-D. de l'Osier, en juillet 1835, le Fondateur se soit mis tantôt à tutoyer, tantôt à vouvoyer le p. Guigues.

[2] La copiste de Yenveux a écrit «Fit». Il s'agit sans doute de Vif, chef-lieu de canton, où le p. Guigues se rendit à l'été 1836, cf. lettre de Mazenod à Guigues, 25 août 1836.

[3] YENVEUX, II, 122; IX, 143; RAMBERT, I, 684; REY, 1, 639.

[4] Probablement Étienne Semeria et J.-A. Valentin Reinaud.

534. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

534. VIII Lettres aux Oblats de France

Que Mgr Fortuné profite de la bonne entente entre le Gouvernement et l'Église pour écrire au Roi en faveur de l'Évêque d'Icosie.

[N.-D. du Laus, le] 17 août [1835].

En réfléchissant, mon cher ami, sur votre lettre d'hier, il est impossible de ne pas reconnaître que c'est par ordre supérieur que ces avances ont été faites. Dès lors on doit supposer l'intention de se rapprocher, et l'on pourrait compter sur des dispositions bienveillantes, du moins dans ces premiers moments[2].

Je pense donc qu'il serait à propos que mon oncle écrivît de sa propre main au Roi, pour faire cesser la persécution qui pèse sur moi... Je crois que nous aurions à nous reprocher de n'avoir pas tenté cette voie pour faire cesser cet état d'oppression injuste. Si on ne réussit pas, ce sera un malheur, mais on aura fait ce que la prudence et la sagesse indiquent. Ce n'est pas que si je pouvais me promettre dans la suite qu'on me laissât en repos, je ne demanderais pas autre chose que de mener la vie que je mène depuis deux mois, pendant lesquels je le dispute d'exactitude à tous les exercices de nos communautés avec le plus petit novice; mais ne faut-il pas se prémunir contre la possibilité d'une persécution plus acharnée encore?

535. [Au p. Tempier, à Marseille].[3]

535. VIII Lettres aux Oblats de France

L'Évêque d'Icosie ne croit pas le moment venu décrire au Roi

Notre-Dame du Laus, [le] 20 août 1835.

Vous avez vu, mon cher Tempier, par ma dernière lettre, que j'abondais dans le sens de ce que Guibert vous mande sans me douter qu'il eût été dans le cas de préparer les voies, et que le Roi se fût montré si bien disposé.

Pour la lettre que vous me conseillez d'écrire, je ne la crois pas opportune dans le moment, parce qu'il serait difficile de l'excuser de bassesse. Quand on m'aura rendu justice, si on s'y décide, il sera temps alors de remercier; mais à présent, étant encore exposé à un refus, je risque trop. Ce Ministre[4] m'a appris à craindre ces sortes de

---

[1] RAMBERT, I, 700; REY, I, 643.

[2] Mgr d'Icosie, à qui on avait enlevé les droits de citoyen, pouvait être chassé de France. Deux circonstances contribuèrent au rapprochement entre le Gouvernement et l'Évêque: l'attentat de Fieschi et le séjour à Paris du p. Guibert. Le Fondateur fait ici allusion à l'attentat de Fieschi contre le Roi et sa famille, le 28 juillet. Il y eut plusieurs victimes mais le Roi et les siens ne furent pas touchés. Ceci contribua à une meilleure entente entre l'Église et l'État. Le Ministre des Cultes, pour la première fois depuis 1830, s'adressa aux évêques au nom du Roi, leur demandant d'ordonner des prières en faveur des victimes et un Te Deum d'action de grâces pour la préservation de la famille royale (RAMBERT, I, 699).

[3] RAMBERT, I, 703; REY, I, 646-647; PAGUELLE DE FOLLENAY, I, 465-466.

[4] Le p. Guibert était allé à Paris afin d'obtenir des subsides pour le grand séminaire d'Ajaccio. Au cours de ses visites au Roi, au Ministre des Cultes, au Nonce, etc., il parla de l'Évêque d'Icosie et vit qu'on était assez bien disposé à en venir à une entente avec le Prélat. À partir de la fin du mois de juillet, le p. Guibert correspond régulièrement avec le p. Tempier et lui indique la marche à suivre pour tenter un rapprochement. Fortuné de Mazenod doit d'abord écrire au Roi et au Ministre des Cultes. Le vieil

revers; je me rappelle encore l'insolente réponse qu'il fit à mes généreuses avances; je n'écrirai donc pas, je veux du moins me réserver ma dignité, si je suis la victime de l'injustice et de la calomnie. Je vous ai dit dans ma dernière lettre toute ma pensée; si je ne craignais pas d'être troublé dans la suite du repos auquel j'aspire uniquement, bien loin d'exciter à des démarches, j'empêcherais qu'on en fît. Que veux-je, après tout? Rien du tout. J'aspire à vivre, comme je le fais, dans la retraite d'une de nos maisons, ne me distinguant que par la croix pastorale que je porte, sans laquelle j'oublierais que je suis revêtu d'un caractère supérieur à ceux qui sont autour de moi; ils l'oublieraient sans doute eux-mêmes sans ce signe extérieur, tant ma vie, depuis cinq heures du matin jusqu'au soir, est simple et entièrement conforme à la leur. Je me sens absolument incapable de recommencer une carrière pour laquelle j'ai une répugnance invincible. Dans un temps, les travaux des plus grands évêques de la chrétienté, les œuvres même de ceux qui ont le plus illustré l'Église, ne me paraissaient pas au-dessus de mon courage; je ne demandais que l'occasion de marcher sur leurs traces, et de rivaliser, si j'ose ainsi parler, de zèle avec eux. Aujourd'hui, soit que je me trouve trop vieux pour commencer, soit que l'injustice des hommes ait aigri ou changé mon caractère, je ne vois plus les choses du même œil, et je n'ai de bonheur que dans l'espérance d'achever ma course en ne m'occupant que de ma sanctification personnelle et de celle de la famille dont je suis chargé: c'est encore beaucoup.

536. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

536. VIII Lettres aux Oblats de France

L'Évêque d'Icosie refuse d'écrire au Roi et au Ministre; il n'acceptera pas d'être nommé évêque coadjuteur ou titulaire.

[N.-D. du Laus, le] 23 août 1835.

Qu'avez-vous fait, mon cher ami? Dans quel gouffre voulez-vous me jeter? J'ai atteint le port, et vous voudriez livrer ma faible nacelle à de nouvelles tempêtes et à tant d'écueils, qu'il me serait impossible d'éviter?

Non, non, non! l'expérience m'a éclairé. Je ne suis pas propre à faire le bien dans ce poste élevé par le temps qui court.[2]

On dirait que la providence s'est trompée de siècle en me faisant naître dans celui-ci, avec les dispositions, et si vous voulez, les qualités qu'il fallait pour faire de grandes choses il y a deux cents ans. Je ne sais pas pactiser avec l'erreur, le mensonge et l'impiété. Je suis homme de dévouement; mais la franchise de mon caractère et ma droiture dans tout ce que j'entreprends m'empêchent de louvoyer, comme il faut nécessairement faire pour réussir quand on a à traiter avec des gens qui ne veulent pas sincèrement le bien, et qui ne s'y prêtent que par politique.

évêque s'exécuta de bonne grâce. L'Évêque d'Icosie doit écrire à son tour au Roi «sur les événements du 28 et ne glisser qu'un mot sur sa position» (Guibert au p. Tempier, août 1835). D'après RAMBERT (I, 703), le p. Guibert demandait surtout une lettre de justification au Ministre des Cultes, Persil.

[1] RAMBERT, I, 704-706; REY, I, 647-648; PAGUELLE DE FOLLENAY, I, 466.

[2] Dans sa lettre du 17 août au p. Tempier, le p. Guibert disait qu'il avait proposé au Ministre de nommer l'Evêque d'Icosie coadjuteur de son oncle ou bien évêque du premier siège vacant (RAMBERT, I, 704); il serait par là obligé de prêter serment et de prouver au Gouvernement et au Roi qu'il ne leur est pas hostile (REY, I, 645).

Evidemment votre amitié vous fait illusion en espérant tout concilier par un moyen désastreux pour moi. Ma carrière est finie; je n'ai ni assez de force, ni assez de souplesse pour en commencer une autre où je ne tarderais pas d'être abreuvé de toutes sortes de chagrins, compensés par bien peu de consolations. Je vous l'ai dit dans ma dernière lettre: j'ai repris le goût de mon ancienne vocation. La retraite dans nos maisons, suivant la Règle comme le dernier des novices, ne m'occupant d'aucune affaire avec le monde, qui ne sympathise pas plus avec moi que je ne sympathise avec lui:

voilà ce qui me reste à faire ici-bas. Ainsi tous nos efforts doivent aboutir à me placer dans une position où rien ne m'empêche de vaquer à ces tranquilles occupations, et où personne ne puisse troubler mon repos. C'est ce qui m'a inspiré de vous presser de profiter du moment de faveur dont mon bon oncle jouit, pour obtenir tout simplement que l'on revienne sur les décisions sévères et injustes qui m'exposent sans cesse à des avanies que je ne pourrais faire cesser que par un procès, trop retentissant pour que je ne veuille pas l'éviter de toute mon âme. Voilà tout, il ne faut pas autre chose. Toutes mes réflexions m'amènent à conclure que je ne puis pas en conscience accepter un siège si on me l'offrait. Quelle école donc n'aurait-on pas faite si on avait laissé entrevoir le contraire! Je suis tellement établi dans cette conviction, qu'il n'y aurait qu'un précepte formel du Chef de l'Eglise qui pût vaincre mes justes répugnances, et alors je serais condamné à la vie la plus malheureuse, et qui serait certainement abrégée par les violences que je serais continuellement obligé de me faire. Ces répugnances viennent se joindre aux raisons de conscience qui doivent m'écarter de tout siège, lequel entraînerait nécessairement une double responsabilité pour moi.

537. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

537. VIII Lettres aux Oblats de France

Le Fondateur n'est pas entreprenant par caractère; s'il s'est toujours «donné du mouvement», c'est par devoir. Refus d'être nommé évêque titulaire; tout au plus accepterait-il d'être vicaire général ou suffragant de son oncle.

Notre-Dame du Laus, [le] 25 août [1835].

La pensée qu'on aura pu s'arrêter à Paris au projet de me proposer un siège me trouble et ne me laisse plus de repos. Ma répugnance pour entrer dans cette carrière à l'âge de cinquante-quatre ans, avec mes goûts actuels, et dans la position où je me trouve à l'égard du Gouvernement et de toute l'Eglise, est insurmontable; il y va de ma conscience, de mon bonheur et de mon honneur. Ma conscience exige impérieusement que je repousse de toutes mes forces le fardeau: d'autant plus qu'il est indubitable que, malgré toute la bonne volonté du monde, et si vous voulez même, avec l'instinct des devoirs de l'épiscopat, et dusse-je faire des miracles, je ne pourrai jamais obtenir des résultats satisfaisants. Cela tient essentiellement aux préventions que l'on est parvenu à répandre partout contre moi. J'ai d'autres motifs encore de conscience si puissants, que je les considère équivalents au vœu -que j'aurais pu faire de ne jamais accepter de diocèse.

[1] RAMBERT, I, 706-708; REY, I, 648-650.

Les hommes, toujours injustes dans leurs jugements, ont conclu de ce que j'avais fait en ma vie beaucoup de choses difficiles où d'autres peut-être auraient échoué, que je suis entreprenant par caractère et qu'il me faut de l'action et du mouvement. C'est tout le contraire. Si j'ai mis de l'activité, si je me suis donné du mouvement, si j'ai entrepris des choses difficiles et les ai amenées à bien, c'est par devoir, c'est qu'il m'était impossible de me refuser à une sorte d'évidence qui me prouvait que telle était la mission que la Providence me donnait; mais par le fond de mon caractère, j'ai toujours eu une grande aversion pour toutes sortes d'affaires. Je n'ai jamais conçu comment on peut faire un pas, la moindre démarche par ambition.

La pensée de la futilité de tout ce qui passe a été tellement profonde en moi, qu'elle m'enlèverait presque le mérite de renoncer à toutes les choses d'ici-bas par un principe naturel. Il m'a toujours semblé que je devais mourir, pour ainsi dire, le lendemain; quel prix alors peut-on attacher, et aux choses en elles-mêmes et à l'opinion des hommes? Aussi vous aurez pu remarquer qu'au milieu d'une vie fort agitée, toutes les fois que j'ai pu me cacher, me soustraire à la vue des hommes, m'asseoir, en un mot, dans la solitude, je me suis trouvé comme dans mon élément, et il a fallu me faire violence pour m'en arracher.

Dans le commencement de mon ministère, j'ai sacrifié mon attrait pour faire du bien aux hommes. J'ai pris des mesures inspirées par le zèle pour leur en faire encore après ma mort par ceux que j'ai associés à mes travaux. Ils seront plus heureux que moi, et j'espère que le bon Dieu leur procurera les consolations qui m'ont été refusées.

Le bien s'est fait néanmoins: qu'importe l'injustice des hommes? N'ai-je pas été moi-même ingrat envers Dieu? Qui pourrait compter mes infidélités et l'abus que j'ai fait de ses grâces? Ainsi je ne me plains pas des hommes, tout en remarquant leur injustice. J'ai payé mon écot[1]; il est temps que je cesse de violenter mes affections et mon attrait. Je veux rentrer dans la solitude de la vie privée pour ne m'occuper que de mon éternité et du bonheur de ceux qui m'entourent, sans me refuser néanmoins à rendre tous les services que je pourrai dans l'ordre de mon ministère, quand on me le demandera.

Ne voyez-vous pas encore que mon honneur serait aussi compromis que mon bonheur dans la nouvelle carrière où l'on veut me pousser? D'abord, tout le monde dira que j'ai vendu mon adhésion pour un siège, que c'est là où tendaient mes vœux, etc.

Le Gouvernement lui-même, me croyant capable de cette indignité, croira m'acheter à ce prix et se persuadera pouvoir exiger des complaisances que ma conscience et ma délicatesse se refuseraient également à lui accorder; et alors qu'arrivera-t-il? Qu'il m'accusera de fourberie et de mensonge, et qu'il recommencera sa persécution en mettant toutes sortes d'entraves à l'exercice de mon ministère, ministère qui, comme vous savez, peut à la rigueur se passer de protection, mais qui lutte péniblement et toujours avec détriment contre le mauvais vouloir de la puissance temporelle.

Je conclus donc de nouveau avec raison que tout ce qu'il me faut, c'est de rester ce que je suis, reconnu pour tel par le Gouvernement, auquel je ne refuse pas de prêter serment, s'il l'exige, en qualité de suffragant ou vicaire général de mon oncle, puisque j'ai toujours eu pour principe, quoiqu'il n'ait pas voulu le croire, que les ministres de l'Église ne sont établis que pour l'ordre spirituel, qu'ils doivent se soumettre à ce que Dieu permet, maintenir la paix par l'influence de leur saint ministère, bien loin de se faire jamais les instruments de quelque parti que ce soit, pas plus des légitimistes que

[1] «Payer son écot»: payer sa part.

des républicains, parce que ce serait compromettre l'Église, dont leur principal devoir est de défendre les intérêts.

Ma persistance dans ces pensées fera, je pense, quelque impression sur vous et sur mon bon oncle. C'est un raisonnement fondé en principe, auquel n'est pas étrangère la juste affection que je lui dois et que je lui ai vouée du fond de mon âme. Et pourquoi, après que ma conscience et mon esprit ont prononcé, ne laisserais-je pas parler mon cœur?

Oui, tout ce qui m'éloignerai! d'un oncle si vénérable et si chéri, de vous et de quelques autres personnes en très petit nombre, serait pour moi l'exil le plus insupportable, la condamnation la plus rigoureuse, l'équivalent d'une sentence de mort. Qui dira que je suis tenu à tant de sacrifices?

538. [Au p: Tempier, à Marseille].[1]

538. VIII Lettres aux Oblats de France

Calomnies du préfet Thomas. Le Fondateur pourrait accepter d'être nommé coadjuteur de son oncle. La réconciliation avec le Gouvernement doit se faire sans compromettre la réputation et l'honneur de l'Évêque d'Icosie. Jeancard à N.-D. du Laus.

[N.-D. du Laus,] le 26 août 1835.

Si c'est de la préfecture[2] que sont parties les atroces calomnies qui ont tant irrité le Gouvernement contre moi, je pourrais sans scrupule m'appesantir sur la fourberie infâme de ces hommes qui n'ont pu que mentir à leur conscience en m'accusant, surtout lorsqu'ils ont protesté, comme ils l'ont fait soit à moi soit à mes amis, qu'ils étaient totalement étrangers à toutes les indignes menées que la méchanceté avait tramées contre moi.

... Si je suis plus traitable sur ce point, c'est que la bonne santé de mon oncle et l'espérance fondée que nous avons de le conserver encore de longues années, me donnent le temps de respirer et de réfléchir sur ce que j'aurais à faire si je ne mourais pas avant lui, comme j'ai déjà failli le faire deux fois et comme cela pourrait bien m'arriver. En attendant, ma position serait fixée convenablement et mon cœur satisfait en pouvant continuer de vivre dans mon élément qui est, comme vous le savez, de respirer dans le sein de l'amitié et, si le bon Dieu disposait de mon oncle avant que j'eusse terminé ma carrière mortelle, je pourrais me retirer dans ma solitude avec les honneurs de la guerre avant de prendre possession, c'est-à-dire avant d'avoir contracté l'engagement définitif qui à mes yeux, selon l'esprit de foi, fixe l'existence du premier pasteur au sein de son peuple jusqu'à la mort. Ainsi l'unique chose désirable pour moi comme pour mes amis est l'accomplissement de ce vœu que, tout considéré, je puis former en conscience.

Cette réconciliation présente bien aussi quelque avantage pour le Gouvernement et, dans le fait, ne compromet que moi dans l'opinion publique. C'est pourquoi je dois aller doucement, car je ne puis pas pour le bien de la paix renoncer à ma réputation et, si je ne mettais pas une certaine réserve dans mes démarches, je serais bientôt estampé comme un ambitieux qui vend son honneur pour une place, tandis que c'est

---

[1] REY, I, 646 en note, 650-651; RAMBERT, I, 708-709, 711.

[2] Le préfet Thomas, qui s'était toujours montré courtois envers l'Évêque d'Icosie, n'avait cessé de le dénoncer à Paris, cf. J. LEFLON, Mgr de Mazenod, II, 506-524.

précisément cette place que je redoute plus que la mort. Je n'ai point écrit la lettre précisément pour éviter ce reproche. Il me semblait, qu'étant absent, mon oncle avait parlé pour moi dans la sienne, assez pour qu'on dut être satisfait. N'aurais-je pas l'air de me mettre à deux genoux, moi qui suis l'offensé, moi qu'on a calomnié, persécuté, privé de mes droits! Je vous avoue que je trouvais que c'était assez de remercier quand on m'aurait rendu justice.

La dernière lettre de Guibert laisse supposer qu'on aurait discuté ce point et qu'on serait convenu d'une lettre de ma part soit à l'Ambassadeur, soit au ministère. Je ne voudrais donc pas trop tenir à mon sentiment, mais je me méfie assez de moi quand je n'agis pas selon ma manière de voir pour craindre de mal faire. Je vous envoie donc un brouillon de lettre; si vous persistez à croire que je doive l'écrire, vous me le direz et s'il y a quelque chose à corriger vous me le marquerez, j'en garde un double.

Jeancard entre dans ma chambre, à mon grand étonnement. Je l'ai vu avec le plus grand plaisir. Nous ferons le reste, s'il le faut. Mais ne vous inquiétez pas quand quelque accident retarde la marche des affaires. Vos deux dernières lettres sont trop vives[1]; vous ne devez pas être surpris que j'hésite quand il y va de la conscience, de l'honneur et du repos de toute ma vie.

539. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

539. VIII Lettres aux Oblats de France

Lettres au Roi et au Ministre des Cultes.

[N.-D. du Laus,] le 31 août 1835.

Cette lettre, mon cher Tempier, vous sera portée par Jeancard qui vous dira de vive voix tout ce que nous avons traité ensemble. Je le chargerai néanmoins d'une lettre, mais ce ne sera pas pour vous gronder du petit peu d'humeur dont vous n'avez pas pu vous défendre dans les dernières pièces de notre correspondance. Je comprends que vous ayez pu être contrarié de me trouver récalcitrant à certains projets qui vous souriaient; cependant les motifs que j'alléguais étaient assez fondés en raison et surtout en religion pour qu'on ne se fâchât pas de mes résistances. Je vois par la lettre que je reçois aujourd'hui que votre colère n'est pas encore passée; le laconisme sur l'audience de Mgr Garibaldi me le prouverait. Vous deviez pourtant avoir reçu ma lettre, partie le 27 de Gap, où je vous transcrivais celle que je me proposais d'écrire au Roi. Elle est partie et sera vraisemblablement entre ses mains après-demain; j'espère

---

[1] Le p. Tempier prit peur en recevant la lettre du 20 août, dans laquelle le Fondateur annonçait qu'il n'écrirait pas au Ministre. Il lui envoya l'abbé Jeancard pour le convaincre d'écrire au Roi et au Ministre et sans doute aussi pour l'aider à trouver les expressions jugées indispensables par le p. Guibert. Jeancard portait également une lettre du p. Tempier, datée du 24 août, par laquelle il sommait le Fondateur de collaborer avec ses amis pour son propre bien:
«Voulez-vous ou ne voulez-vous pas sortir de la position affreuse dans laquelle vous vous trouvez placé? Si vous dites non, à la bonne heure! Mais alors il ne fallait pas nous laisser faire tous les frais des démarches, il fallait défendre absolument à Guibert de dire un seul mot de vous; mais alors il faut avaler toutes les infamies dont on vous a abreuvé; mais alors il faut dire amen à toutes les vexations passées, présentes et futures, tant de la part des mauvais sujets que de la part du Gouvernement. Si cela vous plaît, je n'ai rien à dire. Que si, au contraire, vous voulez sortir de cet état, que je puis appeler misérable, il faut un peu vous y prêter et vous rendre au sentiment de vos amis qui s'intéressent aussi un peu à votre honneur...» (REY, I, 652).

[2] REY, I, 653-654; RAMBERT, I, 711-712.

qu'il en sera satisfait et ce premier article de notre affaire sera bientôt terminé à notre satisfaction[1].

Je m'attends à recevoir au premier jour une lettre de Rome pour m'inviter à écrire au Roi, car certainement Mgr Garibaldi n'aura pas manqué de rendre compte de ce que le Roi lui a dit dans son audience, en me représentant comme un homme obstiné qui ne veut pas faire les avances nécessaires. Je ne mets point d'obstination dans tout ceci. Je ne veux autre chose que concilier l'honneur, la conscience, mon repos avec les exigences du Gouvernement et les désirs de mes amis. Ainsi nous avons combiné une lettre au Ministre[2] dans laquelle la dignité de mon caractère n'est pas compromise et la condition exprimée dans la lettre de Guibert est remplie.

Relisez la lettre du 17. Vous verrez ce qui a été convenu chez M. Schmitz, chez l'Ambassadeur et même chez la Reine. C'est ce qui m'a déterminé à mettre la plume à l'œuvre. Nous verrons s'ils tiendront parole. Il fut dit dans ces diverses conférences: «Huit jours après, l'Évêque de Marseille demandera au Roi qu'il veuille bien lui donner son neveu pour coadjuteur. Voilà sur quel pied la chose a été discutée chez M. Schmit... J'ai aussi développé ce plan chez la Reine et chez l'Ambassadeur et il a été approuvé.»

Jeancard vous dira dans quel sens je consens à la coadjutorerie et ne veux pas d'un siège. C'est que si j'avais le malheur de perdre mon oncle, personne ne me forcerait d'accepter la succession.

540. [Au p. Tempier, à Marseille].[3]

540. VIII Lettres aux Oblats de France

Réconciliation prochaine entre l'Évêque d'Icôsie et le Gouvernement.

Notre-Dame du Laus, [le] 1er septembre [1835].

Votre lettre du 30 m'apprend la conclusion de mon affaire. On ne peut disconvenir que le Roi n'y ait mis de la bonne grâce[4]; car il n'a pas attendu la lettre qu'on avait dû lui annoncer de moi. Je sens qu'il conviendrait que je remerciasse le Roi; c'est là où l'auteur s'embarrasse; car après tout, c'est une justice qui m'a été faite et l'on me doit encore réparation. Y a-t-il là de quoi s'enthousiasmer? La mesure de mes expressions choquerait peut-être. J'attends.

541. [Au p. Guigues, à N.-D. de l'Osier].[5]

541. VIII Lettres aux Oblats de France

Conseils. Service du sanctuaire. Souliers.

---

[1] La lettre au Roi est datée du 24 août, cf. texte dans REY, I, 655-656.
[2] Lettre datée du 30 août (REY, I, 656).
[3] RAMBERT, I, 715; REY, 1, 657.
[4] Le roi Louis-Philippe, par une lettre du 25 août, faisait remercier Mgr Fortuné de Mazenod pour la lettre écrite le 28 juillet à l'occasion de l'attentat Fieschi. La lettre terminait par ces mots: « Le Roi n'a pas oublié, Monseigneur, les circonstances de votre séjour en Sicile, que vous rappelez à sa mémoire. Sa bienveillance est la même; Sa Majesté désire vous en donner la preuve en rendant à Mgr l'Évêque d'Icôsie les droits de français que vous demandez pour lui.» (RAMBERT, I, 714-715).
[5] YENVEUX, II, 154; VI, 33; VII, 162, 241, 247.

[N.-D. du Laus, le] 3 septembre 1835.

Je suis parti trop précipitamment pour terminer ma visite comme je le voulais; j'avais renvoyé pour la fin la conférence particulière avec le supérieur que j'avais eue avec les autres dans le courant de mon séjour à l'Osier et elle n'a pas pu avoir lieu. Suppléez à ce défaut en vous rappelant tout ce que j'ai dit ou indiqué pour le bon ordre ou l'édification.

Tenez-moi toujours au courant, dans votre correspondance, de la conduite de tous vos sujets et de tout ce qui se passe dans votre maison.

Vous me dites que les prêtres commencent à venir. Qu'ils soient édifiés de ce qu'ils apercevront chez vous. Il n'y a pas de politesse qui vaille la scrupuleuse exactitude à toutes vos observances. Qu'on s'en tienne exactement à ce que j'ai réglé à cet égard.

Nous avons besoin de prier le *Dominum messis* pour qu'il nous envoie des ouvriers. Le moyen le plus efficace pour être exaucés, c'est d'être en tout ce que nous devons être. Ce devoir pèse sur tous mais très spécialement et avec une responsabilité redoutable sur les supérieurs qui sont tenus *sub gravi* de maintenir par leurs exemples et leur autorité la régularité dans leurs communautés.

Pour le dehors, souvenez-vous que la Providence vous a placés au service de ce sanctuaire pour donner une meilleure direction à la dévotion des peuples. Que leur vœu à la sainte Vierge les conduise à la conversion par votre ministère.

Vous êtes cause que je marche sur ma peau. Les souliers que j'avais fait faire à Vinay m'étaient absolument nécessaires. Ils étaient faits, le cordonnier avait confectionné une forme exprès pour moi, je crains bien qu'il n'ait murmuré à cause de votre refus de recevoir sa marchandise.

542. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

542. VIII Lettres aux Oblats de France

Les lettres de l'Évêque d'Icosie n'ont satisfait ni le Roi ni le Ministre des Cultes. Incapacité de mentir. Mécontent du p. Guibert.

[N.-D. du Laus,] le 14 septembre 1835.

Voilà donc à quoi ont abouti toutes ces belles espérances, ces assurances! Il paraît que Guibert a été la dupe de gens plus fins et habitués à tous les genres de roueries. La parole royale a été elle-même en défaut. Je ne vois point de remède contre un mauvais vouloir si envenimé. Toutes les bassesses que l'on me conseille ne serviraient qu'à me rendre aussi vil à leurs yeux que je leur suis haïssable. Que ma destinée s'accomplisse! Il n'en sera que ce que Dieu voudra. Je suis on ne peut plus mécontent de Guibert. Cet empressement qu'il a de partir est très déplacé. Qu'est-ce donc ces phrases qu'il demande[2]? Mes sentiments sont exprimés comme ils doivent l'être dans ma lettre au Roi, je n'avais rien à dire de tout cela au Ministre.

---

[1] REY, I, 659-660; RAMBERT, I, 715.

[2] Les lettres de l'Évêque d'Icosie au Roi et au Ministre parurent d'une froideur affectée. «Une ou deux phrases de plus auraient été d'un excellent effet» écrivait le p. Guibert, le 4 septembre, en demandant une nouvelle lettre au Ministre des Cultes.

Du reste, n'y ayez point de regret, leur conduite me prouve qu'il n'en aurait pas fait davantage lors même que j'aurais écrit comme l'entend Guibert. Ne vous fâchez pas contre moi. Lors même que je voudrais entrer dans vos vues, je ne saurais pas écrire. Je ne sache pas avoir jamais menti, c'est impuissance chez moi que de dire ce que je ne pense pas. Je pourrais signer ce qu'un autre aura tourné de manière à sauver le mensonge, mais je ne suis pas capable de trouver ces détours. Je vous le dis sincèrement.

Vous me parlez encore d'une seconde lettre au Roi; mais comment combiner ces deux choses, une lettre au Roi pour le remercier de m'avoir accordé ce que le Ministre, au dire de Guibert, renvoie aux calendes grecques, et une lettre au Ministre par laquelle je reconnaîtrai que je n'ai encore rien obtenu!

Je trouverais plus simple d'écrire à l'Ambassadeur pour lui faire part de mon embarras, mais si Guibert est parti, je ne saurais seulement pas où adresser ma lettre. Oh! comme tout cela me fatigue! Si ce n'était le chagrin .que je sens que cela vous donne par rapport à moi, j'enverrais tout paître. Je ne me soucie pas de la faveur de qui que ce soit dans le monde. Je méprise de plus en plus tout ce que l'on recherche sur la terre. Tout ce que je demande c'est d'être dans la grâce de Dieu et d'attendre la mort en paix dans quelque coin bien retiré, à portée cependant de ceux que j'aime.

543. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

543. VIII Lettres aux Oblats de France

Seconde lettre au Ministre des Cultes.

[N.-D. du Laus, le] 15 septembre 1835.

Ma lettre d'hier soir, mon Cher Tempier, vous aura mis en peine; je me hâte donc de vous écrire encore aujourd'hui pour faire connaître ma réponse ultérieure; croyez bien que vous et mes autres amis êtes pour beaucoup dans œtte résolution parce qu'il n'est pas juste que vous soyez centristes dans votre affection pour moi et les désirs qu'elle vous inspire.

Eh bien! je me suis décidé à écrire au Ministre, comme si je ne devais pas être choqué de tous ses soupçons, injurieux à mon caractère.

Sans autre réflexion, je vous transcris ma lettre[2], qui est déjà partie. J'espère que vous serez content.

544. [Au p. Tempier, à Marseille].[3]

544. VIII Lettres aux Oblats de France

Ordination du p. Étienne Semeria. Un novice devra faire le service militaire.

---

[1] RAMBERT, I, 716-717; REY, I, 661.

[2] Nous omettons cette lettre. Un des arguments que le Fondateur invoque, pour expliquer la discrétion de sa première lettre, est ainsi conçu: «...Je l'avouerai, je suis de l'école de Fénelon, dont les sentiments repondent à toutes les fibres de mon cœur: II sied toujours bien aux gens en disgrâce, écrivait-il en pareille conjoncture, d'être réservés et sans empressement.
Je pousse peut-être la délicatesse trop loin, mais on ne saurait m'en faire un crime quand elle est appuyée sur une telle autorité.»

[3] REY, I, 663, 664. Le p. Rey ne nomme pas le destinataire de cette lettre. II s'agit probablement du p. Tempier à qui le Fondateur écrivait très souvent pendant cette période.

[N.-D. du Laus,] le 22 septembre 1835.

[L'ordination du père Semeria[1] fut une vraie fête de famille] qui donnait un caractère particulier à cette solennité où la grâce découlait du père sur les enfants, seuls témoins des merveilles qui s'opéraient pour la gloire d'un de leurs frères à l'avantage de tous et de l'Église de Dieu. Le lendemain[2], la première messe fut dite dans le sanctuaire miraculeux à 5 heures du matin selon nos us accoutumés afin que ceux qui devaient m'accompagner à Gap fussent libres d'assez bonne heure pour arriver à temps pour l'office qui devait commencer à 9 heures. Cet office, en l'honneur de saint Arnoult, patron du diocèse, fut aussi solennel qu'on peut le faire à Gap et suivi d'une procession interminable qui finit de m'éreinter le lendemain d'un jour de jeûne, m'étant levé le matin à 4 heures et après un voyage de deux heures. Mais si j'étais vraiment exténué, la piété de tout ce peuple, qui sur tout mon passage se mettait à genoux pour recevoir la bénédiction, me procura une compensation de consolation spirituelle plus que surabondante. Le p. Mille fit le panégyrique dont je fus content. Il ne lui avait fallu que quelques heures de la nuit pour le composer et l'apprendre. C'est prodigieux sous le double rapport de la facilité et de la mémoire.

... Plonger de gaieté de cœur un pauvre jeune homme dans un abîme de corruption dont on ne peut se sauver sans miracle, l'arracher pour cela à sa vocation, le faire sortir d'un noviciat où il vit depuis plus d'un an dans l'innocence et la pratique de toutes les vertus, de la part d'un évêque, c'est le comble de la monstruosité! La chose est si épouvantable, dirai-je le mot, si criminelle, que je me suis persuadé que ce n'est qu'un jeu de sa part et qu'il aura envoyé sous main l'attestation qu'il ne peut pas refuser en conscience puisqu'il ne s'agit que de constater un fait dans les formes voulues par la loi. S'il en était autrement, ce serait un tour digne des Néron et des Domitien[3].

545. [Au frère Ferrand, à Ajaccio].[4]

545. VIII Lettres aux Oblats de France

Attachement réciproque.

[N.-D. du Laus, le] 1er octobre 1835.

...J'aime à lire dans votre cœur l'affection et l'attachement que vous avez pour votre père en Jésus-Christ, et je me fais un plaisir de vous assurer que vous êtes payé de retour...

546. [Au p. Tempier, à Marseille].[5]

546. VIII Lettres aux Oblats de France

---

[1] Le p. Jean-Étienne Semeria fut ordonné à N.-D. du Laus le 19 septembre.
[2] Dimanche le 20, le Fondateur alla à Gap pour participer à la fête patronale du diocèse.
[3] Cet extrait est copié par REY (I, 664) sans destinataire et sans date. Il se trouve cependant, dans REY, à la suite du paragraphe précédent, daté du 22. L'Evêque en question avait refusé un certificat d'études ecclésiastiques en faveur d'un novice soumis à la loi de la conscription.
[4] Notices nécrologiques o.m.i., II, 149.
[5] YENVEUX, II, 58; V, 46; VII, 41, 56; VIII, 172; REY, I, 665.

Visite du p. Guibert à N.-D. du Laus. Les livres ne doivent pas sortir des maisons. Sermons des Pères du Laus. Classe de belles-lettres.

[N.-D. du Laus, le] 4 octobre 1835.

Vous aurez vu Guibert à ces heures-ci. J'ai été charmé de passer quelques jours avec lui[1]. Je lui donne pour le grand séminaire d'Ajaccio deux compagnons: le p. Albini et le p. Sicard. À propos du p. Guibert, je suis peiné de le contrarier, mais je vous charge expressément de retirer de ses mains la philosophie de M. Combalot et tous autres livres qu'il aurait emportés du Laus. C'est une loi que je me suis faite et qui est connue de tout le monde, de ne pas permettre qu'on prenne un seul volume de la bibliothèque d'une de nos maisons pour les porter dans une autre sans ma permission expresse. Le p. Mille a été fortement réprimandé pour s'être permis de contrevenir aux ordres précis que j'ai donnés là-dessus et qui lui étaient bien connus. On n'a pas demandé mon agrément. Aussi, je ne puis laisser passer cet abus. Il faut que les livres retournent au Laus. C'est très sérieusement que je le dis en vous chargeant de les retirer. Je vous réitère en même temps la défense à vous-même de disposer de quoi que ce soit sans mon autorisation, soit pour la Corse, soit pour ailleurs, je tiendrai la main à ce que l'on rende à votre bibliothèque les livres de physique dont on s'est servi pour la classe qui finit.

Il faut que le p. Pons fasse une classe de belles-lettres aux scolastiques[2]. Ici le p. Mille, qui ne manque certainement pas de travail, faisait cette classe, ce qui n'empêchait pas qu'il fît la classe de théologie à toute la communauté. C'est ainsi que l'on doit faire partout. Etre toujours prêt à faire de bonne grâce ce qui peut concourir au bien de l'Eglise et à l'avantage de la Congrégation. On ne se demande pas si cela doit donner de la peine ou du dérangement. Jamais on en éprouverait, si l'on prenait la bonne habitude de faire toujours tout volontiers pour Dieu, sans aucune recherche de soi-même. Il me semble que cela coule tellement de source qu'il est superflu d'y insister.

Je suis bien mécontent des instructions que débitent tous ces bons Pères de N.-D. du Laus: c'est très mauvais. Je me tue à leur dire d'écrire; ils ont toujours quelque échappatoire pour n'en rien faire. S'ils prêchent comme cela en mission, c'est à faire pitié. Le fait est q...

Il est de toute nécessité qu'on fasse au moins deux classes de belles-lettres par semaine aux scolastiques, si nous ne voulons pas avoir des apocos[3] incapables d'écrire deux lignes. Les Français ont besoin d'être cultivés; mais les Italiens c'est pour eux un premier besoin.

II faudrait voir comme le matériel marche ici; personne n'y entend rien. C'est l'article qui m'ennuie le plus, parce que je n'aime guère à me mêler des affaires de ménage et que je trouve un peu déplacé, à cause de ma dignité, à entrer dans tous ces détails, mais comment ne pas redresser tant de sottises dont on ne se doute même pas!

---

[1] Dans le but de mettre le Fondateur au courant des démarches faites à Paris et de l'encourager à se prêter volontiers à ce qu'on voulait de lui, le p. Guibert, en route pour la Corse, s'arrêta à N.-D. du Laus du 21 septembre au début octobre. L'affaire d'Icosie était presque terminée. Le 27 septembre, Mgr F. de Mazenod envoya à Paris le bref d'institution afin que le Conseil d'Etat délibère sur son enregistrement.

[2] Les scolastiques, dispersés à Aix, au Laus et au Calvaire, habitèrent au grand séminaire de Marseille depuis le mois d'octobre 1835 jusqu'en 1854.

[3] Apoco: terme emprunté à l'italien. Homme qui a peu d'esprit, peu de sens.

547. [Au p. Guigues, à N.-D. de l'Osier].[1]

547. VIII Lettres aux Oblats de France

Projet de voyage du p. Guigues. Vivre selon la Règle, même en présence des prêtres en visite. Écrire chaque mois et donner de nombreux détails sur la vie de communauté.

[N.-D. du Laus, le] 8 octobre 1835.

J'attendais pour t'écrire, mon cher fils, que tu m'eusses fait connaître ta détermination par rapport au voyage que te proposait ton beau-frère. Quoique je t'eusse laissé toute latitude à cet égard, je t'avoue que je suis bien aise que tu aies pris le parti de ne pas quitter ton poste, pouvant surtout traiter les affaires que l'on te proposait par écrit. J'aurais voulu que tu m'expliquasses mieux quel genre de service tu désires que le p. Mille et moi rendissions à ta sœur dans la conjoncture. Est-ce pour tâcher de reconnaître si réellement cette jeune personne se croit appelée à l'état religieux?

Ta correspondance est loin de remplir les conditions voulues par ta position. Il ne faut pas tant regretter le temps que tu dois employer à m'écrire. C'est tout dire en un mot en te rappelant que par ta correspondance tu dois me rendre présent à tout ce qui se fait chez toi, c'est-à-dire chez vous. Tu ne me tiens pas assez au courant de tout ce qui m'intéresse, soit pour le moral soit pour le matériel de la maison; le supérieur doit, une fois par mois, me rendre compte non seulement de toutes ses opérations domestiques, mais il doit m'entretenir chaque fois de tous ses sujets et cela non seulement d'une manière superficielle, mais de façon à ce que je sois informé et à même de juger tout comme si j'étais présent. Je ne puis pas me départir de ce droit, sans lequel il me serait impossible de m'acquitter de ma charge.

Je te recommande beaucoup d'aménité dans les formes, mais beaucoup de fermeté pour le fond, de tout ce qui tient à la Règle ou à l'esprit de la Congrégation. Qu'il n'y ait plus rien de puéril parmi vous. N'oublie pas de me faire savoir où l'on en est des instructions écrites que j'ai exigées de chacun sans excepter le supérieur. J'en exige autant dans toutes nos maisons.

Indépendamment de l'obligation qui pèse sur tous les Pères et sur toi en particulier, en ta qualité de supérieur, d'observer la Règle et d'être fidèles à tout ce que j'ai prescrit, le bien qui en résulte pour le dehors est incalculable. Je le vois ici par expérience. C'est à qui admirera davantage la régularité, le bon ordre, la piété qui dominent dans la maison. C'est au point que, de tant de prêtres qui ont passé ici des semaines entières, il n'en est pas un qui ait voulu qu'on lui présentât la moindre chose autre que ce que mange la communauté les jours de jeûne de Règle, c'est-à-dire qu'ils se sont tous mis à notre Règle avec une ferveur admirable. Tout les édifie: le silence qui règne dans la maison, la ponctualité à tous les exercices, l'office, les petites pénitences au réfectoire. Soyez donc toujours ce que vous devez être et que jamais la présence des étrangers ne vous fasse modifier en rien ni la Règle, ni les usages. Si on ne trouvait dans votre maison que des prêtres vivant ensemble, comme pourraient le faire des curés du voisinage, vous seriez très coupables, à mes yeux, à ceux de la Congrégation et devant Dieu;

---

[1] YENVEUX, I, 60-61; VI, 81; VII, 153, 163, 248.

et ceux à qui vous auriez sacrifié votre vie d'Oblat se retireraient peu édifiés et sans doute trompés dans leur attente. Je vous recommande donc une grande rigidité sur tout cela. Je ne veux point de politique ni de respect humain. Tout le monde sait qui vous êtes, soyez donc dignes de votre vocation et sachez la relever dans ses moindres pratiques[1].

548. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

548. VIII Lettres aux Oblats de France

Inquiétude lorsque le p. Tempier n'écrit pas pendant quelques jours. Regret pour le renvoi d'un domestique. Joie de pouvoir rentrer prochainement à Marseille. Bonheur de vivre dans une communauté oblate, loin du monde pervers.

[N.-D. du Laus, le] 9 octobre 1835.

Inutile de vous dire tout ce que j'ai souffert pendant plusieurs jours. Tout me disait que vous étiez dangereusement malades. Vous me connaissez assez pour comprendre où j'en étais avec ce poignard profondément plongé dans mon âme. Du 25 septembre au 6 octobre j'ai eu le temps de savourer ce martyre. Vers la fin, je ne vivais plus. Votre lettre me tranquillise. N'en parlons plus; quel mal vous m'auriez épargné par une seule ligne de votre main! Mais je vous pardonne à tous. Il n'y a qu'amour dans mon cœur. Je remercie Dieu de ne m'avoir soumis qu'à cette épreuve, quelque déchirante, quelque excessive qu'elle ait été.

Comment me demandez-vous d'être actif dans une opération où je souffrirais déjà tant d'être passif. Je n'ai jamais fait volontairement de peine à personne, même à ceux qui m'ont fait le plus de mal, comment pourrai-je jeter dans le désespoir quelqu'un qui m'est sincèrement attaché, qui se battrait pour moi et pour mon oncle?[3] Il m'a sans doute beaucoup fatigué mais, il faut le reconnaître, par un effet de son détestable caractère plutôt que par une malice soutenue. Je sais qu'il a manqué grossièrement à tout le monde, autant qu'il m'a manqué, et c'est ce qui me peine le plus; mais c'est par caractère, c'est défaut d'éducation et souvent excès d'attentions. Je dis ceci, non point pour l'excuser; qui plus que moi blâme sa conduite? Qui en ressent le contrecoup plus vivement? Mais c'est pour faire connaître d'où partent ses torts et donner l'espérance qu'ils ne se renouvelleront plus, car voilà un mois qu'il est tel qu'on pourrait le désirer. Je sais qu'il sera malheureux en sortant de chez moi. Comment pourrais-je me résoudre à le plonger dans le malheur? Rendre malheureux quelqu'un qui m'aime, moi qui ne puis supporter l'idée de la souffrance de ceux qui me sont les plus indifférents! C'est au-dessus de mes forces.

Vous m'annoncez une bien bonne nouvelle en me rappelant pour la semaine prochaine. N'est-ce pas trop de bonheur? Je le goûte d'avance. Néanmoins, quelque empressé que je sois d'en jouir, j'attendrai encore un signal plus exprès, plus précis, pour voler vers vous. Ce n'est pas que je ne sois très bien ici. Au contraire, j'y suis

---

[1] Ce paragraphe est copié avec le «vous», et daté «d'octobre», par YENVEUX (imprimé, I, 60-61). Nous l'insérons ici, avec ces autres extraits du 8 octobre.

[2] YENVEUX, III, 109; IV, 46; V, 158; RAMBERT, I, 718-719; REY, I, 666-667.

[3] Il s'agit de son domestique, probablement de Pascal Testamire, renvoyé en Janvier 1839, cf.: Journal Mazenod, 19 janvier 1839: «départ de mon domestique Pascal Testamire. Cette fois je lui ai laissé donner son congé, maigre toute ma pitié pour lui. Son détestable caractère qui révoltait tout le monde m'a par trop exercé depuis trois ans.»

dans mon centre sous une infinité de rapports. Je me plais beaucoup dans la régularité de nos maisons. Les exercices de piété qu'on y fait en commun sont tout à fait de mon goût et je ne me lasse pas de les suivre avec exactitude. Le cercle de mes occupations ne s'étendant pas au-delà de notre famille spirituelle, qui je pense a profité de mon séjour au milieu d'elle; j'ai perdu de vue tout le reste du monde, ces hommes pervers, méchants, avec lesquels il faut sans cesse être en contact en sortant d'ici, et je ne puis exprimer quel soulagement c'est pour moi. Je suis content d'être oublié de tous ceux que je n'ai pas de raison pour aimer autrement que de la grande charité universelle. Je ne demande rien à personne, parce que je suis satisfait et au-delà de l'existence que Dieu m'a faite. Mais l'avouerai-je? Est-ce faiblesse? Est-ce imperfection? Selon ma manière de voir, ce n'est ni l'un ni l'autre; il me manque toujours quelque chose, et ce quelque chose, c'est beaucoup, excessivement beaucoup, tant qu'il me faudra vivre séparé de qui je sais.

Eh bien! ce sera donc dans le courant de la semaine prochaine que je vous reverrai, que je vous presserai contre mon cœur, que j'embrasserai ce bon oncle, ce père bien-aimé dont mon affection alimente la longue et précieuse vie, que je vous serrerai dans mes bras; mais n'est-ce pas trop de bonheur? Je le goûte d'avance[1].

549. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

549. VIII Lettres aux Oblats de France

Prêtres en retraite à N.-D. du Laus. L'Evêque de Gap ne permet pas à ses prêtres d'entrer chez les Oblats.

[N.-D. du Laus, le] 13 octobre 1835.

La maison de Notre-Dame du Laus est pleine de prêtres qui y viennent faire une retraite et qui s'en acquittent de manière à édifier tout le monde. Ils sont saisis, en arrivant, de je ne sais quelle impression que leur communique l'aspect de notre communauté qui marche au pas, l'évêque en tête; ce qui, joint au parfum qui s'exhale constamment du sanctuaire de notre bonne Mère, forme un ensemble ravissant d'un inévitable effet. Ah! si Monseigneur de Gap pouvait comprendre! Il cesserait sans doute de mettre un obstacle insurmontable à tant de vocations bien prononcées. Nous compterions bientôt dix prêtres excellents, poussés irrésistiblement vers nous par la grâce de Dieu. Or, non seulement l'Évêque leur refuse impitoyablement la permission qu'il n'a pas le droit d'exiger, mais encore il ne veut pas les laisser parler quand ils se présentent pour traiter ce sujet important: c'est déplorable.

550. [Au p. Tempier, à Marseille].[3]

550. VIII Lettres aux Oblats de France

Conseils aux Pères du séminaire. Attachement à son domestique.

---

[1] Le Fondateur quitta N.-D. du Laus le 18 octobre. Il s'arrêta à Aix du 19 au 22 et arriva à Marseille le 22 (REY, I, 670). Celui que le Fondateur désire le plus revoir, et qu'il ne nomme pas, est manifestement le p. Tempier.

[2] YENVEUX, I, 61; Missions OM1, 1902, 65.

[3] YENVEUX, II, 19; V, 158.

[N.-D. du Laus, le] 17 octobre 1835.

... Que les Pères du séminaire de Marseille soient mis tout de suite à la Règle et au travail; ils ont eu assez de vacances; surtout point de grands jours de congé; c'est assez qu'on en ait deux par an.

... Je n'ai, à proprement parler, besoin ni de cet homme, ni d'un autre pour me servir. Ce que je ne puis prendre sur moi, c'est d'avoir entre mes mains le sort d'un homme qui m'est dévoué, de pouvoir le rendre heureux ou malheureux, et de consentir à le plonger dans le malheur. Qu'on suppose toute autre créature dans cette même position par rapport à moi, je tiendrais le même langage, parce que j'éprouverais les mêmes angoisses. C'est ainsi que Dieu m'a fait; et je dis bien que c'est Dieu qui m'a fait ainsi, car si vous remontiez dans toute ma vie, vous trouveriez je ne sais combien de traits qui se rapportent précisément aux sentiments que j'éprouve aujourd'hui. Dès l'âge de neuf ans, je faillis étouffer de douleur à la seule nouvelle de la mort d'une fille de ma bonne, par cela seul que ce chagrin rendait ma bonne malheureuse. Notez que ces objets n'étaient pas présents; j'étais à Turin et elles étaient à Aix. Encore une fois, que cet homme ne soit pas malheureux et je cède sans difficulté.

551. [Au p. Casimir Aubert, à N.-D. du Laus].[1]

551. VIII Lettres aux Oblats de France

Opérations de la grâce dans l'âme du p. Aubert. Occupations du Fondateur à Marseille.

[Marseille, le] 10 novembre 1835.

Mon cher enfant, je regrette que mon cœur soit obligé d'emprunter le service d'une plume pour t'exprimer des sentiments qui ne peuvent se rendre. Heureusement ta douée âme comprend la mienne sans qu'il soit besoin de parler, et rien ne m'échappe de ce qui émane de la tienne, que mon amour attire et unit à moi, indépendamment de la distance qui ne sépare que les corps.

Ce que tu me dis des opérations de la grâce en toi me fait éprouver la plus sensible joie; c'est ainsi que le bon Dieu en agit avec ses enfants de bonne volonté! Les impressions profondes que ton âme en a ressenties ne serviront pas seulement à ton avancement dans ces jours de ferveur où la rosée du ciel tombe d'une manière sensible pour ta consolation et ton encouragement, mais aussi pour les temps d'épreuve et d'obscurcissement, supposé que le Seigneur t'y condamne comme il le fait quelquefois même à ceux qu'il aime beaucoup. Le souvenir des communications intimes de la grâce soutient alors; on vit, pour ainsi dire, sur ses provisions.

... Je suis rentré dans ce tourbillon fastidieux si contraire à mes goûts et qui me détourne constamment des occupations qui me sont les plus chères. À peine sorti de la retraite, que j'ai eu la consolation de faire au grand séminaire avec mes chers oblats, il m'a fallu recevoir et rendre des visites indispensables.

552. [Au p. Casimir Aubert, à N.-D. du Laus].[2]

552. VIII Lettres aux Oblats de France

---

[1] YENVEUX, IV, 46; V, 30; IX, 34.
[2] REY, I, 671-672.

Occupations du Fondateur.

[Marseille,] le 16 décembre 1835.

Au nom de Dieu, mon cher enfant, ne me fais jamais de reproches sur le retard de mes lettres et la lenteur de ma correspondance; cela ne peut pas être autrement. Ma vie ici est un purgatoire continuel, je n'ai pas le temps de respirer[1]. J'ai écrit dernièrement à l'Osier une lettre reprise six fois et restée quinze jours sur mon bureau.

553. [Au p. Rossi].[2]

553. VIII Lettres aux Oblats de France

Le Père Général ne peut accorder dispense des vœux au p. Rossi. Reproches. Obligation de se rendre à N.-D. du Laus.

[Marseille, le] 30 décembre 1835.

Il est vraiment déplorable, mon cher père Rossi, de voir jusqu'à quel point vous entretenez dans votre esprit une funeste illusion. Croyez-vous qu'on puisse se moquer de Dieu comme on se moque des hommes? Comment ne voyez-vous pas que vous êtes apostat dans l'âme et que les pitoyables raisons que vous alléguez ne sont que de misérables prétextes tout à fait impuissants pour couvrir le crime de votre défection.

Vous avez fait des vœux perpétuels, vous avez juré en la présence de Notre Seigneur Jésus-Christ de persévérer jusqu'à la mort dans la Congrégation qui contractait avec vous sous cette formidable garantie.

Si, par malheur, des raisons majeures étaient survenues après votre profession pour demander une dispense que l'on jugerait inévitable, ce devrait être avec le sentiment d'une profonde douleur, à regret, forcément. Est-ce là ce qu'il faut conclure de votre conduite? Non certes.

Et vous avez pu croire que j'aurais aussi peu de conscience que vous et que je conclurais, de ce que par votre très grande faute vous êtes un membre inutile dans notre Congrégation, que je dois consentir à rompre illicitement et par suite invalidement des liens qui ont été contractés pour toujours? Il ne dépend que de vous d'utiliser la mesure de talents que vous avez reçue dans la Congrégation qui vous a adopté. Tant pis pour elle, si elle n'a acquis en vous qu'un mince sujet; elle n'est pas autorisée pour cela à se défaire de vous; c'était son affaire de vous apprécier pendant votre noviciat, comme c'était la vôtre, pendant ce temps d'épreuves, de peser les avantages qu'elle vous offrait. Vous n'étiez pas un enfant; vous saviez ce que vous faisiez. Malheur à vous si dans le secret de votre cœur vous aviez fait des calculs sacrilèges. Quant à la Congrégation, elle subit toutes les conséquences de son contrat;

---

[1] Mgr F. de Mazenod fut malade au cours du mois de novembre. Mgr Eugène de M. dut «faire les visites pastorales dans les chefs-lieux de canton du diocèse, trois ordinations, une foule de cérémonies, sans compter l'assistance aux Conseils et la participation à l'administration ordinaire des affaires religieuses.» (REY, I, 672). L'Evêque d'Icosie se préparait en outre à partir pour Paris afin de prêter le serment. Une lettre de Paris lui avait appris que le Conseil d'État donnait enfin son approbation au projet d'ordonnance qui déclarait reçu dans le royaume le bref de sa nomination à l'évêché d'Icosie.

[2] YENVEUX, VIII, 250-251. D'après une lettre précédente, le p. Rossi se trouvait probablement chez ses parents. Il était né à Démonte, diocèse de Cuneo en Italie.

elle se croit obligée de vous garder tel que vous êtes, les raisons que vous alléguez n'ayant à ses yeux aucune valeur.

Votre conduite et les sentiments que vous manifestez peuvent bien vous rendre indigne d'elle, à cause de leur opposition avec les devoirs stricts de votre vocation, mais ce serait ici la matière d'un jugement en expulsion qui laisserait peser sur vous toute la responsabilité des affreuses conséquences qui en résulteraient pour vous, puisqu'il dépendrait de vous de rendre ce jugement favorable en rentrant dans votre devoir. Quelle pitié de vous voir pour ainsi dire palper dans vos ténèbres pour vous accrocher à tout ce que votre imagination vous présente... En dernière analyse, les raisons que vous alléguez[1] ne peuvent être admises à cause de leur excessive futilité, et la Congrégation respectant trop les engagements sacrés et le serment redoutable qui lie ses membres pour les en dispenser sans de graves et puissants motifs, vous êtes et demeurez membre de la Congrégation, et en cette qualité vous êtes tenu à l'obéissance que vous avez vouée; en conséquence je vous ordonne de vous rendre au plus tôt dans notre maison de N.-D. du Laus[2]; et dans la supposition qu'il vous vînt à l'esprit de vous adresser directement au Saint-Siège, dans l'espérance d'obtenir la dispense que je suis obligé en conscience de vous refuser, je vous ordonne en vertu de la sainte obéissance de joindre copie exacte de la présente lettre à la demande que vous pourriez avoir la malheureuse pensée de faire, parce qu'il est essentiel que la Sacrée Congrégation soit bien informée avant de juger.

Vous comprenez, mon cher père Rossi, qu'il ne faut rien moins que le devoir de la conscience pour ne pas ouvrir les deux battants à un homme qui se montre si peu digne de la famille qui l'a accueilli et reçu dans son sein au jour de ses tribulations et lorsqu'il n'avait pour ainsi dire ni feu ni lieu;

mais, encore une fois, on ne se joue pas de Dieu: *Deus non irridetu*[3]. Puissiez-vous donc comprendre enfin toute l'étendue de vos devoirs et ne pas différer de les accomplir. Je prie Dieu de vous bénir.

+ Charles Joseph Eugène, évêque d'Icosie.

1836

554. À Monsieur Champsaur, orfèvre, pour M. Aubert, prêtre, à Gap. Hautes-Alpes.[4]

554. VIII Lettres aux Oblats de France

Conseils pour former les novices et quelques jeunes Pères. Ne pas négliger les sciences. Travail sur les Règles. Frère Calmettes. Avis pratiques sur l'admission des novices.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 3 janv[ie]r 1836.

---

[1] Il avait d'abord dit que ses parents avaient absolument besoin de lui; maintenant il craignait le choléra et affirmait qu'il ne savait pas assez le français pour prêcher en cette langue (YENVEUX, VIII, 251).
[2] Il semble bien que le p. Rossi se rendit au Laus et que c'est de là qu'il sortit définitivement de Congrégation en 1836.
[3] Gal. 6, 7.
[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Aubert Casimir.

Quelle consolante lettre, mon cher fils, que celle que je viens de recevoir de toi! Je me suis transporté en esprit dans votre sanctuaire et j'y ai compris tout ce que l'esprit de Dieu a pu t'inspirer dans cette circonstance[1]. Il était juste que tu offrisses toi-même au Seigneur ceux que tu avais pris tant de peine de lui préparer. Dieu soit béni[2] de la confiance que te donnent leurs bonnes dispositions. Je me plais à la partager, et désire bien vivement que celui qui aspire au même bonheur que ses deux frères[3] nous donne les mêmes garanties et le même sujet de joie. Les détails dans lesquels tu entres par rapport à ton intérieur n'ont pu que m'être fort agréables. J'ai sincèrement remercié Dieu du bonheur qu'il t'accorde, et je n'ai pu qu'applaudir à tes résolutions. Cependant comme l'aptitude que tu as reçue pour les sciences est un don de Dieu, je tiens que tu ne dois pas le négliger. Le placer en seconde ligne, oui; l'enfouir pour n'en faire aucun usage, non. Je te recommande encore de ne pas concentrer en toi-même les communications de Dieu pour en savourer les douceurs. Fais un usage généreux de tes richesses, fais-en part aux autres. Attire-les, pousse-les s'il le faut par la puissance que te donnent la lumière et la grâce que tu as reçues.[4] Ce n'est pas seulement sur tes rares novices que je veux que tu exerces cette action, mais sur tous ceux qui t'entourent, sur ceux spécialement que j'ai placés exprès sous ta direction. Je savais que tu serais fidèle et je comptais avec certitude sur une surabondance à laquelle je voulais faire participer certains des nôtres. C'est pourquoi j'ai dirigé vers le Laus entr'autres le jeune père Reinaud[5] qu'il me serait trop pénible de voir végéter avec la sève qu'il pourrait fournir si la plante était soignée. Je ne lui ai pas dissimulé mon intention, je lui ai écrit encore hier dans ce sens. Je ne pense pas qu'il néglige de t'en faire l'ouverture. En tous cas ne crains pas de rompre la glace; tu ne saurais mieux entrer dans mes vues. Toujours tiens-moi au courant de ses démarches et de tes avances. Il serait bien coupable de ne pas profiter et de la grâce de l'imposition de nos mains et de la sollicitude paternelle qui m'a porté à l'envoyer auprès de toi dans le sacré sanctuaire de notre Mère au sortir de l'ordination. Je ne te dis rien de l'autre[6]. Tu pourras lui faire du bien avec de la douceur, mais il faut être ferme avec tous. Continue ton travail sur nos Règles. Je n'ai jamais été en peine de ce que tu pouvais en penser. Il fallait rencontrer des esprits superficiels ou des hommes orgueilleux comme certains qui ont passé pour n'en pas comprendre l'esprit ni la portée. Ce serait un bien que tu dises autour de toi ce que tu m'en as écrit, les profès en pourraient profiter autant que les novices, à la honte des premiers.

7 janvier.

J'ai vu le p. Pons dans l'intervalle de la reprise de ma lettre. D'après ce qu'il m'a dit, il faudrait que le f. Calmettejs] se trouvât ici les premiers jours de février. Tu pourrais donc le faire partir le 1er de ce mois qui se trouve un lundi, il se mettrait tout de suite au courant de l'ordre de la classe, et il se mettrait à même de profiter de la

---

[1] Le Fondateur fait allusion aux vœux perpétuels des frères Lucien-Antoine Lagier et Antoine Calmettes, le 27 décembre 1835.
[2] Ms.: bénit.
[3] II y avait alors dans la Congrégation deux frères Lagier et deux frères Aubert, mais aucun Lagier ou Aubert ne prit alors l'habit. Le Fondateur veut sans doute parler du premier novice qui devait faire son oblation. Ils étaient alors très peu nombreux: Honore Pélissier, entré au noviciat le 24 janvier 1835 mais qui ne fit pas son oblation, et Charles Bellon, entré le 14 août 1835 et qui fit son oblation le 15 août 1836.
[4] Ms.: reçus.
[5] Reinaud ou Reynaud Jean-André-Valentin.
[6] Peut-être parle-t-il du p. Joseph Rossi (lettre du 30 décembre 1835) ou de Marcellin Grognard (lettre du 21 avril 1836 au p. Aubert).

répétition qui commencera à cette époque. Je te dois réponse sur plusieurs articles de ton avant-dernière lettre. 1. - Le Conseil particulier de la maison où se trouve le noviciat n'est pas appelé à délibérer sur l'admission des sujets qui doivent entrer au noviciat. 2. - II ne faut pas présenter à ce Conseil les sujets qui doivent être admis au noviciat. Seulement il est convenable de les présenter au supérieur local qui selon toute apparence sera prévenu de son côté par le Sup[érieur] Gén[éral] de l'entrée d'un sujet nouveau dans la maison dont il est le supérieur. Le Maître des novices suivra chaque fois à cet égard la direction qui lui sera donnée par le Supérieur] Gén[éral]. 3. - Tant que notre sphère sera circonscrite comme elle l'est, il n'est pas douteux que je dois être prévenu des demandes d'admission avant que le M[aître] des n[ovices] réponde, celui-ci doit me mettre à même de juger de la convenance de cette admission. 4. - Je dois également autoriser chaque fois le M[aître] des n[ovices] à admettre un probat[ionnai]re au noviciat, par conséquent le M[aître] des n[ovices] doit me rendre compte de la conduite du probat[ionnai]re en y joignant le jugement qu'il porte du sujet qu'il présente.

Je termine là ma lettre, mon cher fils, pour ne pas manquer encore le courrier, le jour me manque et l'on m'attend, je ne m'étais pourtant assis en revenant de confirmer un malade que pour t'écrire cette dernière page que je finis en t'embrassant avec toute l'affection que tu me connais pour toi, et en te bénissant ainsi que toute ta com[mu]n[au]té.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie[1]

555. [Au f. Pierre Aubert].[2]

555. VIII Lettres aux Oblats de France

Remercier Dieu de sa guérison et reprendre la pratique de la vie religieuse au milieu de ses frères.

[Marseille, le] 13 janvier 1836.

Je n'aurais pas voulu pour tout au monde, mon cher fils, que vous m'écrivisssiez la lettre que j'ai reçue de vous aujourd'hui. Elle décèle une faiblesse et une imperfection dont je vous croyais incapable. En vérité, après la grâce insigne de votre guérison, je ne m'attendais pas à si peu de générosité de votre part. Non seulement vous ne deviez pas me demander ce que vous sollicitez avec tant d'insistance, même après la réponse que vous saviez que j'avais faite à votre frère, mais la pensée n'aurait pas dû vous en venir tant la chose est contraire à l'esprit de votre état et à toutes les convenances. Calmez votre imagination et mettez un frein à tous vos caprices[3]. Le Seigneur qui a daigné se rendre propice aux prières de vos frères, en vous guérissant,

---

[1] Quelques lignes écrites sous la signature ont été découpées.

[2] YENVEUX, VI, 131. Yenveux n'indique pas le destinataire de cette lettre. Il n'y avait alors dans la Congrégation, de la même famille, que les frères Lagier et Aubert. Les Lagier ont fait leurs vœux le 15 août et le 27 décembre 1835 et n'étaient pas malades. Il s'agit donc de Pierre Aubert. On n'a pas d'écrits qui parlent positivement d'une longue maladie du f. Pierre, mais le fait qu'il termina son noviciat en novembre 1831 et ne devint diacre que le 26 juin 1836, laisse croire qu'il fut malade. Il se trouvait certainement à N.-D. du Laus à l'été 1835 et l'était encore peu avant cette lettre puisqu'une réponse du Fondateur lui avait déjà été communiquée par son frère, maître des novices à N.-D. du Laus. La fin du premier paragraphe de la lettre laisse pourtant croire que le f. Pierre pouvait être revenu à Aix ou peut-être même à Marseille, puisque le Fondateur aurait pu lui parler au lieu d'écrire.

[3] II avait sans doute demandé d'aller passer quelque temps dans sa famille.

saura achever son œuvre, si vous ne vous en rendez pas indigne par vos infidélités. Il vous convient de commencer à réparer les brèches que fait toujours à la piété une longue maladie pendant laquelle on s'est beaucoup occupé de son corps, et pour cela la vue et les exemples de vos frères vous serviront plus que tout autre chose. Ils ont été admirables dans l'assiduité de leurs soins, dans leur charité et leur patience. Ils ont fait leur devoir, faites le vôtre. Quant à moi, je gémis profondément de voir que malgré tous mes soins et tous les moyens que j'ai employés pour former de bons religieux, on ignore après plusieurs années de profession les premières notions de l'esprit de cet état. Je n'en dis pas davantage. J'ai préféré de vous écrire pour vous éviter le désagrément d'une conversation sur ce sujet qui vous aurait peut-être fait rougir.

Vous me demandez ma bénédiction, je ne vous la refuse pas, mais c'est pour vous obtenir de Dieu un tel acquiescement au refus que je suis obligé de vous faire que vous oubliiez même d'avoir eu la pensée de me demander une chose si déplacée sous tous les rapports.

P.S. Il est un paragraphe de votre lettre qui m'a affecté quoique vous y exprimiez de bons sentiments. Comment pouvez-vous vous imaginer que je vous crois capable d'une pensée aussi criminelle, pas plus que de croire que vous vouliez voler, blasphémer ou...

556. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

556. VIII Lettres aux Oblats de France

Arrivée à Paris de l'Évêque d'Icosie qui prêtera serment à titre personnel Visite au Ministre des Cultes et au Roi.

[Paris, le] 20[2] janvier 1836.

C'est exactement vrai, depuis la date de cette lettre il ne m'a pas été possible de reprendre la plume. Le p. Guibert, tout aussi occupé que moi, n'a pas eu non plus le temps d'écrire, car l'incident survenu[3] nous a donné beaucoup de peine à cause des pourparlers qu'il a fallu faire et des médiateurs qu'il a fallu employer. Tout s'est terminé par la résolution que j'ai prise de passer par-dessus la difficulté dans ce qu'elle pouvait avoir de déplaisant par rapport à moi en obtenant l'assurance que cela ne tirerait pas à conséquence pour les autres. Je ne sais si le Ministre et le Roi apprécieront ce qu'il y a de délicat et de généreux dans cette détermination, mais je n'ai pas dissimulé au premier que je m'y décidais pour ne pas le compromettre vis-à-vis du Conseil d'État et même du Conseil des Ministres envers lesquels je savais qu'il s'était engagé de la manière la plus positive, car il est bon que vous sachiez que tant au

---

[1] REY, I, 676-677; RAMBERT, I, 722-724.

[2] Rambert écrit: 20 janvier. D'après le début de la lettre, celle-ci fut commencée le 20, mais le texte copié par Rey et Rambert a été écrit le 23, date donnée par Rey.

[3] Mgr E. de Mazenod partit pour Paris le 11 janvier, accompagné du p. Guibert. Ils logèrent au séminaire des Missions Étrangères. Dès leur arrivée, Mgr de Quélen, archevêque de Paris, et Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, vinrent féliciter l'Évêque d'Icosie et furent surpris de savoir qu'il n'avait pas été nommé coadjuteur de Marseille; dans ce cas il ne devait pas prêter serment. Pour tourner la difficulté, après avoir pris conseil, celui-ci résolut de prêter serment, non comme évêque d'Icosie, mais comme personne privée, pour donner un démenti à ses accusateurs et une garantie au Gouvernement (RAMBERT, I, 722).

Conseil d'État qu'à celui des Ministres on avait fait de grandes difficultés pour en venir à ce que le Roi désirait dans la crainte de se tromper en favorisant un homme à leurs yeux si dangereux que moi. M. Portalis, M. de Latour-Maubourg, le p. Guibert se sont employés dans cette médiation, traitant en mon nom avant que je parusse moi-même.

Tout cela s'est fait avec beaucoup de réflexion et de noblesse. Le Roi était exactement informé et de la question qui s'était élevée et des progrès de la discussion, enfin de la décision que je crus devoir prendre. Je vis le Garde des Sceaux[1] le lendemain, j'avais précédemment entretenu M. Schmit. La réception fut des plus précieuses, on eut l'air même de rejeter sur le malheur des circonstances et le choc des passions les préventions que l'on avait reçues contre moi. Le ministre me fit connaître combien le Roi et son Gouvernement voulaient la prospérité de la religion, sachant fort bien qu'elle est la base de l'ordre, etc. Il m'annonça que le Roi me verrait très volontiers; il s'était même persuadé qu'il m'avait déjà donné jour pour l'audience, toujours savait-il que je voulais le voir avant le jour fixé pour prêter le serment. Cela m'avait paru convenable. Le Ministre m'invita à ne pas tarder à demander cette audience. J'écrivis au sortir de chez lui à l'aide de camp de service qui me répondit le soir même que le Roi me recevrait le lendemain qui était hier à midi.

Hier donc, 22, le Roi qui avait déjà mis tant de grâce à ne pas vouloir différer d'un jour de me voir, m'envoya un nouvel exprès pour anticiper de demi-heure mon audience et cela, comme je le reconnus au château, afin que j'entrasse le premier. Je pris le beau carosse de remise et, accompagné du p. Guibert et de mon domestique, je m'acheminai vers les Tuileries où j'arrivais, en effet, un quart d'heure plus tôt que des Généraux et des Maréchaux de France qui attendirent que j'eusse passé. A midi, la porte du cabinet du Roi s'ouvrit et l'on m'appela. Le Roi s'avança vers moi, en me faisant un petit compliment fort gracieux, puis il me fit asseoir en face de lui, et après que je lui eusse exprimé en peu de mots mes remerciements, il me dit qu'il était enchanté que je revinsse à lui, et il partit de là pour raconter, en très bons termes, l'histoire des événements qui l'avaient forcé malgré lui à prendre le sceptre pour sauver la France de l'anarchie où elle allait tomber. Toutes les fois que le nom de Charles X se présentait dans son récit, c'était toujours d'une manière convenable. De temps en temps je plaçais quelques phrases, plutôt pour n'avoir pas l'air d'un muet que pour l'interrompre. Je fis aussi venir le discours sur l'horrible attentat qui mit les jours du Roi en péril; il parla fort bien là-dessus; il s'étendit beaucoup sur les bonnes intentions pour favoriser en tout la religion; il n'avait pas toujours fait tout ce qu'il aurait voulu, mais les obstacles étaient grands. Il veut augmenter le traitement des évêques, parce qu'il le reconnaît insuffisant.

Enfin, comment vous répéter tout ce qu'il me dit dans une conversation de trois quarts d'heure. J'oubliais que, dès le commencement de l'audience, il me demanda des nouvelles de mon oncle et me rappela Palerme.

Nous dîmes quelques mots sur Marseille, et il ne me dissimula pas que le clergé lui avait été représenté comme hostile au Gouvernement. Je lui dis la vérité à cet égard. Je finis par lui demander la permission de présenter mes hommages à la Reine. Il appela alors à haute voix l'huissier de sa chambre, et de manière à ce que tous ceux qui attendaient l'audience pussent l'entendre, il ordonna qu'on prévint la Reine de sa part de ma visite, et lorsqu'on le quittant je lui rappelai que c'était lundi que je devais revenir auprès de lui pour prêter serment, il me répondit avec beaucoup de grâce:

---

[1] M. Persil, ministre des Cultes.

«Oui, Monsieur l'Évêque, c'est lundi que j'aurai le plaisir de vous revoir, et c'est avec confiance que je recevrai votre serment. » Je passai chez la Reine qui me fit asseoir auprès d'elle; nous parlâmes de mon oncle, de la Reine de Naples, de l'accueil que le Roi venait de me faire, de plusieurs autres choses, et je me retirai.

557. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

557. VIII Lettres aux Oblats de France

Affaires terminées à Paris. Ordonnance du Roi. Jugement sur les prêtres de Paris. Le p. Casimir Aubert ne doit pas aller en mission.

[Paris, les] 29 et 30 janvier 1836.

Mes affaires sont terminées ici. Je ne compte donc pas y faire encore un long séjour. Vous comprenez combien je dois m'ennuyer à Paris en y faisant ce que j'y fais; recevoir des visites et les rendre n'est pas une occupation de mon goût.

L'Ordonnance du Roi m'a été remise hier. En bonne règle, je devrais réclamer contre ce qu'elle contient, car elle ne se contente pas d'exprimer ce que disent ma lettre et celle de l'Évêque de Marseille, mais elle avance en propres termes que j'ai reconnu l'irrégularité de mon acceptation du titre d'Évêque d'Icosie avant d'avoir obtenu l'autorisation du Roi. Je n'ai jamais reconnu cela, nous avons seulement prié le Roi de régulariser, c'est-à-dire de mettre en harmonie ma promotion très légitime avec les lois ou usages du Royaume. Ce n'est pas la seule chose dont j'aie à me plaindre. On s'est montré aussi peu généreux que j'ai été noble dans mes démarches et mes procédés. Je n'ai mis aucune condition, je n'ai pas voulu seulement parler de moi, mais personne n'ignorait que je devais partager le désir de mon oncle pour être convenablement placé auprès de lui, du moins pendant sa vie, car ils ne savent pas mon secret qui est de vouloir rentrer dans la vie privée dès que je le pourrai convenablement. Quant à eux, il faut le dire, ils sont tous enchantés de moi et ils le disent tout haut, sans doute ils croient satisfaire à tout ce que promettent ces belles dispositions en me réservant dans leurs pensées un des premiers sièges qui viendront à vaquer. Grand merci de leur récompense pour un homme qui n'en veut pas! Je n'ai pu profiter d'aucun des avantages que me donnait l'extrême bienveillance du Roi, exprimée en termes si touchants et avec des manières si aimables, et l'opinion qu'ont conçue de moi et la Reine et Madame Adélaïde, parce que ma délicatesse et ma conscience se refusaient également à ce que je disse un seul mot sur cet objet. M. Schmit a cru devoir me dire qu'il n'y avait rien de personnel, mais qu'on avait été obligé de prendre une mesure générale pour répondre à tant de demandes. Je lui ai fait sentir qu'il m'était pénible de voir rouler le discours sur un sujet qui m'imposait le silence et, dans le fait, tout en lui tenant compte de la bonne intention qui l'avait porté à m'en parler, je trouvai que c'était peu délicat.

Mes affaires sont donc terminées, mais le p. Guibert commence à peine les siennes. J'avoue que j'en ai assez de Paris et de tout ce qu'il renferme sans en excepter prêtres et évêques. Je ne puis me faire au genre de ces derniers des deux ordres. C'est une critique continuelle des actes et des paroles de tout le monde. Malheur aux prédicateurs, sans en excepter M. Combalot! Dès le soir, on les place artistement sur

[1] REY, I, 679-680; RAMBERT, I, 725; YENVEUX, VII, 10*.

la croix, et c'est à qui frappera plus fort pour les y attacher à grands coups de marteau. On leur en donne, je vous assure, pour l'argent qu'ils coûtent!

... La pensée qu'avait eue le père Mille de faire marcher le père Aubert en mission est d'une extravagance que rien n'excuse. Le père Aubert connaît assez les intentions que j'ai eues en le plaçant où il est pour ne pas se croire autorisé à n'obéir à aucune injonction qui le sépare de la famille que je lui ai confiée et dont il répond. On aurait pu venir au secours de Vif pour compléter l'œuvre qu'on y fait avec espérance de succès.

558. À Monsieur Courtès, prêtre, place des Carmélites au haut du Cours, à Aix. Bouch[es]-du-Rhône.[1]

558. VIII Lettres aux Oblats de France

Visites au Roi. Entrevue avec Mgr Bernet, nouvel archevêque d'Aix, qui semble bien disposé envers le p. Courtès et l'Évêque d'Icosie.

L.J.C. et M.I.

Paris, ce 31 j[anvie]r 1836.

Quoique Tempier soit chargé, mon cher Courtès, de donner de mes nouvelles à qui de droit, je ne veux pas faire un plus long séjour ici sans t'écrire directement moi-même. J'ai terminé l'affaire qui m'a traîné dans cette capitale. Me voilà bien et dûment prélat français. Je n'ai plus à craindre que dans un accès de mauvaise humeur un ministre atrabilaire me pousse hors des frontières de France pour n'y plus rentrer. Je suis allé deux fois au château. Dans la pr[emiè]re audience [le Roi] me fit asseoir auprès de lui et me retint trois grands quart[s] d'heure. Il me parla on ne peut mieux sur tous les sujets dont il m'entretint et il s'attacha à me donner des explications que je n'aurais jamais eu la pensée ni le courage de lui demander. La Reine et Mme Adélaïde ont été aussi fort aimables pour moi, mais le Roi a été dans la seconde audience affectueux au-delà de tout ce qu'on pourrait imaginer, il a tenu mes mains dans les siennes pendant dix minutes, et quand je dus partir il me reprit encore les mains en me disant encore une fois...

5 fév[rie]r

Tu comprendras ce qu'est Paris en voyant à quelle distance de ma première date j'ai pu reprendre la plume. On se lève de bonne heure, les devoirs de religion occupent les 2 premières heures de la journée. En rentrant dans mon appartement j'y trouve déjà q[ue]lqu'un qui m'est venu visiter, car il est reçu dans ce pays qu'il faut se présenter de bonne heure quand on a vraiment le désir de rencontrer les gens. Avant midi il faut déjeuner pour sortir à son tour, car les courses sont interminables. Voilà quelqu'un, ça en est fait pour aujourd'hui. Je reprends la plume car j'en veux finir en pensant que tu te dépites peut-être de ne pas recevoir de mes nouvelles. J'ai vu plusieurs fois M. l'Archevêque d'Aix que l'on met fort au courant de tout ce qui se passe à Aix. Je doute

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Courtès. Le p. YENVEUX (V, 84) cite un extrait d'une lettre du Fondateur au p. Courtès, daté du 20 janvier. Cela est peu probable, d'après ce qui est écrit dans celle-ci. Voici ce qu'aurait écrit le Fondateur, parlant de la conformité à la volonté de Dieu: «Gratias tibi ago quod, ut validius me traheres ad te, aliquot mihi corporales aegritudines, angustias animi et adversitates immisisti; ac miserabili vicissitudine consolationum et desolationum erudiens, ne in prosperis extollar, aut in adversis deficiam.»

qu'il se rende longtemps avant Pâques dans son diocèse. Il est ici fort répandu et très en faveur, et il m'a paru avoir la volonté de faire bien marcher son diocèse. J'ai eu l'occasion de lui faire l'éloge de M. Boulard, ce que je n'ai pas cru pouvoir faire en faveur de M. Abel. Il a avec lui un jeune prêtre qui est son g[ran]d vicaire. Je le crois plein de mérites. J'espère que je te verrai avant que M. l'Archevêque arrive, il ne m'a fait aucune question sur la Mission. Je me suis contenté de lui dire ce que je pensais de toi. Il m'a dit que vous vous étiez écrit plusieurs fois, il paraissait content de ses rapports avec toi. Nous sommes très bien ensemble du moins en apparence, car je ne sais pas ce qui se passe dans l'âme. Il a pourtant dit à son domestique qui l'a répété au mien que je lui convenais, que mon genre lui plaisait. Adieu, je vous embrasse tous.

+ Ch. Jos. Eug., évêq.

559. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

559. VIII Lettres aux Oblats de France

Service rendu à un prêtre marseillais à Paris. Casimir Aubert ne devait pas aller en mission.

Paris, [le] 17 février 1836.

... Sur le refus du Promoteur de lui accorder un celebret, je l'ai mené chez Mgr l'Archevêque lui-même qui ne voulut pas prendre sur lui de décider la question. Il me pria de lui écrire et nous n'avons pas encore reçu la réponse. M. Jonjon trouvera là un exemple à ajouter au sien qu'il croyait unique[2]. Ici et ailleurs on ne fait pas tant de cérémonies.

Je ne vous parle plus de la sainte équipée d'Aubert. Quelles que pussent être les consolations qu'il aura recueillies dans cette mission de raccroc, je le blâmerai toujours d'avoir abandonné son poste, d'avoir livré la maison au plus jeune prêtre de la Société, laissé ses novices sans directeur, etc. C'est bien pour Mille d'entendre les choses comme cela et de ne suivre que l'impression du moment à laquelle il fait céder toute autre considération, mais je ne m'attendais pas à cet écart de la part d'un homme aussi sage, aussi réfléchi qu'Aubert. Vous ferez bien de lui faire connaître ma façon de penser.

560. [Au p. Tempier, à Marseille].[3]

560. VIII Lettres aux Oblats de France

Visites de M. l'abbé Jonjon à Paris. Il ne veut pas renoncer à ses collaborateurs.

---

[1] YENVEUX, VII, 10*; REY, I, 680-681. REY (I, 680) copie quelques lignes d'une lettre du 10 février au p. Tempier, dans laquelle le Fondateur raconte sa visite à Issy, le 9. Le p. Rey a mis la première partie de ce texte à la troisième personne: «S'il avait eu le temps il se serait donné le plaisir de parcourir tout Paris par ce même omnibus, pour la même somme de six sols. Nous en rions avec le p. Guibert, qui trouvait comme moi cette manière de voyager fort amusante. »

[2] On n'a pas trouvé le nom de ce prêtre. M. Jonjon était en lutte contre l'Évêché qui n'approuvait pas deux prêtres, ses collaborateurs dans le pensionnat qu'il dirigeait. Mgr d'Icosie cherchait à ramener la paix.

[3] REY, I, 681-682.

Paris, [le] 19 février 1836.

La visite de M. Jonjon a été longue[1]. Il m'y manifesta la volonté de se faire écraser sous les ruines de Menpenti ou de vaincre. Il me proposa néanmoins d'entrer en accommodement. Je lui répondis froidement que je n'avais pas procuration pour cela, mais que si je devais lui dire mon sentiment, je croyais que l'Evêque de Marseille n'entendrait à aucune proposition tant qu'il resterait associé à ses deux amis. Il me répondit qu'il lui était impossible de se charger de leur dire pareille chose. Je répliquai qu'il pourrait facilement en charger une tierce personne. - Mon honneur serait compromis. Je le rappelai à d'autres devoirs qu'il met malheureusement en seconde et troisième ligne. J'expliquai clairement ma pensée tout en lui faisant observer que je parlais de moi-même et sans qu'il dut en aucune manière s'en prévaloir. Mais je lui dis que la raison principale qui avait déterminé l'Evêque de Marseille à détourner ses ouailles d'aller dans la maison de Menpenti, ce n'était pas comme il l'avait calomnieusement répété pour retenir les élèves dans son petit séminaire, puisque l'Université était sans cesse à nos trousses pour se plaindre que nous dépassions le nombre légal, mais parce que en sa qualité de pasteur il croyait sa conscience compromise, s'il ne s'opposait à ce que les fidèles dont les âmes lui sont confiées reçussent leur éducation dans une maison dirigée par deux prêtres indignes. Cette raison subsistant toujours, l'Evêque de Marseille ne pouvait pas changer de conduite. Je n'oubliai pas de faire à M. Jonjon sa propre part, tout en lui disant que ces fautes étaient pourtant de nature à être pardonnées avec une réparation convenable, tandis que l'infamie de ses collègues était irréparable et subsistait toujours. M. Jonjon se retira peu content du succès de sa visite.

Ce matin il a reparu et m'a parlé d'un ton plus rassuré. Il était porteur d'une réponse de la Sacrée Pénitencerie qui décidait qu'un confesseur pouvait donner l'absolution à un jeune homme qui se trouverait dans une maison d'éducation comme il y en a tant en France depuis la Révolution, où les principes que l'on professe ne sont rien moins que rassurants, etc., pourvu que l'enfant se fût personnellement préservé, etc. Ce cas capiteu-sement présenté lui donne, à ce qu'il prétend, gain de cause. Resterait pourtant à savoir si cette décision donne juridiction à ceux qui ne l'ont pas. Il se prévaut de la lettre de M. Chaix, vicaire général, qui lui annonce qu'il ne confesserait pas ou qu'il n'absoudra pas ses enfants à moins qu'ils ne sortent de la maison. J'ai lu très froidement sa pièce et je la lui ai rendue en lui disant que Monseigneur ne s'en étonnerait pas et saurait ce qu'il avait à faire. Je lui ai pourtant demandé quel serait le tribunal compétent pour juger cette cause. - Le Métropolitain. J'ai repoussé cette prétention. - Eh! bien! le public, j'ai un mémoire tout prêt que je vais faire imprimer. Sans me déconcerter, je l'ai félicité de cette trouvaille; puisqu'il me parlait religion et catholicisme, c'était une nouvelle pour moi que ce genre d'appel. car j'avais cru jusqu'à présent que l'Église devait être gouvernée par les évêques. - Du reste, Monsieur, vous ferez ce que vous voudrez, moi je ne me charge pas de transmettre vos paroles; écrivez directement à Mgr l'Évêque si vous le jugez à propos.

C'est ce qu'il fera vraisemblablement. J'ai voulu vous en prévenir. Si on lui répond, pesez bien toutes vos paroles pour qu'il ne puisse se prévaloir de rien. Hier j'ai

---

[1] Visite précédée d'une lettre dans laquelle l'abbé Jonjon semble bien décidé à s'entendre avec l'évêché et où apparaît cette conviction, assez générale alors dans le clergé de Marseille, du rôle prépondérant de Mgr d'Icosie à l'évêché: «Je sais par ma propre expérience, Monseigneur, qu'on ne doit pas vous imputer tout ce qui peut se rencontrer de défectueux dans les actes de l'administration ecclésiastique de Marseille, mais vous avez certainement le pouvoir de faire tout le bien que vous voulez et il n'y a personne qui puisse, sur ce point, vous résister...» (REY, I, 681).

appris de la bouche d'un prêtre les détails les plus affligeants sur les deux collaborateurs de M. Jonjon. Et un Evêque qui doit défendre la lecture des mauvais livres de peur que ses ouailles ne se pervertissent, ne pourra pas défendre à ses ouailles d'aller se placer sous la direction et recevoir les impressions funestes qui émanent d'un pareil monstre! La Sacrée Pénitencerie n'a pas répondu à ce cas.

561. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

561. VIII Lettres aux Oblats de France

Activités de l'abbé Jonjon à Paris. Visite du Fondateur au nouveau Ministre des Cultes. Achat d'un piano.

[Paris, le] 26 février 1836.

Je n'ai pas revu M. Jonjon depuis sa seconde visite. Je sais qu'il a écrit une longue lettre à Mgr l'Archevêque d'Aix[2] qui en est ennuyé. Il doit s'occuper de son mémoire ou travailler dans le ministère de l'instruction publique à se faire des protecteurs. Si j'avais eu qualité je serais allé le recommander au Ministre, mais je ne suis pas en mesure. Je ne doute pas que si vous avez jugé à propos de répondre à la lettre qu'il devait écrire à l'Évêque de Marseille, vous n'ayez mesuré vos termes et que vous ne vous soyez exprimé avec dignité, quand on pense à cette affaire, il y a de quoi S'indigner.

...Il m'a parlé fort honnêtement et il n'a pas craint de professer hautement des sentiments tout catholiques. Celui-ci[3] connaît du moins la valeur des termes et il ne demandera pas comme fit l'autre à un évêque transféré à un archevêché: quand est-ce qu'il se ferait sacrer, très étonné sur la réponse que lui fit le Prélat qu'on ne se fait pas sacrer de nouveau quand on passe d'un siège épiscopal à un archevêché. Le p. Guibert était avec moi; je le présentai au nouveau Garde des Sceaux qui lui accorda une audience particulière pour lundi 29.

...On a été bien vite pour acheter un piano et faire une dépense considérable; il eût été bon de consulter à Paris et de se procurer ici un instrument des meilleurs maîtres qui n'eût pas été peut-être plus cher que celui qu'on a acheté à M[arsei]lle.

... On en est averti ici à l'ambassade. Je ne vous parle pas aujourd'hui de la famille. Je voudrais que M.[4] se modérât à Ferney. Il paraît fort irrité contre Voltaire. C'est bien, mais il faut prendre garde de ne pas irriter certaines susceptibilités.

562. [Au p. Tempier, à Marseille].[5]

562. VIII Lettres aux Oblats de France

Occupations à Paris. Sacre de NN.SS. Robiou et Gousset.

---

[1] REY, I, 683, 684; YENVEUX, III, 23; V, 75.
[2] Le nouvel archevêque d'Aix, Mgr J. Bernet, se trouvait également à Paris pour prêter serment.
[3] Le séjour du Fondateur et du p. Guibert à Paris se prolongea car au début février le ministère de Broglie tomba. Un nouveau ministère fut formé le 22 février, présidé par M. Thiers. M. Sauzet remplaça M. Persil au ministère de la justice et des cultes.
[4] Les Oblats de Billens prêchaient à Ferney, pays de Voltaire. Le père désigné par la lettre M est le p. Martin.
[5] REY, I, 684-685.

[Paris, le] 8 mars 1836.

N'ayant rien à vous dire sur ce qui vous intéresse, c'est à peine si j'ai le courage de vous raconter ce qui nous occupe à Paris. Vous savez que dimanche 6 mars, l'Archevêque de Paris, l'Évêque de Nancy et moi avons sacré les Évêques de Coutances et de Périgueux, Mgr Robiou de La Tréhonnais et Mgr Gousset. Au sortir de la cérémonie et après avoir déjeuné chez les Carmélites, nous fûmes en corps d'évêques à assister à la conférence de M. Lacordaire. Mgr l'Archevêque nous en témoigna le désir pour rendre la séance plus solennelle et protester ainsi contre les assertions de certains journaux qui avaient mal parlé du prédicateur. Ainsi au centre de cet immense auditoire d'hommes qui remplissait toute la grande nef de Notre-Dame et la nef en face de la chaire, s'élevait le siège de Mgr l'Archevêque ayant à sa droite l'Archevêque d'Aix, l'Évêque de Coutances et l'Évêque de Périgeux; à sa gauche l'Évêque de Nancy, l'Évêque d'Icosie et Mgr Garibaldi, représentant le Pape; derrière nous, tout le Chapitre de Notre-Dame et d'autres ecclésiastiques. M. Lacordaire se montra digne, par son éloquence et le fond de son discours, de la haute mission qu'il a reçue.

Au sortir de Notre-Dame, Mgr l'Évêque de Nancy et moi allâmes visiter les Carmélites de la rue d'Enfer; de là nous assistâmes aux vêpres et au sermon de Saint-Jacques où prêche un neveu du p. Desplaces que vous avez à Marseille en ce moment. Le soir, Mgr l'Archevêque nous réunit, les évêques, M. le Cardinal[1] et plusieurs ecclésiastiques, dans l'appartement qu'il occupe au Sacré-Cœur, à un dîner fourni par ces Dames qui n'épargnent rien quand il s'agit de faire honneur à leur pasteur. Avant de nous mettre à table, nous montâmes chez Mgr l'ancien Évêque de Sisteron[2] pour rendre hommage à ses 91 ans. Je m'en réjouis en particulier par la pensée que mon oncle était taillé de façon à imiter cet exemple de belle longévité.

Que vous dirai-je encore? Eh bien! ce soir nouvelle réunion de tous les Évêques et Archevêques, du Cardinal, de l'ablégat[3] qui est enfin arrivé, de Mgr Garibaldi, de MM. Rauzan, Dubosc et Langlois et quelques autres chefs d'Ordre, etc., chez Mgr l'Évêque de Nancy qui nous donne à dîner solennellement à tous. Il faudra répéter cette même cérémonie vendredi chez Mgr Garibaldi, nonobstant le carême qui se fait ainsi d'une façon fort civile. Aussi tiens-je à la rigueur de mes collations de petit calibre que je ne fais qu'à midi et au bon propos, si Dieu me prête vie, de passer l'an prochain ce saint temps un peu plus canoniquement. Dans cette circonstance, je ne puis pas décemment faire la leçon à tant d'évêques, devant lesquels je puis dire avec plus de raison que saint Paul que je ne suis qu'un avorton.

563. [Au p. Courtès, à Aix].[4]

563. VIII Lettres aux Oblats de France

Travail des Pères au pensionnat du Sacré-Cœur. Préparation des sermons.

[Marseille, le] 14 avril 1836.

---

[1] Le cardinal de Cheverus, récemment nommé.
[2] Mgr François de Bovet.
[3] Mgr Sisto Riario, ablégat, portait les lettres apostoliques du cardinal de Cheverus, cf.: Archives S. Vaticanes, Le Carte Macchi, doss. 29, n. 83.
[4] YENVEUX, II, 58; VII, 173.

Je viens d'avoir, mon cher Courtès, une longue conversation avec le p. Magnan. Parmi les questions que je lui ai faites, quelques-unes avaient pour objet de savoir comment on avait fait au Sacré-Cœur pour vous remplacer dans le service désagréable que vous y faisiez. Je n'ai pas été étonné d'apprendre que ces Dames ne se sont pas départies du système généralement adopté par elles, même à ton égard. Ce qui m'a surpris davantage, c'est que Magnan soit encore employé à donner tous les dimanches une instruction au pensionnat. La mesure que j'ai cru devoir prendre n'aurait donc eu d'autre résultat que de priver la maison de la très mesquine rétribution que ces Dames fournissaient. Cet état de choses ne doit pas se prolonger. Les Jésuites sont les vrais et uniques directeurs de cette maison, je ne vois aucun avantage à leur servir de doublure.

...Il faut absolument qu'il[1] prépare aussi des instructions solides sur les grandes vérités de la religion. C'est une vraie dérision que de voir des missionnaires qui ne se mettent pas en devoir de prêcher. S'il lui faut du temps pour composer, qu'il le prenne; mais j'entends que lui comme les autres se mettent à l'œuvre quoiqu'il leur en coûte. Ce n'est pas un conseil que je donne ici, mais un ordre formel auquel chacun doit se soumettre par devoir de conscience.

564. [Au p. Casimir Aubert, à N.-D. du Laus].[2]

564. VIII Lettres aux Oblats de France

Frères scolastiques au grand séminaire de Marseille. Pélissier. Le maître des novices ne doit pas aller en mission. Décès de Mgr Arbaud, évêque de Gap.

[Marseille, le] 21 avril 1836.

Je n'ai pas encore pu me mettre en communication entière avec nos oblats, mais je les vois de temps en temps et je t'assure que le jugement que je porte d'eux n'est pas si sévère que le tien et surtout que celui de Lagier. Sans doute ces enfants ne sont pas des perfections mais ils sont bons, pleins de bonne volonté; ils écoutent volontiers les petites remontrances qu'on leur fait; ils parlent raison quand on s'entretient avec eux. Je te disais que je n'étais pas aussi inquiet sur le compte des oblats que notre bon p. Lagier. J'espère un peu plus tard pouvoir les suivre de plus près. Ils prétendent qu'ils trouvent peu d'encouragement où ils se trouvent. Je le crois à cause des occupations du supérieur et peut-être un peu de son caractère qu'ils ne sont peut-être]pas à même d'apprécier[3].

Pélissier a été poussé dehors. Je ne trouve pas assez de suite dans ta conduite à son égard. Tu t'es laissé influencer sans t'en douter par le p. Mille qui s'était prononcé contre lui. Il n'avait pas à jmger de ce qui avait précédé son retour, puisque j'avais passé l'éponge dessus; peut-on dire qu'on lui ait fourni tous les moyens de réparer ce qu'il y avait de défectueux dans ses rapports avec P'indigne Roustan[4]? On l'a à peu près poussé à bout. Il est des épreuves trop fortes pour la faible humanité. Quoiqu'il en

---

[1] Ce «il» ne désigne pas nécessairement le p. «Magnan» puisqu'il s'agit de deux paragraphes distincts et incomplets de la lettre du 14. Le p. Magnan était pourtant encore jeune prêtre, ordonné le premier novembre 1834.

[2] YENVEUX, VII, 7*, 185, 219; VIII, 38, 84, 131, 194, 223.

[3] Les oblats scolastiques résidaient au grand séminaire ide Marseille où le p. Tempier était supérieur.

[4] Honoré Pélissier, entré au noviciat le 23 janvier 1835. Le frère Auguste Roustan fut expulsé de la Congrégation le 21 octobre 1835.

soit, à l'avenir n'attendons pas si longtemps pour décider sur la vocation de nos novices. Celui-ci a quitte en protestant de son attachemient à la Congrégation et en assurant que s'il devient prêtre il se présentera de nouveau pour lui consacrer son existence.

Je bénis Dieu du bien que tu as fait en mission, mais je te répéterai ce que je te fis dire par le p. Tempier, que tu ne pouvais t'employer, même transitoirement, à ce ministère sans une autorisation expresse de ma part. Je n'hésite pas à avancer que c'est un exemple unique dans les fastes des noviciats de voir un maître des novices planter-là son troupeau pour aller courir après les pécheurs égarés ça et là. Le p. Tempier m'a assuré n'avoir donné aucune autorisation à cet égard et, en effet, il n'en avait pas le droit. Ne conclue pas; de mon observation que je sois fâché, que je te sache mauvais gré d'avoir agi d'une manière positivement contraire à ce que j'avais réglé. *Clé* n'est pas ainsi qu'il faudrait prendre ce que je dis consciencieusement, je m'acquitte d'un devoir, tout est là.

Quand tu auras reçu tous les renseignements qu'il te faut sur le postulant Armamd[1], tu pourras le recevoir novice, bien entendu que tu auras jugé pendant sa probation que ses pensées se sont surnaturalisées et qu'il ne suit pas une impulsion étrangère en s'agrégeant à notre famille.

Il me semble qu'il faudrait profiter de la vacance du siège pour recevoir ceux du diocèse qui veulent venir et qui n'étaient! retenus que par la volonté de fer du Prélat (défunt[2]. Nous avions plusieurs vocations plus qu'ébranlées dans les environs, ta présence, à présent que lai grande batterie est clouée, finira par les déterminer. Souffle un peu dans les voiles pour aider l'entrée au port, sans affectation pourtant et sans qu'on le sache au dehors.

Ce que je viens de te dire par rapport au noviciat ne doit pas t'empêcher de me faire part des observations que tu m'annonçais. Je suis bien aise de les connaître au plus tôt. Il n'arrive que trop souvent que, pour parler trop tard, il n'est plus temps quand on se décide à parler. Je tiens aussi beaucoup à ce que tu me mandes sans délai ce que tu as à me dire sur le compte des pères Reinaud et Marcellin[3] ainsi que sur les autres Pères de la maison. Tu aurais déjà dû le faire depuis la lettre du 7 où tu me l'annonçais. Ne crains pas de multiplier les lettres et de les allonger quand il s'agit d'un sujet si important.

Je n'ai pas approuvé que tu aies renvoyé à Marseille le frère cordonnier. Si tu le jugeais impropre, il fallait lui donner son congé, si non le garder au noviciat un an révolu. Les novices quels qu'ils soient doivent demeurer sous la conduite du maître des novices jusqu'à leur oblation. Que fait cet homme à Marseille? des souliers pour le compte des cordonniers au profit de la maison. C'est la chose du monde la plus ridicule. Il ne s'agit pas de savoir si on peut les utiliser suffisamment dans la maison du noviciat pendant l'année de leur épreuve, il faut qu'ils apprennent ce que c'est que d'être religieux et ce n'est pas trop d'un an pour cela, mais il faut s'occuper beaucoup d'eux, plus ils sont grossiers, plus ils ont besoin de soins assidus. S'ils ne mordent pas, dehors, et tout est dit.

565. [Au p. Mille, à N.-D. du Laus].[4]

565. VIII Lettres aux Oblats de France

---

[1] II n'entra pas au noviciat.
[2] Mgr F.-A. Arbaud, évêque de Gap, décédé le 27 mars 1836.
[3] Marcellin Grognard.
[4] YENVEUX, VIII, 131

Peu de vocations.

[Marseille, le] 23 avril 1836.

Je bénirai doublement le bon Dieu si, outre les conversions opérées, tu avais réussi à amener quelques sujets à la maison. Je me désole de ne pouvoir répondre que par des refus aux demandes qui me sont faites de toutes nos maisons, c'est à sécher sur plante.

566. [Au p. Guigues, à N.-D. de l'Osier].[1]

566. VIII Lettres aux Oblats de France

Cure de N.-D. de l'Osier.

[Marseille, le] 27 avril 1836.

Si Mgr de Grenoble se décide à nous donner la cure de l'Osier, il faudra choisir quelqu'un qui puisse s'acquitter de ces fonctions conjointement avec toi. Le p. Magnan serait vraisemblablement celui à qui je donnerais la préférence.

...Au nom de Dieu, point de couvent de religieuses à côté de votre maison.

567. [Au p. Courtès, à Aix].[2]

567. VIII Lettres aux Oblats de France

Les Oblats ne doivent pas être aumôniers de religieuses. Collaboration avec Mgr Bernet, archevêque d'Aix. Mgr Braillard, évêque de Grenoble, confie à la Congrégation la rectorerie de l'Osier.

[Marseille, le] 7 mai 1836.

La réflexion dont tu me fais part est très juste. Les Dames du Sacré-Cœur ont leur système arrêté, il est de leur essence d'être dirigées par les Jésuites. Elles sont polies, adroites, ainsi elles ne témoigneront pas au dehors la contrariété qu'elles éprouveront, mais est-il fort agréable de leur être imposés? Je trouve cette position peu convenable. Il n'y a qu'une confiance vraie et sans bornes qui puisse balancer les ennuis des rapports habituels avec toutes les religieuses.

Il n'y a que des honoraires convenables qui aient pu[3] pour un temps nous porter à dispenser d'un point de Règle que tout notre monde tient à observer et sur lequel il n'est pas opportun de leur faire une violence trop prolongée.

Nous avons appris par Bicheron, mon cher fils, que Mgr l'Archevêque avait été satisfait de la réception que tu lui avais faite, le jour qu'il est venu dans ton église. Quant à Mgr l'Archevêque et à son Grand Vicaire, il est essentiel que tu te maintiennes à leur égard dans cette attitude d'une respectueuse mais très intime

---

[1] YENVEUX, A, 13; II, 138.
[2] YENVEUX, II, 33; III, 147; REY, I, 692.
[3] Ms. Yenveux: «dussent», surchargé de «aient pu» par Yenveux.

confiance. Ils en seront flattés l'un et l'autre et ton opinion sur bien des choses qu'ils doivent mal connaître leur sera aussi agréable qu'utile.

Mgr l'Évêque de Grenoble est décidé à confier à la Congrégation la rectorerie de l'Osier. Il est toujours plus satisfait de nos Pères qu'il aime tendrement et favorise hautement. Il exige que nous lui fournissions un sujet de plus. Nous ne saurions rien refuser à un Prélat qui se montre de vive voix et par écrit, témoins ses ordonnances et ses circulaires, le protecteur et l'ami de notre œuvre. Il a positivement refusé les secours que lui offraient les missionnaires du diocèse de Belley en répondant qu'il avait les siens et ils ne sont à lui que depuis un an, tandis qu'à Aix nous y sommes depuis vingt ans.

568. À Monsieur Guigue[s], supérieur à N.-D. de l'Osier, Isère.[1]

568. VIII Lettres aux Oblats de France

Félicitations pour le bon travail des Pères au sanctuaire et en mission. Écrire souvent. Que le p. Guigues rédige lui-même un petit ouvrage sur N.-D. de l'Osier. Reproches au p. Vincens qui n'a pas tenu compte des directives de la visite canonique.

Marseille, le 13 mai 1836.

Dupuy, mon cher fils, me prend au dépourvu, il va partir demain matin; je n'ai vraiment pas le temps de me recueillir un instant pour t'écrire. Cependant je voudrais te féliciter de tout le bien que vous avez fait dans vos missions de cette année et de la direction que prend par vos soins la dévotion de Notre-Dame de l'Osier. Je voudrais pouvoir dire q[ue]lque chose à chacun de vous; non seulement au p. Vincens qui a eu la bonne pensée de m'écrire, mais aussi aux deux autres qui ne se reprochent pas apparemment de laisser écouler une année entière sans me donner signe de vie. Je voudrais entrer dans des détails intérieurs qu'il serait utile de discuter, mais je ne le pourrais pas aujourd'hui. Je te dirai seulement que je pense sérieusement à te donner un collaborateur de plus au détriment de deux autres maisons qui se le seraient disputés et qui en ont autant de besoin que toi. Je ne pense pas néanmoins que tu doives faire porter sur sa tête le titre de recteur quand le moment sera venu de faire la translation. C'est toi qui dois être revêtu de cette qualité comme cela se pratique à N.-D. du Laus.

Je t'exhorte à mettre beaucoup d'ordre dans tes finances et à ne te permettre aucune dépense sans que je l'aie approuvée. Je l'exige rigoureusement de toi comme de tous les autres supérieurs locaux. Prenez l'habitude de consulter plutôt que d'interpréter. Je ne suis pas assez loin pour qu'on ne me laisse le soin d'interpréter moi-même s'il y a lieu.

Toute réflexion faite, je crois peu convenable de faire rédiger le petit livre de N.-D. de l'Osier par un étranger. Ce serait avouer qu'il n'y a personne dans la Congrégation en état de faire un si petit ouvrage. La dédicace à l'Evêque serait sans intérêt venant de tous autres que vous. C'est donc toi qui dois t'occuper de cet objet. Ce n'est certes pas la mer à boire. Le tout est de se mettre en train. Nous l'examinerions avant de le[2] livrer au public.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M-Guigues.

[2] Il semble que le Fondateur avait d'abord écrit: «les» (livre et dédicace), surchargé de «la» ou mieux de «le» (sous-entendu «le petit ouvrage»).

Je relève de la lettre que le p. Vincens m'a écrite qu'il a plus tenu à sa manière de voir qu'aux recommandations que j'avais exprimées assez clairement dans mon acte de visite pour qu'il ne mît point d'obstacles à leur exécution. Nous lui devrons d'avoir peut-être un jour sous nos fenêtres, et enclavé dans notre propriété, quelque cabaret bien bruyant et bien scandaleux. C'est une obligation que nous aurons à sa sage direction. Il eût été plus sage encore de s'en rapporter à moi.

Vous apprendrez avec plaisir que Mgr d'Ajaccio m'a fait donation du couvent situé à Vico. Voilà donc un second établissement en Corse qui portera ses fruits en son temps.

Ne négligez rien pour fournir des sujets à notre noviciat qui en a un pressant besoin.

Adieu, mon cher fils, j'espère de ne pas laisser passer l'année sans avoir le plaisir de vous visiter. Je vous embrasse en attendant et vous bénis.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

569. À Monsieur Mille, supérieur à Notre-Dame du Laus.[1]

569. VIII Lettres aux Oblats de France

Visite du Secrétaire de l'évêché de Marseille à N.-D. du Laus. Maison d'enseignement secondaire à Manosque. Vocations. Mettre le Supérieur Général au courant de toutes les activités de la communauté.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 16 mai 1836.

À défaut de ma visite, très cher fils, vous recevrez celle de notre ami Cailhol qui fait une petite course pour se distraire. Je n'ai pas besoin de vous le recommander. Il est tellement de ma famille qu'il doit se considérer chez lui partout où nous sommes. Tempier a chez lui la dern[iè]re lettre que tu m'as écrite. Je ne puis donc pas la relire pour reprendre chaque article en particulier comme je fais ordinairement. Je te dirai seulement que je vois de grandes difficultés au projet de pédagogie à Manosque[2]. Nous n'avons pas été heureux dans les essais que nous avons faits en ce genre. J'y suis peu porté parce que dans le fait cet établissement n'est pas dans nos attributions et qu'il distrairait encore quelques-uns de nos sujets, déjà si rares, du ministère principal de la Congrégation.

Vous ne me parlez plus de tous ces hommes de bonne volonté qui souffraient du retard que l'Évêque[ue] mort mettait à leurs vœux. Pas un ne revient-il à la charge maintenant que les voies sont aplanies? Nous attendons l'ordination de juin pour voir si les volontés de Grenoble sont aussi chanceuses[3] que celles de Gap.

J'espère qu'à l'avenir tu ne me permettras pas que j'apprenne par hasard tes opérations extérieures. Je n'aime pas que l'on me fasse des mystères de ce qu'il convient que je sache et que des étrangers soient mieux instruits que moi de ce qui se fait chez nous et par les nôtres. J'espère que tu auras pris des précautions pour que les 10.000 francs de ton prix fait ne retombe pas sur nous ni directement ni indirectement.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Mille.

[2] Les Pères de N.-D. du Laus avaient prêché une mission à Manosque. On leur avait offert la direction d'un établissement d'enseignement secondaire (REY, 1, 692).

[3] Chanceux: dont le résultat est incertain.

Je n'ai pas le temps de t'écrire plus au long. Je sors d'une assemblée de curés qui n'a duré que 3 heures et la nuit me ferme les fenêtres. Adieu, mon cher fils, je salue et bénis toute la communauté.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

570. À Monsieur Aubert, prêtre, à Notre-Dame du Laus.[1]

570. VIII Lettres aux Oblats de France

Amitié. Regret de devoir laisser le p. Aubert éloigné de Marseille.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 16 mai 1836.

Quoiqu'il soit bien tard, mon très cher fils, je ne me coucherai pas sans t'écrire un petit mot. Ce n'est pas pour te dire qu'il me semble qu'il y a déjà longtemps que tu ne m'as pas écrit, tu me trouverais[2] peut-être trop exigeant. C'est que tes lettres me font tant de plaisir, je dirai même tant de bien! Et puis n'est-on pas un peu excusable de vouloir user de sa propriété; or tu sais que tu ne fais qu'un avec moi par le cœur et par l'esprit, indépendamment des liens surnaturels qui nous unissent si étroitement. Tu comprends d'après cela que c'est déjà beaucoup que d'être privé de ta présence et de faire le sacrifice de ta douce société à l'avantage de la Congrégation; il ne faut donc pas me priver trop longtemps du seul dédommagement que ma tendresse réclame. J'attends donc au plus tard par le retour de Cailhol une petite et même une grande lettre de toi. N'attends pas pour me l'écrire le dernier moment, et, s'il n'en peut être autrement, plutôt que de veiller, ne m'écris que deux mots.

Je croyais te dire encore quelqu'autre chose, mais il faut que je remette ma lettre à notre voyageur qui partira demain à 4 heures ½ avant que je me lève. Je t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. E., év[êque].

571. [Au p. Mille, à N.-D. du Laus].[3]

571. VIII Lettres aux Oblats de France

Système uniforme de comptabilité et d'administration. Convoquer régulièrement le Conseil de la maison et tenir le Supérieur Général au courant de ce qui se dit et se décide. Redoubler de régularité pendant le concours des pèlerins.

[Marseille, le] 18 mai 1836.

...Je voudrais établir dans nos maisons un système uniforme de comptabilité et d'administration qui mit, comme cela doit être, le Supérieur Général en mesure de savoir tout ce qui se passe dans chaque maison, son état moral et financier, tout comme s'il était présent sur les lieux. Il ne faudrait pour cela qu'observer la Règle. Il faudrait tenir à ce que chacun se maintînt dans les attributions de la charge qu'il occupe, que les Conseils eussent lieu bien exactement, que le supérieur me transmît

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Postulation, L. M-Aubert Cas.
[2] Ms: trouverez.
[3] YENVEUX, IV, 48; VII, 200, 244.

fidèlement le résultat de ses Conseils, le dire de chaque assesseur et la délibération commune, que les comptes fussent toujours en ordre, qu'ils fussent scrupuleusement discutés et que deux fois par an on les rendît au Supérieur Général.

Les embarras dans lesquels la construction du clocher de N.-D. du Laus vous jette me font désirer que les intérêts soient bien distincts et séparés.

Le supérieur doit, dans les Conseils, faciliter aux assesseurs le contrôle de toutes les opérations, en écoutant toutes leurs observations et en [en] profitant, car ils ont voix réelle dans le Conseil et, d'après les Constitutions, on doit traiter dans ce Conseil de toutes les affaires qui intéressent une maison, de quelque manière que ce soit. Le supérieur ne doit pas seulement consulter, mais il doit prendre en considération l'avis des assesseurs, surtout quand il est appuyé par de bonnes raisons. Je voudrais que l'on fît bien attention à mes remarques, pour qu'elles servent d'explications, en cas de besoin, non seulement pour la maison du Laus, mais pour toutes les autres, et pour toujours.

Voici les fêtes de la Pentecôte, recommandez à toute la communauté, en mon nom, de redoubler la surveillance pour que le concours de tant d'étrangers ne jette pas dans une sorte de dissipation extérieure qui ne serait pas édifiante dans des hommes que l'on s'attend à trouver non seulement pleins de zèle mais aussi très modestes, graves et recueillis. Je vous en conjure, faites à ce sujet de très pressantes recommandations. Qu'il soit prouvé que le religieux, obligé de se livrer à un ministère extérieur, trouve dans l'habitude de la régularité qu'il a dû contracter dans l'intérieur de la communauté, une surabondance de grâces et un secours tels qu'il ne se démente pas et ne trompe pas l'attente des fidèles qui exige de lui plus que de tout autre dans l'action toute surnaturelle de son travail forcé.

572. [Au p. Casimir Aubert, à N.-D. du Laus].[1]

572. VIII Lettres aux Oblats de France

Le supérieur doit toujours consulter son Conseil. Ne pas abandonner les novices pendant le concours des pèlerins.

[Marseille, le] 18 mai 1836.

...Je présume qu'il fera connaître mes intentions à la communauté comme sans doute il te fera part à toi et au père Gignoux de mes observations sur l'administration locale de nos maisons. J'ai remarqué qu'on ne met pas assez de régularité dans la manutention des deniers, qu'on ne remplit pas surtout le vœu de la Règle dans les assemblées particulières ou Conseils qui doivent avoir lieu dans chaque maison au temps fixé. Je ne sais si c'est la faute des supérieurs ou des assesseurs mais il est certain que ces Conseils, qui doivent pourtant s'occuper de tout ce qui intéresse le moral comme le matériel de chaque communauté, ne laissent aucune trace après eux, puisqu'il ne s'y fait rien qui vaille apparemment la peine d'être communiqué au Supérieur Général qu'on laisse dans la plus complète ignorance de ce qui s'y traite. Je voudrais que les choses se régularisassent partout et je réclame sérieusement, sur ce point comme sur tous les autres, l'observance des Règles, dont je ne prétends dispenser personne.

[1] YENVEUX, VII, 6*, 198, 200-201.

C'est une chose singulière; je vois non sans étonnement qu'aussitôt qu'un de nos sujets est nommé supérieur dans quelque communauté, il s'établit seul maître, dispose de tout, règle tout selon sa manière de voir, sans se mettre en peine de me demander ma direction, ni de consulter ceux que la Règle lui donne pour conseillers. Par le fait, nos supérieurs locaux se font beaucoup plus indépendants que le Supérieur Général qui n'agit jamais sans entendre ceux qui sont autour de lui. Ils n'agissent pas ainsi par prétention, mais ils se laissent aller à une sorte d'entraînement, d'habitude qu'ils ont vu, je dirais presque, en vigueur ailleurs, et c'est ainsi que les abus s'enracinent. Il serait temps que tout se régularise, et puisque cela ne vient pas de soi, comme ce devrait être, je vais m'en occuper moi-même.

Il ne manque pas de prêtres au Laus. Je te recommande donc de ne pas abandonner les novices pendant le concours des pèlerins. Je connais ton zèle et sais ce qu'il t'inspire, dans l'occasion surtout de l'exercer. C'est pourquoi je prends la précaution de te rappeler que ta petite famille doit être surveillée et soignée plus encore en ces jours-là que jamais.

573. [Au p. Mille, à N.-D. du Laus].[1]

573. VIII Lettres aux Oblats de France

Les religieux doivent obéir et accepter avec humilité les observations de leurs supérieurs. Que par son attitude le p. Mille inspire le respect et la confiance à ses sujets.

[Marseille, le] 21 mai 1836.

Un religieux qui est vertueux doit comprendre que chacun est tenu de recevoir avec humilité les observations et même les reproches de ses supérieurs. C'est une étrange chose qu'il faille prendre tant de précautions de peur de contrarier les goûts, les pensées, que dirai-je? souvent les bizarreries des sujets. Il faut ménager leur amour-propre pour ne pas les contrister, les décourager. Quelle espèce de vertu est donc celle-là? Un peu plus d'humilité, une idée plus juste de l'indifférence tant recommandée, être content de tout et vivre vraiment heureux sous la douce gouverne de l'obéissance sont les moyens assurés pour parvenir à la pratique des premiers éléments de la vie religieuse; qu'on l'inculque au noviciat et qu'on ne s'en écarte nulle part.

Travaillez sur vous pour vous concilier le respect et la confiance; pour cela il faut que vous vous surveilliez beaucoup, parce que vous ne faites pas assez oublier votre âge par le sérieux et l'aplomb dans vos rapports avec ceux qui vivent avec vous et dont vous êtes, par le fait, le supérieur. C'est une étude comme une autre, quand on ne l'a pas naturellement. Vous ne sauriez croire combien on se déconsidère par certaines familiarités, par un genre de plaisanteries qui peuvent pouvoir faire rire, mais toujours au détriment de la considération, surtout quand on est le supérieur de ses égaux.

574. Pour Courtès, à Aix[2].

574. VIII Lettres aux Oblats de France

---

[1] YENVEUX, III, 64; VII, 1.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post-, L. M-Courtès.

Le p. Tempier va à Aix pour étudier le projet d'achat de la maison Couteron et pour voir comment les Pères doivent se conduire avec certains membres de l'administration diocésaine peu bienveillants.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 23 mai 1836.

J'envoie Tempier à Aix, mon cher fils, moins encore pour terminer après discussion l'affaire de la maison de Couteron, que pour s'aboucher avec toi sur les bruits sinistres qui sont parvenus jusqu'à moi par les communications du p. Martin. Ce bon père, qui ne se doute pas de nos anciennes inquiétudes, me parle avec indignation de cette malice qu'il attribue à la même coterie qui a déjà suscité d'autres troubles, mais moi je suis loin d'être tranquille et tu sais pourquoi. Vous causerez de cela avec Tempier et il me rapportera ce que tu penses de tout cela. Je m'attendais à ce que tu m'en écrivisses, je ne m'explique même pas comment tu ne l'as pas fait. Tu sens que je dois être en souci. Je ne te parle pas de ta dernière audience. Elle a soulevé tout ce qu'il y a en moi d'honnête, de juste, de délicat; néanmoins je viens d'écrire au p. Martin de ne se conduire que par tes inspirations, et de ne parler à cœur ouvert que devant toi et avec Magnan à qui j'ai recommandé la même chose. A.[1] est trop imprudent, trop bavard, trop peu judicieux pour qu'on doive hasarder[2] en sa présence la moindre plainte, la moindre doléance.

Je crois que l'occasion est favorable pour faire l'acquisition de cette maison qui a vue sur notre cour, mais je ne voudrais pas être chargé de cette pension viagère dont me parle Tavernier. C'est bien de garder en mains les 7.200 frs de la dot de la femme, mais je voudrais payer et me libérer des 2.800 frs restants. Vous causerez de tout cela avec Tempier à qui je vais donner une procuration en blanc pour qu'il la remplisse de ton nom s'il ne peut pas terminer l'affaire dans la journée de demain.

Tempier t'entretiendra aussi de nos affaires de Corse et de tout ce qui intéresse la famille. Je n'ai pas le temps de t'en dire davantage, mais je t'embrasse cordialement et te bénis de toute mon âme.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

575. [Au p. Mille, à N.-D. du Laus].[3]

575. VIII Lettres aux Oblats de France

Faire respecter les mesures prises dans l'Acte de Visite. Ne pas accepter de pèlerins dans la cuisine. Fermeté envers le p. Rossi.

[Marseille, le] 26 mai 1836.

Relativement à ce que vous me demandez, je vous avoue que je n'aime pas neutraliser par une lettre les ordonnances très sages d'une Visite.

Supposé que quelque modification soit jugée nécessaire, on l'établit dans un Acte de Visite subséquent; voilà ma maxime. Les motifs qui m'ont déterminé à prendre la mesure contre laquelle vous réclamez sont très graves; ils ont été sentis,

---

[1] Le p. André (Daniel-Valentin) ou plutôt le p. Antoine-André Pélissier.
[2] Ms.: hazarder.
[3] YENVEUX, III, 12; VII, 100, 102; VIII, 265.

moi présent sur les lieux, et les objections que vous présentez ne sont qu'une répétition de ce qui a été dit et non approuvé.

Je ne veux pas absolument que notre maison soit une gargote, ni que notre économe devienne le pourvoyeur de tous les pèlerins qui accourent au Laus. Indépendamment de la destruction rapide de tout ce qui appartient à la maison, quelle confusion dans la cuisine, souvent au détriment de la communauté! Si vous voulez monter une cuisine à part, attacher une servante au service de ces chambres et les fournir de ce qu'il faut pour recevoir les pèlerins, je ne m'y oppose pas, pourvu que l'économat ne soit pas en perte.

J'espère que vous n'aurez pas faibli dans votre entrevue avec le p. R[ossij. Il faut stigmatiser avec l'accent de l'indignation toute pensée d'apostasie. C'est un si grand crime qu'on ne peut que s'élever avec énergie contre le moindre soupçon d'une si exécrable prévarication. Je suis si pénétré de ce principe que je veux faire respecter énergiquement des vœux et des serments faits et ratifiés cent fois à la présence de Jésus-Christ, garant de ces promesses sacrées et vraiment solennelles, plus redoutables à mes yeux, précisément à raison de cette circonstance, que ce qu'on appelle dans l'Église des vœux solennels, faits dans la plupart des Ordres religieux dans le secret d'une salle capitulaire. Après avoir repoussé, blâmé, condamné avec force, impérieusement même, ce qui ne peut être toléré un seul instant dans la vie, je n'improuve pas que vous témoigniez quelque intérêt à la position des parents de l'individu.

576. À Monsieur Courtès, prêtre, place des Carmélites, au haut du Cours, à Aix, Bouch[es]-du-Rhône.[1]

576. VIII Lettres aux Oblats de France

Conseils de patience et d'humilité pour supporter les difficultés causées par l'autorité ecclésiastique d'Aix.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 8 juin 1836.

J'attendais, cher fils, de jour en jour une de tes lettres pour t'écrire. Je sens que dans la position où tu te trouves, c'est bien le moins que je te console, que je t'encourage sinon par ma présence du moins par mes paroles. Qui nous aurait dit, après vingt-cinq ans de travaux assidus et de dévouement, d'en être réduits à la condition de suppliants qui attendent grâce, que dis-je, qui ne demandent que de n'être pas pendus? Cet état violent ne peut pas durer, mais il importe d'adopter la maxime de feu M. Émery[2]: il faut allonger la courroie pour ne pas rompre, les hommes passent. Cette maxime que mon ancien maître mit constamment en pratique est sage; quelque opposée qu'elle soit à mon caractère, je t'exhorte à l'adopter, ou pour mieux dire, je te loue de la suivre. La Providence veut que nous croissions au milieu des tribulations. À peine commençait-on à respirer d'un côté qu'on est tiraillé de l'autre. Attendons: Tu sais ce que pendant plusieurs années il a fallu endurer dans le diocèse de Gap. L'Évêque[3], tout en protestant de son estime pour chacun des membres de la Congrégation qui avait fait et qui faisait encore tant de bien dans son .diocèse,

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Courtès.
[2] Ms.: Emeri.
[3] Mgr Arbaud.

n'oubliait rien pour la déconsidérer et pour la détruire. Il reconnaissait l'éminent mérite du supérieur[1] et il m'écrivait lettre sur lettre pour que je le rappelasse parce que, disait-il, il avait trop d'esprit pour ses montagnes, et qu'il y jouissait d'une considération générale, mais par cela même alarmante. Ne sachant plus comment faire pour lasser leur patience, il réduisit leurs pouvoirs dans ce sanctuaire où l'affluence des pèlerins et les motifs qui en amènent un grand nombre aux pieds de la s[ain]te Vierge auraient exigé des facultés sans bornes. Le Prélat se dissimulait si peu le mal qu'il nous faisait qu'il lui échappa[2] un jour de dire qu'il aurait quelques belles pages dans notre histoire. Eh bien, par la patience les choses avaient déjà changé de face avant sa mort. Tiens-moi toujours au courant des moindres détails. Il est inutile de m'envoyer Pélissier, et conjure le p. Martin de ma part de s'unir à tes pensées, et de te faciliter le support du fardeau très lourd que la Providence t'impose. Ne t'inquiète pas. À chaque jour suffit son mal. Il faut des contradictions. J'ai la confiance qu'elles nous annoncent quelque heureuse nouvelle. Mais encore une fois, assemble ta petite communauté pour leur recommander de ma part de redoubler de prières, de vaincre le mal par le bien, de se réjouir d'être un peu humiliés, de renoncer à toute prétention, je ne dis pas personnelle, je ne suppose qu'il en puisse exister de pareilles parmi vous, mais prétention de corps, préférant l'humilité à la gloire quand le bon Dieu veut nous faire marcher par cette voie. Qu'on ne s'y trompe pas, [faire] autrement serait pure illusion.

Adieu, mon très cher fils, je te bénis ainsi que les tiens pourvu qu'on entre dans mon esprit qui est certainement de Dieu en ce que je vous mande.

577. À Monsieur Champsaur, orfèvre, place St-Étienne, pour M. Aubert, prêtre, à Gap. Hautes-Alpes.[3]

577. VIII Lettres aux Oblats de France

Nombreuses occupations de l'Évêque d'Icosie. Que le p. Aubert prenne soin de sa santé; son amour et sa fidélité consolent le Supérieur Général de l'ingratitude de certains Oblats. S'occuper des jeunes Pères.

Marseille, le 13 juin 1836.

Il y a apparence, mon cher fils, que le bon f. Bellon ne t'a pas fait connaître ce qu'il a pourtant vu de ses yeux, qu'il m'a été physiquement impossible d'avoir un moment à moi pendant son court séjour à Marseille. Par surcroît d'embarras je dus faire les honneurs de la ville à un prélat Arménien qui m'était recommandé par le cardinal Préfet de la Propagande. J'avais bien recommandé à notre brave enfant qu'il t'expliquât tout cela pour que tu ne fusses pas étonné de ne rien recevoir de moi par cette occasion: j'ai eu tort de ne pas te le dire moi-même, ne fût-ce que par deux lignes.

Tu as beau prendre des précautions pour m'apprendre que tu n'as pas dépassé les bornes de la prudence dans les services que tu as rendus à l'église pendant le concours, je vois d'ici comment les choses se sont passées, mais j'ai de la peine à me persuader que tu te sois tenu parole à toi-même en te couchant le soir un peu plus tôt[4] pour

---

[1] Le p. Guibert.
[2] Ms.: échapat.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Cas. Aubert.
[4] Ms.: plutôt.

réparer le temps dérobé au sommeil. Tu l'auras fait un jour, et tu auras acquitté la dette d'une mauvaise nuit par [une] demi-heure de repos. Ce n'est pas là mon compte.

Tu me gâtes, mon cher fils, par tout ce que tu m'exprimes de touchant et d'affectueux. Il n'y a vraiment pas grand mérite à aimer tendrement un enfant tel que toi. Je t'ai prévenu, voilà tout. Le reste coule de source. M'as-tu donné un seul instant de chagrin depuis que je t'ai adopté? Ton âme au contraire ne s'est-elle pas en quelque sorte fondue dans la mienne dès l'instant qu'elles se sont mises en rapport et depuis ce premier moment y a-t-il eu jamais la moindre interruption, le moindre nuage? Tant s'en faut. Pourrai-je ne pas apprécier un sentiment qui ne s'est pas démenti une seconde tandis que tant d'ingrats ont déchiré mes entrailles de père et qu'ils m'épargnent si peu encore aujourd'hui après qu'ils ont été comblés de bienfaits. Ah! c'est qu'ils n'ont pas ton cœur! Et je ne le sentirais pas! À la bonne heure que je leur pardonne en consentant à prendre les hommes tels que le péché d'Adam les a faits, mais si mes affections se replient avec plus de charme et de douceur sur ta belle âme, si mon cœur se repose sur le tien qui lui ressemble tant, qu'y a-t-il de surprenant, peut-il en être autrement! Je ne voudrais jamais te dire ces choses-là. Je ne suis pas fâché qu'elles m'échappent ne fût-ce que pour te récompenser de ton amour filial et te procurer une jouissance si digne d'une âme comme la tienne.

L'hommage que tu rends au talent naissant du p. Reinaud me fait plaisir. Quoiqu'il soit un de ceux dont je te parlais tout à l'heure, je me réjouis de ses succès dans l'espérance qu'ils seront utiles à la Congrégation à laquelle il doit son existence. Je le plains qu'il se soit mis dans le cas de lais[ser planer][1] des soupçons sur lui qui le déshonoreraient à [mes yeux] comme à ceux de bien d'autres. Il a du moins le [tort de n']avoir fait aucune démarche pour dissiper les cr[aintes] que son attitude suspecte avait pu inspirer. Il n['en rougit] pas, et qu'a-t-il fait pour détourner des pensées q[ui peuvent] blesser son cœur et attaquer son honneur autant [que le nôtre]. Nous verrons quel sera le résultat du voyage qu[e] je lui ai permis de faire dans son pays *ob duritia[m] cordis,* j'avais pourtant limité cette concession en chargeant le supérieur loc[al] de la responsabilité. N'est-ce pas trop de confiance que de l'avoir envoyé seul. Tâche d'user de quelque influence sur Gignoux pour le mettre au pli d'une régularité raisonnée, tu y parviendras en te ménageant quelques entretiens avec lui dans lesquels tu traiteras sans affectation de la véritable perfection. Ne néglige pas non plus avec les autres ces communications fraternelles et de confiance qui produisent toujours un bon effet, qui finissent par former un esprit de famille dans ceux-là même qui n'en ont pas eu l'instinct dès le principe. Je comprends qu'il peut être plus agréable de garder sa cellule, mais cet apostolat est plus avantageux et plus conforme à mes vues. Adieu, très cher fils, je t'aime et je te bénis;

+ Ch. Jos. Eug., év. d'I[cosie].

578. À Monsieur Guigues, supérieur à N.-D. de l'Osier, par Vinay. Isère.[2]

578. VIII Lettres aux Oblats de France

Visite canonique à N.-D. du Laus, prochain départ pour l'Osier avec les pères Tempier, Mille et Guibert.

L.J.C. et M.I.

---

[1] Une partie de la feuille a été déchirée et perdue. On a rétabli par conjecture les quelques mots qui suivent entre crochets.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Guigues.

Marseille, le 6 juillet 1836.

Quelle que soit, mon cher fils, la chaleur excessive qui nous étouffe, je n'ai pas d'autre temps disponible que celui-ci pour faire ma visite à N.-D. du Laus et à N.-D. de l'Osier. J'avais renvoyé toutes les confirmations foraines du diocèse au mois de septembre, les curés en général n'étant pas prêts pour me présenter plus tôt[1] les enfants, D'ailleurs je redoute certains dîners à certaine époque. Ainsi je ne puis...

De Notre-Dame du Laus, le 15 juillet.

Je suis arrivé à Notre-Dame depuis trois jours accompagné du p. Tempier. J'y ai commencé ma visite qui sera bientôt terminée; mon séjour dans cette maison ne sera pas long, parce que je voudrais être de retour à M[arsei]lle pour l'Assomption, les offices pontificaux étant devenus trop pénibles pour mon oncle. Je voudrais bien passer au moins une dizaine de jours avec vous. Combinez donc les choses de manière à ce que toute la communauté soit au complet à l'époque de mon séjour à l'Osier. Je ne fixerai le jour de mon départ qu'après ta réponse. Ce ne pourrait jamais être qu'après le dimanche 24. Maintenant il faut savoir quand M. l'Évêque de Grenoble passera chez vous pour que je ne m'y trouve pas avec lui. Ce serait trop gênant pour lui, et je serais moi-même dérangé[2] des occupations qui m'appellent à l'Osier. Cependant je ne voudrais pas passer dans le diocèse sans voir le Prélat, ainsi fais-moi le plaisir de me mettre au courant de son itinéraire. Je me propose de repasser par Grenoble à mon retour. Si je ne le trouvais donc pas dans sa ville épiscopale en allant, je le verrais au retour. Je ne mets pas en doute que Dupuy soit rendu dans sa paroisse. Le voyage de Lyon n'a pas pu se prolonger jusqu'à présent. Toutefois, s'il était absent, écris-lui de se rendre à la maison pour que nous puissions nous y trouver ensemble. Nous nous trouverons en nombreuse compagnie car le p. Mille tient beaucoup à vous faire une visite, et peut-être le p. Guibert sera de la partie. Je n'en suis pas sûr, n'y comptez donc pas tout à fait. Quant au p. Tempier il n'y a pas de doute. Si tu as quelque indication particulière à me donner pour la voiture, ou pour la route que je dois prendre, donne-la moi dans ta réponse. S'il fallait quitter la grande route avant Vinay, il faudrait me le marquer. Je voudrais éviter les politesses de M. le Curé de Vinay. D'un autre côté je voudrais me rapprocher le plus que possible de l'Osier en voiture, fût-ce même en charrette, parce que le soleil du milieu du jour dans cette saison n'est pas chose douce.

Je reçois une lettre du p. G[uiber]t qui m'annonce son départ pour l'Osier, il s'est un peu pressé de prendre sa place, car je lui ai fait écrire de Gap le jour même de mon arrivée qu'il prît la même voie que moi, nous aurions passé ainsi q[ue]lque temps ensemble au Laus et nous nous serions acheminés de conserve vers vous. Il faut qu'il y ait toujours des malentendus dans ce monde pour nous contrarier dans les choses les plus simples.

Je n'en serai que plus pressé d'aller vous rejoindre à l'époque que je vous ai indiquée, c'est-à-dire, le lundi 25. Ne tarde donc pas d'un seul jour de me répondre.

Adieu, je vais recevoir novice un prêtre déjà formé[3] qui persévérera je l'espère et qui nous sera fort utile. À quand ceux qui avaient montre q[ue]lque velléité dans vos contrées?

Je salue affectueusement toute la communauté et je la bénis.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

---

[1] Ms.: plutôt.
[2] Ms.: derrangé.
[3] Cyriaque Chauvet, né à Carpentras en 1804, entré au noviciat le 15 juillet 1836.

579. [Au p. Mffle, à N.-D. du Laus].[1]

579. VIII Lettres aux Oblats de France

Réflexions sur les communautés du Laus et de l'Osier après la visite canonique de ces maisons. Les jeunes supérieurs ont introduit des abus, tels que «profusion ridicule» à la table et voyages d'agrément. Peu de générosité de certains Oblats.

[Marseille, les] 23-25 août 1836.

...Le rapprochement de ce qui a été pratiqué par nous avec les abus que nos jeunes supérieurs locaux ont laissé introduire dans nos maisons et encouragé de leurs exemples, ne m'inspire que des pensées pénibles. Les supérieurs locaux, à force d'agir d'après leurs idées, sont tout-à-l'heure parvenus à refaire la Congrégation. Aussi, je ne reconnais plus mon esprit dans les maisons que je viens de visiter, et comment s'y trouverait-il puisqu'on ne s'est jamais mis en peine de me consulter?

Ne vous ai-je pas assez dit, à vous autres jeunes supérieurs, que la nécessité m'a forcé de vous mettre à la tête de nos communautés longtemps avant que vous fussiez en état de gouverner, que votre grand défaut a été de suivre votre propre esprit, au lieu de puiser votre règle de conduite dans ce qui avait été pratiqué avant vous. Si vous aviez eu soin de marcher sur nos traces, vous n'auriez pas introduit tant d'abus que j'ai toutes sortes de peines à déraciner[2].

De notre temps nous nous contentions de l'ordinaire plus que suffisant qui avait été réglé, et nous ne nous serions pas douté qu'il fallût mesurer le mérite des gens qui venaient nous visiter par le nombre des plats qu'on devait leur offrir. On ne supposait pas qu'on pût se plaindre d'être traité comme nous nous traitions nous-mêmes. Depuis, nos maisons sont devenues des hôtels à table d'hôte. On ne s'est pas fait scrupule de dépenser, sans autorisation, beaucoup d'argent en mets superflus; on ne s'est pas mis en peine de scandaliser par une profusion ridicule. L'on a tant de répugnance à se mettre à l'ordre sur cet article et à se réduire à nos usages, que j'ai l'ennui chaque année dans mes visites d'exercer une surveillance pénible pour qu'on ne dépasse pas la Règle qu'on a toujours quelque raison pour éluder. Vous direz que ma lettre est sévère, c'est vrai. C'est que je suis fatigué de faire des remontrances inefficaces.

Nous travaillions autant que vous pouvez le faire, cependant il ne nous était jamais venu en pensée que nous eussions besoin de nous récréer. Notre délassement consistait à changer d'occupations, à passer des fatigues excessives des missions à l'assiduité des ministères de zèle dans les lieux de notre résidence, aux instructions réglées, à l'étude, etc. Il vous faut à vous des voyages d'agrément, des courses, etc. Le supérieur donne l'exemple, les autres le suivent. On n'a pas usé de son droit quand on ne s'est pas procuré cette innocente récréation. Cela ne date que de vous. Je ne me suis jamais rien permis de pareil. Il y a vingt ans que je visite le Laus; combien de fois suis-je allé en Suisse en passant par Grenoble? Il a fallu une circonstance particulière pour me décider, à 55 ans, me trouvant à quelques lieues de la Grande Chartreuse, à y monter. Qu'est-ce que c'est que tous ces voyages pour admirer les beaux sites de la nature? Et tous ces sujets de dissipation dont n'ont pas besoin des hommes déjà si peu

---

[1] YENVEUX, VI, 49, 80; VII, 161, 162; VIII, 72; REY, I, 696.

[2] Ces deux paragraphes (VII, 161 du 23 août et 162 du 25 août) sont copiés par Yenveux lui-même et résument, semblé-t-il, de diverse façon le texte du Fondateur, écrit le 23 ou le 25, ou encore, comme il lui arrive souvent, commencé le 23 et terminé le 25.

portés à se maintenir dans l'esprit intérieur? Je ne veux plus de ces abus. Désormais personne ne sortira de nos maisons sans ma permission spéciale; et je préviens d'avance que je refuserai tous ces passe-temps introduits malgré moi. Je désapprouve donc de toutes mes forces le pèlerinage indiscret du p. Aubert à la G[ran]de Chartreuse. À l'avenir point d'autres courses que celles commandées par votre ministère. Il y en a là plus qu'il n'en faut; nous n'en connaissions pas d'autres de notre temps[1].

... Mais je m'irriterais volontiers quand je rencontre des sujets qui se rendent impropres aux divers emplois de confiance que je voudrais leur donner, soit par défaut de vertu soit en ne présentant pas une garantie suffisante d'une conduite sage. Tu as actuellement deux sujets qui seront disponibles pour satisfaire au besoin le plus pressant, mais où en sont-ils pour la régularité, vivent-ils de l'esprit de leur saint état? Sont-ils indifférents, sont-ils propres à tout? Je les avais envoyés au Laus pour qu'ils parvinssent plus facilement à devenir tels que doivent être tous les membres de notre Congrégation. Où en sommes-nous de mes espérances. Serait-il donc si difficile d'être à la hauteur de ses devoirs! Je m'attriste malgré moi quand je considère le peu de générosité de certaines âmes.

Adieu mon cher p. Mille, je te bénis ainsi que toute la communauté[2].

580. [Au p. Courtès, à Aix].[3]

580. VIII Lettres aux Oblats de France

Maladie du p. Martin. Il pourra se reposer dans une maison oblate et non dans sa famille.

[Marseille, le] 24 août 1836.

Le p. Martin m'avait écrit pour me demander de se reposer un peu, il me proposait d'aller se faire soigner chez son père. J'étais loin de condescendre à une proposition que personne ne devrait avoir la pensée de me faire, et j'allais répondre comme le bienheureux Liguori en pareille circonstance que grâce à Dieu la Congrégation a assez de maisons en divers climats pour qu'on puisse, sans sortir de chez nous, trouver le soulagement que l'on recherche. Tu m'apprends qu'il est au lit, j'attendrai qu'il ait repris ses forces et alors je lui proposerai de venir passer quelque temps dans une de nos maisons de Marseille où il se reposera entièrement et où je pourrai avoir la consolation de m'entretenir souvent avec lui. Il suffit de changer de place pour se refaire du genre d'indisposition qu'il éprouve.

---

[1] YENVEUX (VI, 80) et REY (I, 696) copient à la date du 25 août un texte à peu près identique à celui-ci (YENVEUX, VI, 80: 23 août): « On ne peut blâmer davantage que je ne le fais toutes ces courses de curiosité ou de plaisir que vous avez mises en usage et qui nous étaient inconnues dans un temps où, travaillant certainement autant que vous pouvez le faire, nous n'avions d'autres délassements que de changer d'occupations, passant des fatigues des missions à l'assiduité des ministères de zèle. Je défends donc très expressément à l'avenir tout déplacement d'un sujet quelconque sans une permission expresse de ma part, permission qu'il sera inutile de me demander pour un voyage, pèlerinage ou course, autres que celles commandées par notre ministère, parce que je m'y refuserais».

[2] Ce paragraphe (YENVEUX, VIII, 72) porte la date du 23 juillet, alors que le Fondateur se trouvait encore au Laus. Ce texte provient plutôt de la lettre du 23-25 août dans laquelle le Supérieur Général fait justement des reflexions sur sa visite, terminée au Laus le 24 juillet et à l'Osier peu avant le 15 août.

[3] YENVEUX, VI, 133.

581. A Monsieur Guigue[s], supérieur à Notre-Dame de l'Osier, près Vinay. Isère.[1]

581. VIII Lettres aux Oblats de France

N.-D. du Laus cessera de nouveau d'être noviciat. Envoi d'un frère sacristain à l'Osier. S'abonner au journal l'Ami de la Religion. Pas de voyages inutiles.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 25 août 1836.

J'attendais, mon cher fils, une lettre de toi pour t'écrire. Quoique bien pressé, je le ferai encore aujourd'hui parce que venant de mander à Notre-Dame du Laus que le p. Aubert descende à Aix[2] tout de suite avec sa suite, il serait à propos que tu fisses savoir tout de suite à l'ancien curé de Chantes[3] qu'il peut s'acheminer vers Aix dans le commencement de septembre. Je pense qu'il vous sera utile pour ne pas dire indispensable d'avoir un frère sacristain. Celui[4] que je vous enverrai n'a pas tout à fait fini son noviciat, mais je ne juge pas à propos de le faire venir à Aix pour deux mois. Il finira son temps chez vous, bien entendu que vous le soignerez avec beaucoup d'attention, j'en charge spécialement le p. Vincens qui lui servira de maître des novices; il fera sa p[remiè]re oblation a l'issue de la g[ran]de retraite de la Toussaint.

Je n'entre aujourd'hui dans aucun détail parce que je n'en ai pas la possibilité. Seulement je me hâte de vous dire que j'estime que le journal *l'Ami de la Religion* est tout ce qu'il faut à une communauté religieuse, ainsi vous cesserez votre abonnement à celui que vous avez introduit chez vous sans me consulter pour vous abonner à *l'Ami de la Religion.* Je suis persuadé que M. Picot vous le fournirait pour cinq francs de moins qu'aux autres, si vous lui exposiez que c'est pour une communauté de miss[ionnai]res qui n'ont pas de l'argent de reste et qui s'adressent à lui d'après mon conseil.

J'approuve ton voyage à Vif à cause de l'utilité que tu en espères, mais point d'autres courses sans que j'en sois informé, à moins qu'elles soient commandées par votre ministère.

On traite affaires à mes oreilles, impossible de continuer. Je vous salue affectueusement.

+ Ch. Jos. Eug., év.

582. [Au p. Courtès, à Aix].[5]

582. VIII Lettres aux Oblats de France

Le p. Mouchel remplace le p. Martin à Aix. Sept heures de sommeil pour tous.

[Marseille, le] 8 septembre 1836.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Guigues.

[2] Le noviciat fut d'abord transféré à Aix puis, au mois d'octobre, au Calvaire à Marseille, maison en partie inoccupée depuis que les scolastiques habitaient au grand séminaire. Après la mort du p. Pons, le p. Aubert dut le remplacer dans l'enseignement au grand séminaire, tout en restant maître des novices.

[3] Sans doute Jacques Cuynat, prêtre du diocèse de Grenoble, né en 1797, entré au noviciat le 31 octobre 1836.

[4] Probablement le f. J.-A.-Hippolythe Blanc qui avait commencé son noviciat le 31 octobre 1835.

[5] YENVEUX, II, 149; IV, 219; IX, 173.

Je ne veux pas laisser partir le père Mouchel sans te dire un petit mot. D'abord je te recommande ce Père qui est, je crois, bien dans son devoir. Il jouissait ici de la confiance de beaucoup d'hommes qui s'adressaient à lui pour la confession; il confessait aussi un bon nombre de femmes; ainsi, quoiqu'il ne prêchât pas, il se rendait fort utile à cette pauvre maison du Calvaire, où il y a tant à faire et si peu de sujets propres à l'opérer.

...[L'obligation de sept heures de sommeil est faite pour remédier] à l'extravagante piété de certains hommes qui veulent servir Dieu à leur manière en dépit de la raison, du bon sens, de la justice et d'une religion éclairée. Qu'y faire, on ne peut pas guérir des têtes fêlées. Je te recommande d'ordonner de ma part au p. Aubert de ne jamais dormir moins de sept heures. Ce jeune Père a un grand besoin de dormir, il ne veut pas se le persuader, mais cela est évidemment ainsi. Je l'ai remarqué depuis longtemps et d'autres aussi ont fait la même observation. Je n'admets point d'excuses. J'exige absolument qu'il se soumette à cette prescription.

583. [Au p. Mille, à N.-D. du Laus].[1]

583. VIII Lettres aux Oblats de France

Impossible d'envoyer un Père pour remplacer le p. Aubert. Départ du p. Pachiaudi, décès du p. Pons.

[Marseille, le] 15 septembre 1836.

N'ajoutez pas, je vous en conjure tous, à l'embarras de ma position et à l'amer chagrin de mon âme, ce que doit avoir de pénible les plaintes que vous me faites parvenir tous à la fois de tous côtés. Est-ce ma faute si vous n'êtes pas plus nombreux et si dans ce petit nombre de sujets il en est si peu de capables? Je voudrais vous multiplier au prix de ma vie, sachant le bien que vous pourriez faire, qui se présente de toute part et qui ne se fera pas faute d'ouvriers. Mais, encore un coup, que puis-je contre les décrets sévères de la Providence, que puis-je même contre la folie de couardise et l'insensibilité des hommes? Ne parlons plus de ce Pachiaudi[2] qui a si indignement trahi la Société et foulé aux pieds tant de devoirs. Cependant sa désertion laisse un vide que je ne puis remplir; mais ce qui est plus désolant encore, ce qui me déchire l'âme et mine ma propre existence, c'est l'état désespéré où se trouve notre excellent, notre à jamais regrettable Pons[3]. Il est depuis quatre jours entre la vie et la mort, et à moins d'un miracle il ne peut pas en échapper. Le genre de sa maladie me tient en outre dans une anxiété continuelle pour tous ces bons jeunes frères qui lui prodiguent les soins de la plus héroïque charité. Il n'a rien moins que le typhus le plus malin, et tous ceux qui le soignent, et c'est toute la communauté, se ressentent plus ou moins des influences de ce mal qui conduit au tombeau notre cher et précieux frère. Ainsi, mon cher, tu sens combien, dans la désolation où me jette cet affreux malheur, je suis incapable de supporter la moindre discussion sur des objets surtout dans la nécessité est évidente, malgré vos plaintes. Je ne te dirai donc qu'en deux mots que je ne pouvais pas me dispenser d'appeler Aubert à Aix; dès lors il fallait que les deux ou trois novices qu'il dirige le suivissent. Mon Dieu! J'ai même à te parler des missions; il

---

[1] YENVEUX, V, 90; IX, 184; REY, I, 693; RAMBERT, I, 728.
[2] Le p. Pachiaudi entra à la Grande Chartreuse où il remplit plus tard d'importantes fonctions.
[3] Le p. A.-M. Pons, professeur au grand séminaire de Marseille, mourut le 16 septembre, âgé de 28 ans.

en est deux absolument indispensables, une à Carpentras, l'autre à Fontvieille dans le diocèse d'Aix. Il est probable que j'aurai besoin de toi pour une de ces missions, ainsi il faudra suspendre celle du diocèse de Gap. Celle de Carpentras est demandée pour l'Avent; celle de Fontvieille pour décembre ou janvier. Tiens-toi pour averti. Je n'ai aucune peine de surseoir à toute mission dans les Hautes-Alpes; ces deux-ci sont de la plus haute importance.

584. A Monsieur Courtès, supérieur des miss[ionnai]res, place des Carmélites au haut du Cours, à Aix.[1]

584. VIII Lettres aux Oblats de France

Grave maladie du p. Pons. Pénurie de sujets. Le p. Reinaud ira à Ajaccio.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 16 septembre 1836.

L'état désespéré de notre cher Pons me met hors d'état de te dire autre chose, car je veux que tu saches par moi notre malheur. Hier soir une faible lueur de raison fit naître quelque espérance que la mauvaise nuit qui a suivi nous a enlevée. Il faut donc nous résigner à perdre un de nos meilleurs sujets qui ne sera pas remplacé de longtemps. Dieu le veut, tout est là; mais le cœur souffre et le vide se fera sentir.

Cet affreux malheur que je regarde comme imminent, joint à l'équipée de Pachiaudi, dérangent toutes mes combinaisons. J'ai besoin de patience, d'autant plus que de tous côtés on me demande du secours; je finirai par ne plus répondre si on persiste à ne pas tenir compte de la position que la Providence nous fait. Toujours je te préviens que le p. Reinaud est destiné pour aller professer le dogme dans notre sémin[ai]re d'Ajaccio. Il partira avec notre p. Guibert qui se mettra en route au plus tard la semaine prochaine. Je te dirai le jour fixé quand j'aurai vu Guibert que j'attends avant de fermer ma lettre. En tout cas je te l'écrirai un de ces jours. Il ne serait pas opportun que Reinaud vînt à M[arsei]lle avant que je l'appelasse. Je lui donnerai toujours le temps de voir sa famille en passant, et de me dire l'emploi que je dois faire de la somme que je lui ai promise pour les siens.

Adieu, je t'embrasse et je bénis toute ta communauté en recommandant à ses prières notre cher malade si *benemerite*[2] de la Congrégation qu'il servait si bien et avec tant de dévouement.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

585. À Monsieur Champsaur, orfèvre, pour M. Mille, à Gap. Hautes-Alpes.[3]

585. VIII Lettres aux Oblats de France

Décès du p. Pons. Ses vertus. Soumission à la volonté de Dieu. Suffrages.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 17 septembre 1836.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Courtès.
[2] De l'italien benemerito: bien méritant.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Mille.

Le Seigneur vient de nous enlever notre excellent p. Alexandre Marie Pons, à l'âge de 28 ans, dont 8 de vocation. Il est mort en prédestiné hier à huit heures du soir, assisté de tous ses frères qui l'avaient soigné avec une charité héroïque pendant toute sa maladie dont la malignité et la contagion n'ont effrayé personne. Ma présence et mes paroles étaient trop agréables à notre cher malade pour que je ne me fisse pas un devoir de le consoler moi-même jusqu'à la fin. Quoique depuis quatre jours il ne pût plus articuler, il a conservé sa connaissance et il suivait avec ferveur tout ce qu'on lui suggérait d'édifiant. Selon notre coutume son confesseur, le p. Tempier, lui réitérait souvent l'absolution qu'il recevait avec transport. Je pense qu'il avait reçu une lumière intérieure qui lui annonçait sa fin prochaine, car depuis les vacances, il s'était adonné à toutes les pratiques de la perfection, vivant dans une régularité si exacte qu'il faisait l'édification de toute la communauté. Ses entretiens n'étaient plus que de Dieu, et il n'agissait en tout que pour lui.

C'est ainsi que le Seigneur se plaît à former parmi nous ses élus, qu'il les façonne, les perfectionne et quand ils sont mûrs pour le ciel, il nous les enlève alors que nous aurions compté sur eux pour nous aider à porter le lourd fardeau qu'il nous a imposé. Que Sa volonté soit faite. Je le bénis du bien qu'il assure à mes enfants et je le prie d'écouter les vœux qu'ils font sans doute dans le ciel et pour moi et pour nous tous et pour la Congrégation qui les a enfantés, nourris et formés pour sa gloire.

Vous savez quels sont les droits que la Règle accorde à notre cher défunt, payez votre dette dès le jour de la réception de ma lettre que je finis ici pour ne pas manquer le courrier. Je vous bénis.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

586. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

586. VIII Lettres aux Oblats de France

Que le p. Courtès cesse d'être le confesseur des Dames du Sacré Cœur.

[Marseille,] le 18 septembre 1836.

...Les Pères Jésuites pourront faire le service plus convenablement. Personne n'ignore qu'ils sont partout les conseillers nés de ces Dames. Quels que soient leurs confesseurs ordinaires, ils sont toujours les vrais et uniques directeurs, foncièrement ils gouvernent les pensionnats comme les communautés. Il ne nous convient pas d'être leur doublure. Ta postion le souffre encore moins que pour tout autre. C'est bon pour Figuières de jouer ce rôle ridicule pour un chanoine. Tu es trop haut placé pour continuer d'être le simple aumônier d'un pensionnat des Dames du Sacré-Cœur, c'est-à-dire un donneur d'absolutions, car il est dans l'intérêt de ces Dames de réduire l'aumônier à cela.

587. [Au p. Casimir Aubert, maître des novices à Aix].[2]

587. VIII Lettres aux Oblats de France

---

[1] YENVEUX, V, 225.
[2] Orig.: Rom», arch. de la Post., L. M-Aubert Cas.

Douleur à la mort du p. Pons. Trop peu de vocations.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 20 septembre 1836.

Je disais, mon cher fils, au p. Courtès que ta lettre et la sienne m'ont fait du bien par-ce que dans les grandes douleurs on a besoin de se reposer sur le cœur de ceux qu'on aime. Les décrets de Dieu sont impénétrables. Ils déjouent toutes les combinaisons que le zèle le plus pur pour la gloire de son nom inspire. Diieu ouvre un vaste champ devant nous, il nous appelle à le moissonner parce qu'il est mûr, nous nous élançons pour obéir à sa voix. Voilà qu'il noms ôte la faux[1] des mains, que son saint nom soit béni.

22.

Mes visites dans divers quartiers pour administrer le sacrement de confirmation m'ont donné le temps de recevoir ta lettre d'aujourd'hui. J'y réponds sur-le-champ puisque le temps presse pour le f. Pont[2]. Je demande au p. Courtès son avis, dès que je l'aurai j'assemblerai le conseil pour délibérer sur son admission. Ce que tu me dis sur son compte est plus que suffisant pour former ma conviction. Mon vote lui est acquis. Je ne vois pas un grand inconvénient à ce que tu diffères son oblation, surtout s'il a besoin d'étudier encore sa philosophie. Il y aurait bien quelqu'avantage à ce qu'il passât quelques jours avec ses frères avant de commencer l'année scolaire, mais si tu as des raisons plus fortes pour différer, j'y consentirai volontiers. Quant au projet de venir faire l'oblation ici, nous aurons le temps d'y penser, peut-être d'ici là le bon Dieu aura pitié de nous. Voici un prêtre qu'il nous envoie[3]. Si celui-ci est content il pourrait en amener un autre. Le Curé de Chantes arrivera sans doute bientôt. Il est probable que l'Evêque de Digne ne refusera pas à Fabre de Jouque la permission que je lui ai demandée. D'autres sont peut-être en route. Celui dont tu me parles, M. Allard, devrait bien prendre son parti sans tant de cérémonie. Et ce lâche Calandre, qui est-ce qui empêche qu'il cesse de résister à la voix de Dieu? Tu sais qu'on avait des sujets de reste à Gap puisque M. Arnaud me dit que M. l'Evêque de Digne leur avait rendu service en prenant un de leurs nouveaux ordinands. Si Calandre quittait sans façon, on lui trouverait un remplaçant, mais non, vous verrez qu'on le fera vicaire à Gap! Belle vocation.[4]

588. [Au p. Courtès, à Aix].[5]

588. VIII Lettres aux Oblats de France

Le p. Courtès prêchera la retraite annuelle au grand séminaire de Marseille.

[Marseille,] le 22 septembre 1836.

---

[1] Ms.: faulx.
[2] Jérôme Pont qui fît son oblation le premier novembre 1836.
[3] Allusion probable à l'abbé C.-Antoine Chauvet, né à Carpentras en 1804 et entré au noviciat le 15 juillet. Le curé de Chantes était Jacques Cuynat, entré au noviciat le 31 octobre.
[4] La deuxième feuille de cette lettre est disparue.
[5] YENVEUX, I, 56.

Maintenant que tu es débarrassé de ton couvent, je veux t'employer à des occupations plus conformes à notre vocation. Je sais que tu es infatigable quand il s'agit d'annoncer la parole de Dieu et que tu t'acquittes dignement de ce grand ministère. C'est pourquoi je te charge de la retraite de rentrée de notre séminaire, à laquelle assisteront aussi quelques prêtres, ceux par exemple qui auront gardé les églises pendant la retraite pastorale. J'avais désigné notre bon p. Pons pour cette mission. Personne n'est plus à même que toi de le remplacer. Je t'avertis d'avance pour que tu prépares tes matériaux. Tu sais que cette retraite se donne, à Marseille, la semaine qui précède la Toussaint. Il est temps que le clergé sache les services que tu peux rendre à l'Eglise et qu'il n'est pas nécessaire de recourir à des capacités étrangères pour lui rappeler ses devoirs.

589. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

589. VIII Lettres aux Oblats de France

Soumission à la Providence. Faute de plus de sujets, que chaque Père fasse davantage.

[Marseille, le] 25 septembre 1836.

Le départ de Pachiaudi réduit le Calvaire à un mutisme complet et cependant il faut y faire la prière tous les soirs et y prêcher tous les dimanches quatre fois, c'est-à-dire le matin à la congrégation des hommes, avant vêpres à celle des femmes, après vêpres le sermon en chaire à l'église, sur le soir le sermon italien[2].

... Quant à moi, j'avoue humblement que je ne puis rien contre les décrets de la Providence. J'avais tout combiné, comptant sur deux sujets qui me sont enlevés; il faut alors que je me replie sur les ressources qui nous restent pour faire face à des engagements sacrés et conformes d'ailleurs à notre vocation. Je ne me dissimule pas qu'il n'y ait bien des choses en souffrance; mais, encore une fois, je ne suis pas au-dessus des événements. Notre devoir à tous est de faire de notre mieux, chacun dans notre sphère, avec les moyens qui nous restent. Ces épreuves ne doivent pas être au-dessus de notre courage. Belle merveille, que le vaisseau marche vent en poupe! Les matelots se croisent les bras. Mais quand on a le vent et la mer contraires, c'est alors qu'ils se donnent du mouvement pour arriver heureusement au port. Prenons donc patience et ayons bon courage; ne nous laissons pas abattre. Combien de fois avons-nous eu le calme après la tempête! Point de faiblesse et bonne contenance; les hommes passent, attendons le moment de Dieu.

590. [Au p. Casimir Aubert, maître des novices à Aix].[3]

590. VIII Lettres aux Oblats de France

Reproches au p. Aubert qui s'est plaint d'avoir été appelé à Aix. Obéir de bon gré surtout dans les circonstances difficiles. Le noviciat sera transféré à Marseille.

---

[1] YENVEUX, II, 149; VII, 175; REY, I, 693; RAMBERT, I, 730.

[2] Cet extrait est copié sans date dans YENVEUX (II, 149). Le p. Pachiaudi quitta la Congrégation le 25 août. Nous joignons cet extrait à celui du 25 septembre puisqu'il y est question du départ de Pachiaudi et du décès du p. Pons.

[3] YENVEUX, III, 74; V, 84; REY, I, 694.

[Marseille,} le 26 septembre 1836.

Je t'avouerai sans détour, mon cher fils, que je blâme très fort la répugnance que tu as manifestée pour le lieu où je t'ai fixé et pour les personnes qui l'habitent. Je fus peu édifié quand j'appris que tu ne t'étais pas gêné pour en faire la confidence. Aussi tes observations sur l'inopportunité du noviciat à Aix ont fait peu d'impression sur moi. J'y ai vu l'effet des préventions soutenues comme savent faire les bons avocats qui savent trouver des raisons pour défendre même les mauvaises causes.

La mort inopinée de notre à jamais regrettable p. Pons et la fuite coupable du p. Pachiaudi me mettent dans la nécessité de t'appeler au grand séminaire de Marseille. Dès lors le noviciat te suivra à Marseille. Ce n'est point par instabilité d'idées que je change ainsi de projet; mais qui peut se cabrer contre les événements les plus imprévus? Qui peut résister à la puissance même de Dieu? La marche de la Providence est un grand mystère pour moi. Notre devoir est de nous soumettre à ce qu'elle peut avoir de rigoureux et de pénible, sans jamais néanmoins nous déconcerter, lors même qu'elle nous jette dans [les] plus grands embarras. Quand nous ne pouvons pas faire route à pleines voiles, il faut louvoyer et faire aller le vaisseau avec quelques voiles seulement, fût-ce même avec la plus petite qu'on hisse en haut du mât et qu'on nomme perroquet. Tout ce que j'exige dans ces conjonctures pénibles et embarrassantes, c'est que le pilote commande dans la tempête, c'est que tout l'équipage obéisse en silence et que l'on m'épargne les réclamations qui ne sont pas de saison dans les cas pressants où chacun doit faire sa manœuvre comme il peut, dans le poste qui lui est assigné.

591. À Monsieur Courtès, supérieur de la Mission, place des Carmélites au haut du Cours, à Aix.[1]

591. VIII Lettres aux Oblats de France

Le p. Courtès peut venir assister aux sermons de la retraite pastorale. Obédiences. Commission auprès de Mme de Régusse.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 1er octobre 1836.

Je me hâte, cher fils, de te répondre pour que tu sois à temps d'exécuter ton projet si tu persistes dans la volonté de venir assister aux entretiens de notre retraite. Celui qui la donne, M. Bouet, passe pour habile dans ce ministère, je ne le connais que de réputation, mais soit en Dauphiné, soit ici, M. l'Évêque d'Angoulême m'en a[2] fait un grand éloge. Je pense que ce ne sera pas dans un genre à prétention. Je ne te cacherai pas que ton projet m'a plu parce que je tiendrais beaucoup à ce que tu donnasses un jour quelques retraites de ce genre. À la bonne heure que tu veuilles en connaître la marche, mais je compte bien que tu traiteras ensuite les sujets à ta façon et comme tu sais faire. Viens donc, tu ne t'astreindras pas aux exercices de la retraite, tu te contenteras d'assister aux entretiens et méditations. Tu viendrais du Calvaire

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Courtès.
[2] Ms.: Ont.

avec Honorât et Lagier qui coucheront dans cette maison faute de places au sémin[ai]re où tout est farci jusques les classes dont on a fait des dortoirs.

Je suis très disposé à accorder la permission que tu insinues à André de me demander. Si tu craignais qu'une certaine timidité ou embarras le détournât de faire cette démarche tu pourras lui écrire que tu m'en as fait la demande en son nom et que j'y ai accédé bien volontiers. Je laisse la chose à ton jugement.

Dans l'extrême nécessité où nous sommes, je n'ai pas pu faire d'autres arrangements que ceux que je t'ai indiqués. J'en suis venu là de guerre lasse en me prononçant définitivement après que nous nous étions épuisés pendant trois jours avec Tempier et Guibert pour combiner q[ue]lque chose de raisonnable. Ils adhérèrent sur-le-champ à mon plan parce que réellement c'était le seul parti à prendre. Tu n'as pas remarqué que je ne donne à Martin que le titre de premier assesseur. Il est possible que cela le centriste un peu, mais j'ai cru qu'il convenait mieux qu'il ne fît que remplacer temporairement le supérieur local, cela me donnera le temps de voir comment il manœuvrera.

Je t'ai prié de demander ce que l'on offre à Aix à M [essieu] rs les prédicateurs de retraite, n'oublie pas ma commission. Maintenant je voudrais que tu demandasses à M[ada]me de Régusse, si M[ada]me de Castellane aurait des appartements à louer à Nice. Nous avons ici M. et Mme de Bourbon-Bussé qui se proposent d'aller dans q[ue]lques jours dans ce pays, je serais bien aise s'ils trouvassent un logement chez des personnes connues parce qu'ils sont très pieux. De toute façon prie M[ada]me de Régusse de me donner une lettre de recommandation pour sa fille que je remettrais à cette excellente famille.

Adieu, mon cabinet ne désemplit pas, je t'écris à morceaux, ce qui ne m'empêche pas de finir en t'embrassant.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

Maman n'a rien à voir dans l'affaire de Couteron. C'est à nous de payer les frais si nous les devons, mais j'aurais voulu que Tavernier décidât ce que nous devions. Je ne crois pas que les frais de l'avoué adverse puissent être à notre charge, il ne peut s'agir que des frais de palais.

592. [Au p. Guigues, à N.-D. de l'Osier].[1]

592. VIII Lettres aux Oblats de France

Savoir régler les travaux selon le nombre de missionnaires.

[Marseille, le] 2 octobre 1836.

Le tableau que tu me fais de votre situation ne m'est que trop présent, mais je te répéterai toujours que Dieu le connaît mieux que nous et que nous devons dépendre de sa volonté.

Réglez-vous sur vos moyens, n'embrassez pas au-delà de vos forces et tenez-vous en paix: la sagesse est là.

[1] YENVEUX, VII, 188.

593. À Monsieur Champsaur, orfèvre, place St-Étienne, pour M. Mille, à Gap. Hautes-Alpes.[1]

593. VIII Lettres aux Oblats de France

Prédicateurs des prochaines missions.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 9 octobre 1836.

Nous sortons, mon cher fils, de la retraite pastorale qui a été suivie avec une édification remarquable. Mon premier soin est de t'écrire pour te rappeler ce que je t'ai déjà dit, que cette année il faut surseoir aux missions dans les Hautes-Alpes parce que, ne pouvant pas en donner partout, il est indispensable d'accorder la préférence pour plusieurs raisons à moi connues à d'autres contrées.

Il est entre autres indispensable d'aller à Carpentras pendant l'A vent, et à Fontvieille, diocèse d'Aix, en janvier.

Voici mon plan pour le personnel, je t'en donne connaissance d'avance afin que si tu as quelques observations à me faire, je sois à temps de les recevoir.

Je voudrais envoyer à Carpentras le p. Courtès qui est bien aise de faire un essai de ses forces, tu irais avec lui et comme je dois craindre qu'il ne puisse pas faire tout ce que son courage lui inspire, quoique le Curé ne demande que deux mission [nai]res je vous adjoindrai le p. Gignoux. Hermitte et Marcellin[2] garderaient le Laus pendant cette mission. Celle de Fontvieille serait faite par Honorât et toi, mais comme Honorât ne peut pas se fier à son estomac, il en faudrait un troisième qui serait Hermitte.

Pendant cette mission Gignoux remonterait au Laus pour le garder et Marcellin irait à l'Osier pour donner un coup de main à ces Pères qui ne comptent plus sur aucun secours cette année.

Le p. Courtès aurait eu grande envie que nous ne refusassions pas la mission de Castellanne que le Curé vient de me demander. Il aurait le courage d'y aller, mais comment combiner ce service. Ce bon Curé me demande cinq ou six mission [nai]res.

D'ailleurs n'avez-vous pas promis q[ue]lque chose à Mane? De toute façon tu as compris qu'il faut indispensablement que vous alliez à Carpentras et à Fontvieille. Vous fussiez-vous engagéjs] pour Mane, ces deux missions doivent toujours avoir la préférence.

Réponds-moi sur-le-champ sur tout cela et dis-moi aussi ce qu'a voulu me dire le p. Martin, lorsqu'il m'a parlé de l'état d'effervescence et d'exaltation où sont tous les membres de ta communauté.

J'ai admis volontiers le Chartreux que tu me recommandais[3]. Il est ravi de tout ce qui se fait chez nous, et il ne cesse de répéter qu'on y est incomparablement plus fervent qu'à la Chartreuse où tout ce qui brille n'est pas or. J'en avais bien vu quelque chose.

Adieu, je suis bien pressé et je n'y vois plus, je t'embrasse et vous bénis tous.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

---

[1] Orig.: Rome arch. de la Post., L. M-Mille.

[2] Marcellin Grognard.

[3] II y eut trois entrées au noviciat de Marseille, le 31 octobre 1836: l'abbé Jacques Cuynat, Auguste Bouveyron et Pierre Rouvière, natif de Cazillac (diocèse de Montpellier), le seul qui persévéra. Il n'a pas été possible de trouver si un de ceux-ci avait été Chartreux.

594. [Au p. Telmon, au grand séminaire d'Ajaccio].[1]

594. VIII Lettres aux Oblats de France

Reproches au p. Telmon qui a critiqué la Congrégation et manqué d'égards envers le p. Tempier.

[Marseille,] le 14 octobre 1836.

Qu'as-tu voulu faire, mon cher, en envoyant à mon adresse ce tas d'insolences que tu écris au p. Tempier? Il y a apparence que tu as prétendu compléter l'oeuvre, en m'associant à l'outrage; cela doit être ainsi puisque, de peur que je ne me méprenne sur ton intention, tu finis ta lettre en recommandant au p. Tempier de me la présenter. Eh! plût à Dieu que je fusse le seul outragé, dans ta pensée comme dans ta lettre! mes entrailles de père sauraient te pardonner et je me contenterais d'invoquer sur toi le Seigneur afin qu'une terrible parole de l'Esprit-Saint, garantie par l'Église à ses Pontifes, ne se vérifiât jamais contre toi; mais puisque tu me rends le témoin obligé des injures que tu te permets contre un ancien du sacerdoce, contre ton supérieur dans l'ordre hiérarchique de notre Congrégation, à qui tu dois à d'autres titres encore et respect et reconnaissance, il est de mon devoir de te reprendre et de te faire des reproches hélas! trop mérités.

Je laisse de côté le défaut d'égards et la grossièreté qui ne sied pas mieux sous la plume d'un prêtre que de tout autre. Mais, comment excuser la méchanceté manifeste et l'intention de blesser qui découle de chaque expression de cette malencontreuse lettre. Indépendamment de ce qu'il y a de déplacé dans le rôle que tu t'attribues, comment n'as-tu pas senti le ridicule du personnage que tu joues à ton âge, et avec si peu de vertus, de t'ériger en maître, distribuant le blâme, de ce poste élevé où ton orgueil t'a placé sur tous et sur tout, selon ta manière de voir? Eh! qui est-ce qui t'a établi le censeur de tes frères, de ceux surtout à qui tu dois déférence et respect à cause de vos positions respectives dans la Congrégation, de quel droit te fais-tu l'interprète de nos Règles? N'y-a-t-il pas dans son sein, comme dans toute Société, un pouvoir discrétionnaire et un supérieur à qui seul il appartient de juger ce qui est opportun de faire, de permettre ou de dispenser pour le service de l'Église et le plus grand bien de la Congrégation? Quel désordre ne s'ensuivrait-il pas si chacun s'arrogeait ainsi selon son caprice, son humeur, ses préjugés et, disons-le, ses préventions, d'élever la voix pour critiquer et injurier à sa façon! Dans quelle Société bien réglée un tel bouleversement serait-il toléré? Quel est le supérieur assez insensé pour le souffrir? Aussi, mon cher fils, je ne saurais assez blâmer ta conduite dans cette circonstance. Encore, si on pouvait reconnaître dans cette aberration un principe de véritable zèle, quoique déplacé, on pourrait encore excuser l'intention, mais non, ici rien ne l'annonce. Tu veux blesser, tu déchires à belles dents, tu juges témérairement tes frères, on dirait que tu te plais à dénigrer ta mère. Jamais ennemi n'a parlé avec moins de respect. Grâce à Dieu, ton humeur atrabilaire t'aveugle sur les vertus des uns comme sur l'excellence de l'autre. Tu es complètement dans le faux, aussi Pachiaudi que tu loues sans aucun retour de peine sur la Congrégation qui perd en lui un sujet capable pour remplir les ministères que l'Église lui a confié, Pachiaudi lui rend par écrit, en la quittant, un hommage qu'elle mérite aux yeux de tous les hommes sensés et religieux, dignes d'apprécier ce qu'elle est et ce qu'elle vaut. Il se garde bien aussi

[1] YENVEUX, ni, 104-107.

de dire qu'il va chercher mieux, il sait trop bien qu'il n'y a rien de mieux que ce que Jésus-Christ et les Apôtres ont fait, rien de mieux que ce que l'on a voué par serment de faire soi-même. Mais il fait valoir des raisons prises dans ses infirmités personnelles pour se retirer dans la solitude. Je désire de tout mon cœur qu'il y trouve la paix et le bonheur; il y a là, comme partout où se trouvent les hommes, bien des misères et de très grandes misères, en tout cas nous ferons peut-être un échange, car le Général des Chartreux vient de m'adresser un de ses protégés pour que je le reçoive parmi nous. Il me le recommande comme un excellent sujet, tant sous le rapport des vertus que sous celui des talents, mais que la solitude aurait pu faire devenir fou, comme cela est arrivé plusieurs fois; du reste, tranquillise-toi, personne n'est tenté de donner à Pachiaudi le dit nom d'apostat que tant d'autres méritent; nous pensons qu'il s'est trompé, que son imagination malade, dont il a reconnu lui-même maintes fois la faiblesse, l'a abusé en le poussant hors de sa vocation, mais on compatit à ce travers d'esprit, on ne cesse pas de l'estimer et de l'aimer, et tu en es en cela comme en plusieurs autres de tes assertions pour avoir gratuitement calomnié tes frères et tes pères. Il est vrai qu'en guise de compensation tes entrailles s'émeuvent sur toutes ces âmes d'élite qui ont trahi leurs vœux et leurs serments, soit en désertant la Société, soit en forçant par leur mauvaise conduite de les en chasser. À t'entendre, nous leur prodiguons toutes sortes d'éloges quand ils sont chez nous... Je n'ai pas d'expression pour témoigner à quel point toute cette lettre est répréhensible, combien tu es blâmable de l'avoir écrite.

Ah! si un de tes supérieurs s'y prenait ainsi pour te reprocher tes torts très réels, que ne dirais-tu pas? Quelles plaintes ne pousserais-tu pas? J'en sais quelque chose, et il aurait le droit et le devoir de te reprendre, tout au plus il pécherait par la forme, si toutefois il s'en trouvait un seul capable de s'oublier jusqu'à te parler si mal! N'ayant pas deux poids et deux mesures, nous serions maudits de Dieu, mais plutôt sévères pour nous-mêmes, implacables pour poursuivre et corriger nos défauts, compatissons aux imperfections des autres, gardons-nous surtout de les juger quand ils ne sont pas confiés à notre sollicitude. Prions, soyons humbles, et que la charité de Jésus-Christ nous inspire, sans cela on court risque de n'être que des pharisiens, très habiles pour voir la paille dans l'œil de leurs frères et aveugles pour découvrir la poutre qui nous blesse nous-mêmes.

Adieu, mon cher fils, ta malheureuse lettre m'a trop profondément affligé pour que je puisse te parler d'autre chose. Il eut pourtant été bien consolant pour moi de m'entretenir avec toi des merveilles que le Seigneur opère dans cette contrée qu'il a confiée à notre zèle, mais il faut que toujours l'amertume surabonde; je n'ai jamais assez de chagrins, que Dieu en soit béni. Je te bénis toi-même.

595. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

595. VIII Lettres aux Oblats de France

Perte de trois sujets au cours de l'année. Difficultés du p. Courtès avec les Pères de sa communauté. Paresse du p. Pélissier, vertus du p. Magnan et du p. André. Mémoire à l'Archevêque d'Aix.

[Marseille, le] 11 novembre 1836.

[1] YENVEUX, II, 58; VII, 141, 153; VIII, 312; REY, I, 698.

...Aussi qui pouvait s'attendre à des mécomptes comme ceux de cette année? Ce serait peut-être inaperçu dans une grande Société, comme par exemple les Jésuites, qui en 1529 avaient perdu ou renvoyé le grand tiers des sujets qu'ils avaient admis, mais c'était 200 sur 600. Il en resta toujours assez pour faire face à tout. Tandis que dans une petite famille comme la nôtre la perte de trois sujets[1] dans quelques mois fait une brèche irréparable.

Rien n'est comparable à la nullité de celui dont tu me parles, le père Pélissier prêchant pendant treize minutes sur un sujet comme le purgatoire, c'est ineffable. Et puis, sa paresse pour les autres services est révoltante, voyant de ses yeux l'urgence du besoin. Je suis donc décidé à le faire remonter au Laus. Il n'a pas répondu à mes espérances; il n'a pas profité de son séjour en ville pour se former; il ira reprendre la direction des dévotes de Gap dans le sanctuaire où sa nullité sera moins aperçue. Le pire est de le remplacer. Ce n'est pas chose facile. Tu as déjà repoussé plusieurs sujets de manière à ne plus songer à les rappeler auprès de toi. Tel d'entre eux, pourtant, eût pu s'utiliser à Aix comme à Marseille où il travaille beaucoup, soit aux prisons, soit au Calvaire. Ne serait-ce pas que tu te décourages trop tôt et que tu ne t'appliques pas assez à former les sujets imparfaits ou peu capables? Il est certain qu'à ta place j'aurais été plus exigeant pour Pélissier à qui je n'aurais pas passé sa paresse et son défaut de zèle. Je vois avec peine ce que tu me dis du p. Magnan après les éloges qu'il avait mérités de toi. Tu me dis qu'il a perdu l'aptitude qu'il commençait à avoir pour la besogne de la localité. Il faut en conclure que cette besogne est impratiquable, car Magnan est de tous les sujets de la Société celui qui s'y est résigné avec le plus de bonne grâce, qui est parvenu à faire même volontiers par esprit de religion et par devoir ce qui répugne à tout le monde et qui ne se refuse à rien qu'à l'impossible. Je dis que si cet excellent sujet n'est pas propre à remplir les ministères que la maison d'Aix a embrassés, il faut tout à fait renoncer à s'en occuper davantage. Ce jugement que tu portes de lui est une des choses qui m'a peiné le plus parce que je me réjouissais jusque là d'en avoir rencontre un qui avait su prendre son parti par vertu et qui, après tout, avait la capacité suffisante pour accomplir dignement ce que son zèle bien sincère et très véritable lui inspirerait d'entreprendre.

Il était temps que les trompeuses apparences d'un travail superficiel et nul finissent. Quelle conscience pouvait être en repos sur un service comme celui du p. André? Moi, je l'ai toujours cru incapable de rien faire de bien. Je ne me suis tu que quand on a parlé de miracles. Ne nous laissons plus éblouir et persuadons-nous bien que l'œuvre consciencieuse quoique moins éclatante d'un véritablement bon sujet, je ne dis pas seulement vaut mieux que tout ce vacarme dont nous avons été étourdis, mais est seule bonne et rassurante.

Je me décide, après m'être désolé pendant plusieurs jours de ne pouvoir rien trouver qui convînt pour Aix, d'enlever du Laus un homme qui fera un vide considérable, à cause de son aptitude pour les missions des Alpes; mais il est le seul qui puisse faire; bien entendu que tu sauras saisir son caractère, le diriger, le faire bien travailler sans jamais le brusquer[2]. Il aime la régularité, il a du zèle, mais il ne faut pas se dissimuler que, comme tous les missionnaires, il préfère le ministère des missions à tout autre. Ce serait donc avec utilité qu'on pourrait lui ménager quelque retraite dans le genre de mission, soit aux prisons, soit aux incurables. Il est parfois entraînant, car il est éloquent quand il est bien inspiré. Sa voix est superbe et captive l'attention, mais

---

[1] Les pères J.-A. Sicard, sorti en octobre 1836, Pons, décédé, et Pachiaudi, entré chez les Chartreux.

[2] II s'agit probablement du p. Hermitte. La communauté du Laus était formée des pères Mille, Gignoux, Hermine et Grognard.

son style n'est pas toujours correct. En somme c'est un bon sujet auquel il manque quelques formes.

Je ne réponds pas à ce que tu me proposes au sujet du p. Dassy. C'est une chose absolument impraticable, il ne faut seulement pas y songer.

J'ai été content de ton mémoire. Je trouve pourtant que tu as été un peu trop modeste. Du reste, c'est une honte qu'après tant de services rendus et un dévouement si constant on nous oblige à de semblables apologies.

596. [Au p. Pélissier, à Aix].[1]

596. VIII Lettres aux Oblats de France

Reproches au p. Pélissier qui menace de quitter la Congrégation si on ne lui donne par un autre travail.

[Marseille, le] 16 décembre 1836.

Votre lettre me scandalise au dernier point et je la regarde comme un publi de convenance et de tout devoir. Vos menaces d'apostasie ne m'effraient nullement. Votre crucifix que vous prétendez consulter aurait dû vous dire que votre orgueil vous aveugle. Et qu'avez-vous prétendu faire en vouant l'obéissance? Serait-ce de ne faire que votre volonté? Votre Evêque aurait pu vous reléguer dans la plus chétive paroisse pour y passer votre vie avec des bergers, qui sourds à votre voix vous auraient laissé languir des semaines entières dans une inaction désolante, et moi je n'aurais pas le droit de vous obliger à faire un service de charité auprès des pauvres malades, ou bien d'évangéliser les pauvres enfants, et ce sera sans péché que vous prétendez m'imposer de vous charger de tout autre ministère. Cette demande, accompagnée d'une menace d'apostasie, est inspirée par l'esprit de révolte. Ne vous y trompez pas, le nombre des coupables ne saurait rendre votre cause meilleure, ni votre parjure moins sacrilège. Après un tel écart, si je ne vous chasse pas, c'est par pitié pour votre âme, et parce que dans l'extrémité où l'infidélité jette ceux que vous voulez imiter, je préfère que les Judas se pendent de leurs propres mains.

Si vous m'en croyez, faites pénitence de votre égarement, car vous avez péché très grièvement, et je déplore l'aveuglement de votre confesseur, s'il vous a jugé autrement que je ne le fais. Je ne vous bénirai que lorsque j'aurai appris votre amendement.

597. À Monsieur Guigue[s], supérieur à Notre-Dame de l'Osier, près Vinay. Isère.[2]

597. VIII Lettres aux Oblats de France

Maladie du Fondateur. Nouvelle fondation à N.-D. de Lumières. Envoyer aussitôt que possible le p. Gignoux à N.-D. du Laus. Mission de Carpentras.

L.J.C. et M.I.

---

[1] YENVEUX, 273. Le p. Yenveux écrit: «au père P.» Il s'agit probablement du p. Pélissier qui se trouvait à Aix. Le p. Courtès n'était pas content de lui et le Fondateur écrivit dans son journal du 11 janvier 1837 que la vocation du p. Pélissier était chancelante, que ce Père avait des dispositions à l'apostasie.

[2] Rome, arch. de la Postulation, L. M-Guigues.

Marseille, le 16 décembre 1836.

Voilà deux jours, mon cher ami, que je ne crache pas de sang[1]. La poitrine n'est pourtant pas encore guérie et c'est toujours avec peine et effort que je puis prononcer quelques paroles d'une voix rauque et voilée, ce qui prouve la permanence de l'irritation. Je suis mieux pourtant puisque j'ai la force de t'écrire en l'absence du p. Tempier qui n'est pas de retour de son petit voyage dans le diocèse d'Avignon, où je l'ai envoyé faire l'acquisition de Notre-Dame de Lumières[2]. Mgr l'Archevêque[3] a attaché trop de prix à posséder une maison de notre Congrégation pour que je me refusasse à saisir l'occasion que la Providence nous offrait, mais je l'ai prévenu que c'était plutôt des arrhes de notre bonne volonté qu'un service effectif, notre petit nombre ne nous permettant pas pour le moment de prendre de nouveaux engagements.

Je suis sans doute contrarié que le p. Gignoux ne se soit pas trouvé disponible, j'avais grand besoin de lui à N.-D. du Laus livrée trop longtemps à deux hommes comme le[s] p[ères] H[ermitte] et M[arcellin Grognard]. Ce n'est pas que je ne sente le bien que peut faire au p. G[ignoux] l'exercice de notre ministère avec des confrères qui veulent bien ne pas lui épargner des observations utiles, mais nous sommes malheureusement dans une position à devoir aller au plus pressé. Puisque la Providence a permis qu'il ait commencé cette nouvelle mission, je patienterai, mais je ne puis me dispenser de te dire qu'il ne faudra plus t'engager à l'avenir à passer ainsi d'une mission à l'autre sans donner le moindre repos aux missionnaires. Il faut toujours mettre un intervalle au moins de 8 jours pour que les ouvriers reprennent baleine.

Ce que tu me mandes de la mission que vous venez de terminer me console des craintes que me donnent nos mis[sionnai]res de Carpentras. Je ne comprends pas comment avec un auditoire pareil ils ont encore produit si peu de fruits. Ne serait-ce pas qu'on ait voulu se trop appuyer sur les ressources de l'éloquence humaine. Malheur à ceux qui ne se pénètrent pas de l'esprit de nos Règles à ce sujet. Ils se réduiront à la condition des prédicateurs de carême. Je veux croire pourtant qu'il n'en est pas ainsi et que la semence de la divine parole germera avant la fin des exercices. Je n'ai pas pu les encourager et les guider dans cette conjoncture parce qu'il m'était impossible d'écrire. Je ne me suis risqué qu'aujourd'hui à prendre la plume pour te tirer de peine au sujet du p. Gignoux et cela me fatigue au point de devoir discontinuer.

Je t'embrasse en finissant et je te bénis.

+ Ch. Jos. Eugène, évêque d'Icosie.

598. À Monsieur Courtès, supérieur, chez M. le Curé de l'observance à Carpentras. Vaucluse.[4]

598. VIII Lettres aux Oblats de France

Maladie. Conseils et encouragements.

---

[1] Le Fondateur fut malade depuis le début du mois de novembre jusqu'à la fin du mois de décembre: fièvre, crachement de sang, etc.

[2] L'église et le couvent de N.-D. de Lumières (diocèse d'Avignon) appartenaient aux Trappistes. Le p. Gilles en proposa l'achat à Mgr de Mazenod.

[3] Mgr C. Dupont, archevêque d'Avignon.

[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Courtès.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 18 décembre 1836.

Voilà quatre jours, mon cher p. Courtès, que je ne crache pas de sang, et aujourd'hui je me sens vraiment mieux quoique ma voix ne soit pas encore tout à fait revenue. Je profite de ce repos pour te donner directement de mes nouvelles et pour me féliciter de ce que le bon Dieu t'a soutenu dans tes fatigues auxquelles tu n'étais pas accoutumé. J'ai lu avec intérêt ce que tu m'as mandé de votre mission. J'aurais voulu pouvoir vous encourager, c'est déjà beaucoup que vous attirassiez un si nombreux auditoire. Ceux même qui n'auront pas le courage de correspondre à la grâce que vous leur offrez en profiteront plus tard quand cette semence aura germé. J'aurais bien voulu que vous donniez la retraite que vous aviez eu l'intention d'accorder aux hommes. En mission plus qu'ailleurs il faut agir avec foi et confiance. Après avoir exposé les devoirs, parlez beaucoup aux cœurs, ne craignez pas de le faire avec une douce effusion. Je m'en suis toujours bien trouvé, je ne me rappelle pas qu'on y ait jamais résisté quand j'exerçais votre saint ministère.

Je ne serai pas plus long pour ne pas abuser de la permission et ne pas m'attirer des reproches. Je me tiens à quatre pour pouvoir dire la s[ain]te messe la nuit de Noël, voilà cinq semaines que je suis privé de ce bonheur. J'ai dû me contenter de l'entendre dans ma chambre. C'est bien le moins que je profite de mes privilèges dans cette longue épreuve.

Je te prie de dire mille choses amicales à tes deux compagnons, ils auraient bien dû m'écrire dans le cours de la mission. Je leur pardonne cet oubli et je les embrasse ainsi que toi en vous bénissant tous.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

Je salue affectueusement votre aimable curé. Si je vais visiter quelque jour N.-D. de Lumières je résisterai difficilement au devoir d'aller renouveler[1] connaissance avec lui.

[1] Ms.: renouveller. L'abbé Guérin était curé de Carpentras.